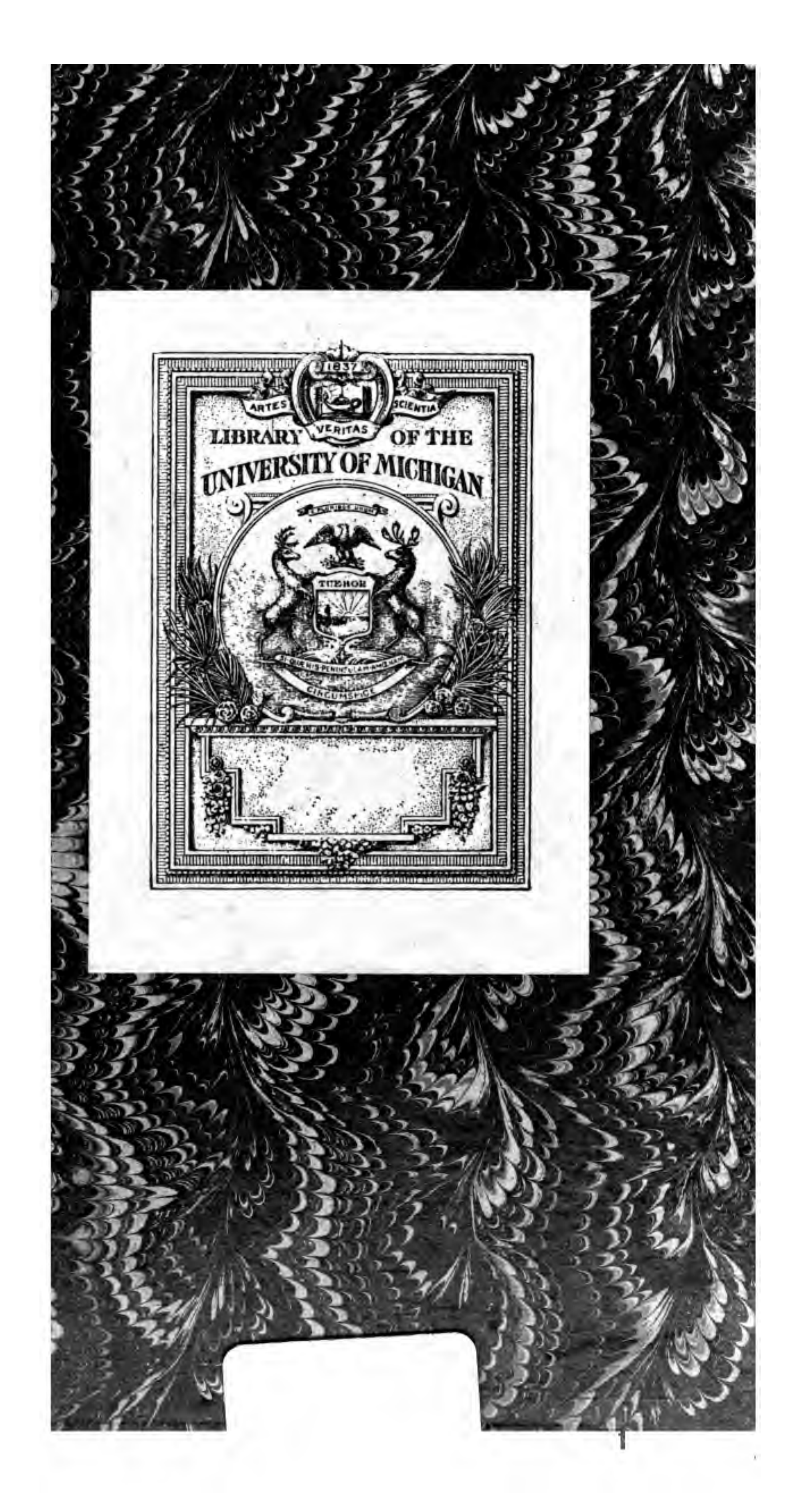



1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



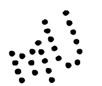
RECUEIL

DES

ACTES DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX

AVIS



L'Académie n'accepte aucune solidarité relative aux opinions émises dans le Recueil de ses *Actes*.

L'Académie a décidé que l'insertion au compte rendu de ses séances devra être considérée comme un accusé de réception des envois faits à la Compagnie.

Bordeaux. — Impr. G. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 11.

ACTES

DE

L'ACADÉMIE

NATIONALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX

L'Académie de Bordeaux a été établie sous le règne de Louis XIV, par lettres-patentes du 5 septembre 1712 enregistrées au Parlement de Bordeaux le 3 mai 1713.

3e SÉRIE. — 56e ANNÉE. — 1894.

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, 13.

1894

HISTOIRE DU PAPE CLÉMENT V(1)

(1305-1314)

PAR M. E. BERCHON

LA VIE DE CLÉMENT V

I

BERTRAND DU GOT

Des documents très nombreux existent sur Clément V et sur sa sépulture à Uzeste, et on en trouve même beaucoup déjà dans l'ouvrage remarquable du dominicain Ciaconio ou Ciaconius (en espagnol Chacon) paru pour la première fois en 1601, à Rome (2).

D'après cet auteur, Bertrand du Got était ample de corps, de constitution robuste et d'une taille supérieure à l'ordinaire (3), et Ciaconius donne même son portrait en costume pontifical, moins la tiare, à la page 355 du tome II de ses œuvres (édition de 1677), portrait qui diffère très peu de celui que François Duchesne a déclaré, dans son ouvrage sur l'*Histoire de tous les cardinaux français* (4), comme *l'ayant fait venir de Rome.*

(1) V. *Actes de l'Académie,* 1893, p. 493.

(2) *Vitæ et Res gestæ Pontificum Romanorum et S. R. E. Cardinalium ex recognitione Oldoini.* L'édition la plus connue est celle de 1677. Rome, 4 vol. in-f°. Cet historien, né en 1540 dans le royaume de Grenade, mourut à Rome en 1590.

(3) « Vir corpore amplo atque robusto, staturaque iustam excedente. » (Ciaconius, t. II, 357, A).

(4) Paris, 1670, in-f°, t. I, p. 337.

Né à Villandraut ([1]) vers 1264, il était, à trente ans, évêque de Comminges par la grâce de Boniface VIII, puis nommé, moins de cinq ans après (9 novembre 1300), archevêque de Bordeaux par le même pape et, enfin, élevé au pontificat suprême le 5 juin 1305.

Il appartenait à une famille riche et honorée, puisque son père, Béraud ou Bertrand deu Guot ([2]), était seigneur de Villandraut et avait d'autres seigneuries, spécialement celle de Grayan, en Médoc, par don de son oncle, l'évêque d'Agen, sous l'hommage du roi d'Angleterre, d'après un acte de 1270 ([3]).

Son frère aîné, Bérard, avait été fait cardinal par Célestin V et légat du même pape en France et en Angleterre, en 1295; son parrain était évêque d'Agen; l'un de ses grands-oncles, évêque de Bazas en 1166, mort en 1186.

Il n'y avait donc aucun motif d'évoquer à son sujet la légende connue qui veut ramener toute illustration au point de départ le plus modeste, et l'on doit renoncer ainsi à voir Bertrand du Got, enfant, parcourant les landes pieds nus pour aller acquérir quelque science à Bazas et n'acceptant qu'à grand'peine l'offre de crédit d'un cordonnier qui renvoyait le paiement de sa créance au temps où le pauvre écolier, qui l'apitoyait, serait devenu pape ([4]).

([1]) V. *Actes de l'Académie*, 1893, p. 500 et suivantes.

([2]) « Bertrando vel Berardo, viro militari, equite opulento, familia Gotha ortus. » (Ciaconius, p. 356, C.)

([3]) « Item III die exitus marcii anno supradicto (1270), Bertrandus deu » Guot, miles juratus, recognovit se tenere a domino Rege Angliæ totam » terram de Grayan, quam dominus Episcopus Agennensis dedit sibi. Item » dixit quod dominus Rex Angliæ cum littera sua ipsum de tota dicta terra » investivit. » (*Reg. Cameræ computorum Parisiis, signato F. F.*, fol. 9.) (Baluze, 615.)

([4]) « Imo calceis a sutore donatum esse pro misericordia et cum puer » eos accipere nollet, quod non esset solvendo, sutorem respondisse illum » soluturum cum Papa esset. » (Baluze, t. I, p. 616, note 3.)

L'auteur de cette légende ou, du moins, celui qui l'a détaillée le premier, est d'ailleurs bien moins explicite sur ce point qu'on ne pourrait le croire d'après ses ccpistes. Voici son texte assez curieux et qui n'a été reproduit nulle part :

« Bertrand de Gout, chanoine puis archevêque de Bourdeaux, fut eslevé à la souveraine dignité de l'Église sous le nom de Clément V, l'an 1305. Il estoit natif d'Uzeste en Bazadois, à deux lieues de Bazas, et la tradition porte qu'il alloit tous les iours de sa maison à Bazas à pieds nus (tant il estoit pauvre) pour estudier (semblable à cet Hermias qui traversoit tous les iours la mer de Baïes à Pouzzol sur le dos d'un dauphin), portant avec soy un morceau de pain qu'il alloit manger, dans l'interstice des leçons, *sous le banc* d'un cordonnier qui avançoit dans la rue et qui lui servoit de cabinet pour estudier et tous les soirs s'en retournoit chez luy : de quoy le cordonnier esmeu et de sa patience et de ce qu'il estoit à pieds nuds dans l'hyver, fit semblant de luy vouloir vendre une paire de souliers, ce que Bertrand refusa pour n'avoir pas de quoy payer et lors, le cordonnier, admirant son ingénuité et franchise, le força de les prendre, luy disant qu'il les luy payeroit quand il seroit pape.

» On m'a assuré que cette relation est dans les archifs du chapitre de Villandraut; néanmoins d'autres disent qu'il estoit gentilhomme, ce que je n'ay pas voulu esplucher davantage, d'autant qu'il y a un illustre sçavant dans le Parlement qui veut donner l'histoire de sa vie au premier iour (1). »

Je ne crois pas que ce travail ait jamais paru et je ne m'attarderai point à rechercher l'origine d'une autre légende locale d'après laquelle Clément V, alors jeune

(1) Pierre Louvet de Beauvais, docteur en médecine, *Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine, Guyenne et Gascogne*. Bourdeaux, par G. de la Court, imprimeur ordinaire du Roy et de l'Université, MDCLIX, in-4°, ch. XVI, p. 112 et 113.

pâtre, aurait eu révélation d'en-haut de sa grandeur future, révélation qui lui aurait immédiatement fait écrire, avec son bâton, sur le sable : « Ziste, zeste, serey un jourt Pape d'Uzeste; » et l'aurait conduit à abandonner son troupeau pour aller étudier sur le banc du cordonnier de Bazas (1).

On se perdrait aisément en admettant les affirmations de ce genre et l'on doit être tout aussi réservé pour d'autres assertions toutes contraires, émises souvent aussi pour tout personnage devenu rapidement célèbre. C'est ainsi que O'Reilly a dit à propos du père de Clément V: qu'il « paraît certain que les Garcias étaient » proches parents ou descendants des ducs d'Aquitaine; » que leur fortune était colossale et leur influence consi- » dérable dans le pays (2). » Il cite même Delurbe à l'appui, ou comme point de départ, de son dire, mais la page 14 citée de cet auteur ne contient absolument rien de semblable, pas plus, du reste, que l'ouvrage entier.

Par contre, car le merveilleux a toujours de l'attrait pour certains esprits, Delurbe relate que l'élection du pape Clément avait été dès longtemps prévue par deux « vers trouvez escrits en lettres dorées et latines (s'il » faut en croire à Westmonasteriensis) (3), sur une des » principales portes de Bourdeaus, lesquels par l'espace » de mil ans n'avoient été veus :

Dic tu qui transis, et portæ limina tangis,
Altera Roma vale, nomen capis imperiale.

(1) C'est-à-dire *sous* le banc, ou auvent qui faisait saillie dans la rue, ce que ne paraissent pas avoir compris presque tous ceux qui ont fait allusion à ce fait. Spécialement Dom Devienne, 2e partie, p. 57. On y lit même: « Sur le bout du banc d'un cordonnier. »

(2) *Histoire de Bazas*, p. 181, 1840, in-8°.

(3) Mathæus ou Mathieu de Westminster, chroniqueur anglais, *Flores historiarum ab exordio mundi ad annum 1307*. Londres, 1570, in-f°.

Il est vrai que Delurbe ajoute : « de tant que ces vers » sont si ineptes et esloignez de la délicatesse ancienne » et pureté du latin, il est à présumer qu'ils ont esté » supposez par quelque flatteur ignorant (1). » On ne peut mieux juger l'affaire.

Ce qui a paru plus sérieux et ce qu'on trouve cité dans tous les travaux modernes sur Clément V, c'est ce que Quicherat, un maître, avait signalé, dans une Etude sur Rodrigue de Villandrando, qu'un cadet de ces seigneurs de Biscaye, *qui n'auraient pas donné leur ancienneté pour celle du roi Pélage,* était venu en 1200 en France avec Blanche de Castille et avait acquis aux environs de Bazas une seigneurie à laquelle il aurait donné son nom, seigneurie qui aurait passé dans la famille de Got par la fille ou petite-fille d'André de Villandrando (2), qui serait ainsi mère de Clément V, dont les Villandrando d'Espagne étaient fiers de se dire cousins.

Les ascendants du Pape, établis déjà dans la vieille paroisse de Saint-Martin deu Guot, auraient acquis, de cette façon, la terre et le titre de Villandraut, en adoptant le nom de Garcias, patronymique des Villandrando d'Espagne (3).

Mais les deu Got se nommaient Garcias et Arnaud-Garcias dès le XIIe siècle. En 1170, l'un d'eux avait reçu sous ce dernier nom, *à foy et homage,* du chapitre et des chanoines de Saint-Seurin (de Bordeaux), la ville de Langon, à charge de payer annuellement, le jour des Rameaux, 12 bonnes lamproies (4).

(1) *Chronique bordelaise.* Bordeaux, Millanges, 1619, in-4°, p. 23.

(2) *Bibliothèque de l'École des Chartes,* t. I, 2e série, 1844. Paris, 1880.

(3) Petit village de Castille entre Burgos et Valladolid. *Villa Andrando* d'après la signature de Rodrigue, un des combattants de l'indépendance française au XVe siècle (Quicherat cité).

(4) Delurbe, p. 14 verso.

Le père de Clément V, fils d'un autre Arnaud-Garcias, n'avait rien, par conséquent, à tenir des Garcias d'Espagne.

D'ailleurs, il suffit de parcourir l'ouvrage d'Oihenart sur la Gascogne (1) pour voir que les mêmes noms de Garcias et d'Arnaud-Garcias étaient assez communs dans les généalogies des ducs, des comtes de Gascogne et des grandes familles du pays.

Et du reste, Quicherat a beaucoup insisté, lui-même, dans un ouvrage plus récent, entièrement consacré à Rodrigue de Villandrando et publié en 1879, sur l'exagération et l'inexactitude des premiers renseignements utilisés par lui (2), « véritable tissu d'hypothèses, dit-il, et » de rapprochements forcés n'ayant pour unique fon- » dement que l'identité apparente des deux noms Villan- » drando et Villandraut (p. 4). »

Il n'y a donc aucune preuve du mariage d'une Villandrando avec les du Got, quoique j'avoue que cette origine devait paraître plus séduisante que celle qu'a longuement développée O'Reilly, en faisant venir Villandraut de *vignandrondum, vign-androndum, vinea Androni, vigne d'Andron.* Il est vrai que Quicherat émet une opinion aussi peu justifiée en proposant *vinea Andraldi* et en insistant sur les altérations successives de Villandras en Villandrà, Villandran et Villandraut (p. 2). Malheureusement, l'erreur s'est vite répandue. Elle s'étale dans les Guides Joanne, celui de Bordeaux à Cette tout spécia-

(1) *Noticia utriusque Vasconiæ tum Ibericæ tum Aquitaniæ* d'Arnaud Oihenart de Mauléon. Paris, Cramoisy, 1638, in-4°, 1re édition, finie le 15 novembre 1637.

(2) Quicherat (*Rodrigue de Villandrando.* Paris, in-8°, Hachette, 1879) dit qu'il s'était servi de l'ouvrage de D. Josef Pellizer : *Informe del origen, antigüedad, calidad y succesion de la excelentissima casa de Sarmiento de villa Mayor.* Madrid, 1663.

lement (p. 24). Et je dois ajouter qu'il existe une autre localité nommée Villandraut, près Nérac, comme on trouve des Got et Goth, près de Bordeaux et en Agenais.

Quoi qu'il en soit, un document incontestable établit la noble extraction de la famille deu Got. C'est l'acte de donation du vicomté de Lomagne et d'Auvillars au frère de Clément V, à son fils et à ses héritiers. Ce document, signé de Philippe le Bel, est du 14 décembre 1305 et ainsi rédigé :

« Considérant le bon portement, la grande loyauté et la ferme constance qu'il avoit tousjours trouvé en Arnault Garcias de Got, chevalier et frère de N. S. P. le Pape, et en Bertrand, fils du susdit chevalier, et en ceulx de leur lignage et les bons et agréables services qu'ils lui avoient faicts, en rémunération d'iceux services et en récompensation de certaines terres et rentes qu'ils avoient délaissées au duché d'Aquitaine, *iisdem Arnaldo et Bertrando et heredibus successoribusque eorumdem in perpetuum cedit eumdem vice-comitatum* (1). »

Clément V appartenait donc à une famille noble dont les armoiries, souvent rappelées, étaient : *d'or à 3 fasces de gueules* (2). François Duchesne (3) a bien dit que Ciaconius avait, au contraire, donné à Bérard du Got, archevêque de Lyon, 3 poissons au lieu de 3 fasces, mais je n'ai rien trouvé de pareil dans l'édition de 1677 (4), où Oldoin, dans ses additions, affirme que Bérard du Got et de Pierre-Creuse en Armagnac (qui se glorifiait d'être parent

(1) Baluze, *Commentaires sur l'Histoire des papes d'Avignon,* t. I, col. 617.

(2) Je ne sais où d'autres auteurs ont puisé les armoiries qu'ils donnent aux Got : fascé d'or et de gueules (Drouyn) ; de gueules à 3 fasces d'or et d'argent, *alias* d'or à 3 fasces de gueules. *(Notice historique sur la ville et les évêques de Comminges.)*

(3) T. I, lib. II, p. 321.

(4) P. 285.

de Clément V et de son frère le cardinal), avait pour armes celles que j'ai signalées en premier lieu : *aream gerebat auream tribus fasciis miniatis expressam,* et ce sont celles, en effet, qui figurent pour tous les parents de Bertrand du Got, dans le reste de l'ouvrage du dominicain espagnol. On n'y voit qu'une fois les 3 poissons dans les armes de Bernard de Garuo ou Garvo, de Sainte-Livrade, signalé comme neveu du Pape et créé cardinal en 1310 (1).

On est beaucoup moins renseigné sur les premières études de Bertrand de Got et sur son entrée dans les ordres, soit à Bazas sous son oncle et parrain, soit à Bordeaux, ce que semblerait indiquer une de ses bulles, mais il n'est pas difficile de prouver qu'il avait reçu une instruction très complète et que son élection à la Papauté ne reconnut pour cause que sa notoriété, ses mérites personnels et la distinction avec laquelle il avait occupé les plus éminentes fonctions ecclésiastiques du temps.

Clément V a eu soin, en effet, de rappeler, dans ses lettres ou actes, presque toutes les étapes de sa brillante et rapide carrière sacerdotale.

C'est ainsi qu'il déclare qu'il était en possession, dès son admission dans les ordres mineurs, d'un canonicat, d'une prébende et d'une expectative de bénéfice dans l'église Saint-Martin de Tours, détail qui n'a jamais été donné par ses biographes modernes, mais qui est déjà noté dans les commentaires de Baluze (2).

(1) Baluze, tit. XIX, col. 664.

(2) « In bulla data anno quarto : de confirmatione privilegiorum ecclesiæ » sancti Martini Turonensis, ejus fragmentum extat apud Radulphum » Monsnyer in libro quem scrip-it ad propaganda jura ejusdem ecclesiæ, » in bulla inquam illa item Clemens testatur se, dum minori fungeretur » officio, canonicatum et præbendam ac unam de præposituris ejusdem » ecclesiæ tenuisse. » (Commentaires cités, t. I, col. 623.)

Renan, qui s'est beaucoup occupé de Clément V (1), a dit qu'il avait été ordonné prêtre à Bordeaux, mais sans preuve à l'appui de son assertion que semble adopter M. Feret dans sa *Biographie girondine,* avec la date 1289 d'après Isambert *(Notice biographique sur Clément V);* Fisquet émet la même opinion dans sa *France pontificale* (p. 170). Il a ajouté, comme ce dernier *(loc. cit.),* qu'il avait étudié, disait-on, les lettres à Toulouse. Mais on peut croire qu'il y a eu, sur ce point, mauvaise interprétation d'un témoignage d'Arnaud Garcias de Albia dans l'affaire du frère Bernard Delitiosi. Le compagnon d'études de ce frère, à Toulouse, n'était pas le futur pape, mais Bertrand du Got son neveu (2).

Ses cours de droit à Bologne, mis en doute par Renan, sont au contraire certifiés par la déclaration de son parent et familier, le cardinal de Ruffat (3), et il est tout aussi prouvé qu'il avait suivi les mêmes cours, *in utroque jure,* à l'école d'Orléans qu'il devait transformer, plus tard, en université, car il l'affirme lui-même dans une

(1) Renan a d'abord publié dans la *Revue des Deux-Mondes,* 1er mars 1880, un article intitulé : *La Papauté hors de l'Italie : Clément V,* puis un mémoire beaucoup plus étendu, mais qui n'est jamais cité *(Bertrand de Got, sa vie, ses écrits),* dans les volumes de l'*Histoire littéraire de la France,* 1884, t. XXVIII. Tous deux méritent cependant d'être consultés et renferment une appréciation bien juste à l'endroit de notre bruyante voisine, l'Italie, *qui ne peut avoir le privilège de la papauté sans en accepter les charges :* « Suprême inconséquence (dit Renan), l'Italie avait le droit de dire à la catholicité : Nous ne voulons plus les charges que vous nous imposez, mais elle n'avait pas le droit de vouloir le privilège (de la Primatie ecclésiastique) sans les charges. » (*La Papauté,* p. 112.)

(2) « Quia prius fuerat socius in studio Tolosano Bertrandi de Goto » fratris ejusdem domini Raymundi. » (Baluze, tit. I, col. 618.)

(3) « Ut vero adhuc addemus de initiis vitæ Clementis, necessarium arbi- » tror, adnotare eum studio juris operam dedisse in Academia Bononiensi » ut docet Guillelmus Ruffati in epistola scripta ad Bononienses quam » recitat Cherubinus Ghirardaccius. » (*Storie di Bologna dalla sua fondatione all' anno 1320.* 1596, in-f°, 2 vol.)

qui pourrait vraiment faire croire qu'il était dans le secret, ou qu'il avait écouté aux portes (1), que le roi de France et l'archevêque de Bordeaux se donnèrent rendez-vous près de Saint-Jean-d'Angély, en Saintonge, pour arrêter ensemble les conditions, après l'acceptation desquelles les cardinaux réunis à Pérouse devaient élire le successeur de Benoît XI.

Je ne discuterai point, pourtant, cette hypothèse qui a déjà fait verser des flots d'encre et donné lieu à une innombrable suite de mémoires qui n'ont même pas le mérite de la nouveauté, car la plupart des arguments, présentés pour et contre, se retrouvent très convenablement exposés dès les XVIIe et XVIIIe siècles (2). Le sujet me paraît depuis longtemps absolument épuisé.

On croit rêver, en effet, quand on lit la précision presque chronométrique avec laquelle les envoyés de quelques cardinaux vinrent de Pérouse à Paris; puis ceux de Philippe le Bel à Bordeaux; avec rencontre sur les confins du Poitou; serments échangés; conditions établies et signées; grâces acceptées au nombre de six, l'une secrète; otages donnés et dont on ne parle plus; avec retour à Paris et en Italie, le tout en trente-cinq jours.

On se figure mal la rapidité et l'exactitude d'un pareil itinéraire, avec ses imprévus, en un temps où le désordre régnait dans presque toutes les provinces françaises et italiennes et à une époque où les chemins même royaux laissaient plus qu'à désirer.

troisième à Florence en 1587. Il est compris dans la collection de Muratori, *Rerum Italicarum Scriptores,* XXIII.

(1) « Détails si particuliers, si abondants, si intimes, qu'à moins d'avoir été du secret ou d'avoir écouté aux portes, nul n'aurait dû les connaître. » (Rabanis, 1858, p. 7.)

(2) Dans une foule d'ouvrages : Sponde, Génébrard, Papire Masson, Raynaldi, Dupuy, Blowius, *Gallia christiana, Art de vérifier les dates,* etc.

On ne s'est pas arrêté davantage aux contradictions des auteurs au sujet des six conditions et surtout de la sixième, réservée par le roi de France et qui, pour les uns, visait la suppression des Templiers, tandis qu'il s'agissait, pour d'autres, de la couronne impériale à transférer des Allemands aux Français (1).

On n'a pas tenu plus de compte de ce que Clément V ne céda jamais aux obsessions et aux menaces de Philippe le Bel exigeant la condamnation solennelle de Boniface VIII et l'on n'a pas fait, de plus, à ma connaissance, certaines remarques qui m'ont frappé en lisant ***dans le texte original,*** le récit de Villani si souvent cité, commenté et que n'ont certainement pas consulté la plupart de ceux qui lui ont emprunté ses diatribes pour justifier les leurs.

Chose singulière d'abord, c'est que Villani ne paraît pas avoir connu Bertrand du Got, pourtant son contemporain immédiat (2). Il ne le nomme jamais que Raymond (3), ce qui peut surprendre à l'endroit d'un prélat qui avait étudié, comme nous l'avons dit, à Bologne (4); avait résidé plus tard en Italie et spécialement à Rome, où il s'était attiré l'amitié de Boniface VIII qui le fit l'un de ses chapelains (5); qui avait assez de renommée pour

(1) « Hoc vero translationem imperii a Germanis in Gallos fuisse multi » opinati sunt. » (Ciaconius, 356, B.)

(2) Bertrand du Got, 1264-1314; Villani, 1275-1348.

(3) *Messer Ramondo del Gotto* (cap. LXXX, lib. VIII). Quelques auteurs ont dit, sans plus de raison : *Raymundus Bertrandus.*

(4) D'après son parent déjà cité, Guillaume d'Arrufat ou de Ruffat que Clément V créa cardinal diacre de Saint-Côme et Saint-Damien, puis cardinal prêtre de Sainte-Pudentienne : « Ut docet Guillelmus Rufati in epis» tola scripta ad Bononienses quam recitat Cherubinus Ghirardaccius. » (Baluze, *loc. cit.*, col. 623.) Ce Guillaume de Ruffat avait été chanoine de Saint-Seurin de Bordeaux, d'après un acte du chapitre des 3 mai et 12 juin 1301, où il est cité comme témoin.

(5) « Tum vero quum factus est episcopus Convenarum (Comminges)

être désigné en première ligne, comme *papable* (1) et qui, enfin, avait joué, ainsi que son frère, le cardinal du Got (2) et son oncle et parrain, Bertrand du Got, évêque d'Agen (3), un rôle personnel important comme évêque de Comminges et archevêque de Bordeaux.

Bertrand du Got était donc très connu en Italie, mais c'est par erreur, cependant, qu'un de ses récents historiens a dit qu'il avait été nommé par Boniface VIII, patriarche d'Antioche et administrateur de l'évêché de Pavie. La chronique citée de Pépin (4) dit au contraire que ce fut lui qui, devenu Pape, récompensa par ces deux nominations Isnard, prieur des Dominicains d'Asti, qui l'avait accueilli et protégé quand il se rendait à Rome en fuyant, presque seul, les États tenus à Paris par Philippe le Bel en 1303 (5).

» erat capellanus Papæ ut liquet ex actis relatis in tomo tertio Libertatum » Ecclesiæ anglicanæ. » (P. 627, 632, 633. Baluze, col. 622.)

(1) Texte de Villani et procès-verbal d'élection donné dans la réédition de Lopès par M. Callen. Bordeaux, 1884, t. II, p. 254.

(2) Berardus de Goto, archevêque de Lyon, créé cardinal par Célestin V en 1294, et attaché à l'évêché d'Albano, légat du pape en France et en Angleterre, et spécialement désigné pour aller annoncer à Célestin V qu'on venait de le nommer pape, 5 juillet 1294; mort probablement à Lyon le 27 juillet 1297.

(3) Évêque d'Agen, mort en 1312 ou 1313.

(4) *Revue catholique de Bordeaux,* 10 juillet 1893, p. 395. Note ajoutée depuis la rédaction du mémoire :

« Et demum quia se regis indignationem timere dicebat et ne ipsum in » itinere intercipi faceret, idem Prior (Isnardus Papiensis) in habitu » fratrum usque ad loca tuta archiepiscopum ipsum comiter et benigne » conduxit. Quem postmodum archiepiscopus ipse papa creatus collatæ » hospitalitatis non immemor nec ingratus, Antiochenum Patriarcham » instituit et postmodum Episcopatus Papiæ administrationem sibi con- » cessit ad vitam. » (Muratori, t. IX, p. 739, E.) Cet Isnard, tombé en défaveur sous Jean XXII en 1319, fut pardonné et envoyé en Achaïe en 1328.

(5) La même chronique dit que Bertrand du Got avait eu, seul, le courage de résister au roi de France : *Archiepiscopo Burdegalense duntaxat excepto* (739, D). Mais le cardinal Le Moine, légat de Boniface VIII, avait également fui les États le 23 juin 1303. Ce qu'André Duchesne écrit ainsi, à propos des signatures exigées par Philippe le Bel de tous les assistants:

Villani ne parle même pas de l'accident survenu le jour du couronnement du pape Clément V à Lyon ([1]) et ne paraît plus guère s'occuper ensuite que de l'histoire de Florence, titre du reste de son ouvrage ([2]), jusqu'au chapitre VIII du livre IX consacré à la mort de Bertrand de Got dont il flétrit sommairement la mémoire comme avide, simoniaque et même débauché, d'après un récit qu'il semble accepter de confiance des amours du premier pape d'Avignon avec la comtesse de *Palagorgo (sic)*, renseignement qu'il ne donne, il est vrai, que sous forme dubitative, *si dicea* ([3]).

Et il termine son chapitre par l'histoire, ou plutôt le conte très circonstancié, du voyage aux enfers d'un chapelain de Clément V chargé, grâce à l'intervention d'un grand maître en nécromancie, d'aller s'informer, pour le pape, de l'état dans lequel se trouvait l'un de ses neveux mort depuis peu et qu'il aimait ([4]). Le chapelain, revenu sain et sauf du sombre empire, déclara que l'*âme* du dit neveu était dans les tourments du feu pour simonie et qu'il *avait vu* qu'on construisait un grand palais pour y

« Ce que Le Moine, cardinal, sçachant, n'attendit pas qu'on lui baillast » congé pour s'en retourner, ains délogea sans trompette. » (T. II, p. 379.)

([1]) La chute d'un mur causa la mort de plusieurs spectateurs; spécialement du duc de Bretagne et d'un autre frère de Clément V, Gailhard du Got.

([2]) « *Lasceremo de fatti del Papa, torneremo a nostra materia de fatti di Firenze.* » (Chapitre LXXXI du livre VIII.)

([3]) « *Fu uomo molto cupido di moneta e simoniaco, che ogni beneficio per moneta in sua corte se vendea et fu lusurioso, che palese, si dicea, che tenea per amica la contessa di Palagorgo bellissima donna figliuola del Conte di Fos.* » (T. XIII, liv. IX.) Qui dirait qu'il s'agissait de Brunissende de Périgord?

([4]) C'était Raymond du Got, cardinal de *Sancta Maria Nova,* que Ciaconius dit être mort à Avignon le 26 juin 1310 (t. II, 379, D), mais que d'autres affirment n'être décédé qu'en 1320, ou même plus tard, sous le pontificat de Jean XXII. La première date paraîtrait plus certaine, d'après Ghirardaccius.

recevoir le pape lui-même, qui (toujours d'après Villani) oncques ne fut plus gai depuis cette nouvelle authentique (il n'y avait vraiment pas de quoi se réjouir) et mourut peu après (1).

Que Dante ait pris pareille licence, en mettant dans son *Enfer* et pour simonie, dix ans avant Villani, non seulement Clément V, mais encore Nicolas III et même le saint pape Célestin V (2), c'est sans grande portée chez un poète que sa haine politique contre les Français et ses désastres de famille pouvaient avoir aigri contre eux; mais il ne devait pas en être ainsi pour un historien qui paraît avoir pris assez au sérieux sa mission pour commencer son histoire de Florence *au temps de la tour de Babel* (3) et la continuer jusqu'à la peste de Florence dont il fut victime, en 1348.

Il est vrai que cet auteur était peu scrupuleux dans l'exposition des faits qu'il racontait, car Muratori n'a pas

(1) Le texte mérite une citation complète :

« *Dissessi que vivendo il detto Papa, essendo morto uno suo nepote cardinale cui elli molto amava, costrinse uno grande maestro di nigromanzia, che sapesse che fosse dell' anima del nipote. Il detto maestro fatta sua arte, uno capellano del Papa molto sicuro fece portare alla Demonia allo inferno, et mostratogli* VISIBILMENTE *uno palazzo, dentrovi uno letto di fuoco ardente, nel quale era l'anima del detto suo nipote morto, dicendoli che per la sua simonia era cosi giudicato. Et vide nella visione fatto un' altro pallazzo allo incontro, il quale li fu detto si facea per Papa Clemente, et cosi rapporto il detto capellano al Papa, il quale mai poi non fu allegro et poco vivette appresso.* » (CLVIII, t. IX, p. 471 de l'édition de Muratori, t. XIII, 1728, p. 471, in-f°.)

(2) *Divina Commedia*, chant XIX, terzetti 28 et 29. Dante fait ainsi parler Nicolas III : « Après lui viendra du couchant un pasteur sans loi et plus » coupable qui nous recouvrira tous deux. Ce sera un nouveau Jason, » semblable à celui dont parle le livre des Machabées. Le souverain qui » gouverne la France lui sera favorable, comme le roi auquel obéissait » Jason se plut à le protéger. » Jason était frère d'Onias, grand pontife par faveur d'Antiochus.

(3) Ch. II, liv. Ier : « *Come per la confusione della torra di Babel si commicio a habitare la terra.* » (Muratori, t. XIII, p. 11.)

oublié, dans la préface des œuvres qu'il éditait, de faire remarquer qu'il s'attribuait aisément et de confiance tous les renseignements de ses correspondants ou même des *Gazettes* du temps (1), ce qui ne peut donner plus d'autorité à son ouvrage, comme à l'usage qu'en ont fait, et font encore, de temps en temps, ceux qui l'ont copié, avec plus ou moins de fidélité et sans critique.

Renan, peu suspect en pareille affaire, a, du reste, jugé Villani plus sévèrement encore en disant : « qu'il voulait » amuser ses compatriotes florentins en leur contant des » histoires dont il savait, mieux que personne, le peu de » réalité historique (2). »

Il est à noter que pas une des six premières biographies de Clément V réunies par Baluze (3) ne relate de pareils faits; que presque tous les auteurs contemporains n'en disent mot en dehors d'une série de copistes. Ce qui a fait dire, avec raison, que ces copies n'étaient que *les ruisseaux d'une même source, les branches d'une même tige* (4). D'autres historiens ont déclaré, de leur côté, que

(1) « Qua tamen in re illud animadvertendum Villanum ad contexendam » sui temporis historiam aliquando fuisse usum amicorum literis qui in » Anglia, Gallia et Belgia versabantur. Publicis etiam ephemeribus quas » *Gazzette* appellamus in suum opus fortasse transfuderit, quamobrem » quum is, tit. VIII, cap. LXXVIII, teterrimum prælium narrat actum in » Belgia inter Galliæ Regem et Belgas narrationem hisce verbis concludit : » *Et io scrittore posso cio per veduta testimoniare, che poechi di appresso* » *fui in sul campo, ove fu la battaglia et vidi tutti i corpi morti.* » Or, Muratori a le soin de faire observer que Villani n'avait fait, en ce cas, que s'attribuer probablement un récit belge : « An potuit narrationem e Belgio » scriptam suam faciens, incaute postrema verba retinerit quæ ad alterum » scriptorem sint referenda. » (Préface, p. 4.) Et c'est ainsi que Villani écrivait l'histoire !

(2) *La Papauté hors de l'Italie*, 1880, p. 107.

(3) *Vitæ Paparum Avenionensium* (Stephanus Baluzius). Paris, in-4°, 1683, t. I, p. 1 et suivantes.

(4) *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIII, p. 117 : Discours du P. Berthier sur le Pontificat de Clément V.

l'élection avait eu lieu selon les règles ordinaires [1], et qu'elle avait reconnu pour causes principales les relations d'intimité et de bienveillance que Bertrand du Got avait su se créer et entretenir avec Boniface VIII et les membres du Sacré-Collège, pendant son séjour à Rome [2].

L'élection enfin ne fut pas la suite d'un compromis, comme l'a dit Villani, mais d'un vote par un premier scrutin de dix cardinaux auxquels se joignirent, par accession, cinq autres conclavistes [3] et, d'ailleurs, Jean XXII n'eût certainement pas dit de son prédécesseur qu'il était de *sainte mémoire* [4], au lieu d'employer la formule ordinaire d'heureuse mémoire si Clément V avait été, de notoriété, cupide, simoniaque et sans mœurs [5].

(1) « Factus est Papa prout consuetum est. » (Jean de Saint-Victor, Baluze, t. I, p. 1.) « Ad ipsum Clementem Papam tum archiepiscopum Burdigalensem ipsi unanimiter et concorditer vota sua direxerunt et eum in » Papam eligerunt. » (Baluze, *6e Vie*, t. I, p. 15.)

(2) « Chronicon Pipini, quum autem pervenisset ad Papam aliquando » ibidem moram contractam, multam gratiam in conspectu Papæ et cardinalium ac etiam affinum Papæ, noticiam et familiaritatem ac benevo» lentiam acquisivit. » (Muratori, t. IX, 740, A.)

(3) Voir les procès-verbaux d'élection donnés par divers auteurs, spécialement dans l'édition Callen de Lopès (t. II, p. 254).

(4) « Sancte recordationis Clemente quinto prædecessore nostro de pre» sentis vitæ mœroribus ad celestiam patriam evocato. » Ce qui eût été impossible, ajoute Ciaconius (371, E), « si ità avaritia, libidine, simonia, » aliisque vitiis contaminatus esset. »

J'ai retrouvé la même qualification de *sainte mémoire* dans l'acte de donation de divers ornements d'église ayant appartenu à Clément V et remis à la cathédrale de Bayonne par Pierre de Godin, maître du sacré palais de ce pape. Baluze, 673 : « Item legavit dominus cardinalis præfatus » (Guilhelmus Petrus de Godino) pro altare virginis cathedralis Baionensis » capellam suam albam quam sibi dedit *sancta memoria* dominus Cle» mens papa quintus, totam integram, habentem septem paramenta et vide» licet processionales cappas duas, casulam unam, dalmaticas duas et » tunicas duas. » Godin, maître en théologie, lecteur et chapelain de Clément V, était de l'ordre des Frères Prêcheurs. Il fut fait cardinal de *Sancta Cecilia* en 1312. Monseigneur l'évêque de Bayonne m'a fait connaître récemment que cet ornement n'existait plus dans sa belle cathédrale (1893).

(5) Ciaconius, 371, E.

Je dois ajouter que de très nombreux travaux, anciens, modernes et récents tendent à réhabiliter complètement le premier pape d'Avignon d'après les actes mêmes de son pontificat (1) sans que je puisse exposer ici, comme il conviendrait de le faire, quel fut le rôle important joué par Clément V en face des difficultés considérables qu'il eut à vaincre pendant un règne d'un peu moins de neuf ans (2).

D'autres l'ont fait avec talent, sinon toujours avec la justice qu'exige l'impartialité, mais ce n'est pas notre tâche, et nous nous bornerons seulement à dire que proclamé pape dans la cathédrale de Bordeaux le 24 juillet 1305 (3), couronné souverain pontife à Lyon le 14 novembre de la même année, il montra, pendant toute sa vie, un attachement profond à son pays natal. Il y construisit plusieurs châteaux, celui de Villandraut tout particulièrement (4); acheva ou embellit plusieurs églises (5);

(1) Renan a cité, avec éloges, un important travail du P. Theiner ayant pour titre : *Codex diplomaticus dominii temporalis Sanctæ Sedis*, Rome, 1861, t. I, et contenant tous les documents politiques du règne de Clément V.

(2) 8 ans 10 mois 15 jours. « *Sedit annis VIII mensibus X diebus XV a die electionis suæ usque in diem sui obitus computando.* » (*3e Vie de Clément V.* Baluze, t. I, p. 55.)

(3) L'entrée à Bordeaux eut lieu le 15 juillet. Les députés du Conclave arrivèrent le 21; la remise du vote se fit le 22 et la prise de possession le 24 juillet.

« Duodecimo igitur kalend. augusti decretum electionis suscipiens in » templo augustissimo illius urbis quod Andreæ sacrum est, mutato nomine » postridie ut Pontifex gessit et sede cathedrali Burdegalense Clementis » quinti nomen assumpsit. » (Ciaconius, 357, A.)

(4) *En 1306.* « Clemens Pontifex max. dum, secundo sui Pontificatus » anno, in Aquitaniam rediisset, *Castrum* de Vinhendrando, in natali » solo, ad Cironem fluvium edificavit. » (Chronique de Bazas, *Archives historiques de la Gironde*, t. XV, p. 36.)

(5) Celle de Saint-Bertrand de Comminges; celle de Saint-André de Bordeaux; celle d'Uzeste, qui existait bien avant lui, d'après des titres de 1278; celle de Villandraut non encore terminée en 1313 et transportée de Saint-Martin du Got sous le château, sans parler de la basilique de Latran, incendiée en 1308.

y fonda des collégiales, celles de Villandraut et d'Uzeste [1]; fit de riches cadeaux et donations à plusieurs sanctuaires [2], et revint souvent dans une contrée qu'il aimait, où il était né et à laquelle le rattachaient, d'ailleurs, les liens d'une très nombreuse famille de collatéraux alliés, dès lors et depuis, à presque toutes les grandes maisons de la Guyenne et de la Gascogne.

On en a la preuve dans un assez grand nombre d'ouvrages consacrés à des généalogies, spécialement dans celui du P. Anselme [3] et, surtout, dans l'*Histoire des pairs de France* de de Courcelles [4], qui donne une longue énumération des deu Got depuis Rostaing, en 1142, jusqu'à Jean-Baptiste-Gaston de Gouth [5], dit le duc d'Épernon (1644), qui n'eut que des filles et dont le père, Louis de Gouth, avait pris le dernier titre après la mort

[1] Ces collégiales ne furent, en réalité, organisées qu'en 1317 par Jean XXII. « Prædictus Papa Clemens V non potuit bene fundare dictum » collegium Uzestæ seu de Villandrau, sed oneravit successorem suum » quod impleret quod ipse inceperet. » (Baluze, t. I, 684.) Mais c'est le 13 avril 1313 que Bertrand du Got, alors à Avignon, avait chargé Pierre de Labatut, l'un de ses familiers, d'ériger en collégiale l'église Sainte-Marie d'Uzeste et celle de Villandraut, dont l'abside est appuyée contre de vieilles constructions qui pouvaient être celles du vieux manoir des Got. (*Archives historiques de la Gironde*, t. XIX, p. 499.)

[2] A Comminges, une châsse magnifique pour l'évêque saint Bertrand, qui avait occupé le même siège en 1120 (*In capsam transtulit pretiosam quam ad hoc idem Papa Clemens prius fecerat suis sumptibus fabricari.*) (Ciac., 370, D.), et deux chapes qui y sont encore; à Saint-André de Bordeaux, mille florins d'or pour obit (Lopès, réédit. Callen, t. II, p. 252 et *Archives historiques de la Gironde*, t. XVIII, p. 93, etc.); à Bayonne, une chapelle blanche entière, comme nous l'avons dit; don de Pierre de Godin, etc. (Baluze, 673); à Uzeste, une chape détruite en 1793, d'après M. le curé Brun.

[3] *Histoire générale et chronologique des pairs de France*, 3e édition. Paris, 1726, t. II, p. 27.

[4] T. VI, p. 13. Ce travail, qui a exigé de très longues recherches, est cependant encore incomplet. Sa revision devrait tenter quelque chercheur.

[5] De la branche des marquis de Rouillac.

de son cousin germain Bernard de Nogaret, deuxième duc d'Épernon, mort sans enfants (1).

Des descendants, portant le titre d'Auvillars, y sont même indiqués jusqu'en 1814, dans la branche de Lassaigne provenant de celle de Rouillac (2). Une famille de Lafontan de Goth, habitant une terre du même nom située dans la commune de Saint-Romain-d'Agenais, a fait également connaître à M. le curé d'Uzeste qu'elle se rattachait à la maison du pape Clément V et avait été autorisée dans ses prétentions par actes authentiques de 1778.

Ces alliances, très nombreuses, se comprennent aisément, du reste, chacun des Got ayant une progéniture qui compte un grand nombre d'enfants : Senebrun, 1273, cinq; Béraud, onze; Arnaud *Garcie,* dix (pour ne citer que ceux du temps de Clément V), descendants presque tous mariés et pourvus de famille, ce qui multiplie à l'infini les branches et rameaux de l'arbre généalogique des du Got (3).

(1) Jacques de Gouth, baron de Rouillac, Blanquefort, etc., mort en 1611, père de Louis, avait épousé Hélène de Nogaret. Le titre de duc d'Épernon lui fut disputé par Roger-Hector de Pardaillan-Gondrin, marquis d'Antin, qui avait épousé, le 11 juin 1635, Marie-Christine Zamet, fille de Jeanne de Goth, mariée à Jean Zamet, comte de Murat.

(2) Bernardin Béraud, vicomte du Gout d'Auvillars, volontaire royal, épousa, en 1814, Rosalie Bourbiel de Fargues, et eut trois fils : Jean-François-Henri, Joseph-François, Louis Victor et une fille Marie-Hélène-Hortense.

Il était fils de François-Joseph, chevalier de Saint-Louis, capitaine, marié en 1770 à Thérèse de Sambat, dont six enfants : les deux aînés émigrés, Bernardin Béraud et trois filles : Anne, épouse Simon de Lafore, Marie-Gabrielle et Anne-Élisabeth-Joséphine.

(3) Les de Béarn, de Blanquefort, de Fargues, de Budos, de Durfort, de Duras, de Preychac, de Piis, de Lautrec, de Grailly, de Mauléon, de Roalhac, de Clermont, de Montferrand, de Bruniquel, de Lévis, de Galard, etc., etc., pour ne parler que des alliances du temps de Béraud, Arnaud-Garcie et Bertrand du Got.

Détail à noter : Le nom d'Uzès est absolument passé sous silence dans ces ouvrages où se lisent les noms de terres et de villes d'origine des divers membres de la famille et de ses divisions dans les diocèses de Bordeaux, Bazas, Périgueux, Agen, Lectoure, Aix, Marseille, Sisteron et Carpentras. Clément V n'a jamais fait mention de cette localité. Il y fut cependant reçu, dans un de ses voyages de Bordeaux à Lyon, en 1305, et visita le pont du Gard, mais sans faire allusion à sa qualité de compatriote d'origine, et il n'est point improbable que cette opinion a pu naître dans l'esprit de quelque chanoine d'Uzeste (d'autres disent gascon) très désireux de faire comme Mathieu de Westminster et de donner une noble aïeule à la localité qualifiée, dans tous les ouvrages de l'époque, de *villa modici valoris* (1), *villula minus insigni, satis sterili et exili* (2).

O'Reilly est, du reste, impardonnable dans ses hypothèses à ce sujet, car s'il dit qu'Uzeste *reçut ce nom* de Béraud du Got, père de Clément V, fuyant les dissensions civiles de la Provence (3), il avance, dans un autre passage, que la famille de Gouth transporta sa résidence d'Uzeste à Villandraut, *après la promotion de Bertrand de Gouth à la tiare,* 1305 (4). Or, Senebrun (5) possédait, en 1273, la terre d'Uzeste, et Béraud, son fils, était déjà seigneur de Villandraut. Senebrun avait aussi des biens à Saint-Martin deu Guot, véritable lieu d'origine de la famille.

Quant au manuscrit de La Réole, source, dit-on, de la

(1) 6e *Vie de Clément V,* par Amalric Auger de Béziers, prieur de Sainte-Marie d'Espira, diocèse d'Elne (Roussillon). (Baluze, cité.)

(2) 4e *Vie* de Bernard Guidonis. (Baluze, cité.)

(3) *Loc. cit.*, p. 443 et 444.

(4) *Loc. cit.*, p. 434.

(5) Registre d'hommages à la Bibliothèque de Bordeaux, d'après l'abbé Brun.

même légende, on le cite souvent, mais personne ne l'a vu et il faudrait remonter à Aliénor d'Aquitaine (1122-1203), époque où les Got marquaient déjà en Gascogne.

Le nom même d'Uzeste ne figure que rarement dans l'énumération des titres des Got. Il disparut complètement de la branche principale en passant dans celle des Preyssac dont Gaillard et Arnaud-Bernard sont dits Soudans de la Trave et d'Uzeste en 1313. J'ai lu, aussi, qu'une Cœcilia de Ucetia, mariée à un Bertrand de Budos, avait obtenu de Benoît XII, en 1337, troisième année de son pontificat (16 décembre 1334-25 avril 1342) la permission de se marier même en temps prohibé (1), et la terre d'Uzeste passa plus tard aux Lalande ou Lalanne.

Tel est le résumé sommaire de la vie de Clément V qui, suivant l'usage des Papes, adopta un sceau particulier donné par Ciaconius (2) et qui comprenait une roue, c'est-à-dire deux cercles concentriques avec deux diamètres se coupant à angle droit dans l'intérieur de la moindre circonférence de manière à former une croix.

Cette sorte d'écusson quadripartité porte :

le 1er canton : $\frac{\text{SCS}}{\text{PETRVS}}$, le 2e $\frac{\text{SCS}}{\text{PAVLVS}}$, le 3e $\frac{\text{CLE}}{\text{PP}}$, le 4e $\frac{\text{MENS}}{\text{V}}$

On lit entre les deux circonférences, la légende que Bertrand du Got avait réservée et qui se retrouve sur les monnaies de ce pape, d'après le musée de Jean Roy-Vaillant, antiquaire du roy (3) : BENEDICAT. NOS. DEVS. DEVS. NOSTER. BENEDICAT. NOS. DEVS.

(1) O'Reilly, *loc. cit.*, p. 631.
(2) Ciaconius, *loc. cit.*, p. 362.
(3) Baluze, t. I. Planche contenant les gravures des monnaies des papes d'Avignon. Elles sont également rappelées dans le *Manuel de numismatique du moyen âge et moderne,* de l'Encyclopédie Roret, 2e édition, de Barthélemy Blanchet, t. I, p. 351. Des variétés de monnaies existent dans

On voit, en outre, sur ces monnaies : de face, le buste du pape, couronné de la tiare, bénissant de la main droite, tenant de la main gauche une croix à long manche et revêtu d'une chape, ou manteau, avec la légende : CLEMENS : PAPA : QVINTVS; au revers et dans le champ, au centre, une croix simple entourée de trois cercles concentriques entre les deux grénetis desquels se lisent, dans le plus petit cercle, COMIT : VENASINI : plus, les clefs de saint Pierre entre-croisées et, dans le grand cercle, la légende : AGIM; TIBI; GRA. OMNIPOTENS DE.

Ses derniers moments ont été décrits par André Victorelli, dans ses additions à Ciaconius, en des termes déjà rappelés par nous, mais que nous n'hésitons pas à reproduire :

« Voyant sa mort prochaine, Clément V appela les membres » de sa famille près de lui, précisant la part qui revenait à » chacun, leur prescrivant de penser à lui devant Dieu, les » exhortant à le craindre et leur demandant d'obéir à son désir » d'être transporté et enterré dans l'église de cette sainte Marie » d'Uzeste, à laquelle il s'était voué, dans sa patrie bordelaise. » Et après avoir reçu leur serment, il les bénit et mourut » en 1314. »

C'était le couronnement d'une belle vie, la digne fin de celui que Villani, lui-même, appelait ***uomo di grande onore e di signoria***.

les collections du musée d'Avignon sous les nos 137, 138 et 139, d'après une note qu'a bien voulu me remettre mon érudit collègue en numismatique, M. le comte A. de Chasteigner. Voir t. II, p. 348 des *Monnaies féodales* de Poey d'Avant, au nom d'*Avignon*.

FORTUNE DE CLÉMENT V

La famille du Got, que l'on a pu retrouver jusqu'en 1142 en Rostaing du Got [1], avait contracté depuis des alliances avec plusieurs grandes familles nobles d'Aquitaine [2]. Béraud, père de Clément, était qualifié seigneur opulent [3]. Il est incontestable, par conséquent, que les débuts de son fils, né vers 1264, à Villandraut [4], furent loin d'être pénibles.

Il est tout aussi certain que ses études furent très complètes, bien que les auteurs soient peu d'accord sur les écoles qu'il fréquenta.

Les villes de Toulouse, Orléans et Bologne ont bien été citées, mais il est au moins douteux qu'il ait suivi les cours de lettres de la première [5]; et, par contre, per-

(1) De Courcelles, *Histoire généalogique des pairs et des grands officiers de France*, t. VI, 1826.

(2) Les de Béarn, de Mauléon, de Blanquefort, de Rouillac, de Clermont-Lodève, de Preyssac, de Piis, de Durfort, de Flammarens, de Montferrand, de La Motte, de Lilhan, etc., pour ne citer que les parents rapprochés du pape.

(3) « Bertrando, vel Berardo, viro militari, equite opulento. » (Ciaconius, t. II, 355.)

(4) Voir sur le lieu de naissance de Clément V : *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1893, p. 493, et la *Revue catholique de Bordeaux*, 1894, numéros des 25 février et 10 mars, où tous les documents de la question sont exposés.

(5) Renan (*loc. cit.*, p. 40) et Fisquet (p. 172) l'admettent; mais on a confondu Clément V et son neveu Bertrand du Got en citant la déposition d'Arnaud-Garsias de Albria dans l'affaire du frère Delitiosi, où se lit : « Quia prius fuerat socius in studio Tolosano Bertrandi de Goto fratris » ejusdem domini Raymundi. » (Baluze, t. I, col. 618.)

Il n'était pas question, par conséquent, du futur pape dans cette déposition.

sonne n'a parlé de son séjour à Agen, où avaient dû l'appeler naturellement ses deux oncles.

Il est certain pourtant qu'il y fit ses premières classes de lettres, car j'ai trouvé dans les chroniques de Bernard Gui, si remarquablement mises en lumière par M. Léopold Delisle ([1]), qu'il était, *dès son enfance,* sous la direction d'un maître dont le consciencieux dominicain a même conservé le nom.

C'était Pierre de Caussac (ou Cauzac), originaire de Fons, près Figeac, dix-huitième prieur des Frères Prêcheurs de Grandmont, du diocèse de Limoges, et alors au couvent de Deffez, près Saint-Ferréol, et d'Agen :

« Qui aliquando tempore educavit dominum Bertran- » dum de Gotho, *in pueritia,* qui fuit postmodum papa » Clemens. »

Et ce fut pendant l'épiscopat d'Arnaud du Got que se fit cette éducation *in pueritia,* car l'élève avait dix-sept ans lors du décès de ce prélat, qui mourut en 1281 ou 1282.

Il se trouvait du reste à Agen avec de nombreux parents qu'il n'oublia pas plus tard, tels Arnauld de Pellegrue et Arnaud de Canteloup, qui fut archidiacre du Brulhois et official d'Agen ([2]) avant d'être nommé cardinal par

([1]) *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques de France,* t. XXVII, p. 169, 1879.

([2]) Il l'était encore le 8 février 1304. — Barrère, *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen,* 1855, 2 vol. in-4°.

Cet auteur a défendu, d'après Labenazie, la thèse de l'origine agénoise de la famille du Got, et cette opinion vient d'être reprise par M. l'abbé Durengues dans son *Église d'Agen sous l'ancien régime* (Agen, 1894, in-8°). Mais M. Tamizey de Larroque n'a pas omis de relever cette erreur en rappelant avec bienveillance ma découverte, dans Rymer, de la naissance de Clément V à Villandraut.

Je saisis cette occasion de lui exprimer toute ma gratitude pour sa délicate attention.

Clément en 1305, et aussi avec ses amis Bertrand de Bordes (1) et Arnaud d'Aux (2), qu'il comprit également dans les promotions cardinalices de 1310 et 1312.

Si ses premières études furent peu dispendieuses dans ces conditions, il en fut, sans aucun doute, tout autrement pour les cours supérieurs des lettres et de droit à Orléans (3), d'abord où Baluze a dit qu'il eut pour professeur Pierre de Taillefer, ou de Chapelle, qu'il fit cardinal dès 1305 (4) à Bologne. Et je ne saurais trop insister sur la fréquentation de ces centres d'instruction au XIVe siècle (5), car si Orléans se trouvait assez rapproché de la Gascogne, il n'en était pas ainsi de Bologne, où Guillaume de Ruffat a dit que Bertrand du Got suivit

(1) Chanoine de Lectoure et d'abord camerlingue du pape, succéda en 1308 à Bernard de Castanet sur le siège d'Albi, et fut créé cardinal en mai 1310. Il mourut le 21 septembre 1313 et fut enterré à Uzeste. Voir mon *Étude iconographique,* 1893. — Dom Vaissette et dom de Vic, *Histoire générale du Languedoc,* 1730, p. 1745; réimpression de 1866, p. 9.

(2) Arnaldus de Auxilio seu de Auxio, nobilis novempopulanus (Frizon), camerlingue de Clément, évêque de Poitiers, cardinal en 1312, légat de Clément en Angleterre, mort à Avignon le 12 septembre 1317 ou en 1320 (Contelorius), ou en 1326 (Ciaconius). Son testament est du 23 août 1329 (Baluze, t. II, 279).

(3) « Ac etiam in Aurelianensi quæ eum legendi et docendi in legibus » scientia decoravit, ut ipse loquitur in bulla data Lagduni VI kal. fe- » bruarii, anno 2o » (27 janvier 1306). (Baluze, t. I, 622.)

C'est la date de la fondation de l'Université d'Orléans.

Le *Regestum* cité par M. Lacoste est même plus explicite. No 332 : « Cum » igitur in Aurelianensi civitate litterarum studium in utroque jure ac » præsertim in jure civili laudabiliter viguerit ab antiquo et ad præsens, » Domino faciente, refloreat, nos ipsum Aurelianense studium, quod nos » olim, essentiam minoris status habentes, legendi et docendi in legibus » scientia decoravit. » (*Revue catholique de Bordeaux,* 10 juillet 1883, p. 391.)

(4) « Fuit enim juris civilis professor in civitate Aurelianensi, anno 1270, » ubi auditorem habuisse creditur Bertrandum de Gutto postea romanum » pontificem. » (Baluze, t. I, 627.)

(5) Bernard de Garvo, cardinal de Sainte-Agathe, l'un des témoins du testament de 1312, avait aussi étudié à Orléans. Voir sa déposition dans le procès, *quod eram tunc Aureliani.* (Ehrlé, p. 47, 28.)

aussi les cours de droit, ce qu'a confirmé l'historien Cherubinus Ghirardaccius dans ses Histoires (1).

C'est même, sans aucun doute, pendant ce premier séjour en Italie qu'il attira l'attention de Boniface VIII, qui le fit l'un de ses chapelains *avant de le nommer évêque de Comminges* (2); mais Bertrand ne dut pas amasser de richesses dans ces pérégrinations répétées et lointaines qui exigeaient d'un jeune gentilhomme aussi bien apparenté des subsides correspondant à son rang, ainsi que des ressources indispensables pour ses voyages et séjours en France et en Italie.

Il était cependant déjà l'objet de faveurs et de rentes, car il nous apprend lui-même qu'étant à peine dans les ordres mineurs, il avait été pourvu d'un canonicat, d'une prébende et d'une prévôté dans l'église célèbre de Saint-Martin de Tours (3).

Il fut aussi chanoine de Saint-Caprais d'Agen à vingt et un ans, d'après un acte capitulaire de 1285, signalé par M. l'abbé Durengues, curé de Mérens et auteur récent d'un beau livre sur l'Église d'Agen (4).

Prêtre à vingt-cinq ans, en 1289, à Bordeaux, selon quelques auteurs qui n'ont pas indiqué la preuve de leurs dires (5), il fut sûrement chanoine et sacristain de la

(1) Baluze, t. I, 622 : « Ut docet Guillelmus Rufati, cardinalis, in epis- » tola scripta ad Bononienses quam recitat Cherubinus Ghirardaccius. » (*Storie di Bologna dalla sua fondatione all' anno 1320,* 1596, 2 vol. in-folio.)

(2) « Tunc vero quum factus fuit episcopus Convenarum erat capellanus » papæ, ut liquet ex actis relatis in tomo 3e libertatis ecclesiæ Anglicane. (P. 627, 632, 633.)

(3) Baluze, t. I, 633 : « In bulla data anno 4o de confirmatione privilegio- » rum ecclesiæ sancti Martini Turonensis, idem Clemens testatur se, dum » minori fungeretur officio, canonicatum et prebendam ac unam de præ- » posituris ejusdem ecclesiæ tenuisse. »

(4) Agen, Ferran frères, 1894.

(5) Renan, *loc. cit.*, p. 110. — Fisquet, *loc. cit.*, p. 170.

cathédrale Saint-André de cette ville [1], peut-être aussi chanoine de Saint-Seurin [2], vicaire général de son frère aîné à Lyon [3], et enfin nommé par Boniface VIII évêque de Comminges en 1295, à trente ans, et ce siège passait alors pour fort riche.

Cinq ans après, le 9 novembre 1299, il était nommé archevêque de Bordeaux par le même pape qui l'avait apprécié de bonne heure, et dont il soutint toujours courageusement et presque seul la cause en France [4], en osant faire connaître à ses suffragants, malgré les défenses de Philippe le Bel, que Boniface VIII avait appelé les évêques de France à Rome le 5 décembre 1301, invitation renouvelée le 29 juin 1302 [5].

On doit donc reconnaître que sa carrière ecclésiastique fut aussi rapide que brillante. Mais on a dit cependant qu'il avait dû considérer sa nomination à l'archevêché de Bordeaux, *dont les revenus étaient réduits presque à rien* [6], comme fâcheuse; et il y a quelque chose de tellement singulier, en effet, dans la permutation signalée entre Boson de Salignac, élu en 1296 à Bordeaux, d'après Lopès, et Bertrand du Got, évêque de Comminges, que quelques auteurs l'ont regardée comme douteuse.

Mais certains évêchés avaient à cette époque une valeur

(1) Lopès, édition Callen, t. II, p. 246.

(2) Cirot de La Ville (*Origines chrétiennes de Bordeaux,* 1867, p. 386) dit qu'il fut chanoine ou bénéficier de cette église avant ou après son canonicat de Saint-André, et la famille du Got avait eu de nombreux rapports avec le chapitre de Saint-Seurin.

(3) Renan, *loc. cit.*, p. 110.

(4) *Chronique de François Pépin,* comprise dans la collection de Muratori, t. IX, l. IV, cap. XLI : « Unum ex omnibus in solemni Gallicano» rum conventui restitisse Philippo, dum ab obsequio Bonifacis octavi » subducere nitebatur. » Et ailleurs : « Archiepisco Burdegalensi duntaxat » excepto. » (739, D.)

(5) *Gallia,* t. II, 830. Inst., col. 300.

(6) Charte de Sainte-Croix de Bordeaux (Fisquet, p. 168).

pécuniaire bien supérieure à celle de leur église métropolitaine. Toulouse, par exemple, dont le titulaire, Gaillard de Preyssac, neveu de Clément et nommé par lui, vers Noël 1305, à la place de Pierre de Chapelle, créé cardinal, ne voulut accepter aucune compensation lorsque Jean XXII eut transformé à son détriment, en 1317, son siège épiscopal en archevêché (1).

Bertrand du Got revenait du reste dans son pays natal, qu'il aima d'une façon constante et toute particulière, et l'honneur d'un des sièges les plus importants de France sous la domination anglaise était également un avantage dont le nouveau promu n'eut pas à se repentir, car il fut dès ce moment comblé de faveurs de tout genre.

Si sa famille avait eu beaucoup à souffrir (2) de la guerre, qui avait exercé ses ravages, à cette époque, dans toute l'Aquitaine et le sud-ouest de la France, au témoignage de Bernard Gui (3) et de Lopès (4), et fait entourer de murs les faubourgs de Bordeaux (5), le roi d'Angleterre s'empressait de réparer les pertes subies par ceux qui

(1) Lopès affirme avoir vu dans les archives de Bordeaux la charte de son élection en 1296, et Fisquet, qui la cite, la fixe au mois d'avril 1297 en signalant plusieurs actes de son vicaire général, Renaud de Salignac, archidiacre de Blaye, etc. Ce serait exact d'après une note des archivistes de la Gironde. — *Bozon electus concorditer in archiepiscopum Burdegalensem.*

D'après d'autres renseignements, Bozon n'aurait jamais occupé le siège; Fisquet le dit (p. 169), et M. Lacoste partage cette opinion (p. 392, 1893) *(Revue catholique : Nouvelles Études sur Clément V).* — Il lui avait offert le siège épiscopal de Riez, dans la région comprise dans le département actuel des Basses-Alpes.

(2) « Ob injurias propinquis suis a Carolo Vallesio bello Aquitanico » illatas ». (Ciaconius, t. II, 355, D.)

(3) 1294. « Occitania, Aquitania, Burdigala bello vastata. Intermittimus » studia. » (Douais, p. 270.) *Les Frères Prêcheurs en Gascogne aux XIIIe et XIVe siècles.* Paris-Auch, 1885.

(4) Réédition Callen, t. II, p. 246.

(5) 1302. « Suburbia Burdigalæ muro circumdantur. » (Douais.)

avaient défendu ses droits, et au nombre de ceux-ci figuraient le frère de Clément, Arnaud-Garsie du Got, et plusieurs alliés de sa famille : Bernard de Blanquefort, Amalvin de Barès, Gaillard de La Motte, Gaillard de Fargis, Gaston et Vital de Gontault, Rainfred de Durfort, Guillaume de Pin et plusieurs autres dont les noms se retrouvent dans le testament de Clément, tels qu'Amanieu de Nadailhan, Étienne Ferréol, Pierre de Pompeyac, Bertrand de Noaillan, etc., etc. (1).

De son côté, Philippe le Bel était venu à l'aide du prédécesseur obéré (2) de Bertrand du Got, en donnant l'ordre, le 1er août 1299, à son sénéchal de Gascogne, de faire payer diverses sommes non soldées, mais stipulées, en 1277, dans un traité spécial avec l'archevêque Simon de Rochechouart (3).

Le 3 novembre 1300, Bertrand recevait l'hommage de Hugues de Baynac, prieur de Saint-Cyprien.

Le 6 mai 1301, poussé par la nécessité, il obtenait de l'abbé de Sainte-Croix de Bordeaux et de ses religieux, pendant cinq ans, les revenus de chaque prieuré qui viendrait à vaquer; puis, le 12 juin suivant, la donation de toutes les charges et obédiences comprises dans l'enceinte du monastère (4), alors fort riche.

(1) Rymer : « Arnaldo de Blanquafort cum multis aliis de Vasconia per » dolum abrepta, recuperanda. »

(2) R. LXXVI. *In Regesto* n° 45, f° 137 : « Clemens accessit ecclesiam » Burdegalensem oneribus debitorum gravatam, per illos qui ante nos » præfuerunt contractorum. »

Lacoste, *loc. cit.*, p. 393.

(3) Fisquet, *Diocèse de Bordeaux*, p. 171.

(4) *Gallia christiana*, t. II. Preuves, col. 298 et suivantes.

L'archevêque avait demandé ce secours : « Inevitabili necessitate com» pulsus, ab abbate et conventu moderatus subsidium postulerat. »

Clément V, reconnaissant, créa cardinal, dès son couronnement, l'abbé qui l'avait secouru.

La gêne possible ou relative des premiers jours ne fut donc que momentanée. Elle n'empêcha pas Bertrand de se rendre aux États de Paris en 1302 et de s'y montrer défenseur résolu des privilèges de son église (1).

En 1303, Pierre d'Arnaud Valet, seigneur de Gabarnac, lui rendit hommage pour le château de Gaillars (2).

Le 8 mai 1304 eut lieu la même cérémonie, de la part de Raimond de Bourdelle, pour la dîme de la paroisse de Soussac (3).

Mais, entre temps, l'archevêque de Bordeaux s'était rendu en Italie, fuyant, non sans raison, la colère de Philippe le Bel, et s'il parvint à Rome en fugitif et déguisé, grâce à l'intervention d'Isnard, prieur des Dominicains d'Asti en Piémont (4), il y conquit les sympathies non seulement de Boniface VIII, dont il était déjà l'un des chapelains, mais des cardinaux et des familiers de la cour papale, d'après le récit de plusieurs historiens (5), qui trouvent dans ces circonstances particulières des raisons beaucoup plus certaines de son élection à la papauté que dans la fable du compromis imaginé par Villani (6).

(1) *Gallia christiana*, t. II, 830; 10 avril 1302. Fisquet a tort de dire qu'il était alors sur le siège de Comminges, p. 70.

(2) Fisquet, p. 172.

(3) Fisquet, p. 172.

(4) *Chronicon Pipini* (Muratori, t. IX, 739, E). Il le nomma plus tard patriarche d'Antioche et administrateur à vie du diocèse de Pavie.

(5) *Chronicon Pipini* (Muratori, t. IX, 740, A) :

« Quum autem pervenisset ad papam aliquando ibidem moram contractam, multam gratiam in conspectu papæ et cardinalium ac etiam affinum papæ, noticiam et familiaritatem ac benevolentiam acquisivit. »

(6) J'ai simplement rappelé dans le précédent mémoire l'invention de l'entrevue de Saint-Jean-d'Angély et du pacte conclu entre Bertrand de Got, alors archevêque, et Philippe le Bel. On ne discute pas les fables, réfutées radicalement, du reste, par Rabanis, Lacurie, Marquis de Castelnau, Boutaric et même Renan.

Et je ne ferai point longuement ici l'énumération des acquisitions faites dès le retour à Bordeaux et jusqu'à l'élection au pontificat suprême de 1305.

Je ferai remarquer seulement la facilité avec laquelle Bertrand du Got fit la visite des nombreux diocèses placés sous son autorité.

Commencée le 17 mai 1304 par Agen, où résidait son oncle, l'évêque Bertrand, et où il s'attarda volontiers trois mois et demi [1] au milieu de ses camarades d'enfance et de jeunesse, elle ne fut terminée qu'après une laborieuse pérégrination dans les diocèses de Périgueux [2] et de Poitiers, où la nouvelle de son élection, certainement peu prévue [3], lui parvint à Lusignan le 20 juin 1305.

Or, rien de bien extraordinaire n'est noté dans le journal de ses visites, qui avaient le double but d'exercer ses pouvoirs d'archevêque et de recueillir ses droits, dîmes et procurations dans chaque localité ou communauté. Aucune difficulté de perception n'est notée, sauf en quelques points reculés du Périgord et du Poitou.

Plus d'un prieur regardait, il est vrai, comme une lourde charge l'honneur de recevoir le *seigneur archevêque et son train;* mais Bertrand refusa parfois ses redevances dans les prieurés peu importants ou dans ceux où il faisait un long séjour avec sa suite [4]. Et ce fut pendant cette longue tournée qu'il acquit la

[1] 17 mai au 1er septembre.

[2] 1er septembre au 11 décembre.

[3] Rien ne pouvait, en effet, faire supposer que Benoît XI ne régnerait que huit mois (22 octobre 1303 au 7 juillet 1304) et mourrait d'une façon tragique, probablement empoisonné.

[4] Chezay-le-Vicomte en Poitou. Au Bugue, où il remit la procuration à l'abbesse et paya tous les frais de dîner, de gîte et de séjour (Lopès, réédition Callen, t. II. p. 248).

seigneurie de Belvès, en 1304, de G. de Biron, d'après M. de Gourgues (1).

Sa famille lui était du reste venue en aide aussi, car son oncle Gaillard du Got lui avait donné de bonne heure cette terre et cette vigne de Pessac qui porte encore le nom de château et cru du Pape-Clément (2).

Il faisait enfin, le 6 avril 1305, échange de divers châteaux avec le roi d'Angleterre (3), et son élection à la papauté le trouva, par conséquent, dans une situation prépondérante sous tous les rapports.

D'ailleurs, il me paraît peu nécessaire d'exposer ici les nombreuses sources de revenus des archevêques de Bordeaux (4); on peut en étudier la longue liste dans la remarquable transcription faite par M. Leo Drouyn des *Comptes de l'Archevêché bordelais* (5). Cette liste n'aurait du reste rien de particulier à Clément V, parce que les terres et richesses acquises par chaque titulaire devaient rester attachées au siège lui-même en vertu d'un édit de 1137 de Louis le Jeune, exemptant le diocèse de Bor-

(1) *Dictionnaire topographique de la Dordogne.*

(2) *Regestum Clementis,* nº 3999. (Lacoste.)

« Galhardus de Got, domicellus suus germanus, ei (Bertrando archie» piscopo) ejusque successoribus, manerium de Pessaco, Burdegalensis » diocesis, cum nemoribus et vineis ad ipsum pertinentibus concesserat. »

(3) « De cambio diversorum castrorum cum Bertrando del Got, arch. » Burdegalensi : Castrorum de Benner, Bygarosse, Mylan, Cose, Monte» rapto, necnon de mota Sancti Palantii, cum suis omnibus pertinentibus » et duobus feodis cum duobus homagiis ad dominium prædicti archiepiscopi, in partibus Sentongiæ spectantibus. » (Rymer, 1304, 6 avril.)

(4) Ils comprenaient non seulement les cens et rentes dues par des maisons à Bordeaux et les terres dans différentes paroisses du diocèse, mais des amendes pour mariages clandestins, délits d'usure, etc., les réconciliations des églises et cimetières souillés par des meurtres, ainsi que les profits du sceau, les lods et ventes, exporles, reconnaissances, péages, pensions, donations, testaments aux archevêques, subsides charitables, droit de bienvenue et d'installation des archevêques, etc.

(5) *Archives historiques de la Gironde,* t. XXI, 1881.

deaux du droit de régale et voulant que les biens des archevêques fussent conservés pour l'usage du nouvel élu après chaque décès (1), sans parler du droit de *spolium* que les papes cherchaient à appliquer lorsqu'une vacance se produisait (2).

C'est peut-être même en respect de cette loi ou de l'usage que Bertrand du Got voulut bien donner ou confirmer, au moment même de son couronnement à Lyon, à Arnaud de Canteloup, son successeur, la jouissance de sa chère résidence de Pessac (3), restée, comme le château de Lormont, l'un des apanages principaux des archevêques girondins jusqu'en 1793.

Je donne le texte de cette bulle aux pièces justificatives. Il est très curieux, comme contenant une description détaillée du domaine de Pessac, acheté par Gaillard du Got à Amanieu de Pessac, gentilhomme. Elle est datée de Lyon, XII des calendes de décembre, première année du pontificat de Clément V (10 novembre 1305) (4). Mais il confirma plus tard encore cette donation, le 20 novembre 1308, à Villandraut, au moment de son

(1) Lopès, édition Callen, t. II, p. 58. On lit dans le même tome, p. 466, qu'« un célèbre arrêt de Philippe, fils de saint Louis, maintient le chapitre » dans son droit de possession de garder les biens de l'archevêché, *le siège* » *vacant,* contre le roi d'Angleterre, duc de Guyenne, qui voulait l'en » dépouiller. »

(2) Les prélats n'avaient le droit de tester qu'un vertu d'un indult du Saint-Siège. Tous leurs biens meubles revenaient à la Chambre apostolique.

Mgr Barbier de Montault a étudié, avec son autorité reconnue, cette question dans un long travail réclamé de son érudition par la Société du Limousin.

(3) « Donat eidem ejusque successoribus manerium de Pessaco, Burde» galensis diocesis, *quod sibi diu ante* suam promotionem, quondam » Galhardus del Got, domicellus, suus germanus, concesserat, cum ne» moribus et vineis ad ipsum pertinentibus ». (Bulle *Licet omnium ecclesiarum cura.*)

(4) Baluze, t. II, p. 152, n° XXI.

départ définitif pour le Comtat (1); sans doute parce qu'il s'en était réservé la jouissance jusque-là. Il y résidait, en effet, en 1306 et 1307, pendant sa maladie, après la première donation de 1305 et jusqu'à son départ pour Poitiers en avril 1307.

Il est plus intéressant aussi de parler de la fortune du pape depuis sa nomination, quoique je n'aie pas l'intention de raconter toutes les phases d'un règne très mouvementé, qui fut loin d'être paisible et pendant lequel sa maladie, le nombre et l'importance des affaires laissèrent peu de loisirs au pontife.

On peut arriver, en effet, à nettement compter quelles furent ses richesses pendant ce règne, parce qu'on a pu retrouver de nombreux documents irrécusables sur cette question, et que Clément V apportait le plus grand soin dans la collection comme dans la vérification de son trésor et de ses dépenses. Il en faisait même régulariser la balance tous les mois ou toutes les semaines (2).

Ce n'est pas qu'il fût avare et cupide comme quelques auteurs ont voulu le représenter. Il est incontestable, au contraire, qu'il aimait le luxe, le faste, la vie conforme à son rang; et tous les historiens s'accordent à dire que les fêtes de son couronnement à Lyon, le 14 novembre 1305, dans l'église de Saint-Just, furent extraordinairement somptueuses et brillantes.

On se pressait, dit un témoin oculaire (3), pour le voir, comme Salomon, dans toute sa gloire. Le roi de France

(1) N° 3999 du *Regestum*. (Lacoste.)

(2) « Quod quolibet mense vel de sex ad sex hebdomadas dictus dominus » Clemens scire volebat residuum sive summam thesauri consistentis in » camere sua. » Déposition de Pierre de Caunis, adjoint au trésorier Fatri. (Ehrlé cité, p. 31-33.)

(3) « Ut viserent eum tanquam Regem Salomonem in suo diademate » coronatum. » (Bernard Gui, 4e *Vie* donnée par Baluze, t. I, p. 63.)

tint un moment la bride de son cheval; ses frères, Charles de Valois et Louis d'Évreux, Jean de Bretagne, l'accompagnaient, avec Jacques, roi d'Aragon, et une foule d'autres princes. L'affluence était énorme, comme elle l'avait été à Bordeaux lors de la proclamation des élections de Pérouse, le 24 juillet 1305 (1). Les cardinaux étaient venus de Rome, non sans peine, avec les ornements pontificaux et la tiare, que le camerlingue de l'Église avait apportée, et que le doyen du Sacré-Collège, Mathieu Rosso des Ursins, lui plaça sur la tête (2). Les fêtes furent splendides, les cadeaux envoyés innombrables, et le roi d'Angleterre, absent, avait spécialement adressé au nouveau pape un service complet de chambre et de table en or pur (3). L'escarboucle de la tiare valait, à elle seule, 6,000 florins (4). Clément avait d'ailleurs alors tout ce qui pouvait attirer l'admiration des foules. Il était d'une taille au-dessus de la moyenne et pleine d'ampleur. Il n'avait pas encore été malade; sa constitution était en apparence robuste (5), et, si on en croit les portraits qu'on a donnés de lui, sa physionomie traduisait les

(1) « Receptusque fuit Burdegalæ processionaliter a toto clero et populo » cum ingenti gaudio et honore totius civitatis ac patriæ undique concur» rentibus Baronibus et Prælatis. » (4e *Vie*, Baluze, t. II, p. 62.)

(2) « Anno 1305, in festo B. Michaelis camerarius domini Papæ cum » comitiva maxima transivit per Cæsenam deferens secum coronam qua » coronari debebat idem Clemens; et quasi tota curia, exceptis quibusdam » cardinalibus, cum maximo sudore ivit in Franciam. » (Baluze, t. II, 625. — Fragmentum ex veteri *Chronico Cæsenatensi* descriptum a Scipione Claramontis, t. II, *Histor. Cæsenæ*.)

(3) « Eduardus rex Anglorum misit domino Papæ singula ustensilia » quibus ministratur ei in camera et in mensa omnia auro purissimo, per » Episcopos Regni sui videlicet Lichfeldensem et Uvigorniensem et comi» tem Lincolnio. » (Raynaldi, 1305. 13, *Annales ecclesiastici*, t. XV.)

(4) Ptolémée de Lucques dit qu'elle fut perdue. (Baluze, t. I, p. 24.) — Amaury Auger dit qu'on la retrouva. (Baluze, t. I, 97.)

(5) « Vir corpore amplo atque robusto, staturaque iustam excedente. » (Ciaconius, t. II, 357, A.)

grandes qualités de cœur que tous les historiens lui ont reconnues sans conteste.

Je sais bien la réserve qu'il convient de garder pour l'authenticité de ces portraits, dont personne n'avait parlé jusqu'à présent, à ma connaissance du moins, et j'ai fait moi-même bonne justice ailleurs (1) des images ou toiles fantaisistes dont j'ai pu constater l'existence à Bordeaux, en Gironde et à Avignon; mais je crois qu'on doit accorder plus de confiance aux publications successives de Platina, Cavallerii, Ciaconius et Duchesne (2), et je vais en dire incidemment et sommairement les raisons.

Il est certain d'abord que les gravures données par tous ces auteurs dans leurs monographies papales ont un caractère très distinct et plus naturel que la plupart de celles de la série des papes qui précédèrent Clément V ou qui lui succédèrent. Il y est représenté en habits de cérémonie, mais sans la tiare. Il semble que le portrait est bien personnel.

Toutes rappellent exactement la description que j'ai donnée plus haut, et, en somme, elles sont certainement des copies d'un même type, avec des variantes, telles que, dans l'ouvrage de Platina, qui paraît être le plus ancien (1479), la figure est plus jeune que dans le livre de Cavallerii (1587), où on constate un aspect général

(1) *Clément V et son mausolée à Uzeste.* (Soc. arch., 1893, p. 101 et suivantes.)

(2) Platina, *Vitæ Romanorum Pontificum, ex Platina Historia in Epitomen redactæ ac juxta Onuphrii Panuinii Eremitæ Augustiniani censionem ordinatæ.* Leodii, anno MDXCVIII. — La première édition est de 1475.

Cavallerii, *Ecclesiæ Triumphus.*

Ciaconius, *Vitæ et res gestæ Pontificum Romanorum et S. R. E. Cardinalium. Ex recognitione Oldoini.* 1677, Rome, 4 vol. in-f° — La première édition est de 1601.

Duchesne, *Histoire de tous les Cardinaux français de naissance, enrichie de leurs armes et de leurs portraits.* Paris, 1660, 2 tomes.

identique, avec une semblable disposition des cheveux et des vêtements pontificaux.

Dans Ciaconius (1601 et 1677), le graveur s'est plutôt inspiré de Platina. Le visage, plus régulier, est épanoui, tandis que François Duchesne (1660) a reproduit plus exactement le portrait de Cavallerii, représentant Clément V toujours chauve, mais vieilli avant l'âge, ce qui est conforme aux données de l'histoire pour la période de son pontificat.

Il est certainement regrettable que le dernier auteur (1) n'ait pas indiqué, comme il l'a fait pour d'autres portraits de son ouvrage, l'origine exacte de sa gravure, et qu'il se soit borné à affirmer qu'*il l'avait fait venir de Rome* (2); mais je dois rapprocher de cette affirmation la déclaration que Clément V, d'après Vasari, avait fait faire son portrait à Avignon par le Giotto, qui l'avait emporté en Italie en 1316, deux ans après la mort du pape (3).

Or, Taddeo Gaddi, élève de Giotto, et qui avait reçu en don cette toile de son maître, a peint Clément V dans l'*Apothéose de saint Thomas d'Aquin* de la chapelle des Espagnols de l'église Sainte-Marie-la-Nouvelle de Florence (4), et cette peinture, où Clément V personnifie la

(1) *Histoire de tous les Cardinaux français de naissance, enrichie de leurs armes et de leurs devises*, par François Duchesne. Paris, 1660, 2 tomes.

(2) *Loc. cit.*, t. II, p. 84.

(3) Entre autres choses, il emporta avec lui le portrait du pape, qu'il donna ensuite à Taddeo Gaddi, son disciple. (Vasari, *Histoire littéraire de la France*, t. XXIV, p. 627.)

(4) Je possède la photographie générale de cette apothéose où figurent de nombreux grands personnages du temps. Elle a été bien décrite dans un mémoire spécial publié à Florence en 1887, et que M. l'abbé Allain a bien voulu me communiquer. Il a pour titre : *Del trionfo di San Tommaso d'Aquino di Aurelio Gotti*, dédié à S. S. Léon XIII, in-4°, 35 pages, par Mgr Roselli del Turco, chanoine de la métropole florentine.

loi canonique, à côté de Justinien représentant la loi civile, rappelle les traits des gravures citées : même ampleur du corps, mêmes lignes caractéristiques du visage, même absence de barbe et de cheveux, ainsi qu'on peut le constater sur la reproduction que j'en ai donnée (¹).

On doit donc tenir compte de ces documents.

Quoi qu'il en soit, on peut mieux apprécier la fortune de Clément à partir de son couronnement, et ses registres, conservés au Vatican et récemment livrés aux recherches des savants, nous font connaître les principales ressources sur lesquelles il pouvait compter.

Le Saint-Siège comprenait alors deux trésors : le *thesaurus antiquus,* composé de l'argent et des objets précieux de l'église romaine et de tout ce qui appartenait à la cour papale au moment du décès du titulaire, et le *thesaurus novus,* recueilli sous chaque pontificat.

A l'avènement de Clément V, le premier trésor fut apporté en France par Nicolas de Prato, évêque de Spolète, trésorier de la curie; mais il devait être peu considérable, en raison des troubles presque permanents en Italie, de l'attentat contre Boniface VIII, du pillage d'Anagni et aussi du peu de durée du règne de Benoît XI.

La partie du trésor que Clément V avait ordonné plus tard de faire venir de Rome et de la Campanie à Lucques, y fut pillée par les Pisans (²), et le trésor d'Ancône eut le même sort en 1313 de la part des Gibelins de la Romagne.

Il n'en fut pas ainsi du *thesaurus novus,* au sujet duquel Baluze avait fourni déjà des renseignements précieux, mais dont les chiffres ont été donnés avec plus de détails

(¹) *Clément V et son mausolée à Uzeste* (Société archéologique de Bordeaux, 1893).
(²) Bareille, p. 226, 227.

dans le savant mémoire du R. P. Ehrlé, ainsi que dans les registres de Clément V et de Jean XXII.

Je vais les exposer, en les complétant par quelques documents particuliers.

C'est ainsi que dès 1308, et même avant, 300,000 florins d'or paraissent avoir été mis en dépôt dans le château de Duras, dont Bertrand du Got, neveu de Clément, fut seigneur du vivant même de son père Arnaud-Garsie. Or, à cette époque, le Pape n'avait pas encore quitté l'Aquitaine pour le Comtat et ne comptait que deux ou trois ans de règne.

Trois années plus tard, en 1311, au moment du départ pour le Concile de Vienne, un inventaire, fait par Bertrand de Bordes, aidé de Raimond Fabri, qui fut trésorier après lui, et d'Oddo de Serminetto, camérier, fit constater l'existence de 1,300,000 florins d'or, qui furent portés, très probablement dans les premiers jours de 1311, au château de Pernes (*Castrum Paternarum,* près Avignon), et le R. P. Ehrlé croit que cet inventaire ne comprit pas l'argent qui suivit la curie pour le Concile et qui fut déposé dans le château de Bastide, appartenant à l'archevêque de Vienne.

Cet argent provenait de divers dépôts faits dans des couvents où se trouvaient les collecteurs nommés par le Pape.

Au 9 juin 1312, Clément V fit son testament au prieuré de Groseau, près Malaucène, où il aimait à prendre un repos de plus en plus nécessaire. Il y disposait, en totalité, de 814,800 florins d'or, mais avec mention de deux dettes importantes du roi de France (200,000 florins) et du roi d'Angleterre (260,000 florins), soit un total de 1,074,800 florins, d'après les chiffres indiqués dans la bulle de Jean XXII.

Les mêmes chiffres sont donnés dans un autre testament ou codicille du 11 avril 1314, avec indication de 70,000 florins à rendre à son successeur, ainsi que les dépôts de Montpellier et Paris, dont l'importance n'est pas précisée.

Et là ne se bornaient pas les richesses de Clément, car j'ai trouvé, en poursuivant partout mes recherches, qu'il avait déposé, je ne puis désigner à quelle date, une somme de 80,000 florins chez une sœur, dont le nom ne figure que dans un document : Gaillarde, mariée à un Preyssac, et mère de deux des témoins du testament de Groseau, Arnaud-Bernard Seyri d'Uz et Gaillard, évêque de Toulouse.

D'autres dépôts avaient été faits à la Bastide, près de Vienne; au château de Pertuis, et surtout à Montils et Villandraut.

Il est donc très difficile de déterminer d'une manière positive tout ce qu'avait accumulé Clément, soit dans le trésor de sa chambre papale, soit dans les dépôts précédemment indiqués, et les testaments eux-mêmes, quoique détaillés, ne sont pas plus explicites sur ces points que la déposition, pourtant si minutieuse, de l'enquête de Jean XXII.

S'il fallait admettre d'abord certaines assertions de contemporains, le nouveau pape aurait montré, dès les premiers temps de son règne, une avidité sans égale, qui ne souleva néanmoins aucun blâme, d'après Jean de Saint-Victor (1).

Il est vrai qu'il montrait en même temps la plus grande

(1) « Clemens V, papa, moram faciens Lugduni, ab episcopis et abbatibus Franciæ qui habebant negotiari in curiam, innumerabilem pecuniam extorsit. Sed Rex Franciæ et fratres ejus Baronesque Francorum invenuerunt propitium et benignum. » (*1re Vie*, Baluze, t. I.)

libéralité pour le clergé français (1) et accordait aux rois tous les décimes à leur convenance.

Mais les réclamations surgirent à l'occasion du voyage de Lyon à Bordeaux, après le couronnement, et l'arrêt de cinq jours à Cluny fut taxé de véritable pillage, d'après quelques auteurs que vise Renan (2).

On lit même dans la *Chronique métrique* de Godefroy de Paris (3) :

Meint jour mengea sur autrui pape,
Il n'iot ni ville, ne cité
De quis le pape eust pitié,
Ni abeie, ne prioré
Qui tost ne feust dévoré;
De blez, de vins, cheirs et poissons
Faisoit le pape ses moissons.

Chose assez bizarre, Philippe le Bel, dont on connaît le peu de scrupules en fait de finances et d'exaction, car dans ce moment avait lieu l'émeute des monnaies à Paris, Philippe se fit l'écho officieux, ou même officiel, de ces plaintes. Sa lettre est du 27 juillet 1306. Mais Clément sut répondre aux observations du roi avec une grande dignité et une verve toute gasconne (4).

Il avait lieu de s'étonner, disait-il, que les prélats dont Philippe traduisait les doléances, et qui étaient la plupart de ses amis avant qu'il fût pape, ne lui eussent pas porté directement leurs réclamations, qui auraient été plus dignes ainsi de l'honneur de l'Église et du leur. Il en aurait fait prompte justice. Mais elles ne lui avaient

(1) « Clericis gallis gratias largas fecit, » phrase qui suit immédiatement la dernière.

(2) Chronique latine de Guillaume de Nangis (*Soc. Hist. de France*, t. I, 352).

(3) Buchon, p. 107.

(4) Baluze, t. I, p. 580. — *Chronicon Cluniacense* de Franciscus de Riro.

été adressées ni verbalement, ni par écrit, ni par envoyé, ni par lettre, ni d'aucune manière, ni par l'intermédiaire des cardinaux (1).

Il était, en effet, accompagné des cardinaux Nicolas de Prato, Pierre de Chapelle, François Caritan, Guillaume de Ruffat, Arnaud de Pellegrue, Bérenger Frédoli, Pierre Colonne, Raymond du Got et Landolphi Brancaccio.

Et il ajoutait, finement :

« Comme nous l'apprend saint Augustin, quelle que soit la vigilance que nous apportions dans notre maison, nous sommes homme et nous vivons au milieu des hommes. Nous ne voulons pas prétendre que notre maison vaille mieux que l'arche de Noé, où, parmi huit hommes choisis, il se trouva un réprouvé, ni qu'elle soit plus sainte que la maison d'Abraham, où l'on trouve aussi des réprouvés, ni plus parfaite que celle d'Isaac, dont une partie des enfants fut réprouvée, et pourtant ni Noé, ni Abraham, ni Isaac n'ont été incriminés. »

C'était se mettre nettement hors de cause, se montrer peu sensible à des remontrances qui ne se reproduisirent plus pendant tout son règne; et il faut bien remarquer qu'un cortège papal, comprenant neuf cardinaux et leur suite en hommes et chevaux, devait, à cette époque, entraîner des dépenses d'entretien et de séjour fort onéreuses.

On peut en juger par les comptes d'Avignon à Bordeaux en quinze jours, d'Amanieu de La Motte, l'un des succes-

(1) « Miramur tamen amplius quod Prelati, qui hec gravamina pertulisse » dicuntur, quos, cum de regno oriundi simus eodem, et magnam habue- » rimus plerumque familiaritatem cum illis ante promotionem nostram » ad apostolatus apicem dignitatis, nostros speciales amicos et benevolos » credebamus, nunquam verbo, vel scripto, nuncio seu epistola, vel alio » quovismodo aliquid nobis de predictis significare vel per aliquem de » fratribus nostris cardinalibus facere significari curarunt. »

seurs de Clément (en 1357). Son cortège comprenait pour lui seul un nombreux personnel et vingt-sept chevaux (1).

C'est encore d'ailleurs l'histoire actuelle des visites des souverains ou des ministres. Seulement, les frais se paient sur le budget de l'État ou des municipalités, et les vexations ne sont plus individuelles, quoique aussi lourdes au fond, et tout se règle par des virements et une interpellation à la Chambre, avec passage invariable à l'ordre du jour. ***Much ado about nothing*** : beaucoup de bruit pour rien, car Jacques Bonhomme paie toujours.

(1) *Archives historiques de la Gironde*, t. XXI, p. 480.

LES TESTAMENTS DE CLÉMENT V[1]

I

AVANT-PROPOS

Les dispositions testamentaires du pape Clément V ont été quelquefois rappelées dans plusieurs ouvrages anciens et modernes, spécialement dans Baluze ([2]), mais d'une manière très sommaire, et personne ne les a publiées, en France, jusqu'à présent.

C'était un sujet d'ardentes recherches pour moi depuis deux ans, dans l'espoir d'y trouver la solution de plusieurs *desiderata* biographiques sur ce Pape, quand l'un de mes jeunes collègues en archéologie, M. René de Manthé, me fit connaître, en recueillant à mon intention des notes généalogiques sur la famille du Got, qu'il existait, dans les archives de Pau, un assez volumineux manuscrit du XVII[e] siècle portant pour titre : « Testament de Clément V. »

Ce document s'y trouve, en effet, classé sous la cote E II de l'inventaire, avec l'en-tête : *Testament du pape Clément V[e]. Tertio kalendas julii pontificatus anno septimo 1314* ([3]).

([1]) Voir la première partie dans le volume des *Actes* de 1893.

([2]) Baluze, *Vitæ Paparum Avenionensium.* Paris, 1693, in-4°, t. II, p. 367, n[os] LV, LVI, LVII, LIX, LX, LXI et LXII, p. 402; Rainaldi, *Annales ecclesiastici,* et bien d'autres auteurs.

([3]) La date de 1314 est erronée. Le pape Clément étant mort le 20 avril 1314, l'année septième du Pontificat correspond à 1312 et le testament est par conséquent du 29 juin de cette année.

La copie s'étend des pages 325 recto à 339 verso.

Il est terminé par l'annotation suivante :

« Le vingt-huitiesme juillet mil six cent soixante-six la present *(sic)* copie a esté bien et duement vidimée et collationnée à la grosse escripte en parchemin qui estoit au trésor et archives du Roy au château de Lectoure qui a esté portée en celluy du chasteau de Pau et qui est inventorié en l'inventaire des titres du dit Lectoure et est remplie en plusieurs endroits, à cause de quoi les mots laissés en blanc n'ont peu estre remplis. Au chapitre second intitullé : « Testament, » coté de lettre II par moy, conseiller et serviteur et secrétaire de Sa Majesté en la Chambre des Comptes de Navarre soubs signé, de l'ordonnance de la dite Chambre. — DUSOM. »

N'ayant pu obtenir communication personnelle de ce manuscrit, malgré l'active intervention de M. Brutails, archiviste de la Gironde, auquel on fit connaître que le volume était trop lourd pour l'envoi administratif, je m'empressai d'en faire retirer une copie, dont le savant aumônier du lycée de Pau, M. le chanoine Dubarat, a bien voulu surveiller l'expédition, et c'est la traduction française de cette copie que je donne, pour la première fois, aujourd'hui, en la complétant par des notes recueillies dans la comparaison de ce texte avec celui d'un autre document venu d'Allemagne (1) et dans l'étude de publications provenant de Rome (2).

Il en résulte, d'abord, que notre copie est une des plus anciennes, sinon la plus ancienne, d'après sa date, parce que celle qui a été publiée à Fribourg, par le R. P. Ehrlé,

(1) Il figure dans un très intéressant travail du P. Ehrlé, imprimé dans les *Archiv für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters* (1889, Freiburg im Breisgau), dont M. L. Guérard, chapelain de Saint-Louis-des-Français, a donné une analyse dans la *Revue de Gascogne,* t. XXXII, 1891.

(2) Des renseignements précieux se trouvent aussi dans le remarquable premier volume publié à Rome en 1890. *Ex typis Vaticanis,* par les RR. PP. Denifle et Ehrlé, déjà cité. Voir *Historia Bibliothecæ Romanorum Pontificum tum Bonifatianæ, tum Avenionensis.*

faisait partie d'un volume formé vers 1671, et je serais tenté de croire que le parchemin original, d'où fut copié notre document, appartenait à Bertrand du Got, neveu du pape, car on sait que la plus grande partie de l'héritage que ce seigneur transmit à sa fille unique Régine (qui le légua à son mari, Jean d'Armagnac), revint en apanage au comte d'Alençon, dès le temps de François Ier, dont il avait épousé la fille Marguerite. Or, les comptes d'Alençon furent relevés, au mois de janvier 1525, par Antoine Du Bourg, conseiller au Grand Conseil (1), tandis que le premier catalogue des archives d'Avignon n'est que de 1594 et n'indique que des feuilles volantes, ou réunies en petits fascicules, par ordre du cardinal Octavius Acquaviva (2).

Tous les titres d'Armagnac restèrent, au contraire, dans les archives de Gascogne, à Lectoure en grande partie, à Montauban, puis à Pau, d'où ils furent transportés aux *Archives nationales* de Paris sous la cote : *Fonds d'Alençon*.

De nombreuses pièces ou *instruments* furent conservés néanmoins aux archives des Basses-Pyrénées, soit les parchemins eux-mêmes, tels que les testaments de Bertrand du Got (3) et de Gaillard de la Motte (4), soit des copies réunies en volumes comme le testament dont nous nous occupons, soit enfin de simples notes (5) très

(1) F. Duchesne, t. II, p. 276.

(2) Mémoire du P. Ehrlé déjà cité.

(3) Coté E 4 et E 269. Nous avons eu en main le parchemin de cette dernière pièce et une copie en gascon.

(4) Coté E 12 LA, de l'Inventaire. Nous avons également pu consulter ce parchemin dont M. E. Piganeau a bien voulu faire la transcription du gascon.

(5) E 238, in-4°. Rôle de l'argent trouvé dans la garde-robe du pape Clément V (simple indication).

Même cote. Testament d'Arnaud-Garcie de Gout (simple note).

E 237, in-4°. Divers hommages et donations.

curieuses que nous citerons en temps et lieu, après avoir écrit les incidents de l'histoire des divers testaments de Clément V.

II

LES TROIS TESTAMENTS

(1310-1312-1314.)

Ce Pape, qui, depuis son élection, fut presque constamment malade (1), songea, de bonne heure, à consacrer sa fortune aux œuvres qu'il avait le plus à cœur, et c'est dans cette préoccupation qu'il fit un premier testament dès 1310 (il n'avait alors que quarante-six ans) en faveur de son frère, Arnaud-Garsie du Got, vicomte de Lomagne et d'Auvillars (2), chef reconnu de sa famille après la mort de Béraud du Got, leur père commun.

Ce testament, en date du 29 juin (3), n'a pas encore été retrouvé, mais il me paraît avoir d'autant moins d'intérêt que le légataire décéda très peu de temps après et qu'il est fort probable que Clément V ne lui en avait pas communiqué les dispositions. Je dirai plus tard pourquoi (4).

(1) J'ai fait une étude spéciale sur cette partie de l'histoire de ce Pape et sur ses relations avec ses médecins et l'intérêt qu'il prit au développement des études médicales. Elle fera suite au présent mémoire.

(2) Ce titre lui avait été donné par Philippe le Bel, le 14 décembre 1305.

(3) D'après de Courcelles, *Histoire généalogique des pairs et grands officiers de France,* t. VI, 1826. — Arnaud-Garcie fit lui-même son testament le 6 janvier 1311 et mourut dans le même mois. Ce qu'avait déjà dit Bernard Gui dans son histoire du monastère des Dominicains d'Auvillars.

(4) Le testament d'Arnaud-Garsie est signalé aux Archives de Pau, à la cote E 238 de l'Inventaire, mais on n'y trouve que la simple ind cation d'un testament de l'an 1311 dans lequel, après quelques legs, il fait son héritier universel son fils Bertrand du Got (le tout en quatre ou cinq lignes). J'espère être plus heureux ailleurs, ainsi que pour le premier testament du Pape.

Le second testament, dont j'ai recueilli la copie, est du 29 juin 1312 et fut rédigé dans ce prieuré de Groseau, près de Malaucène, où Clément V venait, de temps en temps, se reposer de ses fatigues et de ses maladies. Il y était rentré le 22 mai, en revenant du Concile de Vienne, et il y resta quatre longs mois, pendant lesquels il prépara et fit écrire ses dernières volontés d'une façon assez singulière, qui ne nous a été révélée que par les témoignages consignés dans la longue et minutieuse procédure instituée par Jean XXII sur la fortune laissée par son prédécesseur.

Il résulte, en effet, de la déposition principale du cardinal de Pelagrua ou Pellegrue, l'un des agents les plus ordinaires de celui-ci, que Clément V lui fit simplement connaître qu'il avait fait disposition de ses biens, qu'il l'avait choisi pour l'un de ses exécuteurs testamentaires, avec six autres personnages, et qu'il le priait, en cette qualité, d'apposer, ou faire apposer son sceau sur ce document, dont il n'avait pas indiqué la teneur (1).

C'est aussi ce que déclarent, les uns après les autres, les témoins encore vivants du même acte, à savoir : Raymond de Fargis, cardinal de Sainte-Marie-Nouvelle; Bernard de Garvo, cardinal de Sainte-Agathe ; Bertrand du Got, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, et Raymond-Guillaume de Budos. Arnaud de Canteloup, cardinal du titre de Saint-Marcel, et premier témoin nommé, était mort avant le procès. Gaillard de Preyssac, évêque de

(1) « Quod dum bone memorie dominus Clemens papa quintus rediisset » de Vienna apud Malaucenam, fecit secreto quandam ordinationem, sicut » dixit sibi, in qua volebat quod apponeret sigillum suum, quod et fecit. » Voluit etiam quod sibi promitteret et juraret, quod posse suum faceret, » quod dicta ordinatio compleretur, quod etiam fecit. »

Toulouse, était en disgrâce, et Bernard de Preyssac, seigneur d'Uzeste, n'avait pas été cité ([1]).

Le testament avait été écrit, sinon rédigé, par Raymond Fabri de Bayssac, l'un des trésoriers du Saint-Siège sous Clément V, et mort également avant la procédure ([2]).

Il est, sans doute, assez difficile d'admettre que le légataire principal, Bertrand du Got, n'ait pas eu connaissance des principales intentions de son oncle et parrain, qui lui avait remis, de la main à la main, des sommes fort importantes ([3]). Néanmoins, tous les témoins sont d'accord sur le secret que paraissait vouloir garder le Pape, et Raymond de Budos attesta même, sous la foi du serment, que son oncle Clément avait répondu à une question qu'il lui avait posée sur ce détail que personne ne connaîtrait ses dispositions tant qu'il vivrait ([4]).

Ce qui m'a conduit à supposer que le testament de 1310, fait dans le Comtat, n'avait pas été plus connu d'Arnaud Garcie resté en Gascogne, où Clément n'était pas revenu après 1308.

Tous les témoins appelés avaient été requis de donner leur *sigillum* à Raymond Fabri, et Bertrand du Got remit même à Jean XXII, sans être ouverte et munie de ses sept sceaux, la copie qu'il avait eue aussitôt après la mort du Pontife.

Le cardinal Raymond de Fargis fait une déclaration

([1]) Il n'était pourtant pas mort. Il avait été témoin nommé des deux testaments de 1312 et 1314, et figure dans celui de Bertrand du Got en 1314.

([2]) « Qui scripsit [ordinationem] ut credit. » Déposition d'Arnaud de Pelagrua, 6 juin 1318.

([3]) Spécialement les 300,000 florins d'or pour la croisade générale. Déposition du 12 juillet 1320. (Ehrlé.)

([4]) « Et cum ipse miles peteret quid continebatur ibi, ipse dominus » Clemens dixit ei quod nunquam sciret, quamdiu ipse dominus Clemens » viveret. » Déposition du 6 février 1321.

pareille dans sa déposition [1], et il est certain, d'ailleurs, que Clément V revient plusieurs fois, dans ce second testament, sur sa ferme volonté de pouvoir modifier ou changer ses dispositions, quelles qu'elles soient, tant qu'il le jugera bon, à sa convenance, et sans opposition quelconque.

Quoi qu'il en soit, le troisième testament, ou codicille, publié à Fribourg-en-Brisgau (Wurtemberg) par le P. Ehrlé, est beaucoup moins important et sa lecture fait comprendre la réalité d'une des dépositions du procès, celle de Pierre de Caunis, déclarant qu'il avait vu à Roquemaure plusieurs cédules contenant des additions à l'acte de Groseau, additions que le Pape avait réunies en un seul instrument, sous les sceaux des cardinaux de Pelagrua, Garvo et Fargis, du vicomte Bertrand et quelques autres dont il ne se souvenait plus [2].

Cet acte fut rédigé par les ordres de Clément, partie dans le château royal qu'il habitait, partie chez le seigneur Ricavi, et le rédacteur fut le cardinal de Garvo, qui ne fit très probablement que le remettre au trésorier Fabri, qui y mit la dernière main [3].

Il porte la date du 9 avril 1314, onze jours avant la mort du Pape, et confirme d'abord les grands legs du précédent testament. Il ajoute ou modifie quelques-uns des legs à ses familiers et renferme certaines dispositions

(1) « Clemens Papa dixit ei quod ipse quandam ordinationem fecerat de » bonis suis et voluit quod ipse cardinalis juraret, nulli revelare in vita » ipsius Domini Pape ea, que sibi diceret, quodque faceret posse suum, » quod ipsa ordinatio compleretur. » (6 juin 1318.)

(2) « Quas quidam cedulas additionum idem Dominus meus postmodum » reduxit in unam, quam ego scripsi sub sigillis dominorum de Pelagrua, » Garvo, Fargis, etc. »

(3) « Illa scriptura quam fecit dominus Bernardus cardinalis (Garvo) » fuit tradita magistro Raymundo Fabri, qui eam transcriberet, quia male » scripta erat. » Déposition Pelagrua.

importantes qui n'avaient pas été signalées, à savoir, par exemple, que Clément V avait d'abord choisi le lieu de sa sépulture dans la cathédrale de Bordeaux, avec des dons pour des églises d'Agen, du Puy, d'Avignon, de Toulouse et de Rocamadour et des subventions spéciales pour Villandraut et Uzeste, où il fixait le lieu de son inhumation malgré sa première décision (1).

Il faisait, enfin, des réserves en faveur de la curie papale et des cardinaux. Nous y reviendrons après l'analyse du testament que nous avons entièrement traduit.

III

TESTAMENT DU GROSEAU

Il porte, ainsi que nous l'avons dit, la date du 29 juin 1312.

Il comprend trois catégories principales de legs formant un total de 814,800 florins d'or, près de 9 millions de francs, ainsi que je l'ai exposé à la fin du précédent chapitre, somme considérable et se composant en :

300,000 florins affectés spécialement à une croisade générale;

314,800 florins à distribuer aux proches du Pape ainsi qu'à des personnes ou établissements soigneusement désignés;

200,000 florins pour des aumônes et diverses œuvres pieuses.

Ces chiffres généraux ont été souvent indiqués, avec

(1) « Nonobstante electione sepulturæ, quam prius fecerat in dicta ecclesia Burdigalensi. »

variantes, tout particulièrement dans Baluze (1), mais ils n'ont jamais été analysés; et je ne crains pas de dire, dès ee moment, que l'attribution et la distribution de chacun des legs témoignent, au plus haut degré, de l'esprit réfléchi, précis et tout personnel du Pontife, qui avait surtout en vue le bon emploi de ses largesses.

Je vais essayer de le prouver.

Sa première préoccupation est une nouvelle croisade générale vers laquelle il ne cessa de pousser les rois et les peuples pendant tout son règne, quoiqu'on ait soutenu le contraire (2), et son testament fourmille de détails intéressants dans le but d'accomplir ce qu'il déclarait avoir tant à cœur.

Sous ce rapport, la déposition d'Itier de Virzac, fondé de pouvoirs de Bertrand du Got, mérite d'être citée parce qu'elle prouve la persévérance avec laquelle le Pape poursuivait l'idée qu'il avait choyée dès son couronnement à Lyon, puis à Poitiers, et enfin au Concile de Vienne, ainsi que l'a mis en pleine lumière M. le chanoine Allain dans un long et intéressant article de la

(1) Les chiffres totaux de la fortune et des legs ne concordent pas toujours dans les livres qui les citent et même dans les Bulles du procès. La première, de Jean XXII, ne parle que des 300,000 florins de la croisade, de 160,000 dus par le roi d'Angleterre et de 100,000 dus par le roi de France, soit 560,000 florins (juin 1316); une bulle postérieure vise 1,074,800 florins, et les histoires de l'Église donnent plusieurs autres versions, dont il n'y a pas lieu de s'occuper ici.

(2) La première accusation est de Napoléon des Ursins dans sa lettre à Philippe le Bel, où il demande un pape voulant le secours à la Terre sainte autrement que par le *falace sermone* de Clément, récemment mort. On la retrouve chez plusieurs chroniqueurs du temps, et Renan, parmi les modernes, insiste plusieurs fois sur ce point dans son article de la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mars 1880 : « *Pas plus que Philippe, il ne voulait la croisade* » (p. 114); « *ni le Roi ni le Pape n'y pensaient sérieusement* (p. 117), » et, même après le Concile de Vienne, « *il n'y eut de sérieux que les mesures fiscales arrêtées en vue d'une expédition qui ne devait pas avoir lieu* » (p. 132).

Revue lyonnaise *la Controverse et le Contemporain* [1] auquel il est difficile d'ajouter quelque chose en dehors de nos documents.

Cet envoyé déclara officiellement à Jean XXII que Bertrand du Got revenant du Concile de Vienne avec son oncle, celui-ci lui aurait demandé s'il prendrait la croix en cas de passage général outre-mer; que son maître avait alors déclaré qu'il était prêt à cela pour l'honneur de Dieu et le sien, et qu'alors le Pape lui avait dit que son intention était de lui fournir les subsides nécessaires, ce qu'il avait effectivement fait peu de jours après, deux ans environ avant sa mort.

Il ajouta que l'année suivante (1313) le roi de France s'étant croisé, ainsi que ses enfants, Bertrand du Got l'avait imité lui-même avec plusieurs nobles de sa maison et de Gascogne, mis dans la confidence de la donation papale.

Le vicomte de Lomagne et d'Auvillars, ne croyant pas possible de changer les dispositions déjà prises et annoncées à tous ceux qui devaient faire partie de la première croisade générale, demandait la confirmation entière et particulière du legs. Et il affirmait que son oncle était souvent revenu avec lui sur les raisons que l'expérience lui avait fait concevoir de la supériorité d'un grand armement sur des expéditions partielles et les avis de Jacques de Molay, grand maître du Temple. Bertrand du Got appelait, d'ailleurs, les autres témoins du testament à confirmer ses déclarations. (Péliminaires du procès, 5 juin 1318.)

C'est après cette adhésion à ses projets que Clément V

(1) Actuellement l'*Université catholique*, t. XIV, p. 542-562 (décembre 1888).

confia la direction des chevaliers qu'il voulait envoyer en Orient à son neveu Bertrand du Got ou à ses descendants et, prévoyant que ce neveu ne pourrait ou ne voudrait peut-être pas passer la mer, il lui substitue : d'abord, trois autres témoins de ses dispositions, ses parents : Raymond-Guillaume de Budos, Bernard de Preyssac, et Bertrand de Salviac; puis, à la fin de l'acte, Amanieu d'Albret ou son fils et, enfin, il donne l'ordre à ses exécuteurs testamentaires d'employer tels capitaines qu'il leur conviendra de choisir.

Il est vraiment difficile de nier que Clément V voulait, à tout prix, mener à bien les secours en Terre sainte.

Les détails relatifs à cette donation sont, en outre, d'une précision tout à fait remarquable et fournissent des renseignements curieux sur l'organisation d'un corps de troupe de croisés au commencement du XIVe siècle.

Les 300,000 florins sont consacrés à l'armement et à l'équipement de 500 chevaliers montés sur de bons chevaux, bien armés et dont la solde sera, par mois, de 15 ou 18 florins, de 20 au plus.

Cent de ces chevaliers seront de la maison de leur chef (Bertrand du Got, ou des proches de la famille du Got). Les autres doivent être originaires de Gascogne ou du Contat-Venaissin, ou même d'ailleurs, à défaut des premiers.

Leur temps de service est fixé, pour l'aller, le séjour en Terre sainte et le retour à deux ans et demi complets.

Rien de plus précis et ce cachet de volonté ferme et éclairée se retrouve, du reste, pour toutes les donations particulières, aumônes, ou legs individuels.

En première ligne viennent les sommes accordées à des jeunes filles pauvres, nobles ou non, pour leur constituer une dot de mariage, ou pour leur faciliter l'entrée

en religion et il ne s'agit pas ici d'un nombre infime de rosières, comme de notre temps, Clément V donne :

200	florins d'or	pour marier	10 jeunes filles nobles.
100	—	—	200 autres jeunes filles également nobles.
25	—	—	1,201 jeunes filles pauvres, non nobles.

Ce qui assure une dot proportionnée à 1,411 jeunes filles et une somme totale de 30,025 florins d'or, évalués pour le temps, à 300,000 francs.

Il accorde 40 florins à 366 filles voulant entrer en religion, proportion qui n'accuse aucune partialité cléricale.

Et le Pape n'oublie aucun des pays où il a résidé. Il veut que

400	des filles	non nobles	soient du diocèse de Bordeaux ;
200	—	—	du diocèse de Comminges ;
150	—	—	du diocèse d'Agen ;
100	—	—	du diocèse de Bazas, spécialement des paroisses d'Uzeste, de Preyssac et de Budos ;
30	—	—	de la ville d'Avignon ;
30	—	—	de la ville de Poitiers ;
20	—	—	de la ville de Lyon ;
20	—	—	de la ville de Vienne ;
251	—	—	du Comtat-Venaissin.
1,201			

Les 200 jeunes filles nobles, pourvues de 200 florins, devront être des diocèses de Bordeaux, Agen, Bazas, Comminges et du Comtat, dans la proportion indiquée pour les non nobles.

Les 10 jeunes filles nobles dotées de 200 florins seront du diocèse de Bordeaux.

Même attention pour ce qui concerne les 366 filles qui voudront entrer en religion. Elles devront, toutes, être originaires de la province de Bordeaux.

Clément V affecte ensuite 66,680 florins d'or aux pauvres honteux, aux lépreux, aux infirmes et débiles demandant l'aumône aux portes et prescrit de suivre, en cela, les proportions fixées pour les filles dotées; s'en référant, au surplus, aux exécuteurs testamentaires qu'il a nommés.

Il distribue de nombreux legs aux couvents de Prêcheurs, de Mineurs et de Carmes des diocèses qui lui avaient été confiés ou qu'il avait habités, et enfin donne 8,000 florins aux hôpitaux des diocèses de Bordeaux, Bazas, Agen et Comminges, le reste des 66,680 florins étant consacré à l'achat des vêtements pour les pauvres des mêmes diocèses et du Comtat.

Cette énumération sommaire indique nettement quelles étaient les œuvres pies les plus en faveur au commencement du XIVe siècle, et l'importance comme le nombre des legs donnent au testament de notre Pape girondin une place tout à fait à part parmi les documents de ce genre, d'ailleurs si rares.

Devant revenir sur la question des hôpitaux dans mon étude particulière sur Clément V et ses médecins, je n'insisterai, pour le moment, que sur le chapitre des dotations en vue du mariage ou de l'entrée en religion, en rappelant que c'était un usage fort ancien et encore en vigueur à Rome, où, chaque année, soixante-deux associations de charité distribuent un nombre considérable de dots semblables. L'une d'elles, l'*Archiconfrérie de la très sainte Annonciation,* n'en a pas délivré moins de 363

en 1839. Elle en a donné, depuis, 117,831, ayant absorbé 565,277 écus. Le total en 1869-1870 était de 877, représentant une somme de 150,356 francs. Et le nombre des dots est, pour Rome entière, et par an, de plusieurs milliers, soit un million de francs (1).

Nous sommes loin de là en France, avec nos rosières de Nanterre, de Salency et de La Brède ou de quelques autres petites localités.

Je n'entrerai pas, après cela, dans l'exposition des legs réservés aux parents rapprochés du Pape, à ses familiers, aux gens de son service, à tous ceux auxquels il voulait laisser, selon son expression, une récompense proportionnée aux égards et aux attentions qui lui avaient été prodigués souvent pendant sa vie. La liste ne comprend pas moins de 150 noms et l'identification de chacun est plutôt du ressort des recherches généalogiques qui doivent faire partie de mon œuvre complète. Je puis seulement affirmer d'avance qu'elle permettra de rectifier, en certains points, ce qui a été publié jusqu'à présent sur ce sujet.

Quant aux voies et moyens d'assurer la stricte exécution de ses volontés, Clément V est tout aussi précis et clair.

Il veut que toutes les dots soient soldées, au plus tard, dans l'année qui suivra son décès; que les entrées en religion se donnent le plus tôt qu'il sera possible et qu'il en soit ainsi pour toutes ses aumônes.

Il pousse même la précaution jusqu'à recommander

(1) Mgr Barbier de Montault a consacré un long chapitre de ses *Œuvres complètes* à cette question des dots moralisatrices, et nous avons emprunté les chiffres précédents à son ouvrage, si remarquable et si nécessaire pour toute recherche d'archéologie religieuse ou de liturgie. Voir t. VII, 1893, p. 126.

d'acheter les vêtements pour les pauvres dès sa mort, s'il meurt en été, ou, sinon, pour l'hiver suivant.

Il prévoit toute opposition pour altérations quelconques dans l'acte qu'il a fait écrire, telles que ratures, interpolations, interlignes, erreurs de scribe, etc., et, enfin, charge la conscience des témoins qu'il a choisis de l'entier accomplissement de ses ordres en leur enjoignant aussi l'apposement de leurs sceaux sur le testament lui-même.

On retrouve les mêmes recommandations dans le codicille du 9 avril 1314 dont le R. P. Ehrlé a donné le texte, le premier, en 1889, dans un travail que je ne saurais trop louer et qui a pour but spécial, ainsi que je l'ait dit, l'étude de toutes les phases du long procès poursuivi par Jean XXII contre ceux qu'il supposait avoir eu la plus forte part de la succession de son prédécesseur.

IV

CODICILLE DE ROQUEMAURE

(9 avril 1314.)

Cè document contient, de plus, certaines dispositions qui ne se retrouvent pas dans le premier; les voici :

C'est, d'abord, l'ordre de remettre à son successeur 70,000 florins, ainsi que les dépôts d'argent ou de valeurs placés à Montpellier et à Paris.

Puis un legs de 20,000 florins à l'église cathédrale de Bordeaux où il déclarait vouloir être enterré, disposition qu'il paraît avoir changée *in extremis* en fixant son inhumation à Uzeste [1], ne laissant plus que 10,000 florins

[1] Voir *Histoire de Clément V* (*Actes de l'Académie*, 1893, p. 523-524).

pour l'œuvre de son ancienne cathédrale archiépiscopale, 1,000 florins pour ornements d'église, et 1,000 florins pour obit et anniversaire perpétuel dont on retrouve la trace dans les comptes de l'archevêché publiés dans les tomes XXI et XXII des *Archives historiques de la Gironde*.

Les 8,000 florins restants devaient revenir à Uzeste pour fondation de chapellenies perpétuelles qui n'avaient jamais été signalées avant le mémoire du R. P. Ehrlé.

Ce dernier testament attribuait aussi des legs, non portés dans le premier, à diverses églises, spécialement à celles de Villandraut et d'Uzeste, pour bien assurer le chiffre fixé par lui pour la dotation annuelle des deux collégiales qu'il avait créées dans ces deux localités, soit 1,500 livres.

Et le Pape semble, également, avoir été préoccupé au moment où il sentait la mort approcher, des revendications possibles de ceux qui allaient recueillir son héritage pontifical.

Ce n'est pas qu'il paraisse douter, un seul instant, de la légitimité de son droit de disposer à son gré des richesses qui lui venaient naturellement, pour la plus grande part, de ses droits et revenus de Pape. Il suivait, en cela, la tradition et l'usage. Les sommes qu'il avait versées pour la prise de Rhodes, ou pour la restauration de la basilique incendiée de Latran, et bien d'autres largesses, qu'il serait trop long d'énumérer ici, prouveraient aisément qu'il ne pourrait être taxé d'avarice.

Son legs de 300,000 florins, en vue d'une prochaine croisade, atteste de plus une juste application des ressources demandées pour ce but à toute la chrétienté. L'épargne est alors de la prévoyance, et s'il fallait des preuves de la scrupuleuse conscience de Clément V à ce sujet, je rappellerais, en dehors du legs particulier de

70,000 florins à son successeur futur, legs payé à Jean XXII, les recommandations suivantes du codicille.

Il veut que tous les vases d'or et d'argent dont il se sert tous les jours soient remis à la curie papale.

Il donne tous ses vases d'argent doré aux églises appauvries de Rome.

Il veut que la dette contractée envers lui par le roi de France soit consacrée aux secours pour la Terre sainte ou en aumônes.

Même disposition pour la dette du roi d'Angleterre.

Remettant et déclarant annuler tout autre engagement en sa faveur, il réserve pourtant tout ce qui pourrait être un préjudice pour la Chambre papale ou le Sacré Collège, spécialement le reliquat anglais du denier de Saint-Pierre.

Si Raymond-Guillaume de Budos, recteur du Comtat, a perçu trop de revenus, il entend que restitution en soit faite à la Chambre du Pape.

On trouve rarement un exemple aussi marqué de justice et de scrupules, et il est bon de rappeler qu'en ce qui concerne les dettes des rois de France et d'Angleterre, comme pour d'autres dépenses : dotations de Villandraut et d'Uzeste, création d'universités ou de chaires de langues anciennes, Clément V a souvent dit qu'il avait agi, dans ces occasions, non comme pape, mais comme individualité privée (1).

Sa vaisselle d'or de chambre et de service lui venait même en don d'Édouard Ier d'Angleterre, lors de son couronnement à Lyon.

Et qu'on le remarque bien, Clément V, dans tous ses

(1) *Non tanquam Summus Pontifex, sed sicut privata persona.* (*Regestum Cis*, V1, no 8874.)

testaments, tout particulièrement dans celui de 1312, ne paraît songer qu'au partage de sa fortune personnelle.

Point de préambule purement religieux, point d'intervention de notaire, simplement mention de donation après sa mort. Question que Jean XXII fit poser à tous les témoins, dans un but juridique, et à laquelle ils répondirent tous que Clément avait seulement donné telle ou telle somme, tels ou tels objets, à des personnes ou pour des œuvres bien spécifiées par lui.

Les exécuteurs de ses volontés sont exclusivement de sa famille, à divers degrés. Il leur fait jurer qu'ils suivront ses instructions, laissant la solution de toute affaire litigieuse à la majorité des voix de ceux de ces témoins qui seraient vivants quand il s'agira d'accomplir ce qui se trouve constamment nommé son *ordination*, ses *ordres*, dans toute la procédure de la succession.

C'est même le caractère spécial de ces documents qui, sous ce rapport, comme sous celui de leur date et de la rareté de pièces semblables, rend leur publication intéressante et si neuve.

V

EXÉCUTION DES TESTAMENTS

La suite qui leur fut donnée ne l'est pas moins.

S'il fallait croire les opinions généralement admises sur cette question, le Pape n'aurait pas été plus obéi qu'un grand nombre d'hommes célèbres dont les testaments furent souvent violés dès le jour de leur décès ou l'ouverture de leur succession. Mais je m'empresse de dire que si la lecture attentive des documents publiés par Baluze m'avait fait arrriver à une tout autre conviction,

le travail remarquable du R. P. Ehrlé met absolument à néant toutes les fables racontées et reproduites sur ce point, et je ne saurais trop louer le système de ce savant auteur qui consiste à produire, avant tout, *in extenso*, les pièces d'un procès, de manière à faire ressortir de suite les conséquences naturelles du débat. C'est une méthode qui vaut mieux que les plus savants commentaires dans lesquels la personnalité du critique a, souvent, une trop large part.

On ne peut, il est vrai, faire l'analyse exacte de toutes les dépositions orales et déclarations écrites des témoins cités par ordre du pape Jean XXII pour l'instruction complète de cette affaire qui se trouve consignée dans soixante-dix-neuf pages d'écriture cursive de la chancellerie papale conservée au Vatican. Mais les textes reproduits par le R. P. Ehrlé prouvent que l'enquête fut poussée avec une extrême rigueur et d'une façon véritablement inquisitoriale, pour bien des détails. Jean XXII, très habile juriste, avait eu soin de dresser un questionnaire auquel tous les témoins devaient répondre. Tout était prévu et signalé pour la recherche absolue (1) des trésors ou dépôts d'argent du Pape, des pierres précieuses, joyaux, vases d'or et d'argent, ornements ecclésiastiques, livres, draps d'or ou de soie, contrats ou instruments relatifs à des dettes, obligations, etc. Un juge d'instruction, très prévoyant, ne ferait pas mieux aujourd'hui et, après toutes ces perquisitions, en apparence fiévreuses, le Pape, assisté de huit cardinaux, en vint à reconnaître, le 27 janvier 1321 :

1° Que les sommes destinées aux œuvres pieuses

(1) « Ordinavimus in modum, qui sequitur, diligenter inquiri. » (Ehrlé, 37, note 2.)

n'avaient pas été détournées de leur attribution et devaient être entièrement acquittées (1);

2° Que les legs particuliers avaient été remis, ou devraient l'être, aux ayants droit, après vérification (2), et pour obéir aux ordres de Clément (3);

3° Que les 300,000 florins réservés pour la croisade étaient restés intacts dans les mains du légataire Bertrand du Got, qui se déclarait prêt à obéir aux ordres de son oncle.

Toutes les prescriptions du codicille de 1314 avaient été, du reste, respectées en ce qui avait trait à la curie et au collège des cardinaux, aux églises de Rome, etc. Des reçus authentiques le prouvaient. Les testaments, encore fermés et scellés, avaient été produits. Les dépôts de Paris et de Montpellier, ainsi que les 70,000 florins du codicille avaient été remis à Jean XXII qui décida, très solennellement, le 11 juillet 1321, que la procédure prenait fin par une absolution générale, eu égard à la soumission de l'inculpé Bertrand du Got, qui s'était entièrement soumis d'ailleurs et d'avance aux décisions du Pape, et, aussi, en souvenir de l'affection toute particulière de Jean XXII envers son prédécesseur d'heureuse mémoire, et en *considération également du roi de France* (4).

(1) « Quod videretur et examinaretur si soluta sunt omnia, et si sic, » bene quidem; si tamen remanerent aliqua persolvenda, quod deberent » integre persolvi. » (27 janvier 1321.) Ehrlé, 103, 15. — Voir aussi Baluze, t. II, 398; V idus julii (11 juillet 1321).

(2) Mais aucune pièce du procès n'établit que cette vérification ait été tentée. Elle était certainement difficile, sinon impossible, quatre ans après la mort, suivie immédiatement de la distribution de legs infiniment nombreux.

(3) « Sed hec egit volendo de benignitate apostolica providere et ex » quibusdam coniecturis verisimilibus, per quas presumit dictum domi- » num Clementem predicta contenta in scripturis, pro ordinationibus » productis, sic fieri voluisse. » (Ehrlé, 103, 31.)

(4) « Submissionem hujusmodi, presertim ob predicti predecessoris

Le Pontife réservait, comme mesure conservatrice, toute de forme, son jugement sur la valeur légale et propre des documents produits par la défense (1) et l'on pouvait certainement discuter sur certaines singularités des testaments, sur ce fait capital surtout : de la demande de l'apposition de leurs sceaux à des témoins qui n'avaient qu'une connaissance très incomplète, ou même nulle, des dispositions qu'ils étaient requis de certifier et d'exécuter, sans lecture, ou communication préalable des textes.

On pouvait encore attaquer la légitimité des legs attribués aux parents, amis et familiers, ce qui était en opposition formelle avec les règles ou traditions d'après lesquelles *tout ce qui venait de l'Église devait revenir à l'Église* (2). Boniface VIII les avait rappelées tout récemment, mais il faut bien ajouter que plusieurs papes avaient donné des autorisations contraires et j'ai même découvert que Nicolas IV avait spécialement accordé cette licence à Bertrand du Got, évêque d'Agen, oncle de Clément V. Il lui concède, en effet, le droit de pourvoir, dans son testament, aux frais de ses funérailles, aux récompenses des *services qu'il avait reçus de ses consan-*

» nostri memoriam, cui sumus astricti multipliciter et regie interventionis » obtentu duximus admittendum. » (Avignon, VIII des ides d'août an 4 (6 août 1320). — Ehrlé (p. 115) : *Lettre à Henri de Sully, chancelier de France.*

Dans l'une des pièces du procès, il existe une variante, évidemment diplomatique, de ce texte. On n'y parle pas du Roi : « Submissionem hujus » modi, presertim de felicis recordationis domini Clementis pape V prede. » cessoris sui memoriam, cui se dixit dominus noster supradictus mul- » tipliciter astrictum et *contemplatione persone ipsius vice-comitis* duxit » liberaliter admittendis. » (Ehrlé, 101, 18.)

(1) « Quod intendit nec intendebat aliquam scripturam pro ordinatione » productam approbare, cum secundum omnium Dominorum cardinalium » opinionem non videantur facere plenam fidem. » (Ehrlé, 103, 27.)

(2) L'Église avait des visiteurs *(visitatores)* distincts des *collectores*, commis spécialement pour rendre compte des vacances.

guins ou d'autres, ainsi qu'à des œuvres pies, réserve faite des droits de son église (1).

Clément pouvait donc se croire autorisé à éluder des règlements qui furent, dans leur application, l'occasion de nombreux litiges et d'enquêtes fort difficiles à bien établir pour distinguer la fortune privée et ecclésiastique des prélats (2).

En somme, Jean XXII ne pouvait méconnaître l'authenticité des donations générales ou particulières de son prédécesseur. Les documents les plus authentiques lui avaient été remis par le cardinal de Pellegrue dès le début, comme plus tard par Bertrand du Got. Tous les témoignages concordaient, même pour les moindres détails. La sentence finale était donc justifiée, sauf peut-être celle qui ordonnait au vicomte de Lomagne de verser à la curie la moitié des 300,000 florins d'or réservés pour une croisade générale, les 150,000 restant au vicomte avec cette destination (3). Clément V avait toujours, en effet, affirmé ses préférences pour un grand

(1) Je donne aux pièces justificatives la Bulle de Nicolas IV, III des nones de mars, anno 5°, 1293. On y lit : « Pro decentibus et honestis » expensis tui funeris ac pro remuneratione illorum qui tibi servierunt, » *sive sint consanguinei sive alii,* juxta servitii meritum testari ac dispo- » neri possis et alias prius tuæ ecclesiæ ære alieno deducto. » — *Epistola ad Bertrandum de Gotho, Episcopum Agennensem, qua ei concedat facultatem condendi testamentum* (Baluze, t. II, p. 13, n° VI).

(2) Mgr Barbier de Montault a magistralement démontré le fait dans son mémoire, très remarquable, sur le *spolium* de l'évêque de Limoges, Aymeric de La Longchapt, en 1390, dont les neveux avaient accaparé tout ou presque tout l'héritage au détriment des revendications du Saint-Siège. Ce travail, rédigé sur la demande de la *Société archéologique du Limousin,* expose admirablement toute la question.

(3) « Quod dictus vicecomes solveret medietatem ipsi Domino nostro, » seu ejus mandato infra instans (ad kalendas mensis novembris proxime » venturas), per ipsum Dominum nostrum ad opus ultramarini passagii » seu preparatorie, secundum quod sibi videbitur expendendum. Reli- » quam vero medietatem ipse vicecomes expendet aut solvet pro passagio » cujus ordinationem adhuc sibi reservat Dominus noster. »

passage outre mer, ne voulant pas d'expédition partielle (1).

Cependant Ehrlé pense, à ce sujet, que la somme totale aurait été mieux placée dans les mains du successeur de Clément; mais je crois, au contraire, que ce Pape avait l'intention bien formelle d'éviter cette destination, en apparence naturelle, pour assurer le succès de la croisade qu'il désirait ardemment.

Il avait apprécié le peu de confiance à accorder aux puissances de l'époque. En cela, comme pour le reste, il croyait pouvoir davantage compter sur un exécuteur testamentaire et il poussa même jusqu'au luxe les substitutions possibles de ceux qui devaient accomplir son constant désir.

Ce n'était pas la peine assurément, pour arriver à ce résultat, de fulminer la bulle *Cum venerabiles fratres et coepiscopos nostros*, du 8 mai 1320, contre ceux qui avaient enlevé le trésor du pape Clément du château de Montils (2) *au mépris du Siège apostolique et du Collège des cardinaux de la sainte Église romaine, donnant ainsi le plus exécrable exemple, au grand scandale des fidèles*, avec les menaces ordinaires des punitions ecclésiastiques les plus graves contre les fauteurs ou complices de pareils forfaits.

Les seuls interrogatoires préliminaires des cardinaux témoins pouvaient suffire dès 1317 et 1318 à élucider l'affaire, et l'on est véritablement assez embarrassé pour bien discerner les mobiles qui firent agir Jean XXII en pareille circonstance; car l'on doit tenir compte, de plus,

(1) Sur le conseil de Jacques de Molay : consultez à ce sujet Baluze, t. II.

(2) Baluze, t. II, 368, n° V : *Bulla Joannis XXII continens processus contra illos qui asportaverunt thesaurum domini Clementis de Montilio.* VIII des ides de mai (Avignon, 8 mai 1320).

de la lenteur singulière du procès, commencé *quatre ans après la mort de Clément V*, conduit très mollement, avec plusieurs suspensions, *de 1318 à 1320* et enfin clos, en juillet 1321, par une absolution complète.

Aussi a-t-on cherché les motifs de ces lenteurs qui reconnurent d'abord pour cause forcée la longue vacance du Saint-Siège, du 20 avril 1314 au 7 août 1316, et que le R. P. Ehrlé croit devoir attribuer surtout à l'importance du principal accusé, Bertrand du Got, que soutenaient les rois de France et d'Angleterre.

Cette dernière opinion est en effet fondée, et le R. P. Ehrlé a même produit des documents inédits jusqu'à lui et qui sont de nature à apporter du jour sur cette phase de la marche du procès.

C'est d'abord une lettre du Pape lui-même, en date du 19 septembre 1317, à ses chers fils Bertrand du Got et Amanieu d'Albret, n'abordant point le fond de l'affaire, mais montrant une certaine irritation, au milieu de souvenirs tout particulièrement affectueux et reconnaissants relativement à Clément V et à ses parents, qui avaient certainement poussé à l'élection de Jean XXII (Ehrlé, p. 105).

Le Pontife s'efforçait, d'autre part, d'expliquer sa conduite près des cours de France et d'Angleterre, qui avaient fortement recommandé Bertrand du Got pendant l'enquête.

On peut encore invoquer la préoccupation alors prochaine d'une nouvelle croisade pour laquelle on savait que Clément V avait réuni des subsides importants, mais en somme, je crois qu'il est plus naturel de croire que Jean XXII, qui avait vécu dans l'intimité de son prédécesseur qui l'avait nommé cardinal, qui avait eu connaissance de tout ce qui avait suivi la mort de Clément et

avait même reçu sa part de certaines sommes distribuées au Sacré-Collège (Ehrlé), eut, en cette occasion, et avant tout, le souci de dégager sa responsabilité de Pape en présence de l'opinion régnante, de son temps, au sujet de la fortune de celui auquel il avait succédé. Il est certain aussi qu'il ne pouvait en connaître l'importance exacte, confiée à un très petit nombre de confidents et peut-être au seul trésorier Fabri. Il le déclare même dans le document *Ex injuncto nobis....*

Il est constant que le plus grand nombre des auteurs ont accusé Clément V, dès le XIVe siècle, d'avoir accumulé d'immenses richesses (1) et ont attribué à ses parents le pillage du trésor papal aussitôt après la mort du Pontife (2).

Jean Villani, le peu véridique historien de Florence, l'avait déjà taxé d'avarice et de simonie, en ajoutant que tout se vendait à sa cour (3).

Le cardinal Napoléon des Ursins, dans sa lettre à Philippe le Bel, rappela les mêmes faits, ainsi que l'enrichissement des parents au détriment des dépouilles de l'Église, spoliée et troublée par ces hommes plus voleurs que Recteurs dans les gouvernements octroyés par Clément (4).

Et ces assertions sont souvent citées ou reproduites depuis cette époque, ou de notre temps, car Renan a écrit, en 1880, « que le trésor papal fut, alors, pillé,

(1) *Torrentem divitiarum.*

(2) « Direptus tunc fuit Pontificius thesaurus a multis, qui velut in » expositam prædam irruerunt, sed hi postea a Joanne successorem ejus » vocati sunt. » (Ciaconius, t. II, 371, C. Nova additio Oldoini.)

(3) *Fu uomo molto cupido di moneta e simoniaco, che ogni beneficio per moneta in sua corte se vendea.*

(4) « Per prædones potius quam per rectores est spoliata et confusa. » Baluze, t. II, 290.)

» incontinent après le décès du Pape; que le bruit » courut qu'il avait laissé à ses neveux et à ses autres » parents des sommes incalculables et que le vicomte de » Lomagne avait détourné l'argent de la croisade (1). »

Ces accusations se retrouvent, spécialement la dernière, dans l'*Histoire universelle de l'Église catholique* de Rohrbacher, continuée par Chantrel (2), et dans celle de Darras, achevée par l'abbé Bareille, où se lit :

« Les parents du pape Clément, gorgés de faveurs sou» vent imméritées et de richesses immenses, auraient dû » se tenir pour satisfaits après sa mort. Mais leur avidité » ne connaissait pas de bornes : Bertrand et Raymond, » ses neveux préférés, avaient pillé le trésor de l'Église et » détourné plus de 300,000 florins d'or destinés au » secours de la Terre sainte (3). »

Mais la publication du P. Ehrlé montre, comme on l'a vu plus haut, l'inanité de pareilles allégations, que l'enquête et le procès démontrent sans aucun fondement, même pendant la longue vacance du Siège, ce qui est assez remarquable, et cela permet de présenter la question sous un jour tout à fait nouveau. En réalité, rien ne fut pillé; les legs furent distribués selon les ordres de Clément, et autant que possible dans les limites de temps qu'il avait fixées, ce qui se trouve confirmé par la déclaration de Jean XXII. Le Pape, la curie, le Collège des cardinaux, les évêques de Rome, reçurent tous leurs legs, suivant quittances officielles produites. Je ne connais pas un seul exemple où l'emploi des fonds ait été plus justifié, et Bertrand du Got prouva même que la

(1) *La Papauté hors de l'Italie* (*Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1880, p. 134, 135).
(2) T. X, 1872, p. 397.
(3) T. X, p. 218.

conservation des sommes destinées aux œuvres pieuses lui avait été tout aussi étrangère que leur distribution générale (1).

Quant à Raymond-Guillaume de Budos, qu'on cite toujours comme associé au pillage, il ne fut jamais inquiété à cet endroit par Jean XXII et vécut très honoré dans le Comtat jusqu'en un âge très avancé. Il y vit même régner six papes (2).

Il était pourtant nommé, avec son cousin Bertrand, dans la circulaire des cardinaux italiens relative à la dispersion du conclave de Carpentras après la mort de Clément (3), mais son nom est omis dans la lettre du cardinal des Ursins à Philippe le Bel sur les désordres qui surgirent alors (4), et (ce qui est tout aussi singulier) Jean XXII ne fit aucune allusion à ces accusations particulières dans sa bulle *Clamores validos et querelas*, lancée

(1) « Ipse tamen nichil de ipsis tenuit nec contrectavit nec claves habuit » nec tenuit » (19 juin 1320). « Sed quondam Magister Raymondus Fabri » solvebat et distribuebat illa et ordinabat de illis, ut credit secundum » ordinationem predecessoris ejusdem, etc. » (Bulle CXI, V des ides de juillet, anno 5e (1er juillet 1321). Baluze, t. II, p. 400. —

(2) Il testa en 1363 et voulut être enterré dans l'église de Saint-Martin-de-Mourmoiron (Vaucluse). Il avait eu trois femmes : Esclarmonde de La Motte, puis Cécile de Baux (1314) et Cécile Bermond. Il eut douze enfants de ces trois mariages, et vécut dans le Comtat sous les papes Clément V († 1314), Jean XXII († 1334), Benoît XII († 1342), Clément VI († 1352), Innocent VI († 1362) et même sous Urbain († à Avignon, 1370).

(3) Baluze, t. II, p. 286, n° XLII, anno 1314, ex codice 2835 Bibliothecæ Colbertianæ : *Epistola encyclica Cardinalium Italorum de incendio Urbis Carpentoratensis post obitum Clementis V papæ.* « Venerabilibus in Christo Patribus religiosis viris fratribus Cisterciensi, etc. » Six cardinaux, dont les deux Colonnes réintégrés par Clément V, émeute du 24 juillet. « Sub ordinatione Bertrandi de Guto et Raymondi Guillermi Domini Papæ nepotum, etc. » Valence, 8 septembre 1314.

(4) Baluze, t. II, p. 289, n° XLIII, eodem codice.
Napoleonis de Ursinis cardinalis Epistola ad Philippum, regem Francorum, de statu Romanæ Ecclesiæ post obitum Clementis V, sans date (1314).

contre ceux qui avaient pillé les cardinaux et divers citoyens de Carpentras [1].

Cette bulle, datée d'Avignon le jour des ides de novembre *anno 4°*, n'eut, en effet, aucune suite, et Philippe le Bel n'en dit pas un mot dans la lettre qu'il écrivit aux cardinaux Berengurio de Fredoli et Arnaud de Pelagrua pour les presser d'arriver à l'élection du successeur de Clément V (13 nov. 1320).

On ne reculait même pas cependant, dès le début, devant les calomnies les plus manifestes, car on lit dans une vieille chronique anonyme finissant en 1328 [2], à propos de la croisade en apparence imminente de 1313 :

« *3 juin.* — Adonc donna le pape Clément grant indul- » gence à ceulx qui n'y pourroient aller mais qu'ilz don- » nassent leur argent, si que qui donnoit un denier avoit » un an de pardon, qui en donnoit XII il avoit XII ans de » pardon et qui en donnoit autant comme un homme » pouvoit despendre en allant oultremer, il avoit pleine » indulgence. Et establi le Pape gens en qui il se fioit » pour recevoir ces offres. Nul ne pourroit estimer les » deniers qui furent offerts pour acquérir le pardon par » toute la chrétienté par l'espace de 5 ans, et quand les » 5 ans furent passés et les bonnes gens furent pretz » pour aller oultremer et pour accomplir ce qu'ils avoient » promis à Dieu et voué, la chose fu délaissée.

» Mais le Pape ot l'argent et le marquis son neveu en » ot partie et le Roy et les autres qui avoient la croix » prise demeurèrent par deça et les Sarrasins sont encores » par delà en leur bonne paix et croy que encores peuvent » se bien donner asseur. »

(1) Baluze, t. II, p. 388, n° LIX, 13 novembre 1320.
(2) *Recueil des historiens des Gaules*, 1855, t. XXI, p. 150.

Qu'on se reporte aux dates des testaments et à la mort de Clément V, le 20 avril 1314, et l'on reconnaîtra sans peine que sa fortune n'avait pas été calculée d'après des offrandes dont, en tout état de cause, il n'aurait pu bénéficier que pour un an, c'est-à-dire pour un cinquième.

Il y a lieu de faire remarquer, en outre, à cette occasion, que Clément ne laissa pas à son successeur le trésor vide, ce que semble croire le R. P. Ehrlé, puisque les quatre recettes des années 1315, 1316, 1317 et 1318 furent attribuées naturellement à la curie romaine, en dehors des 70,000 florins destinés au Pape et des dépôts d'argent de Paris et de Montpellier et des recettes annuelles ordinaires.

Avais-je donc tort de soutenir et de démontrer, dans les divers chapitres de mon travail, que l'histoire de Clément V était, surtout, à refaire?

Et je ne donnerai même pas le nom d'un pamphlétaire éhonté de notre époque, qui a écrit ce qui suit dans un très volumineux ouvrage sur les Papes :

« Dès que Clément eut fermé les yeux, on mit ses trésors au pillage; les cardinaux s'emparèrent de sommes » immenses en argent monnayé; Bernard *(sic)*, comte » de Lomagne, neveu et mignon du Pape défunt, emporta » des calices et ornements pour plus de 100,000 florins; » la comtesse de Foix vola, de son côté, toutes les pierreries du Saint Père, et il n'y eut pas jusqu'aux mignons » et aux courtisanes des cardinaux qui ne trouvèrent à » s'enrichir des dépouilles du souverain pontife.

» Lorsqu'il ne resta plus rien dans le trésor de l'Église, » les cardinaux se rendirent à Carpentras pour procéder » à l'élection d'un nouveau Pape. »

Or, ces accusations sont absolument contraires aux dépositions de tous les témoins du procès. Les cardinaux

ne purent rien piller, puisque le trésor papal resta sous bonne garde au château de Montils et dans les autres dépôts. Bertrand du Got n'emporta pas les calices et ornements, remis de suite à la curie papale, et j'ajoute qu'aucune allusion n'est faite dans la procédure à la présence de la comtesse de Foix, tandis que la remise des perles et joyaux est signalée dans la déposition de Jean de Lescapon. Un domestique du trésorier Fabri avoua même avoir gardé des perles et des pierres précieuses pour ses gages. (Ehrlé, 69, 10.) Bertrand du Got fut, en réalité, seul mis en cause, et entièrement absous, comme nous l'avons indiqué.

Bien plus, il tenait tellement à l'accomplissement de toutes les volontés de son oncle, qu'il s'était engagé à fournir de son bien propre tout ce qui pourrait dépasser l'argent fixé pour les aumônes et pieux usages, engagement qu'il reconnaissait encore dix ans plus tard, en 1324 dans son testament, en disant :

« Je veux que tous les legs et aumônes du dit seigneur » Pape soient payés comme il est indiqué dans son tes» tament et soldés par la vente des biens que je possède » au delà du Rhône et que j'affecte à cette destination.

» Je veux que mes exécuteurs testamentaires aient pou» voir de payer, faire et compléter toutes les dispositions » de mon testament au mieux et le plus largement qu'il » leur conviendra, surtout en ce qui concerne les sommes » dues pour le passage outre-mer, qui devront rester en » sûreté jusqu'au moment où ce passage pourra se faire, » mais seront alors soldées et réglées. »

La démonstration est donc complète, et Jean XXII pouvait donner à Bertrand du Got le baiser de paix [1]

[1] « Qui quidem Dominus ibidem recepit eundem vicecomitem ad osculum pacis. »

avec toute licence de quitter Avignon [1], et, comme l'a dit le R. P. Ehrlé, il ne peut plus être désormais question de l'accuser d'avoir pillé le trésor de l'Église.

VI

CONCLUSIONS

Tels furent les incidents principaux de la succession de Clément V, succession qui revint, pour une large part, à son neveu, resté possesseur de toutes les terres patrimoniales: Villandraut, Grayan, Livran, Duras, et des seigneuries acquises, en plein accord avec le Pape, qui intervint plusieurs fois pour arriver au désintéressement des ayants droit antérieurs, en Gascogne ou dans le Comtat.

Il laissait, d'autre part, à ce donataire principal, l'éventualité de nombreux legs qui pouvaient devenir caducs pour diverses causes, sans qu'il soit possible d'évaluer ce qu'il put recueillir à ce titre, et l'on doit reconnaître qu'en dehors des règles strictes des lois ou des traditions de l'Église, la destination de chaque donation fut bien comprise et justifiée.

Clément n'oublia rien et dut consacrer de longues semaines, dans son oasis du Groseau, à la revue et à la répartition de ses dons aux églises dont il avait été le chef ou le titulaire, aux couvents qui l'avaient reçu, aux œuvres qu'il avait constamment soutenues et encouragées.

[1] *Bulla que datur licentia Bertrando vicecomiti Leomanie et Altivillaris quod recedat de Curia.* (Avignon, V des ides de juillet (16 juillet 1321). — Baluze, t. II, p. 402, n° LXII.

Rien de plus touchant que ses libéralités pour dots moralisatrices à 1,777 jeunes filles pauvres, nobles ou non, soit pour leur mariage, soit pour leur entrée en religion.

Rien de plus chrétien que les dons aux hôpitaux, aux pauvres honteux, aux mendiants, aux lépreux, à toutes les œuvres pieuses en général, avec fondations de lits, distribution de vêtements, etc., comme aujourd'hui. Toute cette partie des testaments mérite les éloges les plus absolus et est à la hauteur des plus honorables donations modernes. On ne saurait trop le faire remarquer.

Il s'entremit tout spécialement pour assurer à Arnaud-Garcie et à Bertrand du Got, son frère et son neveu, la propriété des terres de Lomagne et d'Auvillars. La renonciation d'Aremburge, abbesse de Sainte-Claire de Périgueux, de ses droits sur les deux vicomtés, accordés par Philippe le Bel en décembre 1305 (à la considération du pape Clément), est aux Archives départementales de Pau, E 10.

On trouverait peut-être à redire sur la proportion très grande des legs aux parents et familiers du Pape, plus d'un tiers de la somme totale, et quelques auteurs, spécialement le P. Ehrlé, ont aussi critiqué la part faite même aux bâtards d'Arnaud-Garcie, frère de Clément V [1],

[1] Ehrlé, 21, 1. — « Item Basculo et duobus fratribus suis filiis quondam vicecomitis Leomanie et Altivillaris 10,000 flor., ita quod Basculus habeat 4,000 et alii quilibet tria millia. » Ils sont aussi nommés dans le testament de leur père en date du 6 janvier 1311. Basculus, Alamant, fils de Perrote de La Olière, et *anglicus*. De Courcelles nomme le premier Arnaud-Garcie de Goth, seigneur de Puyguilhem (1350), qui eut lui-même deux fils : N. de Goth, ayant eu un fils (1433), et Bertrand de Goth de Puyguilhem, époux de Jeanne d'Estissac (1407).

Bertrand de Goth ne les oublia pas non plus dans son testament, ainsi qu'Assaride aînée et Géralde, ses filles naturelles, mariées à Escobon de Vicomont et Raymond Loriac fils.

et de Bertrand du Got, leur neveu commun[1]. Mais l'Église n'a jamais rejeté ces épaves de la famille, tout chrétien ayant, pour elle, le droit de vivre. Elle leur a constamment assuré des secours ou des asiles, mais toutes les prescriptions particulières de Clément V prouvent, en même temps, son respect des droits supérieurs de la famille régulière et même de l'ordre de primogéniture dans la ligne masculine, base sociale qui compte encore des partisans convaincus, et qu'atténuaient, dans les legs du Pape, les sommes réservées aux filles de ses nombreux parents.

Il faut aussi se reporter au temps, car des dispositions semblables se retrouvent dans un grand nombre de testaments de l'époque.

Un grand fait permet, enfin, de juger le bien-fondé des ordres de Clément, c'est qu'ils furent respectés à la lettre dans tous leurs détails, et que le pontife fut l'objet d'un attachement profond de tous ses proches pendant ***une longue série d'années après sa mort,*** exemple fort rare dans l'histoire.

Les distributions d'argent et les aumônes suivirent, en effet, immédiatement le décès et se continuèrent avec la plus grande régularité par les soins du vicomte de Lomagne, du trésorier Fabri et des témoins désignés dans ce but.

Toutes les intentions du Pape furent respectées et Bertrand du Got fit même droit à toutes les réclamations de serviteurs oubliés dans les testaments, conformément aux ordres de son oncle. Elles furent assez nombreuses, d'après Ehrlé.

(1) Ehrlé, 22, 4. — « Gualhardo et fratri suo, filiis naturalibus vicecomitis Leomanie nunc viventis, tria milia flor. ita quod Gualhardon habeat duo milia et alius habeat mille. »

Dès ce moment avait été préparée, par ses soins, une châsse provisoire dorée et argentée, ornée d'émeraudes et autres pierreries d'un grand prix [1].

Après de solennelles obsèques à Carpentras, le transport du corps se fit en Gascogne, avec lenteur, la bière reposant honorablement dans les églises du parcours jusqu'à Villandraut et, plus tard, à Uzeste, et, dès cette arrivée, Bertrand du Got fit traité avec Jean de Bonneval, d'Orléans, pour une châsse définitive plus belle et dont le devis était réglé à la somme énorme de 50,000 florins (500,000 francs du temps).

Cet objet d'art, dont je ne désespère pas de trouver la description, resta longtemps au château de Villandraut, depuis son achèvement en 1319, puis à celui de Lavardens, chez le neveu de Régine, son héritière, Jean d'Armagnac. Il ne faut pas omettre qu'il fut rendu à Uzeste, sur le conseil de Jean XXII en 1330, pour orner le mausolée que la piété d'un autre neveu, Gaillard de La Motte, cardinal de Sainte-Lucie *in Silice,* ne termina qu'en 1359 [2].

On ne connaît guère d'exemples aussi remarquables de là persistance de la reconnaissance d'héritiers, qu'on a taxés souvent d'avidité et de cupidité, et qui ont rivalisé de zèle et de persévérance pendant quarante-cinq ans pour élever à leur bienfaiteur un monument digne de lui.

Clément V aima certainement ses proches [3] et leur

(1) « Capsa que fuit facta pro dicto Domino meo deargentata et deaurata, » esmaldis et aliis lapidibus pretiosis adornata, fuit expensa magna quan» titas pecunie, cuius summam ignoro. » Déclaration écrite de Raymond de Fargis, cardinal de Sainte-Marie-Nouvelle. (Ehrlé, p. 41, 20.)

(2) Le P. Ehrlé a donné le premier cette lettre, tirée du registre de Jean XXII, p. 138. Elle est datée d'Avignon, XII kal. febr., anno 14o.

(3) « Sublimavit suos. »

fit partager sa fortune, mais plusieurs d'entre eux méritèrent ces faveurs par leurs services en Italie, en France et en Angleterre. Ils furent de sainte vie, d'après Garimberti, et ils aimèrent leur bienfaiteur, comme tous ceux qui l'approchèrent.

Je vais le prouver par ses médecins.

CLÉMENT V ET SES MÉDECINS

I

SA MALADIE

J'ai dit, dans un mémoire spécial sur Bertrand du Got et son mausolée à Uzeste (Gironde) (1), qu'aucun pape n'avait été plus discuté que lui et qu'une histoire impartiale de ce pontife était encore à faire, malgré les flots de dissertations, d'ouvrages et de travaux où les preuves d'opinions préconçues sont, le plus souvent, manifestes. Aussi, n'ai-je point la pensée de revenir prendre position dans ce débat. Je veux seulement envisager ici Clément V au point de vue médical, ce qui n'a tenté personne jusqu'à présent, et ce qui peut offrir cependant quelque intérêt. Je vais essayer de faire partager ma conviction par mes lecteurs.

Bertrand du Got était né vers 1264 à Villandraut (2), localité de l'ancienne paroisse bordelaise de *Saint-Martin de lo Got,* ou du Got, et y fit bâtir, en 1307, le splendide château dont les ruines imposantes attestent encore l'importance et l'étendue.

Si l'on en croit l'un de ses historiens, le dominicain Ciaconius (en espagnol Chacon), il était ample de corps,

(1) *Clément V et son mausolée à Uzeste* (*Société Archéologique de Bordeaux,* 1893, t. XVIII, p. 41).

(2) J'ai discuté à part cette question, très controversée, et donné la préférence à Villandraut, d'après des documents précis et irrécusables. (Voir *Revue catholique de Bordeaux,* 25 février et 10 mars 1894, et *Actes de l'Académie,* 1893.)

robuste et d'une taille dépassant l'ordinaire (1). Il fut, malgré cela, très longtemps malade, et mourut assez jeune, le 20 avril 1314. Il n'avait que cinquante ans.

Ses biographes, assez nombreux, sont peu explicites sur les incidents de sa maladie. Ils n'en parlent même pas pendant toute la durée de sa jeunesse et de son adolescence jusqu'à quarante ans environ, c'est-à-dire pendant la période extrêmement active de ses années d'études des lettres et du droit à Agen, Bologne et Orléans, ou de ses voyages à Rome (2), et le même silence est gardé pour la durée de ses fonctions épiscopales à Comminges et à Bordeaux (1295-1305).

Le précieux document retrouvé par M. Rabanis, en 1846 (3), sur ses visites dans son immense archidiocèse, qui comprenait alors ceux d'Agen, Périgueux, Angoulême, Saintes et Poitiers, ne cite pas un seul jour d'arrêt, pour maladie, du 17 mai 1304 au 24 juin 1305, soit près de treize mois, et c'est seulement après l'élection à la Papauté (5 juin 1305), et le couronnement à Lyon (14 novembre 1305), qu'on trouve dans les actes du Pape, ou dans les récits de ses historiens, la première mention d'un état morbide.

On lit, en effet, dans une lettre de Clément V à Phi-

(1) « Vir corpore amplo atque robusto, staturaque iustam excedente. » (Ciaconius, *Vitæ Pontificum Romanorum et S. R. E. Cardinalium,* t. II, 357, A.)

(2) Le premier eut probablement lieu pendant ses études de droit à Bologne et le second en 1303, en fuyant les États de Paris. (Voir plus haut : Vie et fortune de Clément V.)

(3) Deux inventaires des cartes de l'archevesché, c'est-à-dire des actes qui en constatent les honneurs et les revenus, lesquels sont en forme de lièves. — Lièves des honneurs, hommages et reconnoissances de l'archevesché; hommages, etc. (Archives départementales de la Gironde. Pièce trouvée par M. Rabanis, doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux, mort le 13 novembre 1860.)

lippe le Bel, écrite de Lyon le III des ides de février 1306 (11 février 1306), que le Pape a été retenu pendant quelques jours par un rhume, mais qu'il a pourtant recouvré la pleine santé grâce au Seigneur Jésus (1).

Le mal devient beaucoup plus grave tout à coup, en changeant de caractère, dès le retour en Gascogne (11 mai 1306), et retient Clément V à Bordeaux pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre tout particulièrement, avec séjours sur son domaine de Pessac (2) et à Villandraut, où il séjourna du 13 novembre 1306 au 4 février 1307.

Le Pape l'écrivit même de Pessac le 5 novembre à Philippe le Bel, qui, depuis Lyon, ne cessait de lui envoyer ambassadeurs sur ambassadeurs pour lui demander une prompte entrevue.

« Nous ne voulons pas cacher, du reste, à Votre Excellence royale que, depuis que nous lui avons écrit, l'aiguillon d'une cruelle maladie nous a tellement touché, qu'il nous a presque conduit aux portes de la mort. Mais grâce à la clémence divine, nous sommes, comme il nous semble et comme le disent nos médecins, délivré de tout mal et rendu à la pleine santé, déprimé seulement d'une telle débilité, que nous ne saurions rendre compte de cette faiblesse par paroles ou par lettres (3). »

(1) « Licet autem rheumate aliquibus diebus fuerimus aggravati, tunc » tamen per gratiam Jesu Christi, plena fruimur corporis sospitate. » (Baluze, t. II, col. 65.)

(2) Don de son parent Gaillard du Got, et qui resta la propriété des archevêques de Bordeaux jusqu'en 1793.

(3) « Sane regalem Excellentiam volumus non latere quod postquam sibi » suscripsimus nos diræ cujusdam infirmitatis aculeus adeo molestavit » quod fere usque ad mortis januas nos adduxit. Sed clementia favente » divina nunc sumus, ut nobis videtur et dicunt nostri medici, ab omni » infirmitate abeunte et restituti plenariæ sanitati, tanta tamen debilitate » depressi quoad nostram debilitatem verbis vel litteris exprimere requi- » rimus. » — De Pessac. Ides de novembre, anno 2° (13 nov. 1306). — (Baluze, 76. Il y a erreur typographique pour le dernier mot de la lettre : il faut lire *nequiremus*.)

Le mal était réel. Il inquiétait la chrétienté tout entière, et le roi et la reine d'Angleterre envoyaient messages et messagers pour témoigner du puissant intérêt qu'ils portaient à leur archevêque de Bordeaux, et c'est même dans la réponse de Clément V à Édouard que j'ai découvert la preuve irréfutable que le Pape était né à Villandraut et non à Uzeste, question controversée depuis des siècles, qui a fait dépenser des flots d'encre et que résout absolument et sans appel une lettre en date du 22 décembre 1306, dans laquelle le Pape lui-même répond au Roi :

« Pour augmenter votre joie, nous vous faisons connaître que, malgré la faiblesse dont nous avons beaucoup souffert ces temps passés, nous commençons à reprendre des forces et à croire à la guérison avec l'assistance du Très Haut.

» Et pour y parvenir, nous nous sommes transporté vers le climat de notre première enfance et *le lieu de notre naissance, Villandraut,* où nous éprouvons déjà les heureux effets de l'amélioration (1). »

Clément V avait, en même temps, une active correspondance avec le roi de France, qui le pressait pour une entrevue dont le lieu et la date forment le sujet de plusieurs lettres échangées entre Bordeaux et Paris (2).

(1) « Significamus itaque tibi, ad jucunditatis augmentum, quod, licet » debiles multum retroactis temporibus fuerimus, fortificari tamen ince- » pimus et, nobis Altissimo assistante, credimus esse curati.

» Et ut resumere vires viribus valeamus, ad primitivum nos transtuli- » mus aerem, *et locum nativitatis nostræ, Vignandraldum,* ubi jam » sentimus juvamenta. » (Rymer, t. I, pars IV, p. 67 : *Conventiones, literæ et acta publica.*)

(2) « Diu multumque deliberatum fuit inter Clementem Papam et » Philippum Regem de loco ubi mutuum colloquium inter eos habuere- » tur.... Philippus nominavit Cæsarodunum Turonensem et Augustoridum » Pictonum pondens optionem in arbitrio Papæ. Iste vero, *qui a gravis- » simo morbo recenter vexatus erut,* Tolosam malebat utpote commodio- » rem. » (Baluze, 585.)

Le Pape proposait Toulouse et le mois d'avril, en invoquant toujours son état de santé précaire [1]; Philippe refusait catégoriquement cette première proposition [2], faisant valoir les avantages du choix de Poitiers, et surtout de Tours, en raison de la facilité des communications par terre ou par la Loire, de l'abondance des vivres, de la bonne disposition des logements pour une nombreuse suite, de la mansuétude et bonté des habitants. Il offrait même un château royal que sa situation sur le fleuve rendait très favorable à de fréquentes et plus libres rencontres [3]. Et il vantait enfin la pureté d'une atmosphère tempérée si nécessaire après les incidents variés qui avaient trop longtemps affligé la vénérable personne du Pontife. Avec la volonté de Dieu, Elle trouverait là toutes les conditions favorables au retour à son ancienne vigueur [4].

Mais il ne parvenait pas à convaincre le Pape, qui choisit la ville de Poitiers après plusieurs échanges de lettres. Sa décision est datée de Pessac [5], V des ides de février (9 février 1307), et une deuxième lettre du XIII des calendes de mars (17 février 1307), explique qu'il

(1) « Et licet nobis et fratribus nostris, tertius locus, Tolosa videlicet, » ex multis causis fuisset magis accommodus et acceptus, maxime propter » debilitatem nostri corporis post longam ægritudinem, etc. »

(2) « Quod variis ex causis, quas prolixum esset scriptura repetere, nos, » temporibus istis, nullo modo possemus transferre Tolosam. » (Baluze, t. II, 88.)

(3) « Per aquam ad vos accessum habere possemus liberum et secre- » tum. » (Baluze, t. II, p. 89.)

(4) « Et quod nostrum præcipue invitat affectum, temperati... aeris » puritas cujus votivo beneficio, et vestra veneranda persona ab ægritudinis » variis, quæ ipsam, proh dolor! diutius afflixerunt, divina favente cle- » mentia respirare et grati resumere poterit incrementæ vigoris. » (Baluze, t. II, p. 89.)

(5) Confiée à son familier et parent Gaillard de Preyssac, évêque de Toulouse.

regardait les intempéries du climat de Tours comme dangereuses pour son état de faiblesse, ce que lui avaient affirmé non seulement ses ambassadeurs, mais des habitants du pays lui-même, ainsi que ses médecins (1).

Il ajoutait que, devant se soumettre à un traitement médical dès l'arrivée des beaux jours, il préférait fixer la date d'avril pour être plus libre vers le commencement de mai.

Pendant ces négociations, que la politique du Pontife prolongeait, peut-être à dessein, une réelle amélioration s'était manifestée dans l'état de Clément V. Les conseils d'un grand médecin venu d'Allemagne à Bordeaux avaient amené un bien notable, et le voyage vers Poitiers commença le 14 mars 1307, sans autre incident qu'une halte forcée à Baignes, dans le diocèse de Saintes, où Clément V fut saigné, ce qui causa quelque retard, expliqué par une lettre spéciale au Roi en date du 17 mars 1307 (2).

Poitiers fut enfin atteint le 17 avril, mais le séjour se prolongea bien au delà de toute prévision, car il ne prit terme que le 12 août 1308, c'est-à-dire après seize mois

(1) « Respondemus, quod statu nostro et debilitate nostri corporis quæ » adhuc ex preteritis infirmitatibus nos contingit; ac civitas Turonensis » aeris intemperie, quæ ibidem dicitur invigere, prout non solum a qui- » busdam fratribus nostris, sed etiam ab aliquibus illarum partium indi » genis, necnon et a nostris medicis, percepimus, suscipiendarum quoque » necessario medicinarum a nobis de nostrorum consilio medicorum » tempore opportuno, attente pensatis, de consilio fratrum nostrorum civi- » tatem Pictavensem et principium proximi mensis aprilis ad hujusmodi » fiendam visitam eligimus. » (Baluze, t. II, 92.)

(2) Le séjour forcé à Baignes est du 14 mars au 29. (Baluze, t. II, 96.)

« Cum de consilio physicorum, necessitate nostri corporis hoc admodum » exigente, pro salute nostra intendamus immediate post pascha resurrec- » tionis Dominicæ minutionem sanguinis celebrare, ut ipsorum physico- » rum verbis utamur.

» Datum Beaniæ, Xantonensis diocesis. »

au lieu d'un (1), ce qui fit dire à l'un des biographes de Clément V, Ptolémée de Lucques, que la curie papale put être considérée comme en sommeil durant plus d'une année (2). La chancellerie pontificale fut néanmoins fort active durant ces longs mois, d'après le *Registre* ou collection d'actes de Clément V, nouvellement publié à Rome (3).

Le voyage de retour à Bordeaux se fit toutefois à petites journées, car il dura du 13 août au 6 octobre. Puis Clément V se reposa à Lormont (4), à Pessac et à Villandraut (5), où il faisait construire le splendide château dont les ruines sont encore imposantes. Puis, ayant fait une courte station à Uzeste et dans sa terre patrimoniale et natale, il se dirigea vers la Provence, en passant par Bazas, Agen, Lectoure, Auvillars, chez un de ses frères, Arnaud-Garcie (6), puis à Toulouse, Comminges, Béziers, Montpellier, Orange et Bédarrides jusqu'à Avignon, qu'il atteignit le 9 mars 1309, et où il fit sa résidence dans le couvent des Frères Prêcheurs jusqu'au 9 septembre 1309 (7).

(1) « Certum est eam initio mentem Clementi fuisse ut per unum tantum » mensem cum Rege maneret in urbe Pictavensi. Et tamen illic stetit » *circum circa circiter* per menses sexdecim ut annotavit Continuator » Nangis. Ego tamen puto morbum Clementis obstitisse per multum tem- » pus ne urbe ulla excederet. » (Baluze, 585.)

(2) « Curiam romanam ratione infirmitatis Papæ per unum annum » quasi sopitam stetisse. » (Baluze, p. 586, et 2e *Vie*, p. 26. Ptolémée de Lucques.)

(3) *Regestum Clementis V*, 7 vol. in-f°. — La remarque est de M. Lacoste, *loc. cit.*

(4) Du 6 octobre au 7 novembre 1308.

(5) Du 18 au 22 novembre. Il était à Uzeste le 17 pour la dernière fois.

(6) 12-13 décembre.

(7) Clément se logea au couvent des Frères Prêcheurs, à Avignon. Rien ne prouve qu'il ait envisagé cette ville comme devant être pour longtemps la résidence de la papauté, et il ne songea pas à y bâtir. (Renan, *La Papauté hors de l'Italie*. — *Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1880, p. 127.)

Sa santé subit sans doute la bonne influence du doux climat du Comtat-Venaissin et des domaines qu'il acheta plus tard à Montils ou Monteix, à Pernes et au Groseau, près Malaucène; mais il eut constamment besoin des médecins, comme on le verra, et ses forces diminuèrent sans cesse sous les coups d'une maladie assez bien décrite par plusieurs auteurs.

Ptolémée de Lucques dit, en effet, qu'atteint depuis longtemps de coliques, il avait perdu tout appétit; qu'il souffrait, de temps en temps, de flux qui atténuaient ses douleurs; en d'autres moments, de vomissements, état qui le conduisit à la mort [1].

Entouré de soins en 1308 et 1309, il eut en 1310 une rechute assez grave, car on lit dans Dupuy que Clément V avait été subitement atteint, pendant la nuit, d'un flux de sang par les narines, ce qui donna lieu à une prorogation (peut-être diplomatique) d'accusation contre la mémoire de Boniface VIII, prorogation rendue publique dans le palais d'Avignon le 11 mai de cette année [2].

Les mots de *dysenterie* et de *cruelles douleurs* des côtés et de l'estomac sont aussi donnés par Ciaconius [3], et la maladie devint tellement grave en 1314 que, le 11 avril, Clément voulut à tout prix regagner Bordeaux pour y

[1] « Fuerat autem multo tempore infirmus de tortionibus ex quibus » perdidit appetitum. Immo interdum patiebatur fluxum et per ipsum » mitigabantur tortiones. Interdum veri patiebatur vomitum et sic de » talibus passionibus moritur. » (Baluze, 2e *Vie,* p. 56.)

[2] « Cum nocte proxima præterita per narem passus fluxum sanguine » extitisset, prorogasse cognitionem accusationum adversus memoriam » Bonifacii, hanc prorogationem factam esse publice in palatio apostolico » Aveuionensi anno MCCCX, die XI maii. » (Baluze, 680.)

[3] « Henrici Imperatoris mortem obitus Pontificis obsequtus est. Is » novis ægritudinis afflictatus aliquando enim dysenteria, aliquando sto» machi et latorum dolore cruciabatur, dum ex Avenione Burdigalæ » redire constituisset. » (Ciaconius, t. II, 360.)

retrouver l'influence bienfaisante jadis éprouvée de l'air natal(1); mais il ne put supporter le transport, même en litière et en bateau, et, après avoir passé le Rhône au-dessous de Châteauneuf-Calcernier (2), la mort le surprit le 20 avril à Roquemaure, en terre française, dans le château construit par Raimond VI, comte de Toulouse (3).

Telle est très sommairement l'histoire clinique que nous avons pu reconstituer d'après les écrivains contemporains. Mais les historiens de Clément V ne se sont pas contentés de ces données médicales, d'où plusieurs légendes, que je n'ai pas cru devoir écarter de mon travail, parce qu'elles sont reproduites, commentées, enjolivées et travesties de mille manières, même dans des ouvrages qui ont la prétention d'être sérieux.

II

LES LÉGENDES

Dans l'ordre chronologique, ou des dates de la vie de Bertrand du Got, ce sont les excès de tout genre qui ont amené la maladie du Pape, mais des documents irrécusables ont établi récemment (4) que Clément V était très

(1) « At cum morbus ingravesceral cumque se adversa valetudine con» flictatum sentiret, ad captandum nativum aerem repetendum Burde» galem itineri se accinxit, sed patriam videre non licuit suam. » (Ciaconius, t. II, p. 377.)

(2) « Eodem tempore XI die aprilis Clementus V, occasione suæ infirmi» tatis de Castro novo quod est Episcopi Avenionensis recedit et versus » Burdigalam se disponit. » (Baluze, t. II, p. 54.)

(3) « Eodem anno die XX kal. maii, Clemens V moritur in quodam » Castro Regis Franciæ quod dicitur Rochamaure. » (Baluze, 1re *Vie*, Jean de Saint-Victor, t. I.)

(4) Faucon, registres caméraux de l'*Archivio segreto Vaticano*. — Arts à la cour d'Avignon sous Clément V et Jean XXII. (*Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, 1881.)

sobre, même frugal, ce qui concorde certainement avec la nature de son affection du tube digestif.

D'autres ont parlé de relations coupables avec la belle Brunissende de Périgord, fille du comte de Foix (1). Mais l'époque ordinairement assignée à ces fatigues spéciales, causes bien connues d'épuisement, coïncide précisément avec les longs mois où Bertrand du Got était gravement atteint. Il n'y a donc aucune présomption diagnostique à invoquer, loin de là, en faveur d'un récit très réfuté d'ailleurs et dont l'origine est douteuse. Son inventeur, l'italien Villani, est très sujet à erreur. Il n'a soutenu cette thèse que sous forme dubitative : *se dicea* (2), et Renan, qui ne peut être suspect, a déclaré nettement que cet historien florentin voulait souvent : « amuser ses compatriotes en leur contant des histoires dont il savait, mieux que personne, le peu de réalité historique (3). » Il admet pourtant le fait lui-même, sans fournir aucune preuve, bien entendu. Mais il se garde, par exemple, d'imiter un pamphlétaire éhonté qui place les orgies du Pape *dans son splendide palais d'Avignon* qui ne fut construit que vingt-deux ans après sa mort par Benoît XII, en 1336, et achevé et embelli par Clément VI, en 1350.

On pourrait bien rappeler, comme cause possible du mal, la sécheresse extrême qui régna pendant toute l'année 1305 en France, à tel point qu'on ne pouvait trouver d'eau dans les puits les plus profonds (4). Mais cette étiologie est trop naturelle et les fantaisistes ne s'y

(1) Femme d'Élie de Talleyrand.

(2) *Fu lusurioso, che palese* SE DICEA *che tenea per amica la contessa di Palargogo bellissima donna figliuola del conde di Fos.* (*Storie fiorentine*, t. IX, c. LVIII.)

(3) *La Papauté hors de l'Italie*, p. 107.

(4) Jean, chanoine de Saint-Victor à Paris, *1re Vie* de Baluze : « Adeo quod in profundis puteis vix aqua poterat inveniri. »

arrêtent guère. Aussi, nombre d'historiens ont-ils trouvé la raison péremptoire de la maladie et de la mort du Pape dans plusieurs secousses morales subies par lui et dont je fais juge le lecteur.

La première se passe à Poitiers, en 1307, quand Clément V était à peine convalescent. Il avait cassé l'évêque de cette ville, Gautier de Bruges, qui, rentré dans son couvent de Franciscains, était mort le 21 janvier de cette même année. Ce prélat avait voulu être inhumé tenant dans sa main une cédule de protestation contre sa révocation, avec appel au jugement de Dieu (1).

On apprit ce détail à Clément dès son arrivée à Poitiers (17 avril). Il voulut s'en assurer, se rendit près du tombeau, trouva l'évêque tel qu'on le lui avait décrit, donna ordre au décédé de lui livrer la cédule, sous promesse de la lui rendre après lecture, mais fut obligé de tenir cette promesse, le mort s'étant opposé à la sortie du caveau sans l'accomplissement du serment donné à ce sujet (2).

Il n'y a pas à nier les détails que je viens de résumer. Ils ont été recueillis et conservés, *sous forme authentique*, par Jean d'Amand, chanoine séculier de Sainte-Croix de Loudun, qui témoigna, en 1339 (3), devant Raimond,

(1) *Histoire de l'Église gallicane*, t. XII, p. 348, 349. — *France pontificale : diocèse de Bordeaux*, p. 189, etc.

(2) « Unde mandavit eum exhumari et illam cedulam sibi offerri. Mira » res! manus eius aperiri non potuit et cedula habere nisi facta prius » promissione quod sibi postea restitueretur. Quo facto statim operiri » permisit manum et cedulam sumi quam cum Papa legisset, miratus est » et reddi eam illi defuncto jussit. » (Ciaconius, t. II, p. 371, F.) Et Gautier était mort depuis deux ans, d'après saint Antonin.

Comme on le voit, saint Antonin, qui a développé ce récit, ne parle pas du refus du Pape, mais ne paraît pas très sûr de la date de la mort de l'évêque. Sur l'arrivée du Pape, il dit : *Post duos annos, vel circa.*

(3) *France pontificale : diocèse de Bordeaux*, p. 190.

archiprêtre, les avoir appris de l'écuyer de Clément V, *qui avait tout vu* et protesta au chanoine, sous la religion du serment, que toutes les circonstances du récit étaient véritables (1).

Le Pape ne contresigna pas, toutefois, cette déclaration. Il était mort depuis vingt-cinq ans. Les Vandales de 1793 ont, d'autre part, paraît-il, détruit le tombeau de Gautier et, sans aucun doute, la cédule, et si Clément fut vivement impressionné de cette visite, ce qui est certain c'est qu'il ne parut plus y songer pendant sept ans jusqu'à son décès.

Barthélemy de Pise a pourtant raconté que Gautier de Bruges avait fait plus que protester contre son persécuteur. Il ajoute qu'il l'avait *ajourné* et que le Pape était mort subitement au jour indiqué (2). Nous venons de prouver l'inanité d'une pareille légende entée sur la première.

La seconde cause de la maladie de Clément V, ou de l'une de ses rechutes, est autrement expliquée par un biographe, Ptolémée de Lucques, qui déclare que le Pape ne reprit jamais sa santé antérieure quand il eut prononcé condamnation des erreurs des Frères Mendiants qu'il avait rappelés à l'observance de leur règle. Le témoin invoqué est ici le confesseur même du Pontife qui avait, sans doute, mis tout à fait de côté le secret professionnel et ecclésiastique, même à l'égard de son maître, faute grave, canoniquement mortelle et qu'il a dû expier

(1) *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIII, p. 348. — *France pontificale : diocèse de Bordeaux*, p. 190. Déclaration recueillie et publiée dans un grand nombre d'ouvrages.

(2) « Die statuto subita morte Papa decessit. » (P. 308.) D'après Barthélemy de Pise, la cédule de Gautier portait ces mots : « Frater Gualterus, » cui episcopatus abrogatus est in judicium talis depositionis auctorem » vocat. »

depuis (1). Mais comme la condamnation dès Mendiants est de 1312, et le début de la maladie de Clément de 1306, l'arrêt ne pourrait avoir influé sur la gravité du mal, antérieur de six ans. Et Ptolémée de Lucques étant lui-même mendiant, peut bien être suspecté.

Mais ce n'est pas tout, et Clément, si bon pour tous ceux qui l'entouraient et qu'il comblait de faveurs, aurait été des plus malheureux dans le choix de ses familiers. Nous venons de le montrer pour son écuyer et son confesseur. Nous allons le prouver pour l'un de ses chapelains.

C'était vers 1310, le Pape était dans une tristesse extrême et ne pouvait se consoler de la mort d'un sien neveu qu'il avait nommé cardinal et qu'il aimait beaucoup (2).

(1) « Nec unquam fuit postea sanus postquam constitutionem contra » religiosos mendicantes renovavit sicut audivi a suo confessore fidei » digno. » (Baluze, d'après Ptolémée de Lucques, *2e Vie, t.* I, p. 56.)

(2) Les auteurs qui ont fait allusion à cet incident ont désigné Raymond du Got, cardinal diacre de Sainte-Marie-Nouvelle, pour ce neveu préféré. Il est certain qu'il mourut en 1310, le 26 juin, à Avignon, d'après Ghirardaccius, Ciaconius, Contelorius et Victorelli, cités par Baluze. Frizon le fait vivre jusqu'en 1320, en le confondant avec Raymond de Fargis, qui lui succéda dans son titre cardinalice.

Un obit de la cathédrale Saint-André de Bordeaux (*Archives historiques de la Gironde,* t. XVIII, p. 115, 1878) est du 26 juin : « Anniversa» rium Domini Ramundi de Guto, tituli Sanctæ Mariæ Novæ diaconi cardi» nalis, debet fieri VI kalendas julii, qui legavit 200 florenos ad emendum » redditus pro dicto suo anniversario faciendo. »

Aussi, comme il s'agit d'on-dit, serais-je tenté d'admettre que le cardinal visé est Bertrand de Bordes, intime ami de Clément, sinon son parent, et qui eut, seul, l'insigne honneur de voir son corps reposer, du vivant du Pape, dans l'église d'Uzeste.

Ce qui appuierait cette hypothèse, c'est cette exception elle-même et l'âpreté avec laquelle cet évêque d'Albi avait fait rentrer les dîmes arriérées de son diocèse, avec approbation du Pape. Villani a pu se tromper, et n'a pas d'ailleurs nommé le neveu; mais je ne donne l'observation que pour ce qu'elle vaut, Raymond du Got ne me paraissant pas avoir été signalé comme simoniaque.

Dans sa douleur et craignant pour le salut de l'âme du dit neveu, il eut l'idée de recourir à l'art d'un grand maître en nécromancie (il en existe à Bordeaux après cinq cents ans écoulés). Celui-ci voulut bien aider le Pape en donnant au chapelain le moyen d'aller voir ce qui se passait en enfer. Le chapelain accepta la mission, descendit au sombre empire, en revint sain et sauf et raconta à Clément V qu'il avait vu, de ses yeux vu, ***visibilmente***, l'âme du dit neveu dans un lit de feu pour cause de simonie et qu'on construisait, tout près de là, un grand palais pour le Pape lui-même, qui (d'après Villani, l'historien peu scrupuleux déjà cité) oncques ne fut plus gai (il n'y avait pas de quoi), et mourut peu après. Il eut, cependant, le temps de se convertir et de faire pénitence, car son décès n'eut lieu que quatre ans après, le 20 avril 1314, et je cite, du reste, en note, le texte même de Villani pour n'être pas accusé de trahir cet auteur, comme tant de traducteurs, ***traduttore, traditore*** (1).

Ai-je besoin de demander pardon à mes lecteurs de leur avoir raconté de pareilles affirmations? Oui, si ces allégations avaient été jugées unanimement à leur valeur, c'est-à-dire absolument rejetées. Non, car on les retrouve encore répétées sinon exploitées de notre

(2) « *Dissessi que vivendo il detto Papa, essendo morto uno suo nepote cardinale cui elli molto amava, costrinse uno grande maestro di nigromanzia, che sapesse che fosse dell' anima del nipote. Il detto maestro fatta sua arte, uno capellano del Papa molto sicuro fece portare alla Demonia allo inferno, et mostralogli* VISIBILMENTE *uno palazzo, dentrovi uno letto di fuoco ardente, nel quale era l'anima del detto suo nipote morto, dicendoli che per la sua simonia era cosi giudicato. Et vide nella visione fatto un' altro pallazzo allo incontro, il quale li fu detto si facea per Papa Clemente, et cosi rapporto il detto capellano al Papa, il quale mai poi non fu allegro et poco vivette appresso.* » (C. LVIII, l. IX, p. 471 du t. XIII de l'édition de Muratori, 1728, in-f°.)

temps dans de nombreux ouvrages ou mémoires sur Bertrand du Got. Il serait vraiment temps d'en finir, pourtant, une bonne fois, avec de pareilles inepties encombrant, tout au moins, le champ de l'histoire sérieuse.

Je ne ferai que rappeler, enfin, les opinions des Italiens attribuant tous les accidents survenus à Clément V, soit la chute d'un mur écrasant douze victimes le jour de son couronnement à Lyon, et blessant le Pape, soit sa maladie, soit sa mort prématurée, à sa résistance au retour de la Papauté à Rome.

C'est une accusation qui s'est reproduite pendant soixante-dix ans contre les papes d'Avignon, et je ne noterai que pour mémoire l'ajournement solennel bien connu de Jacques de Molay lors de son supplice.

On sait la magnifique tirade de Raynouard, dans sa tragédie des *Templiers :*

> L'arrêt qui nous condamne est un arrêt injuste,
> Mais il est dans le ciel un tribunal auguste.
> Que le faible opprimé n'implore pas en vain.
> Et j'ose t'y citer, ô Pontife romain!
> Encor quarante jours! je t'y vois comparaître.
> Chacun en frémissant écoutait le grand maître.
> Mais quel étonnement, quel trouble, quel effroi!
> Quand il dit : ô Philippe, ô mon maître, ô mon roi!
> Je te pardonne en vain, ta vie est condamnée :
> Au tribunal de Dieu, je t'attends dans l'année!

Il est vrai que l'histoire résiste au prestige d'une poésie qu'interprétèrent les premiers : Lafond, Talma, Saint-Prix, Damas et Mlle George, et il faut bien ajouter que le grand maître des Templiers fut brûlé le 18 mars 1313, d'après Rainaldi et Bernard Gui, et les récentes recherches de M. Lavocat. Or, Clément ne mourut que le 20 avril 1314, plus de 400 jours après Molay. Pour Philippe le Bel, sa mort eut lieu le 29 novembre 1314, bien

plus d'un an après l'ajournement fatal, ce qui n'a pas empêché un historien girondin, assez renommé, d'écrire encore en 1840 :

« Quoi qu'il en soit de la vérité de cette prédiction, ou même de son existence, toujours est-il vrai que ni le Roi ni le Pape ne passèrent le terme indiqué par la prophétie attribuée au Templier mourant (1). » Et voilà comment on écrit l'histoire!

Cette légende se retrouve, du reste, en plusieurs autres histoires. Elle ne fut créée que par les détracteurs du Pape, sans essai de vérification des dates (2). Quant à la valeur intrinsèque de pareilles inventions, elle a été, du reste, très bien estimée par l'historien Casimir Oudin, disant à propos du premier ajournement dont nous avons parlé au sujet de Gautier de Bruges : Que ceux qui aiment de pareilles affirmations les admettent. Elles dépassent complètement ma foi (3).

Mais j'ai hâte d'aborder une partie plus intéressante de mon travail, la question des relations de Clément V avec ses médecins et sa sollicitude pour la médecine elle-même.

III

LES MÉDECINS

On sait, hélas! quelle est l'attitude ordinaire des malades envers ceux qui les soignent. Il n'est pas de louange assez forte tant que dure le danger, mais une fois la crise

(1) O'Reilly, *Histoire de Bazas*, 1840, p. 235.

(2) Aucun contemporain n'en parle, mais une fois émise, la légende a fait son chemin par les copistes.

(3) « Stupenda ista credant quibus placent, fidem sane meam illa exsuperant. »

passée, l'oubli vient vite et il dure, tout au moins, jusqu'à la rechute. Or, comme la mort est une loi inéluctable, on sait aussi les appréciations dont est qualifiée la médecine par les bien portants et les héritiers : art conjectural; Hippocrate dit oui, Galien dit non ; étude d'histoire naturelle; méditation devant la mort; consultation pour un homme qui mourut hier, etc.

J'en passe et des moins bons...

en faisant remarquer que les médecins sont, en cela, comme les saints dont on se moque, ainsi que Panurge le faisait du danger, *après la tempête.*

Passato il pericolo, gabbato il santo.

Et j'ajoute que tous les hommes vraiment supérieurs n'ont jamais eu cette défaillance; car si Alexandre le Grand eut confiance dans son médecin Philippe, même accusé de vouloir l'empoisonner, Marie-Thérèse l'imita toute sa vie, le sombre Louis XI jusqu'à la faiblesse pour Coictier, Talleyrand pour Bourdois de La Mothe, Napoléon Ier pour Corvisart et Larrey, ce qui peut me dispenser de toute autre citation; surtout de ceux qui sont morts si tristement dans l'impénitence finale, Molière tout le premier.

Clément V ne fut pas de ceux-là, et malgré ses douloureuses souffrances et leurs rechutes fréquentes, écueil des longs traitements et causes si connues de découragements, il aima toujours ses médecins, comme nous allons le prouver.

Nous avons précisé le commencement du mal, et nous regrettons de n'avoir pu découvrir les noms des médecins girondins qui furent appelés les premiers à le combattre. Ce serait peut-être Arnaud de Villeneuve, si l'on en croyait

Gaufreteau, qui fait naître ce savant docteur à Bordeaux même (1); mais rien ne prouve cette assertion, combattue par tous les historiens et par Clément V lui-même (2), et c'est à Pierre d'Achspalt que le Pape déclare devoir la guérison de sa première crise. Or, ce médecin, né à Trèves, déjà évêque de Bâle, et qui avait été envoyé par Henri de Luxembourg, plus tard empereur (3), réussit à merveille, et fut promu par son malade reconnaissant à l'archevêché de Mayence, l'un des plus importants d'Allemagne (4), avec cette déclaration remarquable qu'il avait été si heureux comme guérisseur du corps qu'il le serait aussi, bien certainement, à un degré insigne, comme pasteur, guérisseur et médecin des âmes (5).

Et cette promotion à l'une des plus hautes dignités ecclésiastiques et de l'Empire n'était pas alors, dans ces

(1) « Venant au faict, je dis donc qu'en ce tems là, ou avant ou après cette année (1306), estoit un sublime personnage médecin, enfant de Bourdeaux, nommé Arnauld de Villeneufve, non point tant recommandable par son art de médecin comme il fut célèbre pour avoir trouvé et faict la pierre philosophale qui est l'art de faire donner l'or et donner à la lune la splendeur et l'essence du soleil. » (Jean de Gaufreteau, *Chronique bourdeloise,* 1876, t. I, p. 2 et 3.)

(2) « Magister Arnaldus de Villanova, *clericus Valentin. diocesis,* Physicus noster. (Bulle du 15 mars 1312, de Vienne. — *Regestum Clementis V,* anno VII, p. 297-298, n° 8768.)

(3) Ce médecin avait été nommé évêque de Bâle en 1297. C'était un homme d'un mérite supérieur, qui se montra dans sa haute charge l'égal des Adalbert et des Conrad, intègre dans sa conduite, réglé dans son administration, et n'exerçant pas moins d'influence sur les destinées de sa patrie (p. 151).

(4) C'était le premier siège de la Germanie, donnant rang d'électeur de l'Empire.

(5) « Burdegalam cum pervenisset, ancipiti morbo laborans, Petrum » Basiliensem episcopum, medica arte quam olim fuerat professus excel» lentum curandæ suæ valetudine adhibuit. Post receptam sanitatem, ut » gratiam reponeret, eumdem Petrum a Basiliensi ad Moguntinam sedem » transtulit, advita hæc voce quia tam felix esset corporum curator, maxi» me convenire ut et insignis constitueretur animarum, pastor, curator » et medicus. » (Ciaconius, t. II, 379.)

siècles dont on veut si souvent médire, un cas isolé, une récompense inouïe. Philippe le Bel comblait aussi de faveurs ses médecins, spécialement Henri de Mondeville, dont les mérites professionnels viennent d'être rappelés récemment (1) à l'Académie de Médecine de Paris. Guillaume de Bausset, médecin du même roi, était promu évêque de Paris en 1305. Clément V nomma Vital du Four, médecin de Bazas, cardinal, et s'il fallait un exemple plus frappant encore, je citerais Petrus Hispanus ou Pierre de Portugal, qui dut à ses succès médicaux l'archevêché de Maga, en Lusitanie, puis l'évêché de Tivoli, en Italie, fut nommé plus tard cardinal et devint même pape sous le nom de Jean XX, le 13 septembre 1276, succédant à Adrien V (2).

C'est la seule fois, je crois, qu'un médecin ait reçu la tiare; mais je ne voudrais pas cependant l'affirmer, et, d'ailleurs, la corporation compte tant de saints depuis saint Luc, qu'il a fallu lui donner deux patrons, saint Côme et saint Damien, tandis que les avocats n'en ont qu'un, saint Yves, encore par surprise, dit-on, faute d'un huissier pour le faire sortir régulièrement du paradis.

Il y avait alors, du reste, honneur et profit pour les docteurs en renom; car un contemporain de Clément V, Thaddée de Florence, très demandé en Italie, recevait 50 florins d'or par jour (au moins 500 francs) pour la durée de ses consultations, et du pape Honorius IV 200 florins par jour (2,000 francs) avec gratification de 6,000 florins (60,000 francs) après guérison obtenue. Il mourut, fort riche, en 1303 (3).

(1) Journaux de médecine.
(2) Il mourut, écrasé par un mur, le 16 mai 1277.
(3) *Biographie médicale,* Bayle et Thillage, 1855, t. I, p. 233.

Après Pierre d'Achspalt et, probablement, avec lui, Clément V eut la plus grande confiance en Arnauld de Villeneuve, qui, dès 1307, au moment de la maladie du Pape, soutint devant lui une dispute publique, ou colloque, dans le dortoir du couvent des Dominicains de Bordeaux, que Clément avait fait bâtir pour y placer la chancellerie papale (¹).

C'est, du moins, ce qu'atteste Delurbe, qui rapporte que cet insigne médecin eut devant Clément V une discussion, sur de grandes et sérieuses dispositions, avec Dominique de Athera, jacobin (²).

Il est vrai que cette dispute ne devait pas être médicale. Il s'agissait très probablement de questions très imprudemment soulevées par Arnaud sur l'interprétation d'un livre de Daniel et de quelques dits non moins obscurs de la sibylle d'Érythrée, tendant à prouver que l'Antechrist devait apparaître, pour la fin du monde, vers le milieu du XIVe siècle, en 1336 ou 1370, mettant à néant l'établissement de Jésus, des Apôtres, des Papes (³).

Ces théories avaient déjà fait condamner solennellement leur auteur, le 12 mars 1303, aux États du Louvre,

(¹) 1306. « Papa dormitorium conventus Burdig. edificat et apostolicam » cancellarie curiam in conv. constituit. Audit fratrem de Athera dispu- » tantem cum Arnaldo de Villanova. » (Douais, *Frères Prêcheurs*, p. 271-280, d'après Bernard Gui.)

(²) Delurbe, *Chronique bourdeloise*, p. 22 verso. Il est aussi nommé Martin de Atheca.

(³) Du Boulay dit textuellement, en effet, qu'Arnaud de Villeneuve et le Jacobin de Athera s'imputèrent réciproquement, au cours de cette discussion, un certain nombre d'hérésies (*Histoire universelle*, t. IV, p. 107), et M. Menendès Pelayo a même donné quelques indications qui doivent se rattacher à ces conférences, soit : « 15° Antidotum contra venenum infu- » sum per fratrem Martinum de Atheca *ou* Athera, prædicatorum, ad- » versus denuntiatores finalium temporum. — 16° Ultima præsentatio » facta Burdigalæ coram Summo Pontifice domino Clemente V°. » (*Arnaldo de Villanova, Ensayo historico*, Madrid, 1829, in-8°, p. 490.)

et Guillaume de Plasian avait même accusé Boniface VIII, le roi présent, d'avoir approuvé le livre du docteur, bien qu'il eût été censuré et brûlé (1).

Or, il n'en fallait pas davantage, alors, pour s'attirer les châtiments de l'Inquisition, et si Arnauld de Villeneuve fut protégé contre une juridiction devant laquelle on était aussi vite saisi que jugé, condamné et brûlé, il ne le dut qu'à la tolérance éclairée de son malade, qui le nomma, pour mieux le protéger, son médecin particulier (2) et le couvrit de sa puissante égide, comme il l'avait fait à l'égard de Pierre d'Achspalt, qui s'était aussi attiré la colère de Philippe le Bel pour son active intervention dans l'élection à l'Empire d'Henri de Luxembourg (3).

Nous retrouvons Arnauld près du Pape en 1308 et 1309 à Avignon, dans le Comtat. Et Clément V déclare, dans une bulle du 8 septembre de la deuxième de ces deux années, qu'il a pris ses conseils pour la bonne organisation de l'École de médecine de Montpellier. Il nomme, en même temps, un autre de ses médecins, Jean d'Alais; mais Arnauld fut certainement préféré à tous ceux qui furent appelés à le soigner, car il ne cessa d'être comblé de faveurs, soit, le 30 août 1309, par le privilège, alors très envié, de pouvoir choisir son confesseur et d'avoir un autel portatif à sa disposition, soit dans la recherche que fit Clément V, devenu plus malade, en 1313, d'un Traité de médecine qu'Arnauld lui avait promis de com-

(1) Arnauld de Villeneuve fut aussi condamné au Concile de Tarragone en 1317; mais il était mort, comme nous l'avons dit, avant 1313, et son protecteur Clément en 1314.

(2) *Physicus noster* (bulle du 15 mars 1312).

(3) La Cour de France en voulait beaucoup à l'archevêque de Mayence, et demandait que le Pape le citât. Refus formel de Clément. (Renan, cité, p. 129.

poser et que le Pape ne pouvait parvenir à trouver après la mort de son protégé, rappelé par lui en toute hâte de la cour de Frédéric de Sicile où il s'était réfugié.

Cette dernière lettre est très explicite. Elle est du 15 mars 1312 et prouve que celui qu'on nommait alors, et depuis, la « perle de tous les médecins du temps », *omnium medicorum viventium gemma,* était mort peu avant, à Gênes, en débarquant, d'après son historien Guillaume Champier.

Elle prescrivait à toutes les autorités religieuses ou laïques de faire rechercher le Traité de médecine qui lui avait été promis et de l'envoyer sans délai à son cher fils Bernard Ollivier, préposé à cet effet, sous peine d'excommunication de ceux qui le cacheraient ou ne le rendraient pas, menace qui avait eu, probablement, un prompt effet, car le livre indiqué est signalé comme faisant partie de la Bibliothèque des Papes.

Ce traité porte, du reste, le titre suivant : *Practica summaria seu regimen ad instantiam Domini Papæ Clementis edita.* C'est ce que nous nommerions aujourd'hui un memento thérapeutique, comptant vingt-neuf articles très courts, sans règle bien nette de traitement et sans aucune mention, du reste, des médicaments conseillés pour la maladie du Pape. Et il est probable que les conseils et la direction d'Arnauld valaient mieux que son énumération rapide de formules empiriques. On doit reconnaître, en effet, que la vaste encyclopédie des œuvres de ce médecin atteste une grande science, une véritable sagacité et une large expérience, aidées d'un bon jugement presque complètement affranchi des rêveries et des préjugés de l'époque.

Elle mériterait sûrement, bien plus que d'autres

livres anciens de médecine, d'être entièrement traduite en français, et M. Hauréau, qui a écrit une notice scientifique sur la vie et les écrits d'Arnauld, serait, sans contredit, le meilleur guide à suivre pour cette édition.

Il a bien critiqué plusieurs des traités qui s'y trouvent rassemblés, mais il n'en conclut pas moins que leur auteur fut un des plus illustres docteurs du temps où il vécut et je serais même moins sévère que lui à l'endroit d'un chapitre assez singulier intitulé : « Ruses ou stratagèmes des médecins, » *Cautelæ medicorum,* ruses, ou plutôt précautions, qui ne sont, en somme, que des conseils de tenue, de dignité et de prudence dans les incidents d'une grande clientèle médicale qui exige tant de circonspection.

M. Hauréau vise, par exemple, la précaution de dire toujours que le cas est grave, parce que, si le malade échappe, cela grandira la gloire et le mérite de son sauveur; s'il meurt, on dira que le cas était réellement désespéré.

Mais chacun sait le sort du médecin qui dit, dès l'abord, que le mal est sans conséquence; on a presque toujours recours, alors, à un confrère plus avisé; ou l'on est taxé d'ignorance si l'affaire tourne à mal.

Le même écrivain critique aussi beaucoup le soin avec lequel Arnauld de Villeneuve recommande d'interroger le messager qui vient, pour la première fois, chercher le docteur. Mais la recherche des antécédents du malade ou des phases de la maladie est toujours utile, et ce commémoratif peut être, avec avantage, épargné au patient lui-même.

La septième cautèle est plus difficile à défendre et a été souvent citée. Je n'hésite donc pas à imiter mes

devanciers et à donner son texte complet, très rarement bien présenté :

« Quelquefois tu n'as rien saisi d'abord de la maladie » (même après examen des urines), dis : cela dépend d'une » obstruction du foie, on te répond : mais non, cher » maître, c'est la tête qui me fait mal; réponds toujours : » c'est que cela vient du foie, et sers-toi, surtout, de l'ex- » pression obstruction parce qu'on ne sait pas ce qu'elle » caractérise et il est important que cela ne soit pas » compris de ceux qui te parlent. »

Cela paraît très singulier à M. Hauréau et l'obstruction rappelle bien, à la pensée, le poumon de Toinette. Mais ne pourrait-on invoquer pour le temps d'Arnauld (comme pour le nôtre) ce que subissent les médecins par les qnestions des parents et amis de leurs clients venant les assourdir, sans mesure, des théories lues souvent le jour même dans les revues scientifiques ou même politiques où l'aplomb le dispute à l'ignorance?

Est-on bien coupable, alors, de se retrancher derrière des termes absolument techniques, ou de recourir aux microbes qui fournissent, il est vrai, de nos jours, le moyen moins discuté de détourner les conversations extra-médicales?

D'ailleurs, serait-on bien en droit de critiquer un médecin du XIVe siècle résumant, dans le même traité, le rôle de cette profession :

« Remarque bien que le médecin doit être studieux » dans la recherche de la nature de la maladie, prudent » et ordonné dans ses prescriptions, circonspect dans ses » réponses et prévoyant, réservé dans son pronostic, juste » dans ses promesses, car il ne faut pas qu'il garantisse » la santé, ce qui le ferait empiéter sur la Divinité et » l'offenser; mais il doit donner l'assurance de son zèle,

» de sa vigilance, être discret dans ses visites, convenable » dans sa conversation, modeste, bienvieillant et affec- » tueux (1). »

Ces seuls conseils, si sages, suffiraient à faire la renommée d'un médecin, et il n'y a pas lieu d'être surpris, d'après cette profession de foi, de l'attachement qu'Arnauld de Villeneuve avait inspiré à Clément V pendant toute sa vie.

Mais la sollicitude de ce Pape ne se bornait pas à aimer et à protéger ses médecins. Il comprenait l'utilité de l'enseignement de la médecine et le prouvait avec une entente de la matière et une persévérance extraordinaire due, sans aucun doute, à la confiance qu'il avait accordée à ceux qui lui avaient prodigué leurs soins, en même temps qu'à la conscience de leur valeur scientifique.

Rappelons, enfin, que le fameux Raymond Lulle se glorifiait d'être l'élève d'Arnauld et que l'on doit, à ce dernier, l'invention de la fabrication de l'alcool et de son emploi direct ou comme excipient pour les essences aromatiques, et nous ne pouvons omettre, nous Girondins, que cette invention paraît avoir été faite par Arnaud sur le domaine du Pape, à Pessac, et que son emploi en médecine devint, tout de suite, si général, que Vitalis Dufour en fit une panacée universelle. C'est le sort de toutes les médications nouvelles qui ont une période de succès invariables dont il faut se presser d'user pendant qu'elles guérissent et qui prennent seulement leur rang quand l'expérience a parlé.

(1) « Nota quod medicus debet esse in cognoscendo studiosus, in precipiendo cautus et ordinatus, in respondendo circumspectus et providus, » in prognosticando ambiguus, in promittendo justus et non promittat » sanitatem, quod tunc extirparet divinum officium et facit Deo injuriam, » sed promittat fidelitatem et diligentiam. Sit in visitando discretus, et » diligens in sermone, modestus in affectione, benevolus debet esse. »

IV.

CLÉMENT V ET LA MÉDECINE

Le premier acte du Pontife est daté d'Avignon VI des ides de septembre (8 septembre 1309) (1). C'est la bulle *Deus scientiarum* souvent citée, et qui mérite de l'être parce qu'elle rappelle, dans un beau langage, que si le Très-Haut a voulu multiplier les sources des connaissances humaines et les faire briller en plaçant la lumière sur un candélabre et non sous le boisseau, il appartient à son représentant dans l'Église de propager les bonnes semences du grenier de la Divinité, surtout en ce qui concerne la science de ceux qui ont pour mission la guérison ou le soulagement des maladies.

Montpellier possédait bien déjà la première des Facultés de médecine françaises et même étrangères puisqu'elle avait été constituée par la bulle célèbre du cardinal Conrard, légat du pape Honorius III, en date du 15 août 1220, alors que la Faculté de Salerne ne fut créée qu'en 1235 et celle de Paris en 1270; mais elle était organisée de manière à enlever presque entièrement la collation des grades et la nomination des régents et du chancelier aux professeurs de l'école. C'était l'évêque de Maguelonne (dont dépendait Montpellier) qui nommait ce chancelier et avait, par suite, toute l'autorité en pareille matière, car il consultait à peine deux ou trois des plus anciens régents. Clément V prescrivit, au contraire, tout en con-

(1) C'est par erreur que cette date est donnée pour 1308 dans plusieurs ouvrages, même dans Astruc : *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier,* in-4°, 1767, p. 44, 45. Le VI des ides de septembre de la 4e année du pontificat de Clément tombe le 8 septembre 1309.

servant le droit honorifique de l'évêque, que le chancelier de la Faculté serait nommé désormais, non par ce prélat, mais par tous les docteurs, à la condition de réunir les deux tiers des voix et que le chancelier aurait le droit de régler les différends et les disputes qui pourraient naître soit entre les maîtres, soit entre les écoliers.

Et la bulle porte expressément que le Pape n'a fait que suivre, en cela, les conseils de ses chers fils Arnauld de Villeneuve et Jean d'Alais, son médecin et chapelain (1), qui avaient professé longtemps à Montpellier, ainsi que ceux d'autres maîtres vivants ou morts déjà de la même école; spécialement, parmi ces derniers, Guillaume de Mazères (2).

C'était un acte de grande déférence et qui assurait la prééminence de l'élément médical dans la Faculté.

Une autre bulle de même date (8 septembre 1309) *Ad pascendum oves* est moins souvent rappelée. Elle détermine les règles pour passer du baccalauréat à la licence en médecine (3) et ses inspirateurs désignés par le Pape sont: Guillaume de Breix (4) et Jean d'Alais (5), qualifiés médecins et chapelains de Clément et, toujours, Arnauld de Villeneuve. Elle contient, non seulement ce qui a trait au nombre et à la matière des examens que les étudiants doivent subir, mais encore la durée de leur stage d'instruction et de clinique, avec la liste détaillée des principaux ouvrages à étudier.

C'est, exactement, ce qui se fait, de nos jours, dans

(1) « Qui diu olim rexerant in studio prælibato » (Montpellier). Jean d'Alais fut chancelier de la Faculté en 1303.

(2) Il était du pays de Foix.

(3) « De modo procedenti bacchalaureorum ad licentiatum. »

(4) De Bresse ou Brexis. Guillelmus de Brexia ou Bressia, diocèse d'Uzès.

(5) Chancelier en 1303, médecin et chapelain en 1308.

les règlements universitaires, et il faut se rappeler que tout cela se passait au commencement du xive siècle, deux cents ans avant la renaissance des lettres, à une époque qu'une foule d'auteurs et d'ouvrages taxent d'ignorance, de barbarie ou d'oppression cléricale.

Mais ce n'est pas tout; la sollicitude de Clément V s'étendit aussi à la suppression de plusieurs abus devenus loi et qui rendaient très onéreuses les réceptions médicales. Sa bulle *Quam sit nimis absurdum* en est la preuve.

Il est vrai qu'on avait alors de longues épreuves à subir avant d'obtenir le bonnet de docteur, et j'ai quelque idée que les étudiants de notre fin de siècle seraient peut-être peu satisfaits de passer seize examens distincts avant d'en arriver là.

C'était pourtant une règle invariable.

Il fallait d'abord trois années d'études pour affronter le premier examen de bachelier en médecine, examen qui durait de huit heures du matin à midi, et qui roulait sur l'explication d'une maladie ou d'une question de physiologie, pendant l'exposition desquelles l'étudiant devait répondre au professeur qui présidait l'acte et à toutes les demandes ou difficultés proposées par les autres professeurs.

On avait ensuite très mois pour faire des leçons publiques, en présence d'un professeur, sur un traité de médecine assigné par le doyen. Ces leçons étaient appelées *les cours*.

Une fois finis et les trois mois expirés, on était admis à passer les examens appelés *per intentionem,* c'est-à-dire en vue de la licence [1], examens que présidaient quatre

[1] « Per intentionem adipiscendi licentiam. »

professeurs distincts et qui portaient sur quatre différentes maladies. Le sujet était donné la veille, et le lendemain, à la même heure, le candidat apportait une thèse où se trouvait expliqué tout ce qui avait trait à la maladie désignée, sauf à répondre à toutes les questions posées par le professeur.

Ces actes se faisaient de deux en trois jours, chacun durant au moins une heure. Huit jours après les examens, on prenait matière pour les *points rigoureux* dont décidait le sort, en piquant dans deux livres, l'un chez le chancelier, l'autre chez le doyen. Ces points rigoureux portaient : l'un sur une maladie différente de celles déjà traitées, l'autre sur un aphorisme d'Hippocrate.

Le lendemain, à midi, on expliquait ces deux points de midi à quatre heures, et si les épreuves étaient favorables, la licence était solennellement accordée, à moins d'ajournement, qu'on appelait, par euphémisme, queue honoraire.

Le nouveau licencié se préparait ensuite pour les *triduanes,* c'est-à-dire pour six autres examens qu'il devait faire, soir et matin, pendant trois jours. Il présentait pour cela une liste de douze maladies, dont le chancelier et le doyen choisissaient chacun trois, toujours en dehors de celles jusqu'alors données à l'aspirant. Chaque examen durait au moins une heure, en présence d'un professeur, à tour de rôle, avec argumentation par un ou deux aspirants encore sur les bancs.

Si le candidat avait enfin réuni les deux tiers au moins des suffrages de ses maîtres, il était admis au doctorat.

Comme on le voit, les grades étaient difficiles à gagner : les épreuves variées; mais aussi quelle gloire pour la cérémonie de la réception, justement appelée l'acte de triomphe!

Les cloches des églises sonnaient dès la veille à toutes volées, et, le matin du jour de la fête, la Faculté venait prendre le nouveau docteur, au son des instruments, au milieu d'une foule immense. Après force discours latins, on lui donnait successivement le bonnet, une bague d'or, une ceinture du même. On lui présentait ensuite le livre d'Hippocrate pour le serment. On le faisait asseoir dans la chaire du professeur, qui l'embrassait. Et enfin il recevait la bénédiction, toutes cérémonies accompagnées d'un discours expliquant la valeur et la signification de chaque incident.

Nous avons, hélas! changé tout cela, et nos réceptions n'émeuvent pas plus nos maîtres que les foules; mais le prestige du doctorat n'y a pas gagné. Et si ce sont ordinairement les clients qui se chargent aujourd'hui des petites vexations qui rappelaient au brillant élu, dans son triomphe, qu'il était homme, je crois que beaucoup aimeraient mieux revenir, pour cela, au temps où les amis du récipiendaire lui administraient une belle volée de coups de poing à la porte de la salle des actes ou conclave. C'était, dit-on, l'analogue des coups de plat de sabre sur l'épaule donnés à tout nouveau chevalier : l'*ultima affronta* de la réception de Mamamouchi.

Il n'est rien resté de cette coutume et de quelques gauloiseries dont on attribue la vulgarisation à Rabelais; mais cependant je dois signaler, comme fait d'atavisme scolaire, que les étudiants d'alors avaient ordinairement un roi et, plus tard, un abbé élu par eux, et que des abus de discipline firent supprimer. Aujourd'hui, c'est un président, tant il est vrai que les mots seuls changent avec les siècles.

Multa renascerunt quæ jam cecidere, cadentque
Quæ nunc sunt in honore.

Ce qui doit ressortir cependant de tout ce qui précède, c'est l'importance alors accordée à la clinique et à la thérapeutique dans les examens. Tout semble n'avoir pour but que d'étudier le malade et de le guérir. On savait, sans aucun doute, alors, moins d'infiniment petits anatomiques ou histologiques qu'aujourd'hui; on ignorait même absolument qu'un homme adulte normal porte dans son intestin de dix à douze milliards de microbes, soit soixante-sept mille germes par milligramme, avec le correctif consolant que le régime lacté peut ramener ce chiffre à 164 millions (ce qui est déjà bien joli) (1).

On ne faisait pas davantage allusion, alors, à ces merveilleux effets de catalyse, maintenant bien oubliés, qui m'ont rendu tant de services, il y a quelque trente ans, dans ma carrière de concours. On en était encore aux humeurs peccantes, ou pouvant le devenir, comme les microbes, tantôt innocents, tantôt chargés de tant de maléfices; mais on connaissait déjà parfaitement l'asepsie, dont on suivait alors toutes les règles, comme l'a démontré tout récemment le savant professeur Nicaise à l'Académie de Médecine; et je crois, du reste, qu'on trouverait beaucoup d'autres choses à imiter dans l'organisation des Facultés anciennes, ne serait-ce que l'institution obligatoire du concours pour le professorat; la grande impartialité, pour le candidat, par les questions tirées au sort ou désignées d'avance par le doyen ou le chancelier; le nombre des interrogateurs; l'argumentation par des émules. Il y a dans cette réglementation, que nous n'avons que partiellement connue, et qui a presque disparu, des garanties de savoir, d'indépendance et de dignité qui ne sont jamais de trop pour élever

(1) Société de Biologie de Paris, 17 mars 1894.

l'âme et le caractère de ceux qui se consacrent à l'art de guérir.

N'est-ce pas remarquable aussi de voir un Pape prendre avant tout, dans cet ordre de questions, l'avis des médecins qui l'entouraient, et, de plus, les désigner officiellement et hautement à la postérité comme les conseillers les plus dignes d'être obéis? Je n'ai jamais vu cette justice rendue dans nos ordonnances gouvernementales modernes, qui ne tiennent qu'un compte médiocre et toujours anonyme des propositions les plus légitimes, des réformes les plus souvent réclamées.

La reconnaissance publique a seule, en effet, donné le nom de Roussel à une loi.

On doit croire (ce dont nous doutons pourtant) qu'en 1309 les difficultés budgétaires et les préoccupations de combler les déficits n'existaient pas; mais les Papes savaient y pourvoir et bien doter les centres d'instruction à tous les degrés. Les Universités étaient créées ou organisées partout : celle d'Avignon, en 1303, par Boniface VIII; celle d'Orléans par Clément V, en 1305; celle de Cahors par Jean XXII, en 1332. Avant le XIVe siècle, l'Université de Paris avait été fondée, en 1225, par Robert de Corcéon, légat, et Innocent III, Honorius III, Innocent IV et Alexandre IV lui avaient accordé divers privilèges; et, dès le XVe siècle, se fondaient : l'Université d'Aix, par Alexandre IV, en 1409; celles de Poitiers et de Caen, en 1431 et 1437, par Eugène IV; celle de Bordeaux, par le même pape, en 1441; celle de Nantes, par Pie II, en 1460; celle de Bourges, par Paul II, en 1464; enfin, celle de Reims, par Paul III, en 1547, sans parler des Universités d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie et d'Espagne, créées presque toutes aux frais exclusifs du Saint-Siège et du clergé.

Et Bordeaux, pour ne citer que celle-là, attend toujours la sienne!

Les Papes, et spécialement Clément V, furent ainsi, selon l'opinion d'un connaisseur, Renan, les grands organisateurs et les grands maîtres de l'instruction publique de la chrétienté (1), et ce rôle s'explique aisément, parce que l'autorité des souverains pontifes était seule alors universellement respectée dans le monde. Seule, elle pouvait assurer aux centres d'instruction la stabilité et l'ordre qui leur sont si nécessaires, et j'ai prouvé, plus haut, comment et avec quelle tolérance elle exerçait son patronage.

Un autre acte le prouve à l'égard des hôpitaux, dont le nombre et l'importance étaient à cette époque très considérables depuis de longues années, contrairement à l'opinion qui attribue la fondation de ces établissements aux siècles rapprochés du nôtre.

Les hôpitaux datent, en effet, des premiers débuts du christianisme, et furent déjà réglementés par Justinien. Les empereurs chrétiens et les particuliers en avaient organisé un grand nombre au VIe siècle. Il en existait même à Jérusalem, bâtis par les marchands d'Amalfi et consacrés à Saint-Jean l'Hospitalier, patriarche d'Alexandrie. Les Écossais en créèrent un grand nombre au IXe siècle, et l'empereur Alexis en édifia de très vastes à Constantinople, avec directeurs rendant un compte annuel de leur gestion. Plus tard, l'Académie de Bagdad eut son collège de médecins, ses hôpitaux et ses pharmacies publiques, favorisés et subventionnés par les khalifes, et le grand mouvement des Croisades accrut

(1) Le Pape était alors comme le ministre de l'instruction publique de toute la chrétienté. (*Loc. cit.*, p. 312.)

prodigieusement le nombre de ces édifices, devenus si nécessaires, et à la direction desquels se vouèrent plusieurs ordres religieux : les Johannites et les congrégations de Sainte-Marie et de Lazare, devenus très vite riches et puissants.

Les Templiers et les Chevaliers de Saint-Jean, dont le grand maître se nommait aussi *magister hospitalis*, reçurent la double mission de guerroyer les infidèles et de soigner les blessés et les malades. Puis vinrent les Frères Hospitaliers du Saint-Esprit, réunis en 1070, à Montpellier, par un chevalier de la Trau, ordre voué au traitement gratuit des malheureux; puis les Hospitaliers de Saint-Antoine à Vienne en Dauphiné, et bien d'autres, sans parler des maladreries et léproseries, au nombre de deux mille seulement en France et de dix-neuf mille en Europe.

Devenus riches par des dons et des legs, ces hôpitaux virent se glisser parfois des abus; mais l'Église veillait, et Clément V tout particulièrement, car il soumit la question au Concile de Vienne, qui décréta des réformes importantes dans leur administration, trop souvent confiée à des séculiers.

Le Concile établit, en effet, que les biens et les droits de ces asiles sont quelquefois négligés par leurs directeurs, au point de laisser dépérir les bâtiments, sans les retirer des mains de ceux qui les ont usurpés; que ces directeurs abusaient, à leur profit, des revenus destinés aux pauvres et aux lépreux, et qu'ils refusaient même l'hospitalité.

Et pour y remédier, il règle deux choses : la première, que les abus seront réformés par ceux de qui dépend la fondation, faute de quoi les ordinaires devront y pourvoir par les voies de droit; la seconde, qu'aucun hôpital ne

sera désormais donné comme bénéfice à des clercs séculiers, sous peine de nullité, à moins que cela ne soit ainsi ordonné par le titre de la fondation, et que, hors de ce cas, le soin des hôpitaux sera mis entre les mains de personnes sages, intelligentes, sensibles aux misères des pauvres et capables de se comporter en vrais tuteurs, obligés du reste à prêter serment, à faire leur inventaire et à rendre des comptes annuels aux ordinaires.

Règles non applicables aux hôpitaux des ordres militaires, mais qui sont les premières prescrivant l'institution des Commissions laïques des hospices.

Et qu'on ne croie pas qu'il s'agissait ici de modifications partielles et de peu d'importance. Peu de localités manquaient de ces asiles, et s'il fallait une preuve de ce que j'avance, je la trouverais dans le testament même de Clément V, qui, entre autres pieuses largesses, donne 66,680 florins d'or, soit 600,000 francs de notre monnaie, pour le soulagement de tous les déshérités des villes et diocèses de Bordeaux, Agen, Bazas, Avignon, Poitiers, Lyon, Comminges, dont 6,000 florins pour les hôpitaux de Bordeaux, Bazas, Agen et Comminges, compris dans les circonscriptions des évêchés dont il avait été le titulaire ou le métropolitain.

On lit même dans la déposition de Petrus de Boubeis, pénitencier de Clément, un achat de cinquante lits pour les pauvres coûtant 75 livres, et dont trente furent donnés à l'hôpital de Pontisfracti [1].

Il nous est donc permis de conclure que si Clément V a pu être signalé par Rainaldi comme un des papes les plus éminents par son zèle à défendre la religion et la

[1] Ehrlé, 5-6.

foi (1), il ne mérite pas moins d'éloges pour le soin avec lequel il prit part au développement des sciences médicales. Renan l'a loué sans réserves pour son amour des lettres profanes et l'enseignement des langues étrangères (2), et une inscription de la Bibliothèque du Vatican le célébrait déjà, sous ce rapport, au temps de Ciaconius, en relatant sa fondation de chaires d'hébreu, de chaldéen ou syriaque, d'arabe et de grec à Rome, Oxford, Bologne et Salamanque (3). C'était, en effet, le corollaire indispensable du succès de la nouvelle croisade vers laquelle il ne cessait de pousser en vain les rois et les peuples (4).

(1) « Cujus gesta si spectentur, religione, zelo, fideique augendæ studio, » magnis æquandum Pontificibus comperies. » (Raynaldi, continuateur de Baronius, *Annales ecclesiastici*, 1314-1315.)

(2) *Loc. cit.*

(3) Ciaconius, p. 370, E : « Hebraicæ, chaldaicæ, arabicæ et græcæ lin» guarum studium propagandæ fidei ergo in nobilissimis quatuor Europeæ » academiis instituitur. »

(4) Tous ses actes le démontrent sans réplique, ainsi que ses testaments.

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

CONCLUSIONS

Arrivé au terme de l'étude que j'avais entreprise, je crois que toutes mes recherches seraient incomplètes si je ne résumais pas les impressions nées des faits exposés dans les chapitres qui précèdent, comme de mes lectures prolongées, et si je n'énonçais pas nettement qu'il me paraît incontestablement démontré, désormais, que la mémoire de Clément V a été abusivement chargée d'imputations calomnieuses aussi violentes qu'erronées.

Chose extraordinaire, unique peut-être, ce Pape a le plus grand nombre des historiens contre lui, et il n'est pas indifférent, par suite, de rechercher les causes de ce jugement inscrit avec passion dans beaucoup d'ouvrages.

Chez les Italiens d'abord, ce qui ne peut surprendre d'esprits irrités et jaloux de l'abandon de Rome par les papes d'Avignon, et de la faveur et des avantages de tout genre accordés aux Français par Clément V qui, d'après l'un d'eux, voulait réduire la chrétienté tout entière à un *district de Gascogne* (1).

Le cardinal Napoléon des Ursins, qui l'avait pourtant élu, ne lui pardonna jamais d'avoir été tenu à l'écart des affaires, après un essai malheureux (2), — sa lettre basse-

(1) Napoléon des Ursins : « Volens Ecclesiam reducere ad angulum Vasconiæ. » (Baluze, t. II, p. 291.)

(2) Il avait été désigné pour aller représenter le Pape à Rome, dès son couronnement, avec deux cardinaux comme sénateurs de l'Église. Ils ne réussirent pas dans leur mission.

ment adulatrice à Philippe le Bel le prouve [1]; — mais on peut très bien remarquer que le cardinal de Prato fut un des conseillers les plus écoutés de Clément V, ce qui prouve que les Italiens n'étaient pas systématiquement écartés.

D'un autre côté, les historiens qu'on nomme ultramontains de France n'ont pas davantage approuvé l'établissement des papes à Avignon, contrairement aux traditions de l'Église catholique. Ils ont toujours tenu Clément pour suspect, et ce grief, plus ou moins accentué selon les auteurs, laïques ou ecclésiastiques, n'a pu, d'autre part, paraître un mérite aux yeux des gallicans parce que Bertrand du Got, certainement très politique, fut loin de laisser son autorité s'amoindrir devant celle des autorités civiles et spécialement du roi de France.

Cette opposition particulière a même été poussée, au XVIIe siècle, jusqu'à la suppression par Baluze d'un document fort important prouvant, d'après Boutaric [2], la résistance que fit Clément V au début de l'arrestation et de la poursuite des Templiers. L'exemple d'un pape s'opposant aux décisions d'un roi de France devait être écarté en un moment où le même fait se reproduisait entre

[1] Baluze, t. II, p. 289, n° XLIII.

« Neapoleonis de Ursinis, cardinalis, *Epistola ad Philippum Regem » Francorum, de statu Romanæ Ecclesiæ post obitum Clementis V, » 1314*. Ex Codice 2835 Bibliothecæ Colbertianæ. » — Il y raconte, à sa manière, son intervention dans l'élection difficile du Pape, déclarant avoir voulu surtout choisir un ami du Roi et du royaume, un promoteur de la croisade, etc. Il parlait à sa façon de l'émeute du 24 juillet à Carpentras, avec dispersion du Conclave, protestant de son dévouement au Roi, auquel il proposait un candidat à la papauté, etc.

Philippe se borna à recommander aux cardinaux Berengarius Fredoli et de Pellegrue d'activer l'élection, en proposant Lyon pour siège du Conclave. (Baluze, t. II, p. 293, n° XLIV.)

[2] C'est une lettre de Clément à Philippe en date du 27 octobre 1307, lui signalant les mesures hâtives prises contre les Templiers *comme un outrageant mépris de Lui et de l'Église romaine*. Elle est donnée dans Renan (*loc. cit.*, p. 122-123).

Louis XIV et Alexandre VIII, et je suis tenté de croire que le même mobile a fait omettre aussi, par Baluze, de comprendre dans sa collection de pièces justificatives [1] la lettre où Clément reprochait à Philippe le Bel l'envoi de certains ambassadeurs de second ordre [2].

Notre pape girondin n'a pas plus trouvé grâce près des historiens de certains ordres religieux, surtout les Mendiants, qu'il s'efforça de ramener à l'observance de leurs règles et dont il voulait réprimer les exagérations ou les abus [3], comme le prouvent de nombreuses décisions du Concile de Vienne.

Sa tolérance, très accentuée en un temps de ferveur de l'Inquisition puissante, ne fut de plus approuvée par personne parmi les ardents défenseurs de la foi, mais elle est tellement indiscutable que Renan a pu dire que, sous son règne, *on put souffrir pour trop croire, on ne souffrit jamais pour ne pas croire assez* [4].

Enfin, s'il faut tenir compte d'autres opinions, Clément V a, de plus, trouvé contre lui ceux qui se sont déclarés les continuateurs ou successeurs de l'ordre du Temple, c'est-à-dire les adeptes de la franc-maçonnerie, et Nicolaï, académicien de Berlin, a surtout développé cette hypothèse, à la fin du XVIIIe siècle, dans un ouvrage intitulé : *Essai sur le secret des Templiers* [5].

(1) *Collectio actorum veterum in Vitæ Paparum Avenionensium*, 1693, in-4°.

(2) Renan, p. 120 : « Magnificentie igitur regie hoc duximus intimandum » ut diligenter advertat quod secundum statum negotii pro quod mittere » ad nos contigerit studeat deinceps nuncios ipsi negotio congruos desti- » nare. »

(3) Fra Dolcino, Marguerite de Trente et leurs adhérents, *fratricelles*, disciples de Gérard-Ségarelle, etc.

(4) Renan, p. 137.

(5) Cité dans les *Mémoires historiques sur les Templiers*. Paris, Buisson, 1805, t. V. — Voir aussi le chapitre XXXVIII : *Des Rapports entre les Templiers et les francs-maçons.*

Tout cela peut expliquer, mais ne justifie pas, le nombre des historiens hostiles à Clément, et je ne fais, du reste, que signaler ici cette concordance singulière d'opposants de camps si différents, en ajoutant que la découverte de nombreux documents sur l'histoire du commencement du XIVe siècle permet, aujourd'hui, de montrer les erreurs émises et reproduites longtemps sans critique sur le pontificat du premier pape d'Avignon.

S'il m'était permis d'émettre les convictions personnelles que j'ai puisées dans mon étude approfondie de l'histoire de ce pape, je crois qu'elles pourraient se résumer ainsi, en envisageant les grands actes de son règne :

1° Établissement de la papauté à Avignon;

2° Affaire de la suppression des Templiers;

3° Procès fait à la mémoire de Boniface VIII;

4° Réformes de l'Église;

5° Nouvelles croisades;

6° Politique générale ou particulière du pontife.

Questions qui ont soulevé des controverses interminables, dont le retour de notre temps prouve plutôt la ténacité que le résultat d'études nouvelles ou sérieuses.

1° Le séjour de Clément en France n'offrit pourtant rien d'étonnant, même au XIVe siècle, et le nombre des historiens italiens (1) qui en détaillent les raisons plausibles est plus que suffisant pour excuser une mesure qui, dans l'intention du nouveau pape, ne fut jamais que provisoire.

Comme il est facile de le constater, et comme l'a fait remarquer Renan, Clément V ne songea pas un seul moment à se créer une résidence fixe en France. Sa vie

(1) Briani, *Histoire d'Italie*, part. II, p. 260; Maffei, annaliste de Mantoue, p. 637; Krantz Metropolis, lib. VIII, cap. 49; Victorelli, addition à Ciaconius, etc., etc.

s'écoula dans des stations écourtées en Gascogne, à Avignon, à Carpentras, au château de Montils, au prieuré de Groseau, etc. Son plus long arrêt fut à Poitiers, où il séjourna seize mois, de 1307 à 1308, et ce fut la maladie qui l'y retint. Depuis ce temps, il ne passa jamais une année entière au même lieu (1).

Bien plus, il songeait, dès le début de son règne, au retour à Rome. Il en renouvelle le désir et la promesse lors de l'incendie de Latran (1308) et pour le couronnement de l'empereur Henri de Luxembourg, et il faut, après 1300, faire la part du Concile de Vienne et surtout de son état de maladie qui lui interdisait tout grand déplacement.

On doit noter aussi que Boniface VIII et Benoît XI, ses prédécesseurs, avaient déjà quitté Rome livrée aux factions et aux désordres de tout genre.

2° L'affaire des Templiers est plus difficile, certainement, à résoudre. Mais quelque abominable cauchemar que puisse donner la lecture complète des incidents de cette atroce procédure, et spécialement l'appréciation des mobiles secrets ou des moyens honteux des poursuivants (2), je crois pouvoir dire qu'on arrive aisément à cette conclusion, que l'ordre du Temple avait subi trop longtemps sans réforme l'influence énervante et pernicieuse de l'existence en Orient, où les mœurs furent toujours relâchées et ont constamment été stigmatisées comme elles le furent alors et comme elles le sont aujourd'hui, pour une grande partie du bassin méditerranéen.

(1) Soit et d'abord à Avignon, dans le couvent des Frères Prêcheurs, puis à Carpentras, où étaient sa curie et les cardinaux, et enfin à Montils, et surtout au Groseau, où il passait les quatre mois chauds de l'année, à l'abri des bourrasques du mont Ventoux.

(2) J'avoue l'avoir subi en lisant une foule d'ouvrages et celui, plus récent, de M. Lavocat.

Mais la combustion des malheureux chevaliers, coupables ou victimes de déplorables usages, était de trop. Il valait mieux essayer d'utiliser ces forces viciées en ramenant ces hommes sur un champ de bataille, où leur ardeur guerrière ancienne aurait eu l'occasion de se raviver.

Au lieu de rappeler d'Orient à Poitiers (1307) Jacques de Molay et ses principaux lieutenants, il fallait les maintenir en Asie et leur donner au besoin des subsides pour les y soutenir, *même par la vente de leurs biens d'Europe.*

L'attitude d'un grand nombre d'entre eux, dans leur long procès, ne fut certes pas ce qu'elle devait être; elle n'a rien qui les recommande à la sympathie que quelques-uns purent inspirer; mais les brûler était à la fois barbare, inutile, injuste, puisqu'un grand nombre de ces chevaliers échappèrent aux châtiments et ne furent pas poursuivis, même en France.

En dehors de ces considérations, la suppression d'un ordre aussi décrié s'imposait, et c'est le parti que finit par adopter Clément après avoir lutté longtemps avec fermeté contre l'obsession ardente et persévérante des accusateurs. M. Boutaric l'a victorieusement prouvé dans son *Étude sur Clément V, Philippe le Bel et les Templiers.* On ne pourra jamais que glaner après lui (1).

Je ne défends pas absolument le pape, mais la cause était certainement mauvaise à prendre sous sa protection, et il est aujourd'hui reconnu qu'il ne prononça la sup-

(1) Je saisis cette occasion pour dénoncer l'ennui que peuvent causer les citations fausses ou incomplètes. Renan, dans son article de la *Revue* du 2 mars, renvoyait à l'année 1874 de la *Revue des questions historiques,* où l'on ne trouve rien. Il citait 1871 et le t. XI, ce qui n'est vrai que pour le paragraphe IV du Mémoire, qui a, en réalité, paru d'abord dans le t. X (1871), p. 302, puis dans le t. XI (1872), vérification qui m'a fait perdre bien des heures.

pression qu'avec douleur et une grande amertume de cœur. Il le dit lui-même : *Non sine cordis amaritudine et dolore* (1).

La seule manière équitable et rationnelle d'en finir était, pour moi, celle que je viens d'exposer plus haut et qui n'a jamais été proposée à ma connaissance. Elle aurait supprimé une page fort triste de notre histoire, mais on ne paraît pas y avoir songé un seul instant du côté des bourreaux comme des victimes.

3° Le procès poursuivi avec le même acharnement contre la mémoire de Boniface VIII, par Philippe le Bel, aboutit, en somme, à la confusion de son promoteur et de ses suivants, après des incidents sans nombre, quelques-uns étranges, mais toujours déjoués par l'habileté de Clément V (2).

Il est constant, tout d'abord, et on ne l'a pas fait assez remarquer, que Benoît XI, dans son court pontificat, avait déjà absous le roi de France des excommunications lancées par son prédécesseur, et l'on a même dit qu'il avait défait tout ce qu'avait fait Boniface (3). Insister tout au plus pour la ratification de ces sentences d'absolution pouvait et devait suffire. Mais soulever le scandale d'accusation d'hérésie contre un pape et un adversaire mort à la suite d'indignes violences, demander l'incinération de ses os, vouloir effacer toute trace de ses actes et de sa papauté dépassait entièrement la mesure, et la décision du Concile de Vienne ou, plutôt, la déclaration réhabilitatrice de Clément, survint quand tous les opposants,

(1) Ciaconius, add. Victorelli, t. II, p. 364, D.

(2) On alla jusqu'aux défis en champ clos contre tous tenants par deux chevaliers catalans, Carroci et Guillaume Deboli, dont personne ne releva le gant.

(3) Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 122 ; d'après Léon Gautier, *Benoît XI*, p. 76.

lassés, avaient été forcés de retirer eux-mêmes leurs attaques haineuses.

Clément remplit, en cela, sa mission jusqu'au bout. On doit reconnaître qu'il poursuivit la réforme des abus de l'Église.

4° Il y avait, sous ce rapport, beaucoup à faire, si on en croit les ouvrages du temps, et les Templiers n'étaient pas seuls répréhensibles, très certainement, au point de vue des mœurs et des usages; mais Clément intervint souvent pour réprimer les abus avec une grande modération, qui était la dominante de ses facultés. Tous les auteurs le reconnaissent, et les Clémentines mettent ce fait en pleine lumière.

Cette tolérance se montra plusieurs fois aussi contre les ardeurs puissantes de l'Inquisition. Bernard Guî, lui-même, dut lui obéir sur ce point, quand il ordonna de soustraire au jugement des inquisiteurs la connaissance des faits reprochés.

5° Quant au projet d'une nouvelle croisade, il n'est pas un seul moment douteux, malgré tous les contradicteurs, que ce fut la préoccupation incessante de toute sa vie. Il en demande la réalisation dès son couronnement à Lyon; il y revient à Poitiers, où il provoque de tous les souverains d'Europe un grand départ qui n'eut pour effet réel que la levée de subsides considérables, et il y a lieu de remarquer que Clément avait donné, dès cette époque, sa préférence à une croisade générale, en plein accord avec le grand maître du Temple, qui lui écrivait : « Vous me » demandez, Saint Père, ce qui me paraît préférable ou » un grand passage ou un petit. Je vous réponds qu'une » petite expédition, dans l'état actuel de la Terre-Sainte, » loin d'être profitable, serait blâmable et pernicieuse » pour la chrétienté. »

Ce qui prouve que la théorie des *petits paquets* de troupe pour les entreprises lointaines était déjà condamnée avec consultation détaillée ([1]).

Clément reprit sa thèse à Vienne, au Concile, et les testaments attestent, de la manière la plus démonstrative, qu'il y songea toujours, seulement il ne fut secondé par personne, bien qu'il ait pu croire souvent le contraire, spécialement en 1313; puis, les rois d'Angleterre et de France avaient pris la croix ostensiblement, après avoir obtenu des décimes spéciaux; les grands du royaume les avaient imités, ainsi que les parents du pape, en raison des mêmes subsides. Mais personne ne partit et Jean XXII n'utilisa pas plus pour un passage général les 150,000 florins d'or qu'il reprit à Bertrand du Got sur la succession de son oncle, que ce dernier lui-même n'employa le reste vers le même but, s'il ne la rendit pas tout entière, ainsi que semblerait le prouver un document des Archives départementales de Pau (1re partie: *Archives civiles*, Paris, 1867, t. IV, p. 58); d'où il appert que Jean XXII avait reçu de lui la « somme de troys cens mil florins de Florence, laquelle ledit Bertrand avoit eue du pape Clément, son oncle». (Ehrlé, p. 118. — Deux bulles du 6 octobre 1322, le 7e an de son papat. — Cotées au dos par la lettre E.)

Le temps des actions héroïques était passé.

6° Quant à la politique générale, le premier pape d'Avignon reçut la papauté dans les conditions les plus déplorables, après les scandales inouïs qui provoquèrent la

(1) « Quæritis quid mihi videtur melius faciendum, sive grande passa- » gium sive parvum. Ad quod respondeo quod parvum passagium secun- » dum statum in quo terra consistit ad præsens non esset proficuum, » sed damnosum et vituperosum Christianitati. » (Baluze, t. II, p. 176, n° XXXII; Consilium magistri Templi datum Clementi V super negotio Terræ sanctæ.)

mort de Boniface VIII, et au milieu du désordre et des guerres dont toutes les parties de l'Italie étaient le théâtre. Les affaires de France, d'Angleterre et d'Allemagne [1] n'étaient pas plus prospères. La Terre-Sainte était presque entièrement perdue pour les chrétiens. Le séjour à Avignon paraissait devoir mettre, d'autre part, le Souverain Pontife à la merci d'un roi aussi violent et aussi tenace que Philippe le Bel, et pourtant Clément V laissait à Jean XXII, après un règne de bien peu d'années, le Saint-Siège réconcilié avec le puissant roi de France; la paix rétablie presque partout en Europe; l'Allemagne obéissante; les discussions religieuses apaisées par un esprit de pacification extrême, tableau réel et satisfaisant qui a pu faire dire à Renan :

« On a eu tort de lui reprocher d'avoir abaissé la » papauté. La papauté était abaissée quand il y fut promu. » Il fit ce qu'il put pour la relever et déploya dans cette » œuvre une véritable habileté.

» Il disposa à son gré des couronnes, réconcilia les » souverains entre eux, avec leurs barons et leurs » peuples; gouverna des pays entiers par ses légats; » toute la haute politique du temps passa par ses mains; » le gouvernement intérieur de l'Église ne fit, sous lui, » que se fortifier, ou du moins se centraliser... Il arrive » souvent ainsi que les institutions ne disent leur dernier » mot qu'au moment qui semble être celui de leur » mort. »

La cause me paraît donc jugée.

Il est un point, enfin, sur lequel l'accord se trouve parfait : parmi les historiens de Clément V, c'est son amour des lettres sacrées et profanes, et surtout des langues

[1] L'empereur Albert, déjà, était assassiné en mai 1308; Henry, son successeur, mourait lui-même brusquement le 24 août 1313.

étrangères, dont le goût et la pratique menaçaient de s'éteindre par la cessation des croisades.

Sous ce rapport, toute dissidence cesse, et la fondation de l'Université d'Orléans, la création de chaires de langue hébraïque, syriaque, arabe et grecque, dans les grandes écoles du temps, prouvent cette tendance de la manière la plus absolue.

L'inscription de la bibliothèque vaticane l'atteste, du reste, depuis des siècles, avec toute raison.

Il faut remarquer que ces créations à Rome, Oxford, Bologne et Salamanque, étaient exclusivement aux frais du pape et du clergé, et ce ne peut être un médiocre éloge pour un pontife du début du XIVe siècle, que cette ardente préoccupation du développement des Lettres et du Droit, jointe aux sages mesures prises pour perfectionner l'enseignement médical, ainsi que je l'ai démontré dans un chapitre particulier de cette Étude.

Renan, dont l'opinion n'est pas indifférente à citer quand elle vise les actes d'un pape, a pu dire avec raison, sous ce rapport, que Clément V fut véritablement le grand maître de l'Instruction publique de son temps. Mais je crois aussi que l'affirmation de Rainaldi, que Bertrand du Got fut un des plus grands Souverains Pontifes qui se soient assis sur la chaire de saint Pierre, est tout aussi justifiée.

Si l'on se reporte, du reste, au temps où il vécut, on est également assuré que la direction des affaires étrangères du monde entier était une des premières obligations des papes, en même temps que les finances générales de la chrétienté étaient en grande partie dans leurs mains.

Les demandes incessantes de décimes, de droits de vacances et de prêts faites par tous les souverains de l'époque, le prouveraient surabondamment, et les em-

prunteurs, peu scrupuleux dans leurs réquisitions comme dans l'exécution de leurs promesses les plus solennelles, n'auraient pas eu beau jeu à blâmer la perception de sommes dont ils profitaient si largement [1].

Ce qui frappe surtout dans cette collection, dont le mode et les détails sont aujourd'hui mieux connus, c'est la prévoyance de Clément, sa surveillance fréquente de son trésor, l'exactitude même de sa comptabilité, ainsi que sa volonté nettement accusée pour la destination de ses ressources [2].

Ce fut donc, en résumé, un homme d'État, un financier de premier ordre, un pape beaucoup plus remarquable que ne l'ont représenté des historiens plus copistes que désireux de faire une recherche ou l'analyse sérieuse des documents positifs; et s'il ne justifie pas entièrement le mot qu'on lui a prêté aussi : « Jusqu'à moi, on n'avait pas su ce que c'est d'être prince » (Néron), il ne fut certainement pas un Pontife faible et pusillanime et cédant à toute volonté étrangère. Il résista souvent, au contraire, et ouvertement, aux plus puissants monarques de son époque.

Si l'on applique, du reste, à tous ses actes, la méthode d'analyse de Sainte-Beuve et de Taine, qui distinguent dans l'histoire naturelle des esprits l'élément interne, individuel ou faculté maîtresse, et l'élément à la fois interne et externe constitué par trois causes : la race, le milieu, le moment, on peut arriver à la conclusion que la faculté maîtresse de Clément V fut la bonté, et cela ne peut sur-

(1) S. R. E. Camerarium declaravit sibi reddidisse rationem administrationis suæ.

(2) Baluze (t. II, p. 283, n° XL) en a conservé une preuve sans réplique dans une bulle déclarant que l'évêque de Poitiers, Arnaud d'Aux, était totalement déchargé de ses fonctions de trésorier. C'est un modèle de rédaction de reddition de comptes.

prendre, d'après la description qui fut donnée de sa personne et de sa constitution physique, d'après la physionomie de ses portraits, et le fait capital qu'il eut la vie la plus facile, la carrière la plus rapide et la plus brillante qu'un jeune clerc gentilhomme pût rêver de son temps.

Être heureux dispose à la bienveillance, et il est humain d'aimer à partager son bonheur : c'est, pour ainsi dire, le faire excuser.

Son père, ses oncles d'Agen, son frère l'archevêque de Lyon, l'aident d'abord de toutes manières ; mais sa nature lui attire autant d'amis dans son enfance que de protecteurs dans sa jeunesse et son âge mûr. Il séduit tous ceux avec lesquels il entre en relations, en France comme en Italie, où ses qualités, plus que toute autre raison, lui valent la faveur de Boniface VIII et des cardinaux, qui le choisissent pour chef en dehors du Sacré-Collège.

Et cette fortune inespérée ne le change pas. Il reste et restera toujours bon pour tous ceux dont il éprouve la déférence et les services, et qu'il entend plus tard récompenser d'une façon correspondant à leurs actes de dévouement.

Aucun n'est oublié dans ses testaments, mais sa tendance protectrice et prévoyante s'exerce déjà sur eux pendant tout son règne.

Pierre d'Aschspalt, médecin allemand et évêque de Bâle, lui a sauvé la vie en 1306 ; il le nomme archevêque de Mayence, par conséquent Électeur de l'Empire, et il le défend, en 1311, contre les attaques de Philippe le Bel, dont les ambassadeurs réclament la citation et la condamnation d'un prélat qui avait fait échouer la politique de Philippe lors de l'élection de l'empereur Henri.

Le cardinal de Prato a été l'un des plus actifs promo-

teurs de son élection. Il le conserve parmi ses plus fidèles et habiles conseillers [1].

Pierre de Chapelle a été son professeur de droit à Orléans. Il le crée cardinal dès son élévation à la papauté, le 15 décembre 1305.

Arnaud, abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, l'a aidé dans des circonstances difficiles de sa vie d'archevêque, et il le fait cardinal de la même promotion [2].

Isnard, prieur des Dominicains d'Asti, l'avait reçu fugitif, lui avait facilité un déguisement pour gagner Rome en 1303, et Clément, devenu pape, le nomma patriarche d'Antioche et administrateur à vie du riche évêché de Pavie. Il le chargea même, en 1308, de porter les premiers secours pour la restauration de la basilique de Latran, incendiée.

Il comble de faveur son autre médecin, Arnauld de Villeneuve, alors qu'il est taxé d'hérésie, crime irrémissible du temps, et lui permet même d'exposer publiquement ses doctrines dans une conférence contradictoire avec le dominicain Athera.

Il lui donne plus tard, pour le mieux protéger encore, le droit de choisir son confesseur, privilège fort rare, et celui d'avoir chez lui un autel portatif. Il réclame partout, après sa mort, le traité qu'Arnauld a composé pour sa santé et sur ses instances.

Qu'on ne croie pas que sa bonté soit banale; elle est toujours raisonnée, et l'archevêque de Bourges, Gilles Colonne ou de Rome, comme l'évêque de Poitiers, Gautier de Bruges, savent ce que leur coûte d'avoir contrecarré les mesures qu'il a prises pour la primatie d'Aquitaine, réservée depuis lors au siège de Bordeaux.

[1] Il ne mourut qu'en 1321.
[2] 15 déc. 1305. Il mourut dans l'année.

Le premier est débouté de ses prétentions dès les premiers jours du règne; le second, déposé et renvoyé dans son couvent de Franciscains, où il meurt le 21 janvier 1307, peu avant l'arrivée de Clément à Poitiers (17 avril).

Tous les historiens sont, du reste, tellement d'accord sur la bonté native de Clément V, que plusieurs voient, dans cette extrême bienveillance, la preuve d'un caractère faible et pusillanime. Je crois qu'ils sont en plein désaccord avec les faits.

Certes, son attitude aux États de Paris en 1302, où il décline hautement toute sujétion de son siège envers le roi de France (1), est loin d'être celle d'un lâche. Il défend courageusement les droits de son Église et du Pape contre le violent Philippe le Bel, et s'il se trouve seul dans sa protestation avec le légat de Boniface VIII, Le Moine (dont il se souvient dans son dernier testament) (2), il eut, de plus, le courage de braver toutes les défenses du roi et d'engager ses suffragants à obéir aux ordres du Pape qui les appelait à Rome (3).

Même sentiment autoritaire pendant tout son pontificat, soit vis-à-vis du clergé supérieur, on vient de le voir, et il agit de même en Angleterre (4), soit à l'égard des ordres religieux, soit en ce qui a trait aux puissances du siècle, comme on disait alors.

Philippe le Bel ne lui laisse aucun repos pour des entrevues, en donnant sa préférence à Tours. Clément résiste

(1) Il en reçoit acte le 18 avril du chancelier de Flotte.

(2) Ehrlé, 30, 33 : « Item voluit restitui executoribus domini Johannis » Monachi quondam cardinalis, quinque milia Venetorum auri quæ post » mortem dicti domini cardinalis camere assignarunt, si inveniatur quod » dominus indebite receperit eos, aliter non. »

(3) Fiquet, p. 172.

(4) Robert de Winchelsea, archevêque de Cantorbéry.

et fait agréer Poitiers, où il tient, pendant plus d'un an, une véritable cour.

Le même roi ose se faire l'écho de plaintes contre les frais imposés par le pape pendant son voyage, *avec son train,* de Lyon à Bordeaux. Le pape le relève d'erreur avec une verve toute gasconne et montre sa ferme volonté d'être respecté quand Philippe lui envoie des ambassadeurs de second rang (1).

Il est plus sévère encore dans sa Constitution, datée de Toulouse du 22 décembre 1308, contre ceux qui altèrent les monnaies en France, ce qui vise directement les agents de Philippe et le roi lui-même (2).

S'il paraît avoir cédé dans l'affaire des Templiers, il est incontestable qu'il protesta énergiquement contre leur arrestation en masse et contre la procédure d'abord suivie. Il ne les supprima plus tard, quand leur cause fut décidément abandonnée, « que par provision, par voie » de règlement apostolique et non par voie de condam- » nation, de justice, de sentence définitive, attendu que » le procès n'avait pas été conduit selon les règles du » droit (3). »

Les juristes ont toujours une manière habile de prononcer leurs jugements.

Quant au procès scandaleux contre la mémoire de Boniface VIII, la sentence, renvoyée au Concile, moyen dilatoire éminemment diplomatique, fut une réhabilitation formelle, éclatante de ce pape. Clément déclara solennellement qu'il avait été irréprochable, grand et légitime

(1) Renan, p. 120, et Bulle citée.

(2) Baluze, t. II, p. 136 : « Ejusdem Papæ Constitutio adversus adultera- » tores monetæ in regno Franciæ. »

(3) Renan, p. 133. — Cette sentence est du 2 des nones de mai, l'an 7 du Pontificat (6 mai 1312).

pape [1], en ajoutant, d'après une citation du *Conatus* (69, E), qu'il agissait ainsi comme Français et, par conséquent, moins suspect de partialité : « *Hactenus homo Gallus eoque minus suspectabilis.* »

L'avare Philippe eut, de plus, la douleur de payer 100,000 florins d'or, un million, à la Caisse apostolique, pour frais de procédure.

Que le débat ait été long, la lutte juridique acharnée, cela ne prouve pas la défaillance dans la défense du bon droit : agir autrement était d'ailleurs impossible. Le milieu dans lequel avaient vécu Grégoire VII et Innocent III, s'était profondément modifié. L'arme, si redoutable longtemps, de l'excommunication était alors bien émoussée, même en Italie. Clément pratiqua donc, d'avance, le conseil du fabuliste :

Patience et longueur de temps
Font plus que force ni que rage ;

mais il resta maître du terrain, et l'on a justement remarqué qu'il eut souvent besoin d'avoir fait des études juridiques remarquables pour résister aux attaques, aussi savantes que sans foi, de la nuée d'hommes de loi qui entouraient et secondaient le roi de France.

Il n'avait, en somme, pour se défendre contre l'astuce et l'insolence hautaine des du Bois, Nogaret, de Flaisian et leurs suppôts (qui pouvaient lui faire craindre sans cesse un nouvel attentat d'Anagni), que son autorité personnelle, sa science du droit, avec l'habileté, la ténacité et la souplesse de sa race gasconne ; mais ces qualités, éminentes chez lui, l'avaient soutenu pendant toutes les étapes de sa carrière. Elles lui furent fidèles jusqu'au

(1) Saint Antonin.

bout, car il sut ramener l'opinion de la chrétienté à ses desseins. L'Europe entière fut gagnée à la cause de l'Église et il triompha absolument de ses adversaires.

Paris valait bien une messe, pour un autre illustre Gascon dont on n'a jamais cessé de célébrer la politique française. La paix du monde valait aussi bien des concessions de procédure, et l'on ne doit pas oublier que notre pape subissait, précisément alors, les souffrances les plus vives de sa maladie.

La race, le milieu, la santé eurent leur influence réelle dans la ligne de conduite qu'il adopta et qui fut, en tout état de cause, suivie du succès le plus complet.

Seulement, la mort, survenue à ce moment, ne lui permit pas d'en jouir.

Aussi bien, ne vois-je qu'un reproche fondé à faire à sa mémoire, à savoir : sa trop grande bienveillance, ou sa faiblesse, pour ses parents et amis. Elle n'eut vraiment pas de bornes et a soulevé les observations d'un très grand nombre d'historiens.

Ce n'est pas assez d'avoir fait cardinaux Arnaud de Canteloup, Arnaud de Pellegrue, Bertrand de Bordes, Arnaud d'Aux, ses compagnons d'études à Agen; et le Bordelais de Ruffat, son ami des premiers jours, comme le médecin bazadais Vitalis du Four. Il confère le même honneur à son neveu Raymond du Got, à ses proches Raymond de Fargis et à Bernard de Garvo ou de Jarre, pour lesquels il est obligé de donner des dispenses d'âge. Il donne à d'autres parents des évêchés et des bénéfices sans nombre, et ses faveurs à ses parents laïques sont tout aussi nombreuses.

Pour prouver aux Italiens qu'il ne les oublie pas, selon Ciaconius, il crée, dès mars 1306, son frère Arnaud-Garsie duc de Spolète; son neveu Bertrand, marquis d'Ancône;

son autre neveu, Raymond-Guillaume de Budos, recteur de Bénévent, puis, en 1309, recteur du Comtat-Venaissin et maréchal de l'Église romaine. Arnaud-Bernard de Preyssac reçoit Massa Trebaria et Citta di Castello, 1306; Guillaume de Muniquel, Ferrare, en janvier 1310.

A la mort, en 1311, d'Arnaud-Garsie, Bertrand de Salignac, ou plutôt Salviat, devient duc de Spolète; il avait été d'abord recteur de Campanie. Amanieu d'Albret eut, pour sa part, les rectorats du Patrimoine toscan, Rieti, Narni, Todi, la Maritiniasse, postes que le R. P. Ehrlé croit avoir été nominaux, en ce sens qu'ils n'obligeaient pas à résidence, mais n'en étaient que plus onéreux pour les populations.

Mais il faut bien reconnaître que cette distribution de postes et de faveurs n'a rien, au fond, de bien extraordinaire. Elle a été constatée de tout temps, sous tous les régimes; Jean XXII en fit de semblables pour ses amis et parents, comme tous les souverains laïques de l'époque; et, comme on l'a vu souvent aussi, ceux-ci s'empressèrent d'imiter et de flatter le nouveau Pape en honorant et enrichissant sa lignée.

Dès le 14 décembre 1305, un mois après le couronnement de Lyon, Philippe le Bel conféra à perpétuité à Arnaud-Garsie et à Bertrand du Got, frère et neveu de Clément, les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars. Bertrand reçoit d'Édouard d'Angleterre la seigneurie de Duras et le château de Blanquefort, tandis que Robert de Sicile lui concède la seigneurie et les châteaux de Pertuis, Meyargues, Pena, Savordona, etc.

Raymond-Guillaume de Lodève reçoit du même roi la terre de Budos et le droit d'y faire élever un château fort.

Plus tard, un autre neveu, Bertrand de Salviat, était nommé son représentant près de la curie, et le même roi

attribuait à divers prélats, amis ou parents du Pape, des faveurs et des pensions pour y défendre ses intérêts [1].

C'est l'histoire éternelle de la diplomatie et de la politique. Jean XXII fit, du reste, comme Clément V, et il doit paraître souverainement injuste alors d'incriminer les actes de ce dernier quand on ne fait aucune critique des agissements du premier.

Je me crois donc, par conséquent, autorisé à conclure de toute mon Étude que, si notre grand pape girondin a été trop souvent à la peine par une coalition singulière des Italiens, des ultramontains de tout genre, des puissances civiles et même d'un grand nombre d'historiens copistes, de parti pris ou peu scrupuleux dès qu'il s'agit du clergé, il faut qu'il soit désormais à l'honneur, au moins en terre de France, et je considérerai toujours comme un mérite d'avoir tenté de donner, pour ma part, avec preuves à l'appui, une meilleure appréciation de son pontificat.

[1] Le cardinal Arnaud de Pellegrue recevait ainsi, à Saint-Michel et à Pâques, 50 marcs sterling d'Angleterre. (Rymer, 1309, t. I, p. 137.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

TESTAMENT DU 29 JUIN 1312

Sachent tous :

Nous, Arnauld, du titre de Saint-Marcel, cardinal prêtre; Arnauld, du titre de Sainte-Marie *in Porticu;* Raymond de Sainte-Marie-Nouvelle et Bernard de Sainte-Agathe, cardinaux diacres; Gailhard, évêque de Toulouse; Bertrand, vicomte de Lomagne et d'Auvillars; Raymond-Guillaume, seigneur de Budos, et Arnauld-Bernard de Preyssac (1), seigneur d'Uzeste, voulons faire connaître par les présentes que notre très saint Père et Seigneur, Clément, par la Providence divine, Pape Ve, [mû par un désir de pieuse dévotion] (2), ayant conçu, dès longtemps, un intense désir de conduire à bon port un secours en Terre sainte et si le temps présent n'y est pas favorable, qu'on se tienne prêt à toute opportunité de passage au delà de la mer [dont les préliminaires exigent un temps long]; — voulant non moins récompenser, par des legs convenables, ses familiers, sa tante, ses sœurs, neveux, consanguins et proches ci-dessous désignés, pour les égards et les services qu'ils lui ont prodigués souvent; — affectant aussi des aumônes et des œuvres pieuses à la rédemption de ses péchés, afin que, dans la crainte du jugement terrible de Celui qui rendra à chacun selon ses œuvres, il puisse plus sûrement attendre la grâce de l'indulgence; et pesant à leur valeur le terme de la vie qui s'en va et les dangereuses circonstances dont la préoccupation pourrait s'opposer à l'exécution ou poursuite de ses désirs, ne voulant

(1) Voir ci-après pages 165 et suiv. : « Les témoins du testament. »

(2) Les mots entre crochets manquent dans la copie de Pau. Les mots entre parenthèses donnent les variantes, d'après les manuscrits du Vatican.

pas que sa volonté soit frustrée à cet endroit, il a ordonné ce qui suit.

En ce qui concerne la question de la future croisade dont il a été parlé et qui lui tient tant à cœur, c'est au vicomte nommé, dont la fidélité, la circonspection, la dévotion et l'affection sincère lui ont inspiré par longue expérience la pleine confiance, qu'il donne, en cas de mort et assigne à lui-même présent et les recevant en mains, 300,000 florins d'or pour lui-même et plusieurs autres désignés plus bas, en vue de la délivrance de la Terre sainte, suivant le mode et les conditions qui seront indiquées plus loin.

Et aussi 314,080 florins, de la même façon, en rémunération à ses familiers cités et autres personnes dénommées par la suite dont chacune aura une certaine quantité également fixée que le dit vicomte sera tenu d'assigner, donner et solder avec quelques personnes qui seront désignées.

Et en outre, de la même manière, 200,000 florins pour d'autres aumônes et œuvres pies dont l'emploi sera désigné plus bas par nous, par le vicomte lui-même ou la majorité des témoins alors vivants, comme devant être dépensés et intégralement acquittés. De telle manière que le vicomte héritier, lui-même, ne puisse recevoir directement ou par tout autre (Notre Seigneur étant vivant) aucune somme des dits florins, pour quelque cause que ce soit, mais conserve dans leur intégrité ces sommes elles-mêmes telles qu'elles sont distinguées déjà et plus loin pour les dépenser pour le bien de l'âme de Notre dit Seigneur, se réservant aussi Notre dit Seigneur, dans sa donation et retenant expressément le droit de révoquer les dits legs soit en totalité, soit en partie quelconque, tant qu'il vivra et de prendre soit en tout, soit en partie ou portions, quel que soit le motif qui le guidera, et de les convertir à son usage, tant qu'il vivra, pour en agir à sa guise; déclarant que le dit donataire, sans contradiction aucune ou empêchement, sera obligé de rendre les dites sommes en totalité ou en partie, ou portion, que voudra Notre Seigneur, toutes les fois qu'il les réclamera verbalement ou par lettres, par procureur ou procureurs, nonce ou nonces, suffisamment prévenus qu'il lui suffira de désigner.

Notre Seigneur a également voulu, quant à la somme ou

aux sommes elles-mêmes, que le [donataire] recevrait des quantités énumérées ou toute autre, il soit entendu que l'assignation ou donation indiquée plus haut serait absolument révoquée, c'est-à-dire que si Notre Seigneur lui-même exprime ou déclare vouloir reprendre une somme ou des sommes des totaux indiqués, la donation soit révoquée pour la quantité de la somme reçue.

Mais si cela n'est pas déclaré dans la même réception, quelle que soit la quantité que Notre Seigneur ait ordonné de distribuer, il soit compris que les quantités révoquées de la donation resteront au donataire lui-même et autres désignés plus bas pour être affectés à des emplois spécifiés de manière à ce que les donations indiquées soient maintenues, pour le reste, dans leur force.

Pour la Croisade.

Et Notre dit Seigneur a voulu et a prescrit que dans la première croisade générale, si le dit vicomte donataire veut personnellement passer au delà de la mer, il ait à sa solde 500 nobles chevaliers, montés sur de bons chevaux, pourvus de bonnes armes, à chacun desquels il donnera, par mois, 15 florins, ou 18, ou au plus 20, d'après notre conseil et consentement. De telle sorte que cela ne pourra se faire que de notre volonté et acquiescement ou de celui de la majorité de ceux de nous qui survivront.

Et ces chevaliers payés marcheront sous son drapeau et recevront leurs soldes de sa main ou de celle qu'il aura désignée *ad hoc* d'une manière générale.

Notre Seigneur a aussi voulu que le dit vicomte puisse avoir 100 de ces chevaliers de sa maison, ou plus ou moins, comme il lui plaira et qu'il puisse se charger de l'entretien des chevaux des dits stipendiés, d'accord avec eux.

Et si le vicomte précité ne peut faire partie de la première croisade générale, ou ne veut pas, personnellement, passer la mer au secours de la Terre sainte, Notre Seigneur veut que le fils du dit, ou son neveu de fils, s'il en a un, qui voudrait remplir les conditions indiquées plus haut, eu égard aux che-

valiers et autres personnes, soit considéré comme tenant lieu de la personne du vicomte lui-même.

Et si aucun de ceux ainsi désignés ne pouvait, ou ne voulait, passer personnellement la mer dans une croisade générale. Notre Seigneur a voulu que le déjà nommé Raymond-Guillaume, seigneur de Budos, Arnaud-Bernard de Preyssac, Bertrand de Salviac, s'ils veulent, ou peuvent, passer la mer en personne, chacun d'eux ait 100 des stipendiés sous leurs ordres et sous leur drapeau et que tout ce qui a trait au nombre de ceux-ci soit compris ainsi qu'il a été dit plus haut pour la personne du dit vicomte.

Et il voulut, aussi, qu'ils eussent, d'après notre consentement et nos ordres, ou ceux de la majorité de ceux de nous qui survivront alors, tous les autres stipendiés qu'il conviendra à ces survivants d'expédier.

Et Notre Seigneur voulut aussi et ordonna que parmi ces stipendiés [soient reçus] tous ceux de sa maison et de ses proches qui seront aptes alors et dispos à passer la mer, les restants devant être originaires de Gascogne ou du Comtat-Venaissin. Et si tous ne pouvaient se trouver dans ces contrées, qu'on reçoive, d'ailleurs, ceux qui paraîtront pouvoir être envoyés, à notre avis, ou à celui de la majorité de ceux d'entre nous qui seront alors vivants. Que, cependant, aucun de ceux qui se rendraient personnellement, à leurs propres frais, au secours de la Terre sainte, ne soit admis à recevoir les subsides indiqués qu'autant qu'il y aurait dépensé, pour l'utilité du dit passage, autant de son bien propre, d'après nos ordres ou ceux de la majorité d'entre nous qui en ordonnerait autrement l'emploi pour une grande et utile cause.

Et Notre Seigneur a voulu et prescrit que ce secours de 500 chevaliers indiqués durerait, pour l'aller, le séjour en Terre sainte et le retour, deux ans et demi complets et sans interruption. Et Notre Seigneur a voulu et prescrit que si les dits 500 hommes en armes ne pouvaient être portés et maintenus pendant les dites deux années et demie [et pour l'achat des chevaux et la dépense des navires] pour la somme de 300,000 florins, le nombre de ces chevaliers ne serait diminué que si le subside était épuisé ou dépassé.

Si on peut en avoir davantage, facilement, pour la même

somme, Notre Seigneur a voulu que le nombre des dits 500 chevaliers soit augmenté autant qu'on pourra le faire convenablement, d'après le subside indiqué.

Dots aux jeunes filles.

Notre Seigneur a voulu et prescrit également de donner à 200 jeunes filles nobles, pour les marier, à chacune 100 florins.

Notre Seigneur a voulu et prescrit de donner à 10 autres jeunes filles nobles, pour les marier, à chacune 200 florins.

Notre Seigneur a voulu et prescrit de donner à 1,201 jeunes filles non nobles, pauvres, pour les marier, à chacune, 25 florins.

Notre Seigneur a voulu aussi et prescrit de donner à 366 jeunes filles voulant entrer en religion, pour leur vêture et autres choses nécessaires, à chacune 40 florins.

Et de ces jeunes filles non nobles il veut que :

400 soient originaires du diocèse de Bordeaux.
200 soient originaires du diocèse de Comminges.
150 soient originaires du diocèse d'Agen, dont 30 de la paroisse d'Artiges, 8 de celle de Semhaco[1], 12 de Sainte-Gemme et de Saint-Pierre-de-Martilhaco ordinairement réunies, si on en trouve 12 indigentes.
100 soient originaires du diocèse de Bazas, spécialement des paroisses d'Uzeste, de Preyssac et de Budos.
30 soient originaires de la ville d'Avignon.
30 soient originaires de la ville de Poitiers.
20 soient originaires de la ville de Lyon.
20 soient originaires de la ville de Vienne.
251 soient du Comtat-Venaissin.
1,201

Il veut que les 200 jeunes filles nobles plus haut désignées soient originaires des diocèses de Bordeaux, Agen, Bazas, Comminges et du Comtat-Venaissin, d'après le nombre et la proportion indiqués plus haut pour les non nobles, de telle façon, cependant, que 6 d'entre elles soient de la ville d'Avi-

(1) *Sembas* ou *Savignac.*

gnon, 4 de Poitiers, 2 de Lyon et 2 autres de Vienne, et si l'on n'en trouve pas autant dans les trois villes citées, on en prendra autant de bourgeoises, de bonne famille, pauvres.

Les 10 nobles désignées comme devant recevoir, chacune, 200 florins doivent être du diocèse de Bordeaux.

Pour les 366 à entrer en religion dont chacune doit recevoir 40 florins, il faut qu'elles soient originaires de la province de Bordeaux; si l'on n'en trouve pas pareil nombre dans le délai de six mois, on les prendra où l'on pourra.

Secours aux pauvres honteux.

Notre Seigneur a aussi voulu et prescrit de donner aux pauvres [honteux], aux lépreux et autres infirmes et débiles demandant l'aumône aux portes, 66,680 florins qu'il entend être distribués dans les villes, comté et diocèses nommés plus haut et selon le mode désigné à l'article des filles dotées et autrement comme il nous paraîtra convenable ou à la majorité de ceux d'entre nous qui survivront alors.

Legs aux religieux.

Notre Seigneur a aussi voulu et prescrit de donner :
300 florins au couvent des Prêcheurs de Bordeaux.
200 florins au couvent des Prêcheurs d'Agen.
100 florins au couvent des Prêcheurs d'Avignon.
50 florins au couvent des Prêcheurs de Condom.
50 florins au couvent des Prêcheurs d'Auvillars.
50 florins au couvent des Prêcheurs de Saint-Émilion, du diocèse de Bordeaux.
100 florins au couvent des Prêcheurs de Saint-Gaudens, du diocèse de Comminges.
100 florins au couvent des Prêcheurs de Toulouse.
30 florins à chacun des couvents de Prêcheurs de la province de Bordeaux qui ne sont pas désignés plus haut.
De même :
100 florins au couvent des Mineurs de Poitiers.
50 florins à chacun de ceux d'Avignon, de Bordeaux, d'Agen, de Toulouse et de Lyon.

De même :

100 florins au couvent des Carmes de Lyon.

100 florins au couvent des Carmes de Toulouse.

De même :

50 florins au couvent de Mineurs de Val-Caprais, du diocèse de Comminges.

De même, et à tous les autres couvents de Mineurs qui ne sont pas nommés plus haut des diocèses de Bordeaux, Agen, Bazas, Périgueux, Saintes, Poitiers, Angoulême, à chacun d'eux 10 florins.

De même, à tous les couvents de Prêcheurs, de Mineurs, d'Augustins, de Carmes, de Provence et de tout le Comtat-Venaissin, à chacun 6 florins.

Legs aux hôpitaux.

De même, Notre Seigneur a voulu et ordonné de donner 8,000 florins aux hôpitaux des pauvres, situés dans les diocèses de Bordeaux, Bazas, Agen et Comminges, à distribuer selon qu'il nous conviendra ou à la majorité de ceux de nous qui vivront alors.

Vêtements aux pauvres.

Il a voulu et ordonné que le reste de la somme de 66,680 florins soit dépensé [en argent] pour habiller des pauvres dans les diocèses de Bordeaux, Bazas, Agen, Comminges et dans le Comtat-Venaissin.

Legs aux personnes de sa famille.

De même, Notre Seigneur a voulu et prescrit que de la somme fixée pour être distribuée entre les familiers et proches de Notre dit Seigneur, le donataire désigné donne :

1. Au seigneur Raymond-Guillaume de Budos, 10,000 flor.
2. Au seigneur Raymond-Guillaume du Got, 2,000 fl.
3. Au seigneur Arnaud-Bertrand de Preyssac, un pot à boire et une coupe en or (1).

(1) *Unum pitalfum et unum cipum de auro.* — Ce legs, intercalé entre plusieurs sommes d'argent, nous a obligé à faire quelques recherches, et

4. Au seigneur Bertrand de Salviac, 8,000 fl.

5. A Raymond de Farges, 8,000 fl.

6-7. A Amanieu et Bertrand de La Mote, frères, seigneurs de Roque-Taillade, 20,000 fl.

8. A Pagan, 8,000 fl.

9. Au premier né de Barran de Saint-Sauveur, 1,000 fl.

10. Au fils de Guillaume Aymeric, 1,000 fl.

11. A Aymeric de Durfort, 6,000 fl., desquels il soldera la dot qu'il doit à sa sœur.

12. A Arnaud, fils de Guillaume de Xaintrailles, 1,000 fl., à moins qu'il ne s'en fasse donner, entre temps, le triple par son frère.

13. A Amanieu de Yspania, 500 fl.

14. A Raymond, fils d'Arnaud du Got, 8,000 fl.

15. A Bascul et ses deux frères, fils du feu vicomte de Lomagne et d'Auvilllars, 10,000 fl., de telle sorte que Bascul en ait 4,000 et les autres chacun 3,000.

16. A Arnaud, fils de Bernard de Serris, 500 fl.

17. A Arnaud de Granholio, 300 fl.

18. Au premier né d'Amanieu Agre, 300 fl.

19. A Raymond de la Marcha, 200 fl.

20. A Rostand de Landirans, 1,000 fl.

21. A Pierre de Pompeyac, 300 fl.

22. A Arnaud de Noaillan, 500 fl.

23. Au fils de Guillaume-Raymond de Farges, 2,000 fl.

24. Au seigneur Bertrand de Savinhac, 1,000 fl.

25. Au seigneur Guillaume fils de Raymond de Farges, 1,000 fl.

26. Et voulut et ordonna Notre Seigneur de donner au fils premier né mâle d'Amalvin de Barès à naître du dit et de Marie, sa nièce (si elle en a un), 5,000 fl. Et si le premier né meurt sans enfants mâles, sera donné au second, et si le second

après avoir mis à contribution l'obligeance de M. Lalanne, nous avons pu établir qu'il s'agit d'un pot à boire et d'une coupe, ce qui est expliqué, du reste, dans la déposition de Jean de Lescapon, clerc de la chambre du Pape, qui dit que ce pot pesait 4 ou 5 marcs et demi d'or : « Unus pottus » ponderis IIII^or vel V marcharum cum dimidio de auro, quem, ut dice» batur, dominus Arnaldus Bernardi de Preyssaco iuxta ordinationem » ipsius domini Clementis habuit. » (Ehrlé, 20, 21, et 67, 15.)

meurt sans enfants mâles, au troisième, et ainsi de suite, aux mâles seulement. Et si un fils mâle ne naissait pas d'eux, Notre Seigneur veut donner au dit Amalvin 1,000 fl. et 1,000 à Régine, sa femme, le reste des 5,000 fl. revenant entièrement au donataire.

27. Et il a voulu donner au fils de Bernard de Durfort, mâle et premier né du dit et de Régine, sa nièce, 5,000 fl. Et si le premier meurt sans enfants mâles, au second fils; et si le second fils meurt sans enfants mâles, au troisième, et ainsi de suite, aux mâles seulement. Et s'il n'existait pas de fils de ces mâles, il veut donner au dit Bernard 1,000 fl. et 1,000 à la dite Régine, sa femme, le reste des dits 5,000 fl. revenant entièrement au donataire.

28. Et il a voulu donner au fils d'Anissant de Piis, premier mâle, né du dit et de Régine, sa nièce, s'ils en ont un, 5,000 fl.

Mêmes conditions que pour les précédents.

29. Il a voulu donner au fils d'Étienne Ferréol, né du dit et de Marie, sa nièce, s'ils en ont un, 2,000 fl.

Mêmes conditions que plus haut, sauf 500 fl. au dit Ferréol et 500 fl. à sa femme; le reste des 2,000 fl. au donataire.

30. Il voulut donner aussi à Gautier de Talmont, 1,000 fl.

31. A Arnaloto, 1,000 fl.

32. A Bertrand de Fumel, 500 fl.

33. A Raymond de Cassanet, 300 fl.

34. A Gaillard (du Got) et son frère, fils naturels du vicomte de Lomagne et d'Auvillars, actuellement vivant, 3,000 fl., de telle façon que Gaillard en ait 2,000 et l'autre 1,000.

35. Il voulut aussi donner au fils de Renaud de Bruniquel, né du dit et de Brayde, sa nièce, 5,000 fl.

Mêmes conditions que plus haut énoncées et don, en l'absence d'enfants mâles, de 1,000 fl. au dit Renaud et de 1,000 à sa femme Brayde, le reste des 5,000 fl. revenant entièrement au donataire.

36. Il voulut aussi donner au fils de Guillaume de Bonavilla, né du dit et de Béatrice, sa nièce, s'ils en ont, 2,000 fl.

Mêmes conditions que dessus, 500 fl. restant au mari et à la femme, et le reste au donataire.

Notre Seigneur a voulu donner aussi :

37. Au cardinal de Pelagrua, 1,000 fl.

38. Au cardinal de Bordeaux, 1,000 fl.
39. Au cardinal de Sabine, 1,000 fl.
40. Au cardinal de Garvo, 1,000 fl.
41. Au cardinal de Farge, 10,000 fl.
42. Au fils de Vital de Gontaut, né de lui et de Congie, sa nièce, s'ils en ont un, 1,500 fl.

Mêmes conditions que plus haut. Le neveu et la nièce recevant 500 fl., le reste au donataire.

43. De même, au seigneur Bernard de Xaintrailles, 300 fl.
44. De même à dame Congie, sa tante, 200 fl.
45. De même à dame Azarie, sa sœur, 200 fl.
46. De même à dame Gailharde, sa sœur, et les deux filles de la dite Gailharde, à chacune 200 fl. : 400 fl.
47. De même à dame Congie, sa sœur, 400 fl.
48. De même aux deux filles de la dite dame Congie, à chacune 300 fl. : 600 fl.
49. De même à dame Agnès, sa sœur, 500 fl.
50. De même aux deux filles de la dite dame Agnès, à chacune 300 fl. : 600 fl.
51. De même à Élisabeth (Helitz) de La Mote, sa nièce, 300 fl.
52. De même aux deux filles de la même dame Hélitz, à chacune d'elles 300 fl. : 600 fl.
53. De même à Régine de Durfort, 300 fl.
54. De même à sa fille (marquise de Durfort), 300 fl.
55. De même à Alpase (Alpayse), épouse autrefois de Gaillard de Got, 200 fl.
56. De même à Indie de Barès, 300 fl.
57. De même à Régine de Piis, 300 fl.
58. De même aux deux filles de la dite dame Alaride (Assaride), à chacune d'elles 300 fl. : 600 fl.
59. De même aux trois filles de Bertrand de Iudiis (Iudix), à chacune d'elles 100 fl. : 300 fl.
60. De même aux deux sœurs du seigneur Bertrand de Salviac, à chacune d'elles 300 fl. : 600 fl.
61. De même aux trois sœurs du cardinal de Pelagrua, à chacune d'elles 100 fl. : 300 fl.
62. De même à Brayde de Bruniquel, 500 fl.
63-67. De même aux femmes de Raymond-Guillaume de

Budos, du Soudan[1], de Raymond-Guillaume du Got et aux épouses de Raymond de Farges et d'Amanieu Agre, à chacune d'elles 200 fl.: 1,000 fl.

68. De même à Bernard, seigneur de Balhada, 200 fl.

69. De même à Amanieu de Balhada, 200 fl.

70. De même à Guillaume-Amanieu de La Mote, 200 fl.

71. De même à Bertrand, père du dit Guillaume-Amanieu, 400 fl.

Legs aux familiers.

72. De même à Guillaume-Amanieu de Lilhano, 300 fl.

73. De même à Guillaume-Amanieu de Madalhano, 300 fl.

74. De même à Arnaud (Menaud) de Manhanto (Manhanco), 200 fl.

75. De même à Jean de Burgo, 300 fl.

76. De même à Bertrand de La Faye, 200 fl.

77. De même à Gaillard de Pinsato (Pinsaco), 200 fl.

78. De même à Bernard de Sera (Sora), 200 fl.

79. De même à Pontet (Ponceto), 200 fl.

80. De même à Gérard de Malestoc, 100 fl.

81. De même à Bernard de Pomerada 200 fl.

82. De même à Navarre de Lis (Sis), 200 fl.

83. De même à Sancio de Fargis (Faurgis), 300 fl.

84. De même à Odet de Castellion (Castellione), 200 fl.

85. De même à Pierre de Castillon (Castellione), 200 fl.

86. De même au seigneur Hugo de Alumhat, 200 fl.

87. De même au seigneur Henri (Savarico) de Lesinhano, 200 fl.

88. De même à Jean de Mauléon, 200 fl.

89. De même à Menaud de Sollant (Salhar), 200 fl.

90. De même à Ménard Sobiranco (Sobirani), 150 fl.

91. De même à Guillaume de Caminatura (Caminata), 100 fl.

92. De même à Bertrand de Gorgio (Jorio ou Gorio), 100 fl.

93. De même à Bertrand (Bernard) de Coserano, 100 fl.

94. De même à Pierre de Spello, 100 fl.

(1) Arnaud-Bernard de Preyssac, soudan de La Trau, seigneur d'Uzeste.

95. De même au seigneur Aymeri (Axmareio) de Faurges, 200 fl.

96. De même à Pilet de Vienne, 100 fl.

97. De même à Guillaume Bassavi (Calsani), 300 fl.

98. De même à Guarsioni (Guarsonio) de Prisiato (Prisaco), 300 fl.

99. De même à Pierre de Cassanet, 200 fl.

100. De même à Jean de Sora, 200 fl.

101. De même à maître Henri Coco, 200 fl.

102. De même à Gérard Coco, 150 fl.

103. De même à Guilhato (Guilhoto) Coco, 100 fl.

104-105. De même à Pinsono et Pinsonello, son neveu, chacun 100 fl. : 200 fl.

106. De même à Gaillard de Bernin (Bessenx), 200 fl.

107. De même à Raymond, fils de Jourdon de Tarrida (Torreda ou Torrida), 200 fl.

108. De même à Bernard de Molendino, 200 fl.

109. De même à Raymond, fils de Jourdan d'Aiguebelle, 100 fl.

110. De même à Géraud du Got, 200 fl.

111. De même à Pierre de Budos, 100 fl.

112. De même à Pierre de Pujolio (Puioliis), 200 fl.

113. De même aux gents de la cuisine et de l'étable, aux domestiques qui demeurent avec Guillaume (Calsani), et ses compagnons laïques de la chambre, soit à ceux de cuisine, à chacun 50 fl., et à chacun de chambre, également 30 fl.

114. De même au seigneur Lozoni (Boson), de Périgord, sénéchal (maréchal), 1,000 fl.

115. De même à Bertrand Moys, 200 fl.

116. De même à Satoni (Sacconi), 200 fl.

117. De même à Jean d'Arrossa (Darossa), 200 fl.

118. De même à Bernard de Pomeriis, 200 fl.

119. De même à Ruffat (Rufato), 150 fl.

120. De même à Revilhano (Revinhano), 150 fl.

121. De même à Pierre de Sirano, 150 fl.

122. De même à Pierre Lobeto, 200 fl.

123. De même à Seguin de Durfort, 100 fl.

124. De même au barbier, 200 fl.

125. De même à Pierre de Setz, fournier, 100 fl.

126. De même à Malapert, 50 fl.

127. De même à Ruffat de Sentgan (San Gal), 200 fl.
128. De même à Arnalduco de Sora, 200 fl.
139. De même à Guillaume-Arnaud de Sora, 200 fl.
130. De même aux servants d'armes et porteurs de montagnes de première étape, à chacun 30 fl.
131. De même aux servants de pied de Gascogne, qui sont quarante ou environ, à chacun 30 fl. : 1,200 fl.
132. De même à Jaquet, courrier, et à ceux qui pourraient exister avec lui du nombre de ceux d'avant l'élévation à la papauté, à chacun 30 fl.
133. De même à Soflet, 30 fl.
134. De même, Notre Seigneur a aussi voulu donner au fils de Guillaume de Budos, s'il en a un, 200 fl. S'il n'a pas de fils, mais des filles et deux, et qu'elles ne soient pas mariées, il veut donner à chacune d'elles 100 fl.; et s'il n'avait pas de fils, mais une fille et qu'elle ne soit pas mariée, on lui donnera 200 fl.

Mais ce qui restera de la somme à distribuer entre les familiers et attachés au dit Notre Seigneur (toute satisfaction donnée aux parents et proches susindiqués) selon le mode fixé plus haut, Notre Seigneur a voulu que cela reste entièrement au donataire désigné, pour même cause, à savoir donation en cas de mort et après le décès de Notre Seigneur irrévocablement.

Et Notre Seigneur a aussi voulu et prescrit que tout (et partie) de ce qu'il a ordonné de délivrer à ses serviteurs et suivants soit payé dans le mois qui suivra le jour où le vicomte donataire aura reçu connaissance de la mort de Notre dit Seigneur.

Il a voulu aussi et prescrit que ce qu'il a ordonné de donner aux jeunes filles nobles, ou non nobles, pour les marier, soit payé au plus tard dans l'année qui suivra son décès : dans les six mois, s'il est possible, ou de toutes façons, au plus tard, dans l'année à partir du jour de la mort.

Mais que ce qu'il a dit de donner aux jeunes filles entrant en religion soit payé aussitôt que l'autorisation aura été accordée aux femmes.

De même, il a recommandé, en ce qui concerne ce qu'il a voulu donner aux ordres de religieux, aux hôpitaux et aux

pauvres, de la main à la main, soit distribué aussitôt après son décès [dans le délai de deux mois après son décès ou plus tôt], comme on pourra le mieux faire, et qu'on ne cesse de le distribuer jusqu'à ce que tout soit soldé.

De même, pour les vêtements qu'il a ordonné d'acheter pour habiller des pauvres, il a voulu et prescrit qu'on les achète pour l'hiver qui suivra sa mort, s'il meurt en été; s'il décède en hiver, qu'on les achète aussi vite qu'on pourra le faire commodément et qu'ils soient tous distribués, si cela est possible. Dans le cas contraire, le reste serait acheté pour l'hiver suivant et distribué.

Et il a voulu que toutes ces choses et chacune d'elles soient accomplies dans les limites susindiquées, ou terminées aussitôt que possible de bonne manière.

Et le dit vicomte, donataire, consentant, dans la forme prescrite, à la donation et assignation indiquées, reconnaissant avoir reçu les sommes d'argent désignées et pour les causes dites, à l'exception des choses non livrées et non reçues pour toute réserve de droit, promet de garder et fidèlement remplir toutes les obligations de chacune de celles énumérées; serment prêté, en personne, sur les saints évangiles.

Et nous, cardinaux et autres susnommés, avons juré, jurons sur les saints évangiles que les articles déjà énoncés, en ce qu'ils nous touchent ou peuvent nous toucher, et dans les termes fixés plus haut, seront accomplis et remplis avec fidélité.

135. De même Notre Seigneur a voulu et prescrit de donner à Bertrand de Saviniac, son neveu, premier né de Bertrand de Saviniac, chevalier, dans le mode et forme indiqués plus haut, 6,000 florins.

Et il a voulu aussi, si le dit vicomte, ou ses fils légitimes, ou ses neveux descendant de ses fils, ne veulent ou ne peuvent passer la mer pour la première croisade générale, au secours de la Terre sainte, que le noble et puissant seigneur Amanieu d'Albret, ou son fils, si l'un d'eux se croise, que le père ou le fils ait sous son drapeau deux cents chevaliers montés des cinq cents nobles indiqués, selon l'ordre et les conditions indiqués pour le vicomte lui-même.

Mais du moment que les dits vicomte, seigneur d'Albret, ou

leurs descendants, ou seigneur Raymond-Guillaume de Budos, Arnaud-Bernard de Preyssac et Bertrand de Salviac ne passaient pas la mer dans la première croisade, il a voulu que nous, ou la majorité d'entre nous alors vivants, puissions commander aux capitaines des dits nobles montés, comme il nous conviendra de le faire. Et il nous a enjoints et chargé spécialement nos consciences pour que nous accomplissions chacune des prescriptions en tout ou en détail, selon les modes indiqués, avec la plus grande diligence et fidélité dans les limites fixées. Et il n'a point voulu nous obliger à autre chose par les serments prêtés plus haut.

E. Il a voulu aussi, pour éviter que par des interlignes, effacements, ratures et autres choses semblables ou équivalentes, impéritie de l'écrivain, brièveté du temps, etc., quelque doute puisse naître, quelque divergence, soupçon, discussion, ou mauvaise présomption, pour toute personne qui lira, verra, touchera et examinera toutes les choses et chacunes énoncées plus haut.

C. En témoignage et . . . . de l'ordre de notre dit Seigneur, nous avons fait apposer nos sceaux aux présentes.

D. Donné et fait au prieuré de Groseau, dans la chambre où Notre dit Seigneur gît, le troisième jour des calendes de juillet, l'an septième du Pontificat de Notre dit Seigneur (29 juin 1312).

A. Notre Seigneur a voulu, de plus, que des aumônes générales et particulières qu'il a donné l'ordre de faire et de distribuer dans le Comtat-Venaissin et aux habitants de ce comté, comme il est plus haut indiqué, la cinquième partie soit réservée au château de Malaucène pour les personnes du dit château.

B. Le dit vicomte donataire reconnaît avoir et recevoir intégralement les quantités énoncées d'argent pour les causes susdites, excepté celles qui ne lui ont pas été comptées, ou livrées, ou non reçues, et renonce expressément à tout autre recours de droit.

Toute la fin du testament de Pau et de la version du P. Ehrlé diffère quant à l'ordre des paragraphes, mais

non au fond. Dans la copie des Archives des Basses-Pyrénées, ces paragraphes sont donnés tels que nous les avons traduits; dans la seconde version, la disposition est indiquée par les lettres majuscules placées au commencement des alinéas *A, B, C, D, E*. Tout l'alinéa des ratures n'existe que dans la copie de Pau.

II

CODICILLE DU 9 AVRIL 1314

Ceci est le supplément des dispositions faites, déjà, par Notre Seigneur Clément, par la volonté divine, Pape V^e^, de ses biens et ressources; supplément qu'il a fait pendant sa maladie : Arnaud de Sainte-Marie *in Porticu,* Raymond de Sainte-Marie-Nouvelle et Bernard de Sainte-Agathe, cardinaux diacres, et, aussi, Bertrand, vicomte de Lomagne et d'Auvillars; Raymond-Guillaume, seigneur de Budos, et Arnaud-Bernard de Preyssac, seigneur d'Uzeste, présents et appelés pour cela spécialement par lui.

En premier lieu et déjà il a donné l'ordre de donner du trésor de sa chambre, en secours pour la Terre sainte, 300,000 florins à dépenser par les personnes qui sont désignées dans son dit testament, qui précise à quels personnages passant la mer doit être livré l'argent indiqué.

De même, 314,600 florins à ses serviteurs, tant de sa maison que d'autres nommés dans le même document, en rémunération des services rendus ou pouvant être rendus à lui-même, et selon les modes spécifiés dans le dit document, en ajoutant et changeant ce qui est dit dans ce codicille.

De même, 200,000 florins, aux pauvres et misérables personnes et en œuvres pieuses, comme il est dit plus complètement dans le dit testament.

Il a voulu aussi qu'Amanieu et Bertrand de Lamote frères aient de la somme dite destinée aux serviteurs 40,000 florins, à diviser entre eux également, si Bertrand de Lamote veut renoncer ou abandonner le droit qu'il a dans l'héritage commun

à lui et à ses frères. Autrement, s'il veut avoir sa part dans le dit héritage, Notre Seigneur veut qu'il n'ait que 12,000 florins. Amanieu en aura 28,000. Laquelle somme le dit seigneur Bertrand du Got, leur oncle, gardera pour achat de rentes pour leur usage. Et il veut que si l'un des dits frères meurt sans enfants mâles, l'autre survivant, ce dernier ou celui qui vivra ait les dits 40,000 florins. Et si l'un d'eux avait des fils mâles, mais l'autre non, ou des femmes, il veut que tout revienne aux mâles et qu'ils héritent des 40,000 florins. Si aucun d'eux n'avait d'enfants mâles, Notre Seigneur veut qu'on donne l'argent pour l'âme du dit Seigneur pour l'amour de Dieu. Et Notre dit Seigneur veut qu'il soit fait des rentes, si on en a acheté du dit argent, ce qu'on devait faire de l'argent lui-même.

De même, il veut que Pagan ait 13,000 florins. Et si le dit Pagan a dépensé 2,000 florins que Notre Seigneur lui avait donnés, il lui en soit encore versé 2,000, en sus des 13,000 susfixés. Et s'il n'a pas dépensé la totalité qu'on lui donne, la somme qui fait atteindre les dits 2,000 florins. On s'en rapportera pour cela au serment de Calsani et au sien. Et le seigneur Bertrand de Got, vicomte de Lomagne susnommé, aura et gardera les dits 15,000 florins, qu'il ne sera tenu de livrer que pour acheter des rentes. Et si le dit Pagan reste sans enfants, Notre Seigneur veut que le dit argent soit donné pour l'âme du dit Seigneur pour l'amour de Dieu. Il dit aussi pour les rentes, si on en achète avec le dit argent, qu'on agisse comme pour l'argent.

De même, il veut que Bertrand de Saviniac, fils de dame Congie de Got, ait 10,000 florins, et il révoque la donation qu'il avait faite à son père dans son testament, de façon qu'en totalité il soit content des dits 10,000 florins. Il veut, cependant, que le seigneur Bertrand de Saviniac ait 2,000 livres tournois faibles.

Il donne aussi au seigneur Raymond-Guillaume de Budos, en outre de ce qu'il a ordonné de donner dans le testament indiqué, 5,000 florins.

Il donne aussi à Arnaud-Bernard de Serris 2,000 florins, et s'il lui avait donné davantage dans le dit testament, qu'il ait ce supplément comme il est porté. Si moins, qu'il ait 2,000 en totalité.

De même aux cardinaux, auxquels il donne dans le dit testament au delà de ce qui est indiqué ici. Il donne 1,000 florins à chacun, excepté au seigneur Raymond de Farges, dont il restreint le legs à 6,000 florins, desquels il veut qu'il se contente pour les dons pécuniaires. Et il remet ou donne quittance au seigneur Raymond de la dette qu'il avait contractée envers lui et lui donne les vases dont il s'était accommodé.

De même, il laisse à son successeur 70,000 florins et le dépôt de Montpellier et celui de Paris.

De même, Notre Seigneur donne à l'église cathédrale de Bordeaux, dans laquelle il choisit sa sépulture, 20,000 florins, et il veut qu'on y fonde trois chapellenies perpétuelles où seront trois chapelains qui officieront pour son âme, celle de ses parents et bienfaiteurs. Il donne le reste pour l'œuvre de la dite église.

De même, il donne à l'église de Saint-Seurin de Bordeaux 300 florins pour ornements.

De même, à l'église cathédrale d'Agen, pour ornements et calices, 1,000 florins, et 2,000 florins pour l'œuvre de la dite église.

De même, à l'église Saint-Caprais d'Agen, 500 florins pour ornements.

De même, il veut qu'on achète les rentes qui manquent pour doter les églises de Villandraut et d'Uzeste jusqu'à leur complément, que Notre Seigneur a fixé devoir être de 1,500 livres de rentes.

De même, il veut et choisit, autant qu'il est de l'humanité de le fixer pour soi-même, d'être enterré dans l'église de la Bienheureuse Marie d'Uzeste indiquée, nonobstant le choix de sépulture qu'il avait fait d'abord dans la dite église de Bordeaux. Il veut aussi que des 20,000 florins qu'il avait donnés plus haut à la dite église de Bordeaux, on ne lui en donne que 10,000 pour l'œuvre, 1,000 florins pour ornements de la dite église, et 1,000 autres pour obit ou anniversaire perpétuel pour Notre Seigneur, ses parents ou bienfaiteurs, fondé dans la dite église. Le reste, soit 8,000 des 20,000 florins énoncés, sera pour l'église d'Uzeste, pour y fonder des chapellenies perpétuelles.

De même, il veut qu'on achète des rentes pour quatre

cierges qui brûleront toujours devant les autels de la Bienheureuse Marie du Puy, Bienheureuse Marie de Domps d'Avignon, 'Bienheureuse Marie du Carmel de Toulouse et Bienheureuse Marie de Rocamadour, un devant l'autel de chacune.

De même, il donne au frère Pierre de Bobeas 300 florins.

De même, au père Pierre de Castello 200 florins.

De même, il veut que tous ses vases d'or soient placés dans le trésor de l'Église romaine.

De même, il veut que tous les vases d'argent dont il se sert tous les jours, soient placés dans la chambre de l'Église romaine susdite.

De même, il donne pour les fabriques des églises qui en manquent de fabriqués ou de réparés, dans la ville de Rome, ses vases d'argent doré, voulant qu'on tienne compte des informations que le seigneur Jacques Colonna connaît à ce sujet. Et il veut que cette donation soit pour les plus pauvres églises de la même ville qui, comme il est dit, sont connues telles par fabrication ou réparation.

De même, il veut que si quelque chose reste dans son trésor ou son avoir qu'il n'ait pas ordonné de donner dans son testament et dont il ait été fait mention déjà ou ici, on le donne et le dépense en aumônes et pieux usages selon le mode que lui-même a fixé dans ses donations de cette disposition.

De même, il veut que la dette que lui doit le Roi des Français, si on peut la récupérer tout entière, soit consacrée partie en subside pour la Terre sainte, partie en aumônes et pieux usages susénoncés; ou, si tout ne rentre pas, que ce qui rentrera soit employé selon l'avis de ceux désignés dans le dit testament, en conservant le mode indiqué dans ce document.

De même, il a ordonné de faire pour la dette dont lui est débiteur le seigneur Roi d'Angleterre, comme il est dit pour la dette du seigneur Roi des Français.

De même, il a remis à tous et en particulier qui devaient des services secrets à sa chambre, ces obligations de quelque nature qu'elles fussent, et il a voulu que les pactes, protocoles et engagements de cette origine, qu'il s'agisse de décimes à lui promis, ou quel que puisse être la reconnaissance contenue, fussent cassés et nuls. Il a voulu et a prescrit qu'ils fussent

brûlés, portant de grandes peines contre ceux auxquels il l'enjoignit, s'ils commettaient quelque négligence en cela. Mais il n'a pas voulu porter préjudice aux engagements des services ordinaires de la chambre papale ou du Sacré-Collège, qu'il a voulu maintenir dans leur force.

De même, Notre Seigneur a voulu que l'échange qu'il voulait faire avec le seigneur Amalvin de Barès de 5,000 livres tournois soit pour le dit seigneur Amalvin. Et il lui donne de ces 5,000 livres, 1,000, et 4,000 du dit argent à dame Indie de Got son épouse, et il veut qu'on livre toute la somme au dit Amalvin, à condition qu'il s'oblige ainsi que sa terre pour les 4,000 livres à rendre à la dite dame Indie son épouse, leur mariage étant resté sans enfants mâles descendant d'eux. S'ils ont des enfants mâles, la dame Indie aura 2,000 livres, et les deux autres mille reviendront aux enfants mâles. Et on fera pour cet arrangement une forte obligation comme on a l'habitude d'après la coutume ou le droit.

De même, il donne à Brayde de Got, femme du vicomte de Bruniquel, 5,000 florins de plus qu'il ne l'avait fait dans son testament cité.

De même, il veut que s'il existe d'autres serviteurs auxquels il n'a pas donné ou pas satisfait, on les récompense selon qu'ils ont servi.

De même, il donne à Raymond-Arnaud du Got, fils de Gaillard du Got, son père décédé, 3,000 florins en sus de ce qu'il avait ordonné de lui donner déjà dans son testament indiqué.

De même, il a voulu qu'on donne au seigneur Boson de Périgord, en sus de la donation faite dans le même document, 1,000 florins.

De même, il a voulu que s'il était resté quelque chose des dons ou ordres de donner du précédent testament, en faveur de ceux désignés dans le présent codicille, qu'ils aient ce qu'il y a en plus dans l'un ou dans l'autre et que chacun s'en contente, de façon que les deux donations n'aient pas lieu, à moins que cela ne soit indiqué expressément, mais seulement la plus forte dans l'une ou l'autre disposition comme il est dit.

De même, il a voulu faire restituer aux exécuteurs testamen-

taires de Jean Le Moyne, jadis cardinal, 5,000 vénitiennes d'or qu'ils donnèrent après la mort du seigneur cardinal à la chambre, si on trouve que Notre Seigneur les a reçues indument, sinon non.

De même, il prescrivit de donner 5,000 florins à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, du diocèse de Langres, pour améliorer son état.

De même, il ordonne de rechercher sommairement si ses prédécesseurs les souverains Pontifes avaient coutume de donner une part quelconque au Collège des Seigneurs Cardinaux du denier de Saint-Pierre d'Angleterre, et si on trouve qu'ils le faisaient, il veut, selon l'usage de ces mêmes prédécesseurs, on rende intégralement au dit Collège, pour son règne, ce qui a été reçu en réalité par sa chambre papale.

De même façon que plus haut, il a donné l'ordre de rechercher si sous prétexte de rémission faite par lui au seigneur Raymond-Guillaume de Budos de revenus du Comtat, à savoir de ce que le seigneur Raymond a reçu en plus qu'il n'a rendu des revenus indiqués, ou s'il a gardé autant que celui qui l'a précédé dans le rectorat du Comtat, de rechercher enfin s'il doit quelque chose au dit Collège. Si on trouve qu'il l'a détenu, qu'il le restitue au dit Collège.

De même, il veut que toutes autres difficultés, si l'on en trouve à redresser dans des contestations le regardant, soient résolues sommairement et aplanies.

Comme témoignage de toutes ces choses et comme approbation perpétuelle, Nous, Cardinaux, Vicomte et autres plus haut nommés, nous avons muni le présent acte de nos sceaux.

Donné à Roquemaure, du diocèse d'Avignon, en la chambre dans laquelle gît Notre dit Seigneur, le mardi 9 du mois d'avril de l'an du Seigneur 1314, et le neuvième du Pontificat de Notre Seigneur Clément.

III

LES BULLES

Ejusdem Nicolai IV Epistola ad Bertrandum de Gotho, Episcopum Agennensem, qua ei concedit facultatem condendi testamentum.

Nicolaus, Episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri Bertrando, Episcopo Agennensi, salutem et apostolicam benedictionem. Quia præsentis vitæ conditio statum habet instabilem, et ea quæ visibilem habent essentiam, tendunt visibiliter ad non esse, cum [tu] hoc salubri meditatione præmeditans, diem peregrinationis extremum dispositione testamentaria desideras prævenire. Nos itaque tuis supplicationibus inclinate, ut de bonis tuis undecunque, non per ecclesiam seu ecclesias, alias tamen licite acquisitis, quæ ad te pertinere omnino dinoscuntur, libere testari valeas, ac de bonis mobilibus ecclesiasticis tuæ dispensationi seu administrationi commissis, et quæ non fuerint altaris seu altarium ecclesiarum tibi commissarum ministerio seu alicui episcopali earumdem ecclesiarum divino cultui vel usui deputata, necnon et quibusdam bonis mobilibus a te per Ecclesiam seu Ecclesias licite acquisitis pro decentibus et honestis expensis tui funeris ac pro remuneratione illorum qui tibi viventi servierint, sive sint consanguinei sive alii, juxta servitii meritum testari ac disponere possis et alias, prius tuæ Ecclesiæ ære alieno deducto, ut ipsa Ecclesia non maneat debitis obligata, de ipsis in pios usus ac licitos convertendis fraternitate tuæ plenam et liberam auctoritate præsentium concedimus facultatem. Nolumus tamen ut in eorumdem ecclesiasticorum dispositione bonorum juxta quantitatem residui erga Ecclesias a quibus eadem percepisti te liberalem exhibeas prout conscientia tibi dictaverit et saluti animæ tuæ videris expedire.

Datum Romæ, apud Sanctam-Mariam-Majorem, III nonas martii, pontificatus nostri anno quinto (5 mars 1293).

(Baluze, t. II, p. 13, nº VI. — Ex Codice 47 Bibliothecæ Colbertinæ.)

Ejusdem pape Clementis Bulla de quadam fundatione in Ecclesia Burdegalensi facta a Galhardo de Guto, fratre suo.

Clemens, Episcopus, servus servorum Dei, ad perpetuam rei memoriam. Pietatis operibus, per quæ largiente illo qui potest ad Claritatem supernæ patriæ procuratus ascensus, quondam nobilis vir Gailhardus de Guto germanus noster ferventer intendens, ac cupiens terrena pro cælestibus et transitoria pro æternis commutare, obtentu devotionis quam ad ecclesiam Burdegalensem habebat motam et domos de Pessaco ac nemus in quo dictæ mota et domus sunt sitæ, aliudque nemus dictæ domus, villam et terram quæ sunt inter dicta duo nemora, et aliam vineam quæ est juxta nemus in quo sunt dictæ Mota et domus, via publica intermedia, prout hæc omnia circumdata sunt fossatis et itineribus publica ac dividuntur et terminantur cum duabus nemoribus et possessionibus Hugonis Calcunly civis Burdegalensis contiguis supradictis, quæ in dicto loco de Pessaco prope Burdegalam idem germanus noster pacifice obtinebat, cum aliis tantummodo quæ habebat inter Ecclesiam dicti loci et quandam ulmum juxta quam est unus fons vivus et via publica per quam itur ad dictam Ecclesiam de Pessaco, dictæ Burdegalensi ecclesiæ ac dilecto filio Arnaldo Burdegalensi electo ejusque in Burdegalensi Ecclesia successoribus qui essent pro tempore coram nobis pia et provida liberalitate donavit atque concessit omnino, retentis sibi hominibus, molendino, feudis, landis seu saltibus, et aliis redditibus, terris, aquis, pascuis, questis, taliis seu collectis, censibus, agreriis et aliis rebus, deveriis, seu universis, in quibuscunque rebus consistant, quæ idem germanus noster una cum Mota, domibus, nemoribus, terris et vineis præhabitis obtinebat ratione emptionis quam fecerat de singulis supradictis ab executoribus testamenti quondam Willelmi Amanevi de Pessaco, domicelli domini omnium prædictorum, prout hoc in instrumentis publicis super dicta emptione confectis plenius continentur.

Nos vero donationem vel concessionem hujusmodi gratam habentes, eam ita factam esse omnibus quorum interest vel interesse poteris in posterum intimamus. Ceterum volumus

et auctoritate apostolica decernimus ut hujusmodi nostræ litteræ sive originalia super hujusmodi donatione et concessione confecta, ipsisque nostris litteris plena fides super iis adhibeatur quandocunque et ubicunque sive judicio, sive extra fuerint exhibitæ vel ostensæ, etiamsi præmissæ litteræ et instrumenta originalia non exhiberentur nec existerent, nec etiam haberentur.

Datum Lugduni, XII kal. decembris, pontificatus nostri anno primo (20 novembre 1305).

(Baluze, t. II, p. 152, nº XXI.)

Bulla Joannis XXII continens processum contra illos qui asportaverunt thesaurum Domini Clementis de Montilio. — Avignon, VIII idus maii, pontificatus nostri anno 4º (8 mai 1320).

(Baluze, t. II, p. 368, nº LV. — Ex Codice 829 Bibliothecæ Colbertinæ.)

Bulla ejusdem Papæ continens citationem vicecomitis Leomaniæ et Altivillaris. — Avignon, VIII idus maii, anno 4º (8 mai 1320).

(Baluze, t. II, p. 374, nº LVI. — Ex eodem Codice et Raynaldi, 1314, 14.)

Prorogatio citationis dicti vicecomitis Leomaniæ. — Avignon, XVI kal. julii, anno 4º (16 juin 1320).

(Baluze, t. II, p. 378, nº LVII. — Ex eodem Codice.)

Bulla Joannis XXII continens processum contra illos qui spoliaverunt curiales et cives in civitate Carpentoratensi. — Avignon, idus novembris, anno 4º (13 novembre 1320).

(Baluze, t. II, p. 388, nº LIX. — Ex eodem Codice 829 et Raynaldi, 1314, 16.)

Ejusdem Papæ Bulla continens ordinationem negotii Bertrandi vicecomitis Leomaniæ et Altivillaris. — Avignon, V idus julii, anno quinto (11 juillet 1321).

(Baluze, t. II, p. 391, nº LX. — Ex eodem Codice 1321.)

Ejusdem Joannis XXII Bulla qua liberatur et absolvitur vicecomes Leomaniæ et Altivillaris super certa summa florenorum quam legavit, felicis recordationis Clemens Papa V in eleemosynas et alios pios usus et opera convertendam. — Avignon, V idus julii, anno quinto (11 juillet 1321).

(Baluze, t. II, p. 398, n° LXI. — Ex eodem Codice 1321.)

Ejusdem Papæ Bulla, qua datur licentia Bertrando, vicecomiti Leomaniæ et Altivillaris, quod recedat de curia. — Avignon, V idus julii, anno 5° (11 juillet 1321).

(Baluze, t. II, p. 402, n° LXII. — Ex eodem Codice 1321.)

IV

LES TÉMOINS DU TESTAMENT

I. — Arnaldus, tituli Sancti-Marcelli presbiter.

Arnaud, du titre de Saint-Marcel, cardinal-prêtre. — C'est Arnaud de Faltueri, Frangerii ou Fregerii, dit de Canteloup ([1]), proche de Clément V (*propinquus Clementis V*) ([2]) et son successeur immédiat à l'archevêché de Bordeaux, où il fut remplacé ([3]) par son neveu dès sa création de cardinal, le 15 décembre 1305. Il avait été archidiacre de Bruilhois et official du diocèse d'Agen en 1304, sous l'évêque Bertrand du Got, parrain de Clément V ([4]).

Il revint à Bordeaux après sa promotion, et s'y trouvait en février 1306 (Louvet, pars II, c. III). Il était à Poitiers avec le Pape en 1307 (Rainaldi, 25); fut doyen de Saint-Paul de Londres.

On l'a fait mourir à Avignon en 1310 (Lopès); d'autres en

([1]) Oihenart (p. 438) confond les deux Canteloup et fixe le premier sur le siège de Bordeaux de 1305 à 1330.

([2]) Ciaconius, t. II, p. 373, C.

([3]) « Alias sancta lupum municipium in diocesi Burdigalensi. » (Ciaconius, t. II, p. 373, C.)

([4]) Barrère, cité.

1311 ; d'autres, le 12 septembre 1313. Ce qui est incontestable, c'est qu'il vivait le 29 juin 1312, puisqu'il était témoin du testament fait au Groseau. Le cardinal de Pellegrue l'affirme dans sa déposition (1).

D'autre part, Raymond-Guillaume de Fargis lui succéda comme prieur de La Reole.

Son titre de Saint-Marcel passa à Bertrand de Poget, cardinal prêtre, créé par Jean XXII en 1316. (Baluze, t. I, p. 725.)

On lui donne les armes des Got : d'or à 3 fasces de gueules. Ciaconius met sur l'écu 4 fasces de gueules.

II. — ARNALDUS, SANCTE-MARIE IN PORTICU DIACONUS CARDINALIS.

Arnauld, du titre de Sainte-Marie *in Porticu,* cardinal diacre, faisait aussi partie de la première promotion faite par Clément V, à Lyon, le 15 décembre 1305.

C'était encore un parent du Pape (2) et se nommait *Arnaldus de Pelagrua.*

Il fut attaché de bonne heure à Clément, et paraît l'avoir suivi partout depuis son épiscopat de Comminges.

Il était chanoine de Lyon et fut activement employé dans les affaires ecclésiastiques du temps, spécialement en Italie, où il fut envoyé comme légat le 23 avril 1309, pour le différend de Ferrare, qu'il termina par la bataille de Francolino.

Il prit part, en 1316, à l'élection de Jean XXII, et mourut en août 1321, d'après Contelorius, ou seulement en 1335, selon Ciaconius, Frison, Dubéry et quelques autres (3).

III. — RAYMUNDUS, SANCTE-MARIE-NOVE DIACONUS CARDINALIS.

Raymond, du titre de Sainte-Marie-Nouvelle, cardinal diacre. — Deux cardinaux, également nommés Raymond, ont porté ce titre : 1° Raymond du Got, neveu de Clément, né à Villandraut, comme lui, et fils d'Arnaud-Garsie, frère germain du Pape, dont il avait les armoiries : d'or à 3 fasces de gueules.

(1) Ehrlé, 9, 21.
(2) *Affinis,* d'après Frison.
(3) Ciaconius, t. II, p. 379, A.

Il fut aussi de la première promotion du 15 décembre 1305; fut employé en Italie, mais revint de bonne heure à Avignon, où il mourut le 26 juin 1310, d'après Villani, qui en a fait le sujet de sa fable d'une descente en enfer d'un chapelain de Clément V, dans le but de connaître l'état de son âme (liv. IX, cap. LVIII).

Frison le fait mourir, au contraire, en 1320; mais Contelorius, Victorelli et Aubéry partagent l'opinion de Villani, ce qui doit être admis avec la date du 26 juin, qu'adopte Baluze.

Ce qui est certain, c'est que les Archives de l'archevêché de Bordeaux mentionnent un obit de ce Raymond, sous la date de juin 1316, et son inhumation à Saint-Étienne d'Agen.

Mais celui qui donna son sceau au testament de Clément est, en réalité, celui qui succéda à Raymond du Got dans son titre cardinalice;

2° Raymond de Farges, fils de Guillaume et d'une sœur de Clément V, et qui mourut le 19 juillet 1314, d'après la Chronique de Bazas (*Arch. hist.*, t. XV, p. 36), grosse erreur après tant d'autres de cette compilation; ou en 1315, pendant la vacance du siège, d'après Ciaconius, qui ne l'affirme pas *(fertur)*, et avec toute raison, car Contelorius admet même qu'il vécut jusqu'en 1345.

Ce qui est certain, c'est que ce Raymond, témoin des deux testaments de 1312 et 1314, fut interrogé par Jean XXII dès le 6 juin 1318, et M. l'abbé Léglise a prouvé qu'il était prieur de La Réole en 1317 : « Ramundo tituli Sante-Marie-Nove, diaconi cardenale. » (*Arch. hist.*, t. VII, p. 402.)

Il figure dans un autre acte du 18 mars 1327, onzième année du pontificat de Jean XXII : « Senhor en Ramon, per la gracia de Diu, de Sancta-Maria-Nova diaque cardenal e prior del deit priorat de la Reula. » (*Arch. hist.*, t. VII, p. 408.)

Le décès en 1345 ou 1346 est donc probable, car dans un transport de justice du 8 juin 1347 le souvenir de cette mort était encore présent. *(Arch. hist.)*

Il avait un écu mi-parti pour les armes des Got à dextre et le fond de senestre entièrement d'argent (Ciaconius, t. II, p. 381, D).

Frison le met au nombre des cardinaux prêtres de Sainte-

Pudentienne (?), d'après un document d'Avignon (Ciaconius, t. II, p. 381, D).

Ce Raymond de Fargis était de l'ordre des Frères Prêcheurs, d'après Douais, qui dit, à la date de 1310, page 280 : « Papa cardinalem creat nepotem suum fratrem Raymundum de Fargis de prædicatione Burdigalensi. »

IV. — Bernardus, Sancte-Agathe diaconus cardinalis.

Bernard, du titre de Sainte-Agathe, cardinal diacre, aussi nommé *Bernardus de Garvo* ou *de Geraruo*, ou encore *de Guarino* et aussi *de Jarre*.

Il était né à Sainte-Livrade, du diocèse de Bordeaux, et est dit, dans Ciaconius, *consobrinæ filius* de Clément V.

Il fut d'abord archidiacre de Constance, diacre de Saint-Eustache, puis l'un des cardinaux diacres de la deuxième création de Clément V, en 1310, et devint cardinal prêtre de Saint-Clément par Jean XXII, qu'il avait élu. Il mourut à Avignon en 1328, d'après Contelorius. Il avait pour armes les mêmes que Raymond de Fargis : « Scutum scilicet duplex, » seu direptum in duas partes, in dextero scuti alveolo Cle- » mentis insignia, in sinistro vero area tantum argentea vise- » batur. » (Ciaconius, t. II, p. 382, D.)

Ciaconius lui donne : 3 poissons sur écu, armoiries attribuées aussi à Bérar du Got, frère aîné de Clément.

V. — Galhardus, Episcopus Tholosanus.

Gailhard de Preyssac, évêque de Toulouse, était fils de Gailharde du Got, sœur germaine de Clément V [1], et d'Ar-

[1] Gastelier de La Tour la nomme Vitale de Goth dans sa *Généalogie de la Maison de Preissac* (Paris, 1770, in-4° de 96 pages, coté à la Bibliothèque nationale L 3753 du catalogue), et le R. P. Ehrlé admet cette filiation dans son *Tableau de la famille du Got* (*loc. cit.*, p. 149); mais cette Gaillarde est dite sœur du pape dans le testament du 29 juin 1312 (Ehrlé, 22, 26), et tout particulièrement dans une pièce qui me paraît avoir échappé jusqu'à présent aux recherches et qui tranche le débat. C'est une lettre de Clément lui-même, en date du 1er mai 1313 et adressée à *dilecte filie nobili muliere Gualharde de Preychaco, germane nostre*, et Ar-

naud-Bernard de Preyssac, chevalier, baron et soudan-seigneur de Seran, Bagonette, Lados, Latrau, Preyssac, etc., sénéchal et grand bailli de Lomagne, gouverneur du dit pays (1288) pour Édouard Ier.

Il était né à Tarbes, diocèse de Bazas, et fut nommé évêque de Toulouse en 1305, à la place de Pierre de Chapelle, promu cardinal (1). Cet évêché rapportait alors 40,000 livres tournois par an; mais Gaillard en fut dépossédé par Jean XXII en 1317, comme prodigue et dissipateur (2), et le siège devint archiépiscopal. Il ne fut point créé cardinal par le successeur de Clément, malgré les sollicitations de Bertrand du Got et d'Amanieu d'Albret, mais il refusa l'évêché de Riez, en Provence, et mourut à Avignon en 1327 (3).

VI. — Bertrandus, vicecomes Leomanie et Altivillaris.

Bertrand du Got, vicomte de Lomagne et d'Auvillars.

VII. — Raymundus Guillelmi, dominus de Budos (Ehrlé, *Busos*).

C'était le troisième fils de Bérenger-Guillaume III, seigneur de Clermont-Lodève, et de Mathilde du Got, sœur de Clément V. Il avait été nommé par ce dernier gouverneur de Bénévent le 7 avril 1307. Édouard, roi d'Angleterre, lui avait donné la seigneurie de Budos par lettres du 13 mai 1309, et le roi Philippe le Bel avait confirmé cette investiture en juillet 1311.

Raymond avait été créé maréchal de l'Église romaine et

naudo Bernardi de Preychaco, dilecto filio nobili viro (Choix de pièces inédites tirées des archives du château de Serrant, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*).

(1) Promotion du 15 décembre 1305. Bernard Gui, *Chron.*, p. 271.

(2) *Histoire de l'Église gallicane*, t. XII, p. 499.

(3) « Vero sub anno Domini 1317 in mense julii Episcopali sede Tholo-» sano per dominum Johannem Papam in archiepiscopalem et metropolim » elevata prefatus Galhardus exoneratus fuit episcopatus onere et onore. » Cui postmodum infra annum Domini prætextatum idem dominus Johan-» nes Papa XXII. »

recteur du Comtat-Venaissin depuis le 16 septembre 1309, Clément lui ayant donné la succession de Guillaume de Mandagot. Il garda ce poste jusqu'en 1316 et fut ensuite vice-recteur.

Il se maria trois fois. Sa première épouse était Esclarmonde de La Motte; la seconde, Cécile de Barux (1314), l'une des dames de la cour d'Amour formée à Roumanil, puis transférée à Avignon; la troisième se nommait Cécile Bermond. Douze enfants naquirent de ces mariages. Raymond, fils de Guillaume testa en 1363, dans un âge fort avancé, et choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Martin de Mourmouron. Un de ses descendants, Joseph-Guilhem de Clermont, plus connu sous le nom de Sainte-Croix dans le monde savant, mourut le 11 mars 1809.

Certains auteurs ont fortement incriminé la conduite de ce seigneur, ainsi que celle de Bertrand du Got, dans l'émeute du 24 juillet 1304, qui terrifia les cardinaux réunis en conclave à Carpentras après la mort de Clément V; mais il ne fut point poursuivi ni inquiété par Jean XXII, et exerça toujours une grande influence dans le Comtat, où il ne cessa de résider sous six papes.

Il eut une large part dans les largesses de Clément V.

VIII. — Arnaldus Bernardi de Preysaco, dominus de Usesta.

Cet Arnaud, fils d'Arnaud-Bernard, premier du nom, était baron et soudan comme lui, seigneur de Latrau, de Dydone, de Preyssac, d'Uzeste, et très bien avec le roi d'Angleterre. Édouard Ier avait permis à son père de faire construire un château fort dans le district du Roi et sur le sol de Preyssac, dans la paroisse de Doniac (1), et il fut également très bien avec Édouard II, qui lui adressa, le 14 février 1308, de nouvelles lettres de remerciements, avec des recommandations pour des affaires qu'il avait en cour papale. Il l'appelle noble seigneur et très cher ami (2).

Il fut compris dans le testament fait le 6 janvier 1311 par Arnaud-Garsie, son oncle, qui l'appelait, par préférence à ses

(1) Gastelier de La Tour, *loc. cit.*
(2) *Idem.*

propres filles, pour recueillir la substitution de ses biens, dans le cas où il viendrait à mourir sans enfants mâles (1).

Il avait épousé Rose d'Albret, sœur de Senebrun, sire de Lesparre, et fille d'Eyquem-Guilhem d'Albret, seigneur de Lesparre.

Un de ses fils, Arnaud-Bernard aussi, fut doyen du chapitre d'Uzeste en 1335.

(1) Legs caduc, car Arnaud-Garsie eut plusieurs enfants mâles, spécialement Bertrand du Got, qui fut, après lui, vicomte de Lomagne et d'Auvillars.

VIEUX SOUVENIRS

PAR M. AURÉLIEN VIVIE

PRÉFACE

« Vieux Souvenirs » ? — Dirait-on pas
Le testament d'un patriarche
De quatre-vingts ans, dont la marche
Branlante bronche à tous les pas?

« Vieux Souvenirs » ? — Fi donc : c'est jeune,
Jeune d'esprit, jeune de cœur :
Il en jaillit une liqueur
A vous griser les jours de jeûne!...

Et de fait, pansu comme un broc,
Aussi droit qu'un I majuscule,
Voyez ce dandy qui circule,
Nez en l'air, la moustache en croc :

Ce galbe qui ferait envie
A plus d'un rapin, et — qui sait? —
A l'Amour même, eh! parbleu, c'est
Le jeune Aurélien Vivie.

Ces « Souvenirs » viennent de lui,
Ami lecteur; et voilà comme
Je vous recommande aujourd'hui
Les « Vieux Souvenirs » d'un jeune homme.

A. FERRAND.

VIEUX SOUVENIRS

INVENTAIRE DE MA CHAMBRE DE GARÇON EN 1852

A mon ami M. l'abbé Ferrand.

Le souvenir frappe à ma porte,
Remémorant, d'un air heureux,
Un renouveau qui me reporte
A mil huit cent cinquante-deux !...

Devant moi s'entr'ouvrait la vie,
Montrant les horizons joyeux
Auxquels l'*inconnu* nous convie ;
Le désir luisait dans mes yeux...

J'étais jeune alors ; l'allégresse
Tournait le feuillet du roman...
Ils ont fui mes jours de jeunesse !
Mais où sont les neiges d'antan ?...

Faut-il pleurer ou faut-il rire ?
Laudator temporis acti,
Le présent, dois-je le maudire ?
Non. Je sais prendre mon parti.

Où la valeur, la courtoisie [1] :
Au présent comme à l'avenir
Je souris, et sans jalousie
J'ouvre la porte au souvenir :

(1) Vieux proverbe

Ma chambre était comme un musée,
Cocasse, amusant, curieux;
En fait, elle était composée
D'objets disparates entre eux.

Je la revois dans la pénombre
Où s'estompent les anciens jours,
Et tout son ensemble dans l'ombre
Me poursuit, malgré moi, toujours...

Car c'est ma jeunesse qui chante!
Pour la raconter, je voudrais
Avoir votre verve charmante
Et votre esprit si gai, si frais.

Enfin, laissez-moi vous en faire,
En vrai commissaire-priseur,
Un procès-verbal bien sincère :
J'entre et je sens battre mon cœur...

Ici, sur la tapisserie,
On apercevait tout d'abord
La vieille montre d'or chérie
De mon pauvre père, hélas! mort.

Aucun détail ne la souligne,
Et quoiqu'à répétition,
Elle allait mal — et n'était digne
D'aucune réparation;

Mais je la gardais; c'est mon père
Qui de son vivant la portait,
Et sa mémoire qui m'est chère
Me rendait cher ce... riche objet.

Une kummer, pipe splendide
Du vieux général Potrizel,
S'étalait — refroidie et vide,
Auprès du bijou paternel.

Des États-Unis d'Amérique
Le drapeau, deux fois répété
En un dessin lithographique,
Figurait de chaque côté.

Une horloge, vaille que vaille, —
Qui m'avait coûté vingt-cinq francs, —
Appliquait contre la muraille
La rotondité de ses flancs.

Au-dessous, près de la cimaise,
Art suggestif, l'on pouvait voir
Une médaille en terre glaise,
Souvenir de notre abattoir.

Un peu plus bas, et dans un cadre,
Un photographique portrait
Présentait ma face — qu'encadre
De cheveux une ample forêt !

Un miroir d'un sou, puis deux blagues, —
J'entends des blagues à tabac ; —
Quelques dessins, deux vieilles dagues,
Deux médaillons, un almanach ;

Deux portraits formant la cohorte
Des amis, assez rare oiseau :
Le premier, vis-à-vis la porte,
L'autre, sur un mur en biseau.

Çà et là, mais placés sans règle,
Un bonnet, un plan de Paris,
Une canne, des plumes d'aigle,
Un cartonnier — meuble de prix.

Sur ma cheminée à surprises
Se dressaient quelques bibelots :
Femmes de *chic* et des mieux mises,
Masques, bonshommes, petits pots...

Ne riez pas de leur simplesse;
Ma mère les y avait mis,
Et j'y tenais; de sa tendresse
J'y voyais des gages amis.

Tout près un émail se prélasse,
Mon œil s'y plaît à l'infini :
C'est Maria, pleine de grâce,
Ecce ancilla Domini.

Elle a voulu, Reine des anges,
S'appeler de ce nom si doux,
Pour ravir les saintes phalanges
Et rendre les hommes jaloux...

Mais voici la bibliothèque
Contenant mes livres de choix :
Un Coran, venu de la Mecque;
Quelques volumes d'autrefois.

Des Elzevirs; Dancourt, Molière,
Balzac, près de Clément Marot,
Regnier, Musset, Dumas le père,
Son fils, Gautier, l'abbé Prévot;

Auprès de Rabelais, Racine, —
L'esprit français, l'esprit gaulois;
Montaigne, Villon, Lamartine
Et l'auteur de l'*Esprit des Lois.*

Schiller, Crébillon le tragique,
Sand, Hugo, La Fare et Chaulieu,
Grécourt, dont la Muse cynique,
N'avait ni foi, ni loi, ni Dieu.

Le Cygne mantouan Virgile,
Tacite l'auteur magistral,
Baron, Marmontel, Théophile,
Corneille, Voltaire, Pascal.

Bossuet, Hardouin, La Morlière,
Diderot, Horace et Maury;
Les Chénier, Boileau, de Saint-Pierre,
Monselet, Murger, Champfleury...

. . . .
. . . .

Que sais-je encore? Six étagères
Supportaient vaillamment le poids
Des œuvres graves et légères
Où je butinais quelquefois.

Puis les cartons et les liasses
Par terre étaient amoncelés,
Manuscrits, journaux, paperasses,
Par mon caprice accumulés.

Une table, un fauteuil, trois chaises,
Un canapé pour le sommeil —
Où j'étais loin d'avoir mes aises,
Mais d'où je voyais le soleil...

Telle était la chambre modeste
Où ma Muse au tendre parler
Accourait, tapageuse et leste,
Me visiter et m'enjôler...

Jeune et folle comme moi-même,
Son sourire était un printemps;
Sur sa lèvre un doux mot : « Je t'aime! »
Éclatait avec nos vingt ans.

Elle disait à mon oreille
Le poème des jours passés...
Le temps a fui; je me réveille,
Et mon cœur bat à coups pressés :

Ah ! c'est ma jeunesse qui chante
Et qui se dresse devant moi.
Doux fantôme à la voix touchante —
Dont j'accompagne le convoi...

Sans regrets, sans acrimonie,
Je considère l'avenir,
Car ma pensée est rajeunie
Par le charme du *Souvenir !*

(1893.)

GOLFE DE GASCOGNE

VENTS ET COURANTS

DE LA COTE DES LANDES

PAR M. HAUTREUX
LIEUTENANT DE VAISSEAU EN RETRAITE

Les grandes lois météorologiques, dont le lieutenant américain *Maury* a établi l'admirable harmonie, dans ses *Sailing Directions*, sont basées sur un ensemble de faits d'une mobilité souvent extrême.

En généralisant ces phénomènes, on a dû laisser de côté les perturbations de faible importance pour s'en tenir aux grandes lignes. On a été porté ainsi à exagérer la portée de ces vues d'ensemble.

Lorsque l'étude des vents réguliers eut amené la connaissance de la circulation générale atmosphérique, on reconnut que l'action des vents sur la superficie des mers produisait un mouvement circulatoire analogue à la surface des eaux.

Ces courants de la surface avaient été signalés depuis longtemps par les navigateurs; et le plus célèbre de ces fleuves océaniens, le *Gulf-Stream,* avait été observé dès les premiers temps qui ont suivi la découverte de l'Amé-

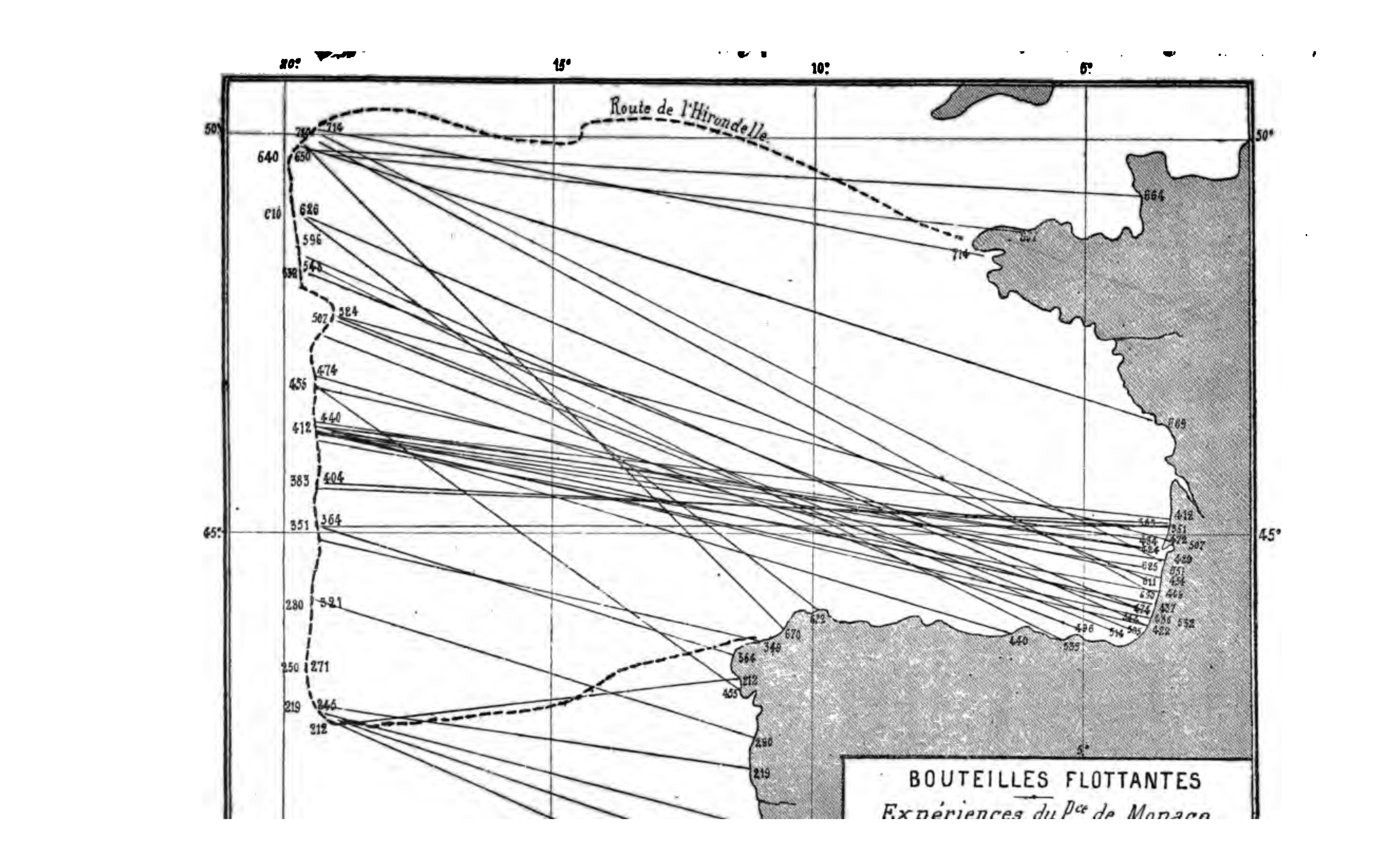
rique. Les marins qui revenaient des Antilles en profitaient pour leur retour en Europe; mais ils n'en connaissaient ni les limites ni les variations.

Dès 1776, l'illustre *Franklin*, se rendant d'Amérique en Europe, reconnaissait les eaux chaudes du *Stream* jusqu'auprès de nos côtes.

En 1822, le major *Rennell* montrait que, dans les années ordinaires, l'eau chaude du *Gulf-Stream* ne se rencontrait pas à l'Est du méridien des Açores; mais il ajoutait qu'en certaines années le *Gulf-Stream* acquérait un développement inaccoutumé, et atteignait alors les côtes de France; il citait les années 1776 et 1821 où le climat avait été tout à fait anormal en France et dans le Sud de la Grande-Bretagne; les coups de vent du Sud et du Sud-Ouest s'y étaient succédé presque sans interruption, la pluie avait été excessive, et le baromètre plus bas qu'on ne l'avait vu depuis trente-cinq ans. Le major *Rennell*, suivant cette expansion anormale du *Gulf-Stream*, marquait une branche dérivée du célèbre courant, qui butait sur le cap Finisterre (Espagne), et s'y divisait en deux rameaux. L'un, dirigé vers le Sud, longeait la côte du Portugal; l'autre, poursuivant sa route vers l'Est, longeait la côte de Galice, suivait la côte Nord de l'Espagne, puis remontait vers le Nord, en longeant la côte des landes de Gascogne, et allait se perdre dans les courants de marée de l'entrée de la Manche.

Dans la classification des courants de l'Atlantique Nord, les cartographes ont trop généralisé cette observation du major *Rennell;* ils ont attribué son nom au courant du golfe de Gascogne et, en le traçant sur les cartes, ont fait croire à une permanence de direction qui n'existe pas.

Les pêcheurs, les marins, qui fréquentent les abords



BOUTEILLES FLOTTANTES
Expériences du Pce de Monaco
Route de l'Hirondelle
20°
15°
10°
5°
50°
45°

de la Gironde, accusaient souvent des courants violents, mais n'y reconnaissaient aucune régularité; ils estimaient que ces courants suivent l'impulsion des vents et sont d'autant plus forts et dangereux que le vent lui-même est plus violent et a duré plus longtemps.

Les expériences du Prince de Monaco, sur son yacht l'*Hirondelle*, pendant les campagnes de 1885-86-87 et 1888, ont apporté des documents très importants sur la direction générale des courants dans l'Atlantique Nord. Le Prince, lançant des corps capables de flotter pendant plusieurs années, les jetant en travers des grands courants, à leur point de dispersion, soit à l'entrée du golfe de Gascogne, soit entre les Açores et Terre-Neuve, a démontré que les courants dérivés du *Gulf-Stream*, tels que le courant de Norvège et celui du golfe de Gascogne, n'ont ni la direction ni la vitesse qu'on leur supposait, et qu'en général, régulièrement, le courant du *Gulf-Stream* se maintenait entre le cap Hatteras et les Açores, contournait la mer des Sargasses à plus ou moins grand rayon et venait aux Bahamas rejoindre le courant équatorial, origine de tout le mouvement océanique de l'Atlantique Nord.

L'étude des trajets des carcasses flottantes, que nous poursuivons d'après les Pilot-Charts depuis 1885, confirme absolument les mêmes faits. Depuis huit ans il n'y a que deux carcasses, ayant abouti en Écosse ou en Norvège, qui soient parties des environs du cap Hatteras; toutes les autres, ayant atterri en Norvège et en Irlande, provenaient de points situés au Nord des Açores. Toutes les épaves, au nombre d'une vingtaine par année, qui avaient fait naufrage dans les parages américains, ont été entraînées par le Gulf-Stream, et ont fait leur évolution entre le cap Hatteras et les Açores, puis continuant au delà de

cet archipel, ont contourné la mer des Sargasses à plus ou moins grand rayon.

Quant au golfe de Gascogne, les bouteilles du Prince de Monaco furent lancées au mois d'août, le long du 20e méridien, à 700 milles du fond du golfe. Parmi celles que l'on a pu recueillir, le plus grand nombre est venu atterrir sur la côte des Landes, à l'exclusion de la côte Nord d'Espagne et des côtes de Bretagne. Elles indiquent un mouvement de dérive très lent dirigé vers nos côtes, plutôt vers le S.-E. que vers le N.-E.

De même, les différentes épaves flottantes, dont les parcours sont marqués sur les Pilot-Charts, indiquent, pour celles qui sont engagées dans les limites du golfe, des trajets vers le S.-E. plutôt que vers le N.-E.

Tous ces faits rendaient contestable l'existence du courant de *Rennell*.

De nouvelles études devraient être entreprises pour préciser les lois qui régissent les mouvements des eaux tant sur les côtes qu'en pleine mer. Les courants de marée sont étudiés près des côtes, et à la surface seulement; on ne connaît presque rien de ce qui se passe dans les profondeurs. Cependant là aussi l'immobilité n'existe pas.

On connaît les expériences récentes du lieutenant *Pillsbury*, U. S. N., qui à bord de l'*Albatros*, fit des expériences en plein Gulf-Stream, au large du cap Hatteras, par 400 mètres de profondeur. Il a trouvé que les courants de marée, quelque faible que soit la dénivellation qu'ils produisent par rapport à la masse de l'Océan, se répercutent jusque dans les grandes profondeurs avec la même régularité qu'à la surface, mais en sens contraire.

Cette double circulation de surface et de fond a été observée dans beaucoup d'autres points, entre autres au

détroit de Gibraltar, par 200 mètres de profondeur, et plus récemment avec plus de précision, par *M. de Gueydon,* lieutenant de vaisseau, dans le Bosphore, par 80 mètres de profondeur; en ce point le phénomène s'y développe d'une manière continue, par suite du courant de surface, qui presque toujours descend de la mer Noire dans la mer de Marmara. Les expériences directes ont montré que la tranche d'eau du Bosphore, épaisse de 80 mètres, était animée d'un double mouvement: depuis la surface jusqu'à 40 mètres, le courant descend le Bosphore et diminue de vitesse avec la profondeur; depuis 40 mètres jusqu'au fond, le courant change de direction et remonte vers la mer Noire; sa vitesse augmente avec la profondeur; de sorte que près du fond la vitesse est presque égale et de sens contraire à celle de la surface.

Un fait physique analogue, et qui a toute la précision d'une démonstration mathématique, se produit constamment à l'entrée du canal calédonien, à *Clachnahary,* où se trouve l'écluse de mer. Cette écluse reçoit continuellement la décharge de la rivière la *Ness;* elle est remplie d'eau douce, plus légère que l'eau de mer; la porte d'Ebbe reste close tant que le niveau dans l'écluse n'a pas dépassé le niveau de la mer d'environ un pied. A ce moment, les pressions étant égales à l'intérieur et à l'extérieur, la porte s'ouvre; les deux colonnes d'eau, de poids égal mais de niveaux différents, se trouvent en contact; l'eau douce du niveau supérieur s'écoule comme un torrent par-dessus l'eau salée, la surcharge, et cette dernière, rendue plus lourde, s'écoule de son côté par le fond vers l'écluse, où la pression vient de diminuer brusquement. Lorsque l'équilibre est rétabli de chaque côté de la porte, tout mouvement des eaux cesse.

Sur nos plages des côtes de Gascogne, la dénivellation

produite par la marée est de 4 mètres en moyenne; aux courants de surface qu'engendre la marée, doivent correspondre des courants de fond d'autant plus sensibles que les courants de surface seront plus accentués; mais il n'a pas encore été fait, sur nos côtes, d'observations directes à cet égard.

L'étude des courants de superficie et de fond, dans le golfe de Gascogne, est à faire tout entière. Celle de surface elle-même, plus facile à observer, a donné lieu, comme nous l'avons montré, à des opinions tout à fait divergentes.

Pour apporter quelques données nouvelles à l'étude de ces questions, nous avons obtenu de la bonne volonté des uns et des autres que l'on jetât à la mer des bouteilles flottantes. Afin d'éviter que ces bouteilles ne roulent sur la surface et ne soient entraînées par les moindres vents, nous avons conseillé de joindre deux bouteilles ordinaires au moyen d'une cordelette longue de 3 mètres à $3^{m}50$ (c'est la hauteur de nos plus petites marées). Les bouteilles sont attachées par le goulot; l'une d'elles contient le bulletin de lancement, l'autre est remplie d'eau aux trois quarts, de façon à rester immergée et à servir de lest, sans cependant entraîner au fond la bouteille flottante qui contient le bulletin.

L'appareil est ainsi maintenu près de la surface; les bouteilles se tiennent verticalement; elles ne peuvent rouler; la bouteille flottante est constamment rappelée dans la verticale de la bouteille lesteur. Tout le système obéit au seul mouvement de la nappe d'eau voisine de la surface jusqu'à 3 mètres de profondeur, comme le ferait la coque d'un navire submergé qui n'offre plus de prise au vent.

Le système adopté a une grande résistance, puisque des

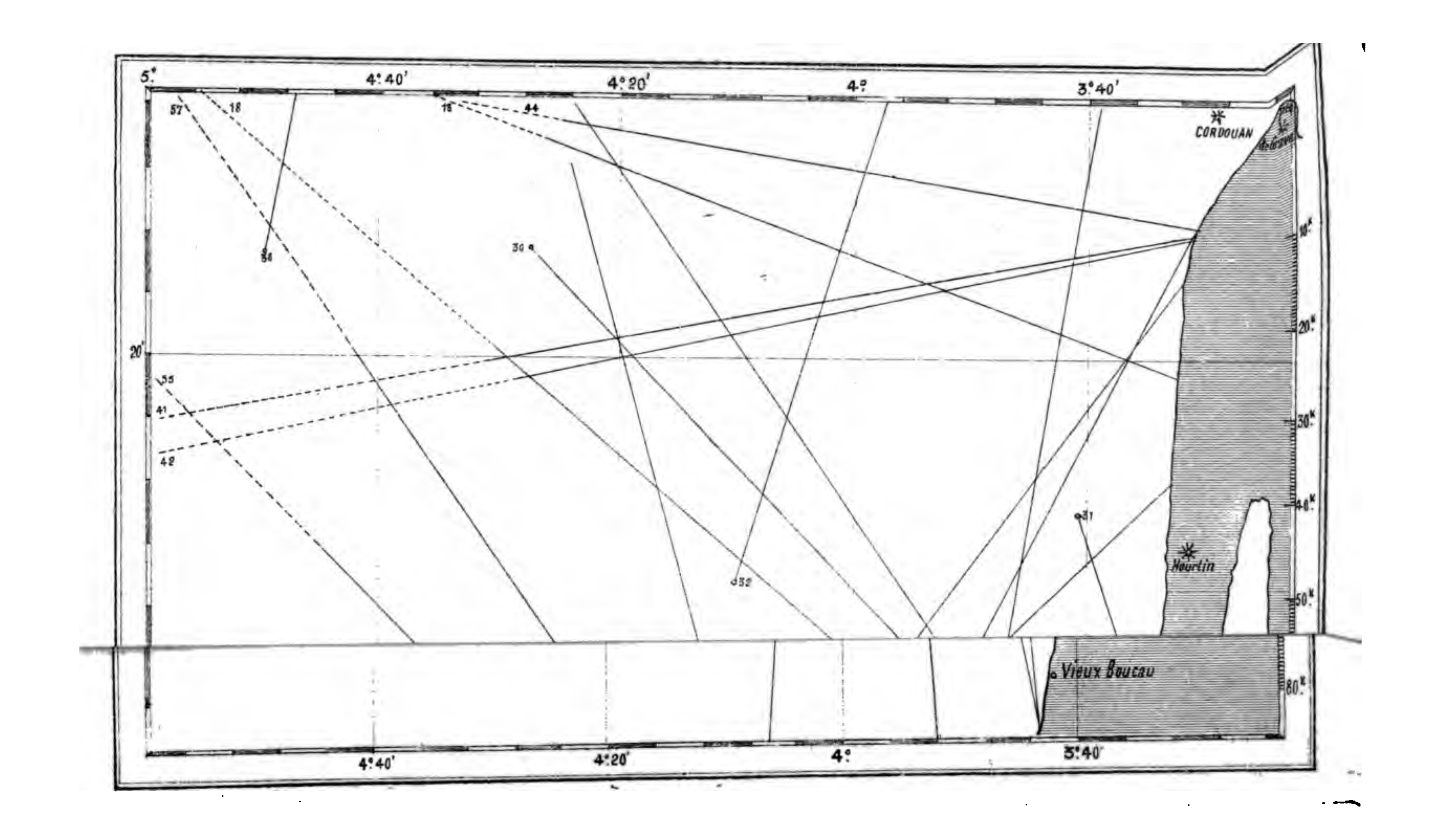
bouteilles ainsi accouplées ont été recueillies à terre après sept mois d'immersion. Cette disposition n'est pas sans influence sur le grand nombre de résultats que nous avons enregistrés. La bouteille lesteur, étant plongée à 3 mètres au-dessous de la surface, s'échoue avec le flot, en dehors de la ligne des brisants de la plage; elle n'en ressent pas le ressac; et lorsque la mer se retire, en jusant, la bouteille échouée empêche la bouteille flotteur de repartir au large. D'autre part, la longueur de la ligne d'amarrage, qui joint les deux bouteilles, étant inférieure à la hauteur des plus petites marées, on est certain qu'à marée basse les deux bouteilles seront à découvert, à sec, sur le rivage. La fréquence des résultats montre que le personnel de surveillance des côtes est au courant de ces lancements de bouteilles, sait les distinguer et en comprend la signification.

Si nous avons pu obtenir de tels résultats, nous les devons au concours gracieux de M. H. Johnston, directeur des Pêcheries de l'Océan, à Arcachon, et à la complaisance inépuisable de son capitaine d'armement, M. Durand, capitaine au long cours.

Les expériences ont commencé à la fin du mois de mai 1893, et nous les continuons sans interruption depuis cette époque. Ce sont les résultats d'une année entière que nous présentons, du 1er juin 1893 au 31 mai 1894 :

Bouteilles flottantes.

NUMÉROS	JETS A LA MER				ARRIVÉES			TRAJETS			
	Navires	Dates	Latitudes	Longit. (Paris)	Dates	Latitudes	Longit. (Paris)	Directions	Distances en milles	Jours	Vitesses en 24 h. milles
1	Pétrel.	2 juin 93	44°12	3°54	7 juin 93	44°10	3°40	S. 80° E.	11	5	2.2
2	Pétrel.	2 juin 93	44 11	4 06	11 juin 93	44 10	3 40	S. 86° E.	20	9	2.2
3	Pétrel.	2 juin 93	44 12	3 54	15 juin 93	43 53	3 44	S. 25° E.	29	13	2.2
4	Cormoran.	28 mai 93	44 40	3 50	16 juin 93	44 04	3 41	S. 12° E.	42	19	2.2
5	Cormoran.	28 mai 93	44 40	3 50	16 juin 93	43 46	3 44	S. 5° E.	56	19	2.9
6	Pétrel.	30 mai 93	44 30	3 58	16 juin 93	43 46	3 44	S. 12° E.	48	17	2.8
7	Pétrel.	31 mai 93	44 24	3 54	17 juin 93	44 02	3 48	S. 28° E.	30	17	1.7
8	Courlis.	8 juin 93	44 07	3 56	17 juin 93	44 06	3 41	S. 82° E.	13	9	1.4
9	Pétrel.	31 mai 93	44 36	3 57	16 juin 93	43 26	3 53	S. 3° E.	68	16	4.2
10	Pétrel.	1 juin 93	44 30	4 02	16 juin 93	44 03	3 48	S. 32° E.	38	15	2.5
11	Courlis.	7 juin 93	44 13	3 58	16 juin 93	44 03	3 48	S. 52° E.	22	9	2.4
12	Cormoran.	26 mai 93	44 30	4 06	14 juin 93	43 22	4 14	S. 4° W.	72	19	3.8
13	Orénoque.	21 juin 93	45 32	4 18	3 juillet 93	45 18	3 32	S. 70° E.	36	13	2.8
14	Orénoque.	21 juin 93	45 11	5 27	14 juillet 93	44 10	3 40	S. 53° E.	102	24	4.3
15	Orénoque.	21 juin 93	45 11	5 27	15 juillet 93	44 18	3 38	S. 57° E.	96	24	4.0
16	Orénoque.	21 juin 93	45 12	5 44	15 juillet 93	44 06	3 40	S. 52° E.	112	24	4.6
17	Orénoque.	21 juin 93	45 08	5 54	15 juillet 93	44 06	3 40	S. 62° E.	120	24	5.0
18	Médoc.	29 juin 93	45 26	4 47	14 juillet 93	44 46	3 36	S. 50° E.	72	16	4.5
19	Médoc.	29 juin 93	45 13	5 35	16 juillet 93	44 04	3 40	S. 50° E.	116	17	6.8
20	Médoc.	29 juin 93	45 13	5 35	18 juillet 93	44 10	3 40	S. 53° E.	108	19	5.6
21	Pingouin.	16 juin 93	45 00	4 13	22 juillet 93	44 49	3 36	S. 66° E.	30	36	0.8
22	Cormoran.	21 juillet 93	45 02	3 54	14 août 93	45 50	4 40	N. 35° W.	60	24	2.5
23	Pétrel.	6 sept. 93	44 52	3 58	9 sept. 93	44 22	3 48	S. 27° E.	32	3	10.0
24	Héron.	13 sept. 93	44 41	3 49	19 sept. 93	44 42	3 36	N. 80° E.	10	6	1.7
25	Héron.	14 sept. 93	44 36	3 45	19 sept. 93	44 44	3 36	N. 40° E.	8	6	1.6
26	Pétrel.	1 sept. 93	44 30	4 00	27 sept. 93	44 12	3 40	S. 35° E.	36	26	1.4
27	Héron.	15 sept. 93	44 38	3 54	28 sept. 93	44 46	3 36	N. 67° E.	16	13	1.2
28	Congo.	22 juillet 93	44 22	8 20	6 sept. 93	43 50	10 00	S. 65° W.	84	45	1.9
29	Pingouin.	23 sept. 93	44 18	3 55	4 oct. 93	44 06	3 40	S. 40° E.	17	11	1.5
30	Congo.	21 juillet 93	45 10	3 43	2 oct. 93	44 46	3 38	S. 40° E.	60	73	0.8
31	Pétrel.	28 juillet 93	45 10	3 43	7 oct. 93	44 56	3 35	S. 20° E.	20	71	0.3
32	Pétrel.	6 oct. 93	45 06	4 12	18 oct. 93	46 15	4 00	N. 12° E.	64	12	5.3
33	Pétrel.	15 nov. 93	44 41	3 52	18 nov. 93	44 46	3 36	N. 70° E.	13	3	4.0
34	Courlis.	24 nov. 93	44 25	3 56	27 nov. 93	44 14	3 40	S. 45° E.	17	3	6.8
35	Pétrel.	8 déc. 93	44 48	4 00	15 déc. 93	45 28	3 32	N. 28° E.	44	7	6.3
36	Pétrel.	17 déc. 93	44 42	3 54	22 déc. 93	44 44	3 36	N. 85° E.	16	5	3.2
37	Pétrel.	19 déc. 93	44 38	3 58	25 déc. 93	44 39	3 36	N. 85° E.	16	6	2.7
38	La Plata.	5 déc. 93	45 27	4 50	20 janv. 94	46 55	4 20	N. 10° E.	93	46	2.0
39	Pétrel.	17 déc. 93	44 34	3 52	28 janv. 94	45 55	3 35	N. 10° E.	82	42	1.9
40	Pétrel.	24 janv. 94	44 53	4 02	31 janv. 94	44 50	3 36	S. 80° E.	23	7	3.3
41	Orénoque.	21 sept. 93	45 02	6 11	1 janv. 94	45 28	3 32	N. 80° E.	120	132	0.9
42	Orénoque.	22 déc. 93	44 57	6 29	4 fév. 94	45 28	3 34	N. 80° E.	120	44	2.7
43	Pétrel.	8 oct. 93	44 50	4 07	2 fév. 94	45 26	3 33	N. 40° E.	40	117	0.3
44	Pilote n° 6.	16 août 93	45 44	5 33	5 fév. 94	45 28	3 32	S. 80° E.	90	173	0.5
45	Pétrel.	9 fév. 94	44 45	3 52	17 fév. 94	44 54	3 34	N. 50° E.	14	8	1.7
46	Pingouin.	8 août 93	44 18	3 56	15 fév. 94	47 28	4 50	N. 15° W.	190	191	1.0
47	Pétrel.	3 mars 94	44 18	3 52	8 mars 94	44 02	3 40	S. 25° E.	19	5	3.6
48	Pétrel.	23 fév. 94	44 47	4 10	13 mars 94	45 12	3 34	N. 47° E.	34	18	1.9
49	Pétrel.	1 mars 94	44 13	3 58	15 mars 94	44 04	3 42	S. 60° E.	19	14	1.3
50	Pétrel.	8 mars 94	44 00	4 00	16 mars 94	44 01	3 42	N. 85° E.	14	8	1.7
51	Pétrel.	10 mars 94	44 16	3 58	15 mars 94	44 07	3 40	S. 45° E.	13	5	2.6
52	Pétrel.	2 mars 94	44 10	3 56	14 mars 94	44 22	3 38	N. 45° E.	17	12	1.4
53	Pétrel.	3 mars 94	44 04	4 00	13 mars 94	44 10	3 40	N. 65° E.	17	10	1.7
54	Pétrel.	8 mars 94	44 13	3 55	13 mars 94	44 14	3 38	N. 83° E.	12	5	2.4
55	Orange-Nassau	25 oct. 93	47 54	8 50	15 mars 94	44 18	3 38	S. 45° E.	330	202	1.6
56	Rossmör.	19 avril 93	47 15	28 20	15 mars 94	44 19	3 38	S. 83° E.	1060	320	3.3
57	Olinda.	28 janv. 94	En Ma	nche	17 mars 94	44 12	3 37	S. 35° E.	300(?)	48	6.0?
58	Pétrel.	9 mars 94	44°23	3 52	13 mars 94	44 18	3 38	S. 70° E.	12	4	3.0
59	Pétrel.	1 mars 94	44 25	3 58	25 mars 94	44 27	3 38	N. 80° E.	16	24	0.7
60	Brésil.	7 oct. 93	44 31	8 12	19 avril 94	44 38	3 36	Est	205	194	1.1
61	Orénoque.	20 déc. 93	44 03	9 40	21 avril 94	44 16	3 40	N. 85° E.	260	122	2.1
62	Pétrel.	22 mars 94	44 21	3 57	7 mai 94	44 14	3 37	S. 75° E.	16	46	0.3
63	Pétrel.	9 mai 94	44 37	3 48	12 mai 94	44 28	3 38	S. 40° E.	13	3	4.3
64	Pétrel.	10 mai 94	44 28	3 53	13 mai 94	44 24	3 38	S. 67° E.	13	3	4.3


5°
4°40'
4°20'
4°
3°40'
20'
57
18
15
44
56
30
55
41
42
32
31
CORDOUAN
Hourtin
Vieux Boucau
10K
20K
30K
40K
50K
60K

Notons d'abord, mois par mois, le nombre des lancements et celui des arrivages :

	Mai 1893	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janv. 1894	Février	Mars	Avril	Mai	Total
Lancements..	7	19	9	18	28	12	8	14	3	8	17	2	16	161
Arrivages...	»	14	7	1	6	4	2	3	4	5	13	2	3	64

Parmi ces arrivages il en provient :

Des lancements au large...................... 19
Des lancements près de terre.................. 45

Pour ces derniers, que nous connaissons exactement, le nombre des jets à la mer a été de 161.

C'est une proportion d'arrivages de 28 0/0.

Le tableau est intéressant en ce qu'il montre la répartition inégale des arrivées, ce qui fait prévoir que leur multiplicité est due à des faits particuliers.

Les grandes époques d'atterrissage ont été :

Du 15 au 17 juin 1893............... 10 bouteilles.
Du 14 au 18 juillet 1893............ 7 —
Du 13 au 17 mars 1894.............. 11 —

Si, à ces mêmes époques, on consulte les registres météorologiques du sémaphore d'Arcachon, on constate qu'il régnait, à ce moment, des vents forts de S.-W. au N.-W., et que sur les 64 atterrissages il n'y en a pas eu plus de 7 à 8 qui se soient produits sans l'aide immédiate des vents du large.

L'influence du vent est donc certaine et prépondérante.

Les directions résultantes des bouteilles ont été :

Vers le S. et le S.-E., pour.......... 41 bouteilles.
Vers l'Est.......................... 10 —
Vers le N. et le N.-E............... 13 —

Ces dernières ont toutes eu lieu pendant la saison froide.

L'ensemble des atterrissages a eu lieu entre l'embouchure de la Gironde et celle de la Bidassoa, sur le rivage des landes de Gascogne.

Les vitesses de transport, déduites du rapport entre la distance parcourue et le temps d'immersion, considérées dans les trajets de courte durée, donnent, pour les bouteilles lancées le plus au large, des vitesses de 5 à 6 milles par vingt-quatre heures; tandis que, pour les bouteilles lancées à moins de 30 milles de terre, des vitesses de 2 à 3 milles par jour. La côte repousse donc au large les corps flottants. Les vitesses s'amortissent à mesure que les épaves pénètrent davantage dans le golfe.

Enfin, l'aspect de la carte des bouteilles montre que les directions s'infléchissent le long des côtes.

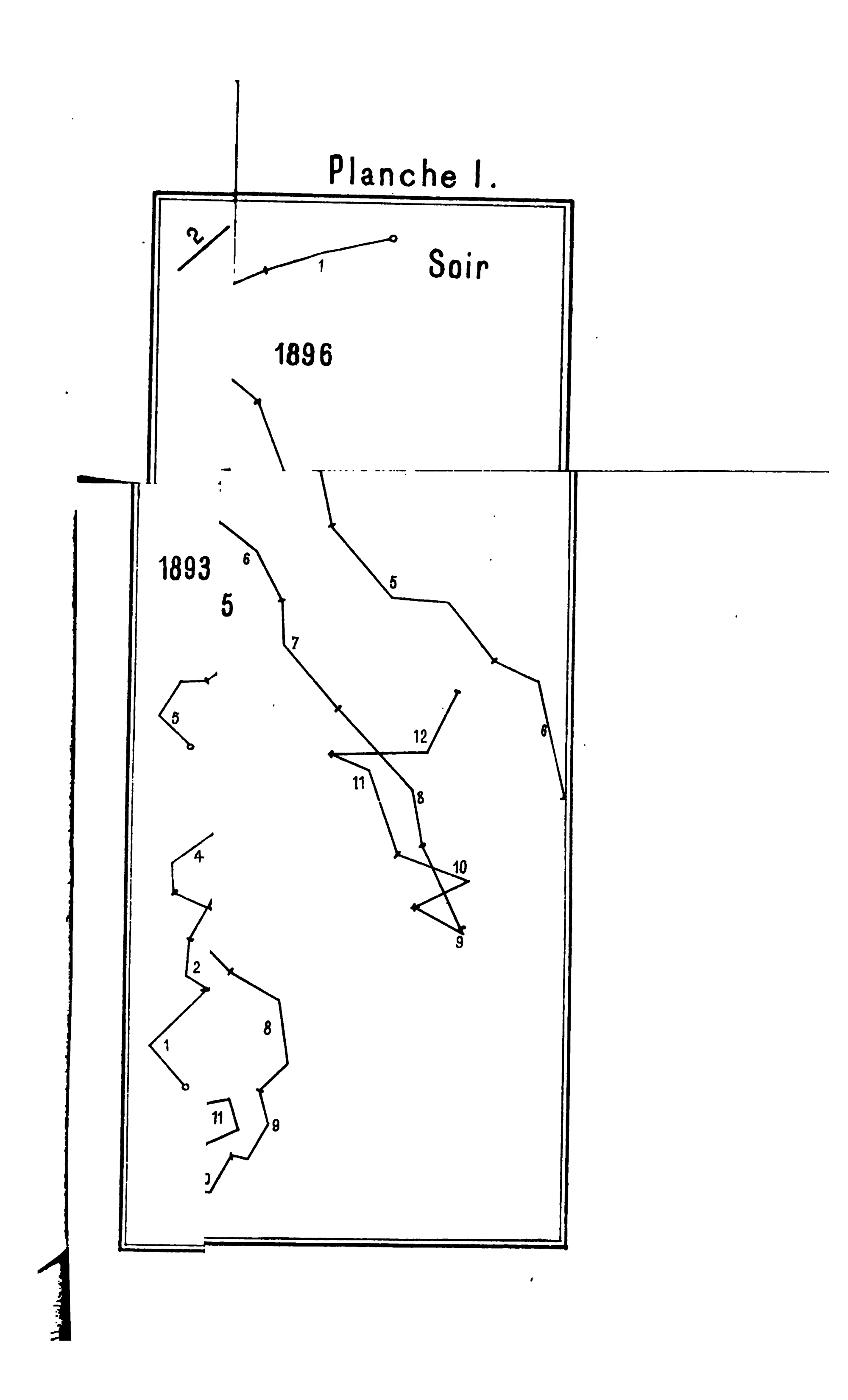
Les durées d'immersion indiquent que, surtout pendant les mois d'hiver, les bouteilles ont suivi des directions très divergentes, et éprouvé des tourbillonnements en tous sens qui les ont éloignées de nos côtes.

Les grandes époques d'atterrissage ayant coïncidé avec les poussées des vents du large, nous avons étudié la direction générale, et la poussée des vents aux trois points qui limitent le champ de nos observations : à La Coubre, Arcachon et Biarritz.

LES VENTS

Les bulletins météorologiques donnent chaque jour la direction et la force relative de vent. Si l'on trace ces données sur un plan, comme on le ferait pour la route estimée d'un navire, on obtient une suite de lignes qui, quelle que soit l'échelle adoptée, représente un ensemble de mouvements semblable à celui qu'ont réellement

Planche I.



éprouvé les couches d'air voisines du point d'observation pour l'heure indiquée.

Ce travail a été exécuté pour les trois points désignés. Le graphique qui en résulte donne des résultats fort intéressants et inattendus, qui nous ont engagé à les poursuivre en 1894 et en 1895, pour la matinée et pour la soirée.

Bien qu'obéissant aux mouvements généraux de l'atmosphère dans le golfe de Gascogne, chacun des points considérés possède une direction dominante des vents qui lui est toute spéciale, et varie avec les heures de la journée. Dans certains cas, ces faits ont une constance tellement remarquable, que nous croyons qu'ils constituent une véritable loi météorologique particulière à chacun de ces points, qu'il y a lieu d'analyser séparément. (Voir planche I, graphiques 1 et 2.)

BIARRITZ. — Le matin, la dominante de la direction des vents vient du Sud depuis le mois d'août jusqu'au mois de mars; elle vient de l'W.-S.-W. depuis le mois d'avril jusqu'au mois d'août.

Le soir, la dominante des vents vient du N.-W. depuis le mois de mars jusqu'au mois de septembre; elle devient de direction variable depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de février.

Les graphiques donnent très nettement cette indication des brises venant de terre dans la matinée, et venant du large dans l'après-midi. On voit clairement que, pendant l'hiver, quand les sommets des montagnes du Guipuzcoa sont couverts de neige, l'air froid du matin descend des sommets vers la mer; et que, pendant l'été, ces montagnes, de peu d'élévation, n'ayant plus leur réserve d'air froid, et le terrain des landes de Gascogne étant plus chaud que l'Océan, l'air descendant des montagnes est

appelé vers la côte de Gascogne, et les vents viennent de l'W.-S.-W.

ARCACHON.— Les observations du sémaphore sont prises chaque jour, le matin, à midi et le soir. Les graphiques de nos trois années donnent, pour midi et pour le soir, des tracés absolument analogues; tandis que, pour le matin, ces tracés, très contournés, sans dominante déterminée, indiquent la variabilité de direction des vents.

A midi, les tracés montrent que depuis le mois de mars jusqu'au mois d'octobre les vents dominants viennent de l'W.-N.-W., et que, depuis le mois de novembre jusqu'au mois de février, les vents sont très variables.

Le soir, la dominante vient du N.-W. depuis le mois de février jusqu'au mois d'octobre; puis, la variabilité s'accuse depuis le mois de novembre jusqu'au mois de janvier.

LA COUBRE. — Le matin, les tracés indiquent des vents variables pour toute l'année, et, le soir, une dominante venant du N.-W. pendant les mois chauds seulement.

En résumé, ces observations de trois années nous montrent le régime des vents étésiens, soufflant du N.-W., établi pendant l'après-midi, durant les mois chauds, sur toute l'étendue de la côte des Landes, depuis La Coubre jusqu'à Biarritz; et aussi le régime des brises de terre, existant pendant la matinée durant la saison froide, surtout à Biarritz, où les vents, venant du Sud, descendent des montagnes des Asturies et du Guipuzcoa, qui sont des réservoirs d'air froid pendant l'hiver.

Ces résultats d'observations étaient vaguement perçus par la population côtière, qui les mélangeait de quelques erreurs. Nous sommes heureux de leur donner une base précise et limitée, qui en détermine clairement les causes.

Cette poussée des vents de la journée vers la terre et

vers le S.-E. pendant les mois chauds, explique très naturellement que l'ensemble des bouteilles ayant atterri pendant le printemps et l'été aient suivi des directions voisines de l'Est et du S.-E., tandis que pendant l'hiver, où, dans le fond du golfe, la poussée des vents vient du Sud, les bouteilles aient été portées en grand nombre vers le Nord et le N.-E.

Si le rivage des Landes est un point prédestiné pour les atterrissages des corps flottants, à la presque exclusion des côtes Nord de l'Espagne et de celles de la Vendée, c'est que cette plage est, de tout le golfe de Gascogne, la région où les vents étésiens du large se produisent avec le plus de régularité et d'intensité; tandis que sur la côte d'Espagne, par exemple, le voisinage des hautes cimes des Pyrénées accentue les vents de terre, qui repoussent les épaves vers le large.

Il y a donc concordance complète entre le régime météorologique et les mouvements de la surface des eaux; il n'y a pas lieu, pour expliquer ces mouvements, de faire intervenir un courant océanien d'origine extérieure; et ces différences rationnelles de direction des épaves, soit pendant l'été, soit pendant l'hiver, expliquent aussi qu'il y ait eu des divergences d'opinion aussi tranchées que celles du major Rennell et du prince de Monaco sur le mouvement général de dérive des eaux dans le golfe de Gascogne.

En conclusion de cette étude, nous disons que :

Les corps flottants à l'ouvert du golfe de Gascogne ont, pendant la saison chaude, une tendance à pénétrer dans le fond du golfe; leur vitesse de transport s'atténue à mesure qu'ils se rapprochent de terre; pendant la saison froide, ils éprouvent des mouvements contrariés en tous sens.

Les courants de la côte des Landes sont la conséquence directe de la poussée des vents. Pendant le printemps et l'été, les vents ayant une tendance marquée à souffler du N.-W., pendant l'après-midi, les eaux de la surface obéissent à cette poussée. Dans le voisinage des Pyrénées, les vents ayant une tendance à souffler du Sud, les corps flottants sont repoussés vers le large. C'est pour ces raisons que le rivage des Landes est un lieu d'élection pour l'atterrissage des corps flottants, presqu'à l'exclusion des autres parties du golfe, côtes d'Espagne et de Vendée.

Les vitesses de dérive, déduites des observations, sont, au milieu du golfe, de 5 à 6 milles par vingt-quatre heures; près de la côte des Landes, elles s'amortissent et ne sont plus que de 2 à 3 milles par jour. Même avec les gros vents d'Ouest, elles n'ont pas dépassé 6 milles en vingt-quatre heures.

Il y a donc, près de la côte, une sorte de répulsion qui amortit la vitesse de transport des corps flottants et retarde leur atterrissage; il faut, pour le faciliter, l'aide des grosses brises du large.

Les marées ne paraissent pas avoir d'influence saisissable sur ces phénomènes côtiers.

ALEXANDRE III

LE PACIFICATEUR

PAR M. LOUIS BOUÉ

I

Jaloux des doux trésors dont la France est parée,
Trois peuples se liguaient entre eux pour la curée,
Comme pour un larcin se liguent des escrocs.
Comptant se partager notre patrie entière,
Et, pareils au chacal qui flaire un cimetière,
Ils aiguisaient gaîment leurs crocs.

Ils croyaient, ne forgeant que massacre ou vengeance,
Qu'ils allaient secouer enfin leur indigence;
Ils convoitaient déjà, dans un rugissement,
Notre or qui les poussait aux suprêmes folies,
Nos vins si généreux, nos femmes si jolies
Et notre soleil si clément.

Alors qu'ils escomptaient le prix de la bataille,
Tout à coup un colosse, à l'imposante taille,
Se dressant devant eux, leur barra le chemin.
Pour anéantir l'œuvre ouvertement conçue,
Il n'eut qu'à soulever, menaçante massue,
Un doigt de sa robuste main.

II

Ce grand silencieux que chérissent les mères,
Ce roi que ses sujets n'oseraient renier;
Ce preux qui n'entendit jamais plaintes amères
S'échapper de la tombe ou monter du charnier;
Cet apôtre, ennemi des barbares tueries,
Qui rêva — tant planait aux sommets son esprit —
Non les drames sanglants d'humaines boucheries,
Mais l'idylle où la paix radieuse fleurit;
Ce prince magnanime eut le rare génie
D'illustrer son blason mieux que par des combats,
Lui qui voulut partout rétablir l'harmonie,
Heureux d'en imposer le bienfait ici-bas.
Sa tâche, par qui donc a-t-elle été comprise?
Cherchant un aide, à son secours il appela,
Pour forcer le succès de sa vaste entreprise,
Un cœur noble, un bras fort.
La France dit: «Voilà!»

Tendre héroïne! On peut se reposer en elle.
Au fond de toute gloire, il faut l'apercevoir...
Soldat de Dieu, c'est une auguste sentinelle
Qui veille, l'arme au pied, aux portes du Devoir.
Elle est la nation au concours nécessaire,
Depuis que, de sa plaie, elle ôta le couteau:
Désormais la Russie, avec la France, enserre
L'Europe entre les deux mâchoires d'un étau.
Elle subit ainsi, cette Europe irascible,
La Sagesse attentive à l'un et l'autre bout.
Si trois pays tentaient d'en choisir un pour cible,
Deux sauveurs, près de lui, se trouveraient debout.
Ah! le Tsar savait bien la France coutumière
Des profonds dévoûments et des brillants exploits;
Il savait qu'elle verse abondance et lumière,
Donnant ici du pain, donnant ailleurs des lois;
Il savait que ses fils sont de haute lignée
Et qu'elle a constamment reçu l'appui du ciel,
Puisqu'elle est par son rang d'avance désignée
Pour le rôle sublime ou providentiel;
Il savait que son aile est de telle envergure
Qu'elle peut protéger, qu'elle peut garantir
Tous ces persécutés qu'un espoir transfigure,
Le vaincu, ce chétif, l'opprimé, ce martyr;
Il savait que, broyant son casque et sa cuirasse,
Mais, sans lui meurtrir l'âme, on lui troua la peau;
Que, malgré ses revers, pour enflammer sa race,
Il suffit d'un clairon, il suffit d'un drapeau;

Il savait, il savait qu'on lui brisa ce glaive
Qu'a brandi Charlemagne et porté saint Louis,
Mais que, tenant la lame encore, elle la lève
Hardiment au-dessus des peuples éblouis;
Certe, il savait surtout que la France dérobe
A l'Honneur le secret de sa prospérité;
Et qu'elle en garde assez dans un pan de sa robe,
Assez pour elle-même et pour l'Humanité.
Il le savait. Dès lors, l'alliance était faite.
Malheur à l'impudence, à la rébellion!
L'orfraie et le serpent courent à la défaite,
Lorsqu'ils provoquent l'aigle ou mordent le lion.
Nos voisins, résolus aux faciles victoires,
Complotaient d'engloutir à l'envi maints États.
L'équilibre qui doit régir les territoires,
Fléchissait sous les coups d'odieux attentats.
Déjà l'un des plateaux trop pleins de la balance
Descendait, entraîné par le fardeau pesant
D'une triple infamie et d'une triple lance.
Voyant l'autre plateau — le plus lourd à présent —
Qui pour seul contrepoids n'avait que notre épée,
Le Tsar, sans bruit, sans phrase, y jeta son serment.
L'attente universelle aussitôt fut trompée,
Car le sort des plateaux changea subitement:
Un sabre gigantesque avait fait l'équilibre.
Fi du complot perfide, assassin, rançonneur!
Le Russe est juste et droit, le Franc est brave et libre...
La balance a penché du côté de l'Honneur.

III

O paix qui répands l'allégresse,
Nos jardins te font un tapis;
Autour de ton front, le ciel tresse
Et des pampres et des épis;
C'est grâce à toi que la contrée
Voit frissonner, loin de l'hiver,
Les blés à ceinture dorée,
Les vignobles à manteau vert.

O paix qui craindrais la mêlée,
C'est entre tes bras apaisés
Qu'au sein de la nuit étoilée
S'envolent refrains et baisers;
C'est grâce à toi que les corbeilles
S'emplissent de fruits triomphants,
Que la ruche est pleine d'abeilles
Et la maison pleine d'enfants.

O paix sereine, ô lampe sainte,
C'est toi qui deviens l'ornement
Du palais et de l'humble enceinte;
C'est grâce à toi que largement
Le flambeau du Progrès s'allume,

Et que, rendant l'homme meilleur,
Le marteau chante sur l'enclume
L'hymne sacré du travailleur.

O paix, par le Tsar apparue,
C'est grâce à ton vœu que l'acier
Devient la féconde charrue
Plutôt que l'engin carnassier;
C'est grâce à toi que la Madone
Sourit sous son voile... Qu'il soit
Donc béni celui qui te donne
Et fier celui qui te reçoit!

IV

Que Paris était beau, que son cœur battait vite,
Enclin aux plus touchants excès,
Alors qu'au nom du Tsar, le soldat moscovite
Embrassait le soldat français;
Qu'il était beau Paris, alors qu'en sa démence
On sentai un souffle puissant,
Et qu'on sentait surtout, dans la cohue immense,
La présence d'un cher absent;
Alors que l'Arc superbe — où longuement sommeille
L'ombre de nos grands généraux —
Ornait, d'un diadème à l'aigrette vermeille,
Son porche peuplé de héros;

Alors que la Colonne, aux reflets des fusées,
Tordait sa spirale d'airain,
Et que le Panthéon, de lueurs irisées,
Cerclait son dôme souverain;
Alors que mille feux s'accrochaient aux arcades,
Ruisselaient à tous les contours,
Et que, de *Notre-Dame,* en de brusques saccades,
Le bourdon ébranlait les tours;
Alors que l'hymne russe, hymne au Dieu des armées,
Psalmodiait ses rythmes lents,
Ou que la *Marseillaise,* aux ailes enflammées,
Nous soulevait par ses élans;
Qu'il était beau Paris, alors que, jusqu'aux faîtes,
Les pavillons claquaient au vent;
Alors que se ruait à d'incessantes fêtes
Le flux d'un océan vivant;
Qu'il était beau Paris, aux masses débordées,
Paris, docile et converti,
Dont les fils, s'arrachant au chaos des idées,
N'avaient ensemble qu'un parti;
Qu'il était beau Paris, redoublant de magie,
Redoublant d'éclat, de rumeurs,
Et rendant à Cronstadt son enivrante orgie
De chatoîments et de clameurs;
Qu'il était beau Paris, alors que, sans contrainte,
Par-dessus maint pays dompté,
Deux peuples se donnaient la solennelle étreinte,
Gage de leur fraternité!

V

Canons du vieux Kremlin, oisifs et débonnaires,
Tressaillez pour payer vos plus pompeux tributs;
Vomissez vos éclairs et crachez vos tonnerres,
Mugissez tous, chargés de poudre et non d'obus;
Tonnez, hurlez, grondez, car votre heure est venue;
Rompez votre torpeur et gonflez vos poumons...
Qu'un formidable adieu, même à travers la nue,
Qu'un formidable adieu, même à travers les monts,
Se lamente au départ du maître qui naguère
Épargna vos affûts et vos bronzes épais;
Invalides rouillés, noirs monstres de la guerre,
Saluez le défunt arbitre de la paix!
Ce géant foudroyé heurte du front la tombe.
De vertus et de gloire est tissé son linceul...
Faut-il, s'il est tombé, que notre valeur tombe?
Contre trois, notre peuple est-il désormais seul?
Loin des tambours voilés et des salves funèbres,
Le deuil emplit, chez nous, la ville et le faubourg;
Le deuil, chez nous, déroule aujourd'hui ses ténèbres
Non moins que dans Moscou, non moins qu'à Pétersbourg,
Tandis que le cercueil impérial chemine
Sous l'éclatant drap d'or où, double majesté,
La pourpre joint son sang aux neiges de l'hermine,

Symbolisant l'amour avec la loyauté.
Le glas lugubrement tinte en notre patrie
Et l'émoi met un frein aux ébats dissolus;
Frappée au flanc, la France à genoux pleure et prie,
Reconnaissante encore à l'homme qui n'est plus.
Ah! combien les Français — Russes! — auraient l'envie
D'être parmi vos rangs et de suivre vos pas,
Car, ayant, tels que vous, admiré cette vie,
Ils voudraient, tels que vous, honorer ce trépas!
Sans doute, ils ont offert des fleurs aux funérailles,
Fleurs qui s'effeuilleront déjà devant l'autel;
Mais ils rendent surtout, au fond de leurs entrailles,
A leur allié mort un hommage immortel.
Que nos âmes ici n'aient plus qu'une pensée,
De même que, là-bas, les cloches n'ont qu'un son,
Les cloches à la voix tristement cadencée!
Que, comme elles, nos cœurs vibrent à l'unisson!
Oui, pendant que, là-bas, ces cloches désolées
Gémissent sur la foule, intarissable flot,
Mêlons nos cris plaintifs à leurs sombres volées;
Ayant même douleur, ayons même sanglot.
Quoique loin du cortège et loin de son passage,
A ce Tsar fort et doux, moins tyran que pasteur,
Jetons — avec les siens, — jetons le nom de sage,
Puisqu'il fut non guerrier, mais pacificateur.

Empereur Nicolas! sois digne d'Alexandre.
Mets, ainsi qu'il l'a fait, ta main dans notre main.

Oh! jurons d'être unis, jurons-le sur sa cendre...
Les alliés d'hier seront ceux de demain.
Sire! prends la couronne, après ces jours d'alarmes,
Elle dont les rayons nous couvrent de moitié;
Prends-la... ses diamants sont purs comme nos larmes;
Prends-la... son or est pur comme notre amitié.
Quand tout nous fauche, hélas! et quand tout nous émonde,
Quand, à chaque détour, nous trouvons un bourreau,
C'est avoir travaillé pour le bonheur du monde
Qu'avoir cloué longtemps plus d'un glaive au fourreau;
Quand trois pays ont fait, de ce glaive, un complice,
Jurons au grand ami qui nous a dit adieu,
D'opposer l'invincible et sublime triplice
Que formeront la France et la Russie et Dieu!

Novembre 1894.



LES ANCIENS VOYAGEURS A BORDEAUX

RELATION D'UN VOYAGE FAIT EN DIVERSES PROVINCES DE FRANCE EN 1662 (1)

EXTRAIT RELATIF A LA VILLE DE BORDEAUX PUBLIÉ

PAR M. AURÉLIEN VIVIE

Sous le titre de *Les Anciens Voyageurs à Bordeaux,* notre éminent collègue, M. le baron de Verneilh, a publié dans le volume de nos *Actes,* année 1879, une très intéressante étude, contenant un certain nombre de descriptions ou de récits relatifs à notre ville.

L'idée était originale, et son exécution ne laissa rien à désirer sous la plume spirituelle de l'auteur.

Quelques années plus tard, en 1882, dans son introduction à la relation du *Voyage du duc de Richelieu de Bordeaux à Bayonne,* 1759, *récit en vers et en prose par C. de Rulhière, publié pour la première fois,* et inséré dans le tome IX de la collection de la *Société des Bibliophiles de Guyenne,* notre collègue, M. Céleste, frappé de l'intérêt des récits et des descriptions reproduits par M. de Ver-

(1) Manuscrit de la Bibliothèque de Reims, petit in-8°, sans nom d'auteur, ancienne cote M. 820/837; cote nouvelle M. 1323.

neilh, crut devoir à son tour rechercher les écrits des voyageurs ayant visité la région bordelaise avant la Révolution, et il en a donné une nomenclature très développée, qu'il a accompagnée d'une série de notes bibliographiques et historiques d'une incontestable utilité pour les lecteurs.

Il faut se reporter à ce travail pour en comprendre et en saisir toute l'importance.

Sans parler des premiers voyageurs qui se sont occupés de Bordeaux et pour lesquels M. Céleste renvoie aux savants travaux de M. le baron de Walckenaer et de M. Ernest Desjardins, nos deux collègues ont successivement passé en revue, sauf en ce qui concerne Élie Vinet et l'ambassadeur anglais de 1442, les indications fournies par les voyageurs ci-après nommés ou par des publications contemporaines :

1284. L'archevêque Simon.

1442. *Voyage d'un ambassadeur anglais à Bordeaux* (traduit par G. Brunet).

1550. Étienne La Boëtie.

1565. Abel Jouan.

1574. Élie Vinet, *L'Antiquité de Bourdeaus,* un livre universellement connu.

1581. Jacques-Auguste de Thou.

1611. François Desrues.

1612. Juste Zinzerling (Jodocus Sincerus).

1615. Auteur inconnu (*Relation du voyage de Louis XIII à Bordeaux,* publié par M. Ph. Tamizey de Larroque dans le tome II de la collection de la Société des Bibliophiles de Guyenne).

1631. Abraham Golnitz.

1650. Loret (*La Muze historique;* premier passage de Louis XIV à Bordeaux).

1654. Tallemant des Réaux.

1656. Chapelle et Bachaumont.

1659. Loret (*La Muze historique;* deuxième passage de Louis XIV).

1660. Loret (*La Muze historique;* troisième passage de Louis XIV après son mariage à Saint-Jean-de-Luz).

1670. Savinien d'Alquié.

1698. MM. Bezons et Guyot (*Mémoire concernant la Généralité de Bordeaux,* etc.).

1700. *Chronique Bordelaise* et *Mercure Galant* (séjour à Bordeaux du roi d'Espagne, Philippe V, petit-fils de Louis XIV).

1700. Auteur inconnu, *Passage du roi d'Espagne et des princes à Bordeaux, écrit par l'ordre d'une dame.*

1713. Henri de Rouvière.

1714. Lamoignon de Courson (extrait d'un mémoire de cet intendant sur la Généralité de Guyenne).

1719. Piganiol de La Force.

1721. Le duc de Saint-Simon.

1736 à 1742. L'abbé Bellet (manuscrits de la Bibliothèque de Bordeaux).

1745. Auteur inconnu, *Relation de l'arrivée, entrée et réception à Bordeaux de Madame la Dauphine.*

1749. Smart Lethieullier (traduction de Jules Delpit), *Mémorial Bordelais,* 1844.

1752. S. de La Grange.

1759. C. de Rulhière.

1760. Marmontel.

1761. Auteur inconnu, *Voyage dans une partie du Bordelais et du Périgord.*

1762. Le marquis Antoine Caraccioli.

1765. Auteur inconnu, *Voyage philosophique,* etc., etc.

1770. Desforges, acteur.

1774-1775. Henri Swinburne.

1777. Pidansat de Mairobert (voir l'*Espion anglais :* Voyage du comte d'Artois, passage à Bordeaux de l'empereur Joseph II, etc., etc.).

1778. Auteur inconnu (voir l'*Espion anglais*).

1783. Cagliostro.

1783. Antonio Ponz.

1784. François de Neufchâteau.

1784. Les *Variétés bordeloises,* de l'abbé Baurein.

1785. Auteur inconnu, *Description historique de Bordeaux,* etc.

1785. Varé, commissaire des guerres.

1786. Grignon d'Ouzoule.

1787. Arthur Young.

1793. Fleury, acteur de la Comédie-Française. Il a consacré dans ses curieux mémoires [1] deux chapitres très documentés à la ville de Bordeaux; il y donne une série de biographies qui offrent le plus haut intérêt. Il ne faut pas chercher dans Fleury des descriptions de monuments, — le Grand-Théâtre excepté toutefois, — mais il est observateur, il a de l'esprit, et l'anecdote est bien venue sous sa plume.

1797. Bernadau, *Antiquités bordelaises,* etc.

1798. Auteur inconnu, *Voyage à Bordeaux et dans les Landes,* etc.

Nous nous arrêtons au seuil du XIXe siècle.

Il faut lire, dans l'étude de M. le baron de Verneilh et dans la remarquable introduction de M. Céleste, les détails dans lesquels ils sont entrés sur les auteurs ou

[1] *Mémoires de Fleury, de la Comédie-Française,* 2 vol., 1847. Paris, Delahaye, éditeur.

les publications dont je n'ai donné — très volontairement d'ailleurs — qu'une sèche nomenclature.

Je viens seulement la compléter par l'indication d'un nouveau voyageur, inconnu jusqu'à ce jour, et qui se place entre les années 1660 et 1670.

Notre regretté collègue, M. le D[r] Berchon, ayant appris qu'il existait à la Bibliothèque de la ville de Reims un manuscrit intitulé : ***Relation d'un voyage fait en diverses provinces de France en 1662***, lequel contenait des détails relatifs à Bordeaux, n'hésita pas à demander la délivrance, à ses frais, d'une copie des passages concernant notre ville. Cette copie lui fut adressée au courant de l'année 1893.

Il avait eu le projet de faire à ce sujet une communication à l'Académie; hélas! la maladie et la mort l'ont empêché de réaliser son projet...

C'est au nom de sa famille, jalouse de remplir ses dernières intentions et d'exécuter ses volontés, que j'ai l'honneur de placer sous vos yeux l'extrait du manuscrit de Reims. L'auteur n'en est pas connu. Il faut ajouter que son travail laisse à désirer à beaucoup de points de vue, bien qu'il soit l'œuvre d'un témoin; qu'il semble avoir copié des descriptions déjà connues, et qu'il tombe souvent dans des erreurs au moins singulières, notamment en ce qui concerne la cathédrale Saint-André, dont il dit qu'***elle n'est que commencée, la nef estant plus basse et d'une architecture plus antienne que le chœur.*** Étrange vision de l'auteur!

De pareilles erreurs n'échapperont ni à l'attention du lecteur, ni à celle de l'érudit, et nous ne croyons pas devoir insister à cet égard, pas plus qu'à l'occasion des longueurs historiques dans lesquelles l'auteur du manuscrit a cru devoir entrer.

Ceci dit, nous livrons son œuvre aux critiques faciles qui peuvent en être faites : il s'agissait d'un manuscrit entièrement inconnu, d'un travail inédit, et quelle qu'en puisse être la valeur, nous ne pouvons que garder de la reconnaissance à la mémoire de notre ancien président M. Berchon, qui avait songé, dans cette circonstance, à enrichir le patrimoine de notre histoire locale.

Aurélien Vivie.

Relation d'un voyage fait en diverses provinces de France en 1662 (1).

Octobre 1662.

. . . .

Le lendemain 23, nous passasmes la Garonne par un grand brouillard et vinsmes à Bordeaux. Le travers de la rivière en cet endroit est d'une portée de fauconneau.

Cette ville est sur le bord de la Garonne, du costé d'Espagne, et bastie en forme de croissant, ce qui l'a fait appeller de quelqu'uns le Port de la Lune; elle est mal pavée et sale, mais il y a des rues considérables, entre autres celle du Chappeau-Rouge, dans laquelle se voyent dix ou douze grands hostels qui sont ceux des principaux officiers du Parlement; dans la mesme rue se voit la maison de Puy Paulin, qui estoit la demeure ordinaire des comtes de Candale, et depuis celle des ducs d'Espernon, que les Bourdelois ruinèrent pendant leur dernière guerre. Il y a peu d'églises remarquables, si ce n'est celle de Saint-André, qui est la métropolitaine; mais elle n'est que commancée, la nef estant plus basse et d'une architecture plus antienne que le chœur. Il y a sur le millieu de cette église quatre clochers, dont il n'y en a que deux qui ayent leurs pointes ou chapiteaux et qui soient achevez. Il y a un autre clocher fort haut près de ladite église, mais qui en est détaché,

(1) L'extrait qui suit occupe les pages 86 à 105 du manuscrit de Reims.

où il n'y a plus de clocher, en ayant esté enlevé et les voutes de ce clocher rompues après la sédition arrivée en cette ville-là pour la gabelle, soubz le règne d'Henry II. L'hostel de ville est assez bien basti; il y a à l'entrée un grand portail à l'antique flanqué de deux tours et ayant dans le meillieu une cloche, qui est celle de l'orloge. Ce portail est tout semblable à celuy que cette ville porte pour ses armes. Dans la cour de cet hostel de ville se voyent trois statues de marbre blanc fort antiennes, dont deux sont d'hommes en habits de sénateurs romains, sans teste; l'autre, qui est sans bras, est d'une femme vestue en matrone romaine, avec sa robbe et cotillon plissés d'une admirable façon, monstrant le testin droit et ayant les cheveux entortillez à l'entour de la teste, avec les places pour y mettre des perles et pierreries et la couronne impériale; chacune de ces statues a six piedz de hault; on présume que ce sont ceux des Drusus, filz de Tibère et frère de Germanicus par adoption, de l'empereur Claudius et de Meszaline, sa femme; elles furent trouvées, en 1594, par le sieur Donzeau, lieutenant particulier en la senechaussée de Guyenne, comme il faisoit tirer de la pierre pour bastir dans un sien champ près de la ville, parmy des vielles mazures. Les salles de l'hostel de ville sont remplies des portraicts des maires et jurats, parmi lesquels se recoignoissent le mareschal de Roquelaure et M. de Montagne.

Il y a encore deux beaux monnumens anciens dans Bourdeaux : le pallais Galliene, qui est hors de la ville, prest l'eglise collégiale de Saint-Surin, et les piliers Tuteles. Pour le premier, il est aisé de veoir, par ce qui en reste, par ses portaux, sa forme ovalle et son architecture, que c'estoit un amphitéatre. Il est basti de petites pierres liées avec chaux et sable et entremellez de carreaux de terre cuiste. Il y a grande apparence qu'il fut construit du temps de l'empereur Gallienus en mémoire de ce prince. Il y avoit six murailles, l'une autour de l'autre; celle de dehors est la plus haute et est espaisse de trois grands pieds; les autres vont toujours en s'abbaissant, et servoient à soustenir les siéges. Il y a, de celle du dehors à la première du dedans, environ quatre-vingtz-seize piedz de distance; la longueur de l'arène de cet amphitéatre est de trois cens soixante-dix pieds et la largeur de deux cens trente.

Les Pilliers tuteles sont de grands pans de mur sur lesquelz

sont posées des colonnes qui soustiennent un autre mur où il y a une manière de portiques et des statues taillées dans le mur, dans les espaces qui sont entre ces portiques; ce bastiment est de grosse pierre, à angle quarré de quatre-vingtz-sept piedz de long et de soixante-trois de large, sans couverture, vouté par le bas de façon platte, à l'antique, ayant eu autrefois huit colonnes canelées en longueur de costé et six en largeur de chaque bout, qui faisoient le nombre de vingt-quatre colonnes en tout le carré, desquelles il en reste encore aujourd'huy dix-huit. La plus commune opinion est que c'estoit autrefois un temple consacré au dieu Tutélaire de la ville de Bordeaux.

Cette ville a deux chasteaux, dont l'un se nomme du Ha et l'autre Tropeyte, et vulgairement Trompette; le premier est sur le rampart de la ville, prest Saint-André, ce qui a veüe sur la Chartreuse. Ce nom du Ha est venu de celuy du Havre, et si on en veult croire une vielle tradition des gens du pays, la rivière auroit gaigné autrefois jusque-là, et les vaisseaux entroient dans les fossez et venoient mouiller l'ancre bien avant dans les terres. Il ne reste plus que le donjon de ce chasteau, les fortiffications en ayant esté démolies en 1604 par ordre d'Henry IV, après le duel arrivé entre le baron de Merville, qui en estoit gouverneur, et le cappitaine Jean Cognoteli (?), parent du maréchal d'Ornano, maire de Bourdeaux, pour punir daventage la témérité des combatans, mais surtout de Merville, qui estoit obligé par le deub de sa charge d'observer et faire observer les éditz prohibitifs des duelz.

Le chasteau Tropeyte est à l'un des bouts de la ville, du costé de la mer, basti pour la seureté et deffense du port; il fut démoli durant les dernières guerres de Bordeaux, mais, après sa reduction, rebasti sur ses fondemens, et depuis le dernier voiage du Roy en cette ville, Sa Maiesté y faict construire une citadelle quy sera de cinq bastions et qui enveloppera le dit chasteau Tropeyte, lequel sera desmoly après la perfection de l'ouvrage pour en faire la place d'Armes. Cette forteresse servira merveilleusement pour contenir Bordeaux et toute la Guyenne dans le debvoir. Ces deux chasteaux du Ha et Tropeyte furent bastis soubz le règne de Charles VII, après qu'il eust chassé les Anglois de la Guienne.

Entre les antiquitez de Bordeaux, l'on remarque un gros collier de fer attaché à un des piliers de l'église des Carmes, que l'on dit estre celuy d'un homme de taille extraordinaire qui estoit dans l'armée d'un comte d'Armagnac, lequel assiégeant Bordeaux, qui pour lors tenoit le parti du roy d'Espagne, et la famine se trouvant extresme dans son armée aussi bien que dans cette ville, proposa un combat singulier pour terminer la guerre et mettre fin à leurs incommoditez réciproques; un chacun reffusant d'avoir affaire à ce géant, un seigneur de La Lande s'offrit, et l'ayant deffaict, la ville fut delivrée, et ce seigneur victorieux, pour s'acquitter du veu qu'il avoit fait à Nostre-Dame de Mont-Carmel avant ce combat, fit bastir l'eglise et couvent des Carmes, et les Bordelois, en recognoissance d'un service sy signalé rendu par le dit sieur de Lalande à la patrie, lui accordèrent le droit de franchise et d'asyle pour sa maison size rue Neuve, qui s'y voit encor, duquel droit ses descendans ont jouy fort longtemps; mais il est à présent contesté.

C'est de cette ville que toute la province de Guienne, ou Acquitaine, a emprunté son nom, s'appellant autrefois *Aquita*, à cause de son assiete et de l'abondance de ses eaux, et le nom qui lui a esté donné de Burdigala, ou Burdegala, est récent et ne se trouve en aucun plus viel autheur que Strabon. Il dit que le lieu où cette ville est située estoit antiennement un marais que faisoit la rivière et qu'elle remplissoit à son montant; depuis, ces marescages ont esté comblez de bourbier, cailloux et de sable. Cet autheur adiouste que ceux qui tenoient pour lors Bourdeaux s'appelloient *Bituriges-Vieisi.* Mais Isidore, évesque de Séville, qui vivoit il y a près de mil ans et qui avoit veu plusieurs livres grecs, latins et barbares, qui ne se trouvent plus aujourd'huy, ne dit pas *bituriges,* mais *burgos,* duquel nom, joint à l'autre du pays *gallus,* il fait *burdegallus.* (Burdegalum, dit-il, appellatum ferunt quod burgos galos primum colonos habverit.)

Publius Crassus, lieutenant de Jules Cæsar, entra le premier en Gascogne, et Marius Aggrippa et Marius Valérius Messalle, soubz Auguste, assujétirent entièrement la Guienne aux Romains. Elle fut accreüe par le mesme Auguste jusques à la rivière de Loire, et de ce temps on la partagea en Acqui-

taine première et seconde, Bordeaux estoit la capitale de ceux-cy. Strabon en parle comme d'une ville marchande et d'un port de mer célèbre, et dit qu'il y avoit un Sénat sur le modèle de celuy de Rome, de mesme que dans les autres principales villes des Gaules.

Après que l'Acquitaine eust esté environ quatre cens ans soubz la domination des Romains, elle fut abandonnée par Honorius aux Wisigoths, soubz l'empire desquels elle fut entièrement ruinée, et particulièrement la ville de Bordeaux. Ces Wisigoths, avec leurs roys Alaric et Almaric, ayant esté ensuite deffaicts par Clovis, la Guienne devint françoise, mais non pas sy absolument que certains ducs ne s'en rendissent les maistres l'espace de quatre-vingt-dix ans, pendant la fénéantise des roys de la première race; ilz donnèrent bien de la peine à Martel, Pépin et Charlemagne. Eudon, l'un de ces ducs, ayant esté réduit par Charles Martel, qui néanmoins luy laissa la libre jouissance de ses biens soubz la foy et hommage de la couronne, le voyant esloigné, s'allia avec Abderame, chef des Sarazins, et les fit venir en France, où ilz prirent et saccagèrent Bordeaux et les villes voisines; mais Martel ayant faict la paix avec Eudon, tourna ses armes contre les Sarazins et les défit entièrement près de Tours. Les enfans de cet Eudon étant mécontens de Charles Martel, et se persuadans que la Guienne leur appartenoit légitimement, luy firent la guerre, et ensuite à Pépin, son filz, lequel deffaict Gaïfre, l'un d'eux, et Charlemagne suivant, l'autre frère. Estant devenu paisible possesseur de la Guienne par cette deffaicte, il la donna, soubz le titre de royauté, à Pépin, son second filz. Charles le Chauve supprima cette royauté, et érigea cette province en duché; puis les ducs, qui n'estoient proprement que des gouverneurs, s'en impatronisèrent soubz la minorité et foiblesse de Charles le Simple. Ilz se confirmèrent dans cette usurpation lors de l'avènement de Hugues Capet à la couronne, la tenant néanmoins toujours à foy et hommage de noz roys. Le dernier de ces ducs fut Guillaume, fondateur de l'ordre des Blancs-Manteaux, ou Guillemins, converti de sa mauvaise vie à une meilleure par les exhortations de saint Bernard. Il ordonna, par son testament, le mariage d'Éléonor, sa fille, avec Louis VII, lequel l'ayant depuis repudiée, à cause de sa vie dissolue, elle

espousa Henry I[er], roy d'Angleterre, et, par ce moyen, la Guienne devint angloise, et est demeurée telle jusques en 1453, que Charles VII la remit à son obéissance, exécutant, par la force de ses armes, les arrests de réunions donnez tant par ses predecesseurs que par luy, fondez sur la félonnie des roys d'Angleterre.

Hors de la ville, il y a une belle Chartreuse, bastie et fondée en 1620 par le cardinal de Sourdis, archevesque de Bordeaux; assés prest de ce monastère sont les belles allées d'ormes et les canaux faicts par les ordres et la libéralité de ce prélat. L'on voit encore hors la ville l'église de Saint-Séverin, vulgairement appellée Saint-Seurin, devant laquelle est un cimetière rempli de plusieurs tombeaux anciens, parmi lesquelz on en monttre un élevé de terre environ trois pieds, que l'on dit se remplir d'eaüe de temps à autre, surtout à la pleine lune; nous en estions bien proches lorsque nous le vismes; toutefois, ayant fourré un mouchoir jusqu'au fonds, nous le retirasmes sec comme nous luy avions mis; on nous conta que le mareschal d'Ornano voulant faire une pareille espreuve de cette prétendue merveille, mit des Suisses exprès pour garder ce tombeau et empecher qu'on n'usast de quelque tromperie, et qu'il y trouva de l'eaue.

Les environs de Bordeaux sont plantez de vignes; aussy, son principal traffic est de vin que les Anglois, Hollandois et autres peuples du Nort y viennent enlever tous les ans. Ilz y apportent auctant qu'ilz peuvent des marchandises de leur creu; mais comme ilz en tirent plus de Bordeaux qu'ilz n'en apportent, ilz faut qu'ilz se munissent d'argent. Il s'y débite encore force noix et chataignes. Les bourgeois ont les privilléges de vendre leur vin le premier, et ceux du hault pays n'en peuvent point amener qu'après que les Bordelois se sont deffaict du leur. Un quay manque à l'ornement et à la commodité du port.

Les femmes y sont belles et bien mises. Le génie de ce peuple est vif, chaud, prompt et assez emporté. Le Parlement y est estably depuis la reduction de la Guyenne à l'obéissance de nos roys, en conséquence d'un article du traicté. Il se tient au pallais dit de l'Ombrière, qui estoit la demeure ordinaire des ducs de Guyenne. A ce Parlement est joint une chambre de

l'édit composée de deux présidents et douze conseilliers, moitié catholiques et moitié de la religion refformée. Il y a sénéchaussée, présidial, bureau des trésoriers de France, élection, monnoye et siége d'admirauté, outre les officiers de ville, qu'y sont premièrement le maire, dignité toujours remplie par un gentilhomme qualiffié, et les jurats. Ils avoient autrefois la juridiction civille et criminelle sur les habitants et dans la banlieue, que Philippes le Bel, pour s'acquérir d'aventage cette ville, leur accorda, se reservant touttefois la souveraineté et la juridiction civille sur les estrangers; apresent, ilz n'ont plus que la police et la juridiction criminelle, concurament et par prevention avec le senechal, lequel est juge civil.

Il y a encore une Université fort ancienne et qui estoit autrefois une des plus florissantes de l'Europe. Ausone, citoyen de Bordeaux, grand orateur, poëte et médecin, et favori des empereurs Valentinian et Gratian, duquel il avoit esté précepteur, et de Théodose, faict mention de plusieurs sçavans hommes qui enseignoient de son temps les belles lettres en cette ville-là. Les ducs de Guyenne, nos roys et les papes ont donné des biens et plusieurs privilléges à cette Université, qui est aujourd'huy fort décheüe de cet antien lustre.

Nous finirons ce discours de Bordeaux par la description de l'Ormée, nom célèbre, mais qui doit estre en exécration à la postérité pour avoir donné le nom et la naissance à une faction dangereuse, qui réduisit cette ville aux plus facheuses extrémitez. C'est une promenade sur l'un des remparts plantée d'ormes; sur une tour près de là se voit la teste de Dureteste, l'un des chefs de cette faction, qui fut immolé par le Parlement à la seureté et pour la vengeance publique. Il y a, soubz ces ormes, une pyramide dressée exprès, à laquelle estoit attachée une lame de cuivre qui contenoit l'arrest de condamnation de ce scélérat, mais qui a esté brisée depuis quelque temps.

Le XXVIII octobre, nous partismes sur les cinq heures du soir, dans une chaloupe, pour aller avec le montant à Cadillac, où nous arrivasmes en trois heures. . . . .
. . . .

DU PRIX DES LIVRES RARES

VERS LA FIN DU XIXe SIÈCLE

PAR M. G. BRUNET

I

La valeur des livres rares s'est augmentée dans des proportions énormes depuis le siècle dernier; nous allons en indiquer deux exemples, que nous prenons au hasard :

Perionius Dialogus. Parisiis, 1554, in-8°, mar. Vente Anisson du Perron, 1805 : 5 fr. Vente J.-Ch. Brunet, 1868, n° 152 : 1,150 fr. Exemplaire aux insignes d'Henri II et de Diane de Poitiers.

Baliverneries d'Eutrapel. Vente Soubise, 1788, n° 5513 : 10 fr. Vente J.-Ch. Brunet, 1868 : 2,120 fr.

Les causes auxquelles sont dus les prix fort élevés que l'on remarque depuis quelque temps sont faciles à constater.

Les amateurs opulents se sont multipliés, et il est arrivé des pays étrangers des demandes qui autrefois étaient inconnues; l'Amérique du Nord offre en ce genre des exemples fort remarquables que nous aurons l'occasion de signaler.

Le nombre des livres anciens d'une rareté incontestable et se recommandant à divers titres est resté à peu près le même, tel qu'il était il y a un siècle et demi, lorsque de Bure le jeune les enregistrait dans sa *Bibliographie instructive;* ils sont parfaitement connus, et on

sait dans quel dépôt public beaucoup d'entre eux ont trouvé un asile inviolable; ils sont avec raison l'objet de convoitises ardentes de la part des bibliophiles qui se les disputent avec acharnement lorsqu'ils se présentent en vente publique ou lorsqu'ils se montrent sur les catalogues à prix marqués des grands libraires des diverses capitales.

La mode étend aussi son influence sur les livres comme sur les objets de parure féminine; tantôt elle en exagère la valeur, tantôt elle les frappe d'une dépréciation quelquefois passagère; les éditions elzéviriennes ont eu, tout comme la rente, des mouvements prononcés de hausse et de baisse. Les anciens amateurs portaient toutes leurs préférences sur les éditions des classiques anciens; les auteurs grecs et latins étaient recherchés avec ardeur lorsqu'ils se présentaient sous l'aspect d'exemplaires d'une beauté parfaite, et ils atteignaient des prix énormes lorsqu'ils se montraient en grand papier, quelquefois même en très grand papier : *carta maxima*. On dédaignait alors un genre de livre qui, depuis, a atteint la plus grande faveur : nous voulons parler des livres français à figures, ornés des illustrations dues à des artistes français du XVIIIe siècle, tels que : Eisen, Marillier et surtout Moreau le jeune, dont l'œuvre a été l'objet d'un *Catalogue raisonné et descriptif, avec notes iconographiques et bibliographiques*, par J.-F. Mahérault, ancien conseiller d'État, Paris, 1880, Adolphe Labitte, 509 pages.

Le goût des amateurs a subi bien des modifications; il s'est porté tantôt sur les pèlerinages, sur la Terre Sainte, et on peut citer en ce genre les *Pérégrinations en Palestine* d'un chevalier allemand, Breidenbach, livre d'un intérêt très réel, décoré de figures dessinées par un

habile artiste, et qui a eu avant l'an 1500 trois éditions en langues différentes, latin, français, allemand; tantôt sur les volumes imprimés en Allemagne ou en Suisse, et que les sectateurs de Luther et de Calvin lancèrent contre l'Église romaine. Plus récemment, on a vu les éditions originales des productions des romantiques de 1830 monter à des prix fort élevés; par exemple, une édition d'un roman de Théophile Gautier, qui fit quelque bruit : *Mademoiselle de Maupin,* a été inscrit au prix de 1,600 fr.; mais ce sont là des fantaisies individuelles qui ne sont pas durables, et nous croyons que les bibliophiles sérieux continueront de rechercher les volumes dont il n'existe plus qu'un petit nombre d'exemplaires forcément limité : tels que les éditions originales des romans de chevalerie, les meilleurs poètes français du XVIe siècle et les éditions primitives de nos classiques du XVIIIe siècle.

Un fermier général eut l'idée de composer un recueil de chansons qui ne remplissent pas moins de quatre volumes, et d'en confier l'illustration aux artistes les plus en vogue à cette époque; Moreau fournit les vingt-cinq premières estampes, mais il s'en tint là, et l'ouvrage formant quatre volumes parut en 1772.

La poésie n'a aucun mérite, mais ce n'est pas elle que recherchent les bibliophiles, et ce recueil qui, il y a un demi-siècle, était laissé à 60 fr. environ, a fait une fortune rapide; on n'hésite pas à le payer 2,000 fr. et au-dessus.

Un exemplaire unique des *Chansons de La Borde* imprimé sur peau de vélin et orné des dessins originaux de Moreau a été adjugé 7,050 fr. à la vente Radziwill.

Les *Contes de La Fontaine* sont également fort recherchés quand ils s'offrent sous la forme de deux volumes

in-8°, datés de 1762 et imprimés à Paris sous la rubrique d'Amsterdam; les fermiers généraux eurent l'idée de cette publication qui fut mise sous les auspices de Mme de Pompadour. L'exemplaire qui fut offert à la belle marquise et dont Eisen avait dessiné les figures, réunissait, on peut le croire, tous les genres de perfection; après avoir passé par diverses mains, dont il serait difficile de suivre la trace, il vint se montrer en 1844 à la vente d'un académicien, fervent bibliomane, Charles Nodier : nous le trouvons indiqué comme adjugé au prix dérisoire de 355 fr.; mais il ne tarda pas à briller de l'éclat qui lui était dû. Après avoir été offert à 7,000 fr. sur le catalogue d'un grand libraire de Paris, il est entré dans le riche cabinet d'un amateur enthousiaste, M. Beraldi, qui n'a pas hésité à le payer 15,000 fr.

Un autre objet sur lequel se portent les recherches ardentes des bibliophiles, ce sont les éditions originales des grands écrivains français, de ceux du XVIe siècle surtout; on se trouve heureux d'obtenir à 1,500 fr. un exemplaire de l'édition primitive d'une des comédies de Molière, et les éditions originales collectives du Théâtre de l'immortel auteur du *Misanthrope* figurent au premier rang sur les tablettes des amateurs les plus délicats. Pierre Corneille vient ensuite et rencontre des admirateurs qui se disputent les éditions in-f° ou in-12, dont on s'était peu préoccupé pendant un siècle et demi. Racine n'occupe que le troisième rang; mais il est encore fort honorable. Citons également : les *Oraisons funèbres* de Bossuet et les *Caractères* de La Bruyère, qui n'eurent pas moins de onze éditions successives, toutes profondément remaniées du vivant de l'auteur; tandis que d'autres écrivains, une fois leurs volumes livrés au public, ne prennent pas la peine de les relire.

C'est surtout à la reliure que la bibliophilie a dû son plus vif éclat; c'est la France qui a donné, la première, l'exemple d'inaugurer cet art dont les progrès n'ont cessé de se développer; c'est elle qui peut citer avec orgueil le nom de Jean Grolier, contemporain de François Ier, et qui profita de son séjour en Italie, où il occupa les fonctions d'administrateur des finances, pour faire relier un assez grand nombre de volumes grecs et latins dont les plats étaient recouverts de gracieux compartiments. Ces volumes, qui pour la plupart ont résisté aux injures du temps, se reconnaissent sans peine à la devise qu'avait adoptée leur propriétaire : *Portia mea, Domine, sit in terra viventium,* et qui accompagne l'expression d'une propriété généreuse : *Gio. Grolierii et amicorum.*

Nous ne croyons pas qu'on s'en soit occupé pendant le XVIIe siècle, mais au commencement du XVIIIe, le baron Hohendorff, bibliophile autrichien, en signalait plusieurs dans le catalogue de la riche bibliothèque qu'il avait formée. Nous retrouvons une longue période de silence pendant laquelle Grolier occupe bien peu les bibliophiles; mais à partir d'une cinquantaine d'années, la faveur qu'il aurait dû conserver se déclare avec énergie, et les prix s'élèvent avec une rapidité entraînante.

A la vente L. Téchener en 1887, un exemplaire de l'*Histoire d'Héliodore* s'élève à 12,000 fr.; il a, dit-on, quitté la France pour se rendre à New-York, ville où quelques bibliomanes ont fondé un *Grolier-Club.*

A la vente Lignerolles, un exemplaire de Catulle, imprimé par Alde en 1515, s'est adjugé au prix de 10,000 fr.; la reliure était fort belle et d'une conservation parfaite. Exemplaire de Grolier.

Un érudit laborieux, M. Le Roux de Lincy, a publié

en 1866 un volume relatif à Grolier, à sa vie et à ses livres, il n'a ajouté à ce travail, rédigé avec beaucoup de soin, que ce qui s'est passé depuis cette époque; deux ou trois Grolier ont été découverts dans les retraites où ils étaient cachés, et plusieurs ont changé de main.

Un contemporain de Grolier, Thomas Maïoli, marcha sur ses traces, mais les livres qu'il se plut à faire relier sont bien moins nombreux, et l'on ne possède aucun renseignement sur sa vie; ceux de ses volumes qui se sont conservés jusqu'à nous sont très recherchés et se paient des prix élevés.

Vers la fin du XVI[e] siècle se montrent deux relieurs éminents. Clovis Ève portait le titre de relieur ordinaire du roi. Il travailla pour Henri IV et Louis XIII.

On ne connaît que trois volumes que des preuves authentiques permettent de lui attribuer.

Nicolas Ève exerçait la même profession; il fut chargé de relier un certain nombre d'exemplaires des Statuts de l'ordre du Saint-Esprit, volume qui parut vers la fin de 1578 et dont un exemplaire figure à l'exposition de la Bibliothèque nationale, n° 426; c'est le seul livre qui fasse connaître Nicolas Ève comme relieur.

Ce qui concerne la famille Ève est demeuré fort obscur; les bibliographes qui en ont parlé se contredisent les uns les autres et ne s'accordent pas avec les documents authentiques, biens incomplets d'ailleurs, qu'on a pu recueillir jusqu'ici.

Nous arrivons à l'un des relieurs des plus illustres du XVII[e] siècle: Le Gascon; ce n'est pas un nom imaginaire, ce ne fut qu'un simple surnom indiquant la province d'où celui qui le portait était originaire.

Les renseignements authentiques manquent sur son

compte, et les assertions les plus contradictoires se sont produites à son égard : on l'a signalé comme exerçant son art à l'époque d'Henri II ; on l'a mis au nombre des employés de Colbert. La première date à laquelle paraît officiellement le nom de Le Gascon est celle de 1622, sur le registre de la Confrérie des relieurs. Il fut reçu à la maîtrise en 1615, il était âgé de vingt-cinq ans environ ; il travailla l'espace de quarante ans. Un amateur des plus distingués de cette époque, Habert de Montmort, passe pour avoir fait travailler Le Gascon ; c'est de 1628 à 1645 qu'il faut chercher les œuvres de Le Gascon.

Le nom de Du Seuil, né le 2 septembre 1673, mérite d'être cité honorablement. L'acte de décès de sa femme, morte le 16 février 1714, le qualifie de relieur du duc et de la duchesse d'Orléans.

Le XVIII[e] siècle nous offre des échantillons de ce que fut la reliure à cette époque ; nous nous bornerons à citer quelques exemples qui attestent avec quelle ardeur les bibliophiles les recherchent aujourd'hui.

La faveur aveugle de Louis XIV confia l'administration de la guerre et des finances au marquis de Chamillart, qui se montra tout à fait incapable de répondre à la confiance du roi ; la marquise, que Saint-Simon appelle la femme la plus sotte du monde, a conservé un nom des plus honorables parmi les bibliophiles, grâce au choix qu'elle fit pour habiller les volumes en petit nombre qu'elle possédait du relieur Boyet, dont le travail est regardé à juste titre comme un modèle d'habileté et de solidité.

Citons quelques exemples des prix qui ont été atteints par quelques-uns de ces volumes pour lesquels se passionnent les amateurs les plus délicats :

Augustin (saint). *Lettres*. Paris, 1701. Vente Pichon, 1869,6 vol. in-8°, mar. citron : 5,025 fr., et vente Laroche La Carelle, 1889, 9,000 fr.

Corneille (Pierre). *Théâtre*. Paris, 1706, 10 vol. in-12, mar. vert : 5,200 fr. — Ces volumes avaient été adjugés 550 fr. à la vente Soleinne, et 4,100 fr, à la vente Brunet en 1868.

Pascal. *Les Provinciales*. Cologne, 1700, 2 vol. in-12, mar. rouge. Vente Brunet, 1868, n° 51 : 1,620 fr., et vente du marquis de Ganay : 10,000 fr.

Solis (Antoine). *Histoire de la conquête du Mexique*. Paris, 1704, in-12, mar. bleu, doublé de mar. rouge. Vente d'un amateur anglais, n° 527 : 3,500 fr.

A l'époque de Louis XV, la reliure offrit en France un artiste du plus grand mérite : Antoine-Michel Padeloup, né le 22 décembre 1685, et mort le 7 septembre 1758.

Pour le distinguer de ses frères, on l'appelait communément Padeloup le jeune. En 1733, il prenait le titre de relieur du roi de Portugal; nous ignorons à quelles circonstances il dut l'autorisation de prendre ce titre, et il serait piquant de retrouver dans un palais de Lisbonne quelques volumes sortis de ses habiles mains.

En 1734, il obtint le brevet de relieur ordinaire du roi. Il fut peut-être le premier à placer des étiquettes sur les volumes habillés dans ses ateliers. Les amateurs tiennent surtout en haute estime les mosaïques qu'il exécuta en assez grand nombre et qui obtiennent aujourd'hui des prix fort élevés. Citons ce que dit M. Ernest Thoinan : « Les travaux de Padeloup en ce genre sont presque toujours d'un fini remarquable qu'aucun de ses rivaux n'a dépassé. La critique trouve bien peu à redire. L'exécution est en général parfaite, et l'œil se repose agréable-

ment sur ces charmants volumes. Padeloup fut un des relieurs de Paris des plus occupés et travailla pour tous les bibliophiles de son temps. Il employait un grand nombre d'ouvriers, et c'est ce qui explique qu'on trouve parfois des volumes à sa marque d'une exécution ordinaire. »

On paie aujourd'hui au delà du poids de l'or quelques chefs-d'œuvre sortis de ses mains, et parmi lesquels nous citerons : *Les Contes de La Fontaine,* édition des fermiers généraux, 1762, revêtue de maroquin rouge avec mosaïque, à compartiments de maroquin vert, bleu et citron; ces deux beaux volumes, qui avaient été cédés à 575 fr. en 1817, ont atteint les prix de 7,500 fr. en 1840, et depuis se sont élevés au chiffre respectable de 11,000 fr.

Le règne de Louis XVI vit fleurir les Derome. C'est surtout Derome le jeune qui porta au plus haut degré la renommée de sa profession; il fut le plus célèbre de tous les membres de la nombreuse famille des Derome. Nicolas-Denis, né le 1er octobre 1731, succéda à son père en 1760 et ne tarda pas à acquérir une clientèle considérable. Parmi les volumes qui sont sortis de ses ateliers, il en est qui sont irréprochables; mais comme il ne pouvait pas tout faire lui-même, il en est aussi qui laissent à désirer, et nos amateurs contemporains sont de plus en plus difficiles à cet égard.

Vers 1775, les reliures anglaises devinrent à la mode, et Derome, toujours désireux de suivre les goûts du public, s'empressa de les imiter.

« Derome, dit M. Ernest Thoinan, en était arrivé à employer des maroquins préparés en Angleterre, de nuances généralement mal venues, très minces et n'ayant, pour ainsi dire, que la fleur de la peau, sans chair

dessous : cela pouvait rendre la couvrure plus facile, mais produisait un aspect d'une pauvreté déplorable : celui du papier collé !

» Heureusement que Derome, presque jusqu'à la fin de sa carrière, en dépit de cette triste mode anglaise, ne cessa pas entièrement de faire des décorations dans le système de son bon temps. Derome le jeune mourut vers 1788; il eut pour successeur Alexis-Pierre Bradel, son neveu, qui ne maintint pas la maison à la hauteur où son oncle l'avait élevée.

» On trouve dans l'*Almanach du Commerce* de 1801 trois relieurs portant le nom de Derome, et on retrouve ces trois noms dans celui de 1821, mais ils sont restés dans l'obscurité. »

(Nous empruntons ces détails au livre de M. Ernest Thoinan : *Les Relieurs français. 1500-1800*, page 70.)

Les rédacteurs des plus riches catalogues n'ont, pendant bien longtemps, jamais songé à mettre le nom des relieurs aux volumes offerts au public; ce n'est que depuis une quarantaine d'années que ces indications, souvent si utiles à la fortune d'un livre, viennent éveiller la convoitise des amateurs. Charles Nodier est le premier qui, vers 1828, s'avisa de joindre des noms de relieurs aux volumes qu'il mettait en vente; mais ces noms sont pour la plupart tombés dans l'oubli, et il fallut attendre quelques années pour qu'un essor inattendu vînt offrir des perspectives toutes nouvelles aux yeux des amateurs.

Ce fut un bibliographe illustre, J.-Charles Brunet, qui donna le signal; il avait été l'ami d'un bibliophile de la vieille roche, Parison, homme fort instruit, mais qui ne voulut jamais publier une seule ligne. A sa vente, l'auteur du *Manuel du libraire* paya 200 fr. un exemplaire des

Aventures de Télémaque, lequel avait été précédemment adjugé à 30 fr.; il était relié en maroquin rouge et était décoré de la Toison d'or, insigne d'un amateur très estimé, Longepierre.

En 1868, après la mort de J-.Charles Brunet, le *Télémaque* reparut dans cette salle de vente dans laquelle ont passé tant de volumes des plus précieux, et les deux volumes furent adjugés au prix de 1,770 francs.

Ce fut un événement dans le monde des bibliophiles, personne ne s'attendait à un prix aussi élevé, et il se trouva plus d'un amateur pour taxer de folie l'audace de l'acheteur; mais l'événement est venu donner raison à ce qu'on pouvait regarder comme téméraire : le *Télémaque* de Longepierre a passé depuis dans diverses mains et il a été payé 5,050 fr. vente Laroche La Carelle.

Nous passons sous silence les relieurs contemporains qui ont acquis une réputation méritée : Duru, Thibaron ne rentrent pas dans le cadre que nous nous sommes tracé; à leur tête marche Trautz, et les volumes sortis de ses habiles mains atteignirent des prix fort élevés; contentons-nous de citer un exemplaire des *Œuvres de Villon,* imprimé à Paris, par Galliot Du Pré, 1532, in-8°, mar. orange à mosaïque de mar. bleu et rouge, doublé de mar. bleu, larges dentelles : adjugé à 14,020 fr. vente Laroche La Carelle, 1888, n° 142. N'oublions ni Lortic, le favori d'Ambroise-Firmin Didot, ni Cuzin, mort à la fleur de l'âge et qu'on regardait comme un digne rival de Trautz.

Avant de passer à l'énumération qui va suivre, signalons quelques volumes qui doivent leur haute fortune à des circonstances exceptionelles.

Il s'agit, d'abord, des *Tableaux des mœurs du temps,*

volume que fit imprimer à un seul exemplaire le fermier général de La Popelinière, fort connu à l'époque de Louis XV, dans lequel il raconta les épisodes les moins gazés d'une vie aventureuse. Ces récits furent accompagnés de gouaches en harmonie avec le texte.

Après le décès du fermier général, ce volume fut sur le point d'être détruit par des héritiers scrupuleux; mais l'intervention personnelle du roi, auquel il avait été rendu compte de cette circonstance, vint à point pour le sauver.

A la suite de diverses pérégrinations qu'il serait difficile de suivre avec certitude, les *Tableaux des mœurs du temps* trouvèrent un asile dans le cabinet du prince Galitzin, à Moscou; ils revinrent ensuite à Paris et finirent par devenir la propriété d'un riche amateur anglais, dont la collection spéciale se composait surtout de livres précieux qui ne peuvent guère être exposés en vente publique. Frédéric Hankey, tel était le nom de ce bibliomane, ne pouvait laisser échapper un pareil trésor (notons en passant qu'il était fils d'un ancien gouverneur des îles Ioniennes et qu'il avait servi comme officier dans les gardes à cheval du roi d'Angleterre). Après sa mort, ses livres furent dispersés de gré à gré, et les *Tableaux* qu'avait dessinés La Popelinière ont paru à la vente curieuse, à certains égards, d'un bibliophile qui se décerna le nom de : « le Toqué » (janvier 1894). On s'attendait à une lutte acharnée pour savoir à qui resterait le livre dont la réputation était européenne; on s'attendait à le voir atteindre le prix de 50,000 fr., mais, *habent sua fata libelli:* à la suite d'un engagement qui ne fut pas bien vif, l'adjudication s'arrêta à 25,000 fr. L'ouvrage est d'ailleurs connu par les analyses qu'en ont faites divers bibliographes, Charles Monselet, G. Brunet et autres, et il a été réimprimé en deux volumes petit in-8°; mais

cette édition nouvelle ne saurait tenir lieu du volume unique, qui reste une des curiosités les plus précieuses d'une galerie bibliographique.

Un autre volume, dont nous avons à parler, se recommande par des considérations d'un ordre bien différent : c'est un exemplaire de l'*Office de la Semaine Sainte (à l'usage de la maison du roi)*, par l'abbé de Bellegarde. Paris, 1732, in-8°, mar. rouge, comp., armes de Louis XVI; volume offert à la princesse de Lamballe, avec un envoi du roi, un billet autographe de Marie-Antoinette et quelques mots de Marie-Thérèse, plus une lettre de Marie-Antoinette et quelques lignes de Louis XVI. Ce volume a été adjugé, à la vente Lignerolles, 1874, n° 105, au prix de 30,000 fr.

Pour expliquer ce prix qui peut paraître exagéré, il faut tenir compte du culte qu'un petit cercle de bibliophiles professe à l'égard d'une reine infortunée, autour de laquelle d'odieux libellistes se sont plu à entasser d'infâmes calomnies.

Quelques recueils qui se rattachent aux arts du dessin plutôt qu'à la bibliographie ne paraîtront peut-être pas ici hors de leur place.

Dessins pour les *Contes de La Fontaine*, s. l. n. d., 2 volumes in-f°, mar. rouge. Inscrits au *Bulletin mensuel* de M. D. Morgand, février 1887, n° 12138, au prix de 50,000 francs.

Recueil précieux orné de 57 dessins originaux, exécutés à la sépia par Fragonard, Mallet et Touzé; ces dessins étaient destinés à une édition des *Contes* dont la maison Didot avait entrepris la publication, mais l'année 1795 n'était nullement favorable à la mise au jour d'ouvrages de luxe; le nombre des souscripteurs fut si peu considé-

rable qu'il fallut renoncer à l'entreprise projetée; on se borna à vingt planches, destinées aux deux livraisons de texte qu'on venait de mettre au jour, et qui se rencontrent très difficilement. Ces planches furent tirées en divers états, dont quelques-unes sont regardées comme uniques. Les dessins de Fragonard avaient été exécutés pour M. Bergeret.

Les dessins qui figurent au catalogue Morgand ont été vendus à M. Béraldi; ils provenaient de M. Eugène Paillet, qui les tenait du baron Roger Portalis, qui les avait acquis d'un marchand de la rue Laffitte; ils avaient été faits pour le fermier général Bergeret, ami de Fragonard, et ils ont appartenu à M. Feuillet de Conches, collectionneur très fervent et qui a rempli des fonctions importantes à l'époque du gouvernement de Juillet.

On nous assure que le propriétaire actuel a refusé de céder à 100,000 francs le précieux recueil auquel nous consacrons ces lignes.

Contes de La Fontaine. Paris, 1795, 2 vol. in-4°: 18,000 fr., inscrit au *Bulletin mensuel* de M. D. Morgand, 1887, n° 12142.

Cet exemplaire est accompagné d'une longue note et contient la presque totalité des figures avant la lettre et des eaux-fortes connues; il est un des trois connus parmi ceux où le plus grand nombre de pièces ont été rassemblées. Les deux autres sont: celui de M. Béraldi et celui qui fait partie de la bibliothèque de M. L. Rœderer, acquis au prix de 20,000 francs à la vente Sieurin.

1° Ce volume renferme la suite des 20 figures terminées et des eaux-fortes qui accompagnent les deux premières livraisons du texte.

2° Quatorze épreuves à l'état d'eaux-fortes (sur les

17 connues), des planches supplémentaires (manquent : *Le Petit Chien*, qui ne se trouve que dans l'exemplaire Sieurin ; *Féconde*, qui ne se trouve que dans l'exemplaire de M. Béraldi, et l'*Amour mouillé*, dont on ne connaît que les exemplaires de MM. Sieurin et Daguin).

3° Six épreuves terminées. Épreuves avant la lettre de ces mêmes estampes supplémentaires ; une seule des estampes terminées manque à cette suite, celle de Joconde *(Le Départ)*; par contre, celle des *Deux Amis* qui s'y trouve est la seule connue.

En tout, en ajoutant quelques autres pièces d'une extrême rareté, on constate qu'on a là la réunion de 68 pièces à toutes marges et parfaitement conservées.

Monument du Costume. Suite d'estampes pour servir à l'histoire des mœurs et du costume des Français. Paris, 1775-1778, in-f°; seconde suite d'estampes, année 1776, in-f°; troisième suite d'estampes, année 1783, trois parties en un volume, mar. rouge.

Ce volume est la plus belle des publications à figures du XIXe siècle, dessinées avec un tact exquis, chef-d'œuvre de Moreau le jeune.

Cet exemplaire contient la suite des douze estampes de Freudeberg, en double état, et les vingt-quatre figures de Moreau ; les dessins de ce dernier ont été retrouvés ; ils sont exécutés à la sépia, le trait à la plume ; ils ont passé en vente publique à Berlin, en mai 1891, où, réunis avec quatre dessins de Freudeberg, ils ont été adjugés à 109,500 marks (136,875 fr.) et sont devenus la propriété de M. le baron Edmond de Rothschild (voir le *Bulletin mensuel* du libraire Morgand, novembre 1891). On dit qu'ils avaient appartenu au feu roi de Bavière, et qu'ils avaient figuré dans une vente faite à Leipzig.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que M. D. Morgand est le libraire le plus actif de Paris, son savoir bibliographique égale son obligeance; nous avons entendu dire que les prix auxquels il inscrit les volumes qu'il met en vente sont parfois d'une élévation effrayante, mais sa riche clientèle ne lui en fait pas un reproche.

Cet exemplaire, provenant de la bibliothèque d'un fervent amateur parisien, a été cédé à M. Pierre Van Loo, de Gand. Le texte qui accompagne ces charmantes représentations de la vie élégante de l'époque est de Restif de La Bretonne et n'a aucune valeur.

Chansons mises en musique par M. de La Borde, gouverneur du Louvre, ornées d'estampes par J.-M. Moreau, dédiées à Madame la Dauphine. Paris, 1773, 4 vol. in-8°, mar. rouge. *Bulletin mensuel* de M. D. Morgand, février 1887, n° 12129 : 25,000 fr.

Ce recueil, qui figure au premier rang des ouvrages illustrés du XIXe siècle, est orné de 4 frontispices et de 100 figures dessinées par Moreau, Le Barbier, Le Bouteux et Saint-Quentin, gravées par Masquelier et Née.

Les figures d'après Moreau et se rapportant au premier volume forment le principal mérite de cette publication. Cet exemplaire renferme les 26 figures de Moreau en triple état, avant la lettre et eaux-fortes, et les 78 figures de Le Barbier, Le Bouteux et Saint-Quentin en double état avec la lettre et eaux-fortes. Les figures de Le Barbier, Le Bouteux et Saint-Quentin n'existent pas avant la lettre, sauf pour quelques pièces.

On a ajouté quelques portraits et une épreuve non terminée de la dédicace à Marie-Antoinette qui se trouve en tête du premier volume (avec les armes indiquées sur fond blanc).

Ce précieux exemplaire provient de la bibliothèque Renouard, où il était conservé depuis 1819. Catalogue, tome III, page 42. En 1854, avant d'être relié, il passa inaperçu et ne dépassa pas le prix de 235 francs.

II

Nous avons, dans notre première partie, mentionné l'adjudication, à la vente Laroche La Carelle, de l'exemplaire des *Contes de La Fontaine* (édition des fermiers généraux), aux armes de Mme de Pompadour, au prix de 15,500 fr. Une anecdote assez amusante a circulé à cet égard; la voici telle qu'elle nous a été racontée.

Le libraire qui avait fait la vente reçut, quelques jours après, une lettre venant d'une ville de province, et que nous reproduisons textuellement :

« Vous avez adjugé, il y a quelques jours, un exemplaire des *Contes de La Fontaine* au prix de 15,500 fr.; je m'empresse de vous informer que je possède un exemplaire de ces contes, même édition; la reliure est en vieille basane fort usée et trouée; un grand nombre de figures ont été enlevées, plusieurs ont été mutilées, et quelques-unes ont été tachées d'encre. Ces défectuosités me décident à consentir à une réduction très sensible sur le prix que vous avez obtenu; je souscris un rabais des deux tiers, ce qui met mon exemplaire à 5,000 fr. Veuillez donc m'envoyer par lettre chargée cinq billets de banque de mille francs et je vous expédierai aussitôt le volume que je vous propose et auquel vous réserverez, je l'espère, le meilleur accueil. »

Le libraire répondit : « Je regrette de dissiper vos illusions, mais le *La Fontaine* tel que vous le décrivez n'a aucune valeur; vous auriez de la peine à trouver

acheteur aux environs de 30 francs. Vous voyez, Monsieur, que la différence est grande, plus grande encore que la distance du Caire à Moscou. »

On pourrait signaler des exemples de livres précieux qui, après une longue absence, se sont montrés dans des endroits où on était loin de s'attendre à les rencontrer; en voici un exemple des plus remarquables :

Une des pièces de Molière, ***Don Juan ou le Festin de Pierre,*** fut imprimée, et quelques passages parurent susceptibles d'offenser une autorité vigilante; des corrections furent exigées, et il fallut cartonner l'édition avec une attention telle que deux exemplaires seulement purent échapper à cette opération; le lieutenant de police se réserva un de ces exemplaires, qui est entré dans la Bibliothèque nationale, laquelle, donnant un exemple de l'instabilité des choses humaines, a changé huit ou neuf fois d'épithète depuis l'an 1800. Quant à l'autre exemplaire, il avait complètement disparu, et personne ne songeait à le découvrir en France; ce fut à Calcutta qu'il apparut soudainement aux regards d'un Anglais qui en reconnut la valeur et qui s'empressa de le diriger sur Londres, où il entra dans le cabinet d'un amateur célèbre, Richard Heber.

Voici quelques indications relatives à d'autres publications de Molière :

Œuvres. Paris, 1673; 7 vol. in-12, mar. rouge. Vente Lignerolles, 1894, n° 1584 : 16,200 fr.

C'est un recueil factice des œuvres de Molière, publiées par Barbin sous la date de 1673. On n'en connaît que cinq exemplaires.

De tous les classiques français, Molière est celui dont les éditions originales sont l'objet de l'enthousiasme le

plus vif; les prix qu'elles obtiennent à la chaleur des enchères font sans cesse de nouveaux progrès; on va en juger :

Œuvres, avec des remarques, par Bret. Paris, 1773, 7 vol. in-8°, 33 fig. de Moreau, épreuves avant la lettre et eaux-fortes. Vente Lignerolles, 1894, n° 1587 : 22,100 fr.

Les éditions originales des comédies de Molière, autrefois fort délaissées, sont devenues l'objet des soins particuliers des bibliophiles contemporains. M. de Soleinne fut le premier à les rechercher avec ardeur; à sa vente, faite en 1843, il en laissa une réunion complète, sauf une seule *(Les Fourberies de Scapin),* qui fut adjugée à 747 fr., somme fort inférieure au prix qu'obtient aujourd'hui une de ces pièces.

Citons quelques exemples :

Les Précieuses ridicules. Paris, 1660 : 2,000 fr., vente Lignerolles.

Sganarelle. Paris, 1660 : 2,550 fr. Même vente.

Les impressions qui datent de l'origine de l'imprimerie sont recherchées avec une avidité toujours croissante. Citons à cet égard un exemplaire d'un des plus anciens produits de la typographie : *Biblia sacra latina,* anno 1462, 2 vol. in-f°, mar. rouge, 1re édition de la Bible avec date certaine. Vente Maglione, 1874 : 21,000 fr.

Cette Bible est connue sous le nom de *Bible Mazarine,* parce que le premier exemplaire qui fut signalé se trouva dans la bibliothèque du cardinal Mazarin. Malgré son prix élevé, elle passe aux yeux des amateurs comme inférieure au *Psalterium,* qu'on attribue aux presses de Gutenberg, et dont on ne connaît que deux exemplaires : l'un acquis en 1817 à la vente du comte de Mac Carthy pour la somme, alors fort élevée, maintenant fort modique, de

12,000 fr.; somme que le roi Louis XVIII, qui ne voulut pas laisser ce monument typographique sortir de France, préleva sur sa cassette; l'autre exemplaire a été offert à un prix équivalent à 72,000 fr. par un des premiers libraires de Londres, M. Bernard Quaritch; nous ignorons si le possesseur de ce volume, des plus précieux, a rencontré un acheteur assez enthousiaste pour ne pas se laisser effrayer par une demande que bien des bibliophiles trouveront exagérée.

Le nom des Elzeviers fait incliner tous les amateurs de livres. Ces imprimeurs célèbres ont durant un siècle publié, à Leyde et à Amsterdam, un grand nombre de volumes justement recherchés; leur format commode, leur exécution très soignée, leur ont procuré partout un accueil des plus favorables. La bibliothèque elzévirienne a été l'objet des investigations de plusieurs érudits, mais elle présente encore des questions complexes; les Elzeviers ont parfois eu recours à des villes et à des imprimeurs fantastiques dans le but de dissimuler leur paternité. De nombreux écrits sont sortis de presses établies à Bruxelles, à Liège, à Amsterdam, en portant pour lieu d'impression des villes imaginaires ou des typographes qui n'ont jamais existé. Des amateurs peu difficiles annexent à la collection elzévirienne tous ces volumes, parmi lesquels il s'en trouve quelques-uns qu'on peut à bon droit regarder comme des productions des grands imprimeurs hollandais; mais la plupart sont loin d'avoir le droit de prétendre à une aussi noble origine.

La valeur des elzeviers authentiques n'a pas depuis une cinquantaine d'années monté avec la rapidité qu'on constate sur des livres d'un autre genre; on continue de se montrer épris des volumes ayant un intérêt réel : tels que les *Mémoires de Commines* et *La Sagesse de Charron;*

mais on délaisse de nombreux volumes de médecine ou de jurisprudence écrits en latin et n'offrant aujourd'hui aucun intérêt.

Lorsqu'un volume imprimé par les Elzeviers est arrivé jusqu'à nous sans avoir été relié, et conservant ainsi toutes ses marges (et la circonstance est rare), il survient aussitôt une élévation de prix des plus sensibles; nous pouvons signaler à cet égard le fait le plus curieux qu'offre l'histoire des Elzeviers.

En 1655, ils réimprimèrent, à Leyde, un volume très insignifiant et dépourvu aujourd'hui de tout intérêt : *Le Pastissier françois,* petit in-12, 6 ff. et 252 pages.

Ce livre, qu'aucun amateur du XVIIe ou du XVIIIe siècle ne songea à mettre dans sa bibliothèque, fut détruit par suite de l'usage qu'en firent les industriels auquel il était destiné; il devint par conséquent d'une grande rareté et il fut établi en principe qu'aucune collection elzévirienne de quelque importance ne pouvait se dispenser de le posséder; cette réputation de rareté a bien diminué, car M. Alphonse Willems a donné l'énumération d'une trentaine d'exemplaires dont il a constaté l'existence (*Annales des Elzeviers,* Bruxelles, 1880, page 301). Indiquons quels sont les prix les plus remarquables qu'ont atteints les exemplaires qui ont traversé le feu des enchères.

Un exemplaire de Montesson, revêtu d'une riche reliure de Trautz-Bauzonnet, a figuré à la vente de la librairie L. Potier (mars 1870), où il a atteint le prix de 2,910 fr.; puis à la vente Bentzon (avril 1875) : 3,255 fr. Revendu 2,200 fr. à Paris, en mars 1877.

Un exemplaire de la Villestreux (avril 1872) : 1,200 fr. Coté 3,000 fr. au catalogue Fontaine de 1874. Aujourd'hui chez M. le duc de Chartres.

Un exemplaire vendu à Paris en avril 1847, 325 fr.

Après avoir été revêtu d'une reliure de Trautz-Bauzonnet, a atteint 1,050 fr. à la vente Yemeniz; acquis par M. Boone, libraire anglais.

Un exemplaire A. Van den Bogaerde (Bruges, oct. 1866), vélin, acquis par M. J. Capron, d'Ypres, et revendu chez cet amateur (avril 1875) : 3,200 fr.

Un exemplaire ayant appartenu à M. Quentin Bauchart et cédé à l'amiable à 4,600 fr.

Un exemplaire, revêtu d'une riche reliure de Trautz, figure au catalogue Auguste Fontaine de 1875, coté 4,500 fr.

Un exemplaire, riche reliure de Bauzonnet, vente L. de Montgermont : 4,550 fr. Depuis il a figuré, au prix de 6,000 fr. dans un catalogue de la maison Bachelin-Deflorenne (novembre 1876), et a été revendu à l'amiable 5,500 fr.

MM. Morgand et Fatout ont inscrit sur leur catalogue un exemplaire, découvert en Italie, dont ils ont demandé et obtenu 10,000 fr.

Un autre exemplaire broché, non rogné, a figuré dans une vente faite à Paris le 22 février 1879, et a été retiré des enchères sur la mise à prix de 5,000 fr. Une réaction n'a pas tardé à se produire contre des prix dont l'exagération était due à des circonstances exceptionnelles, et un exemplaire payé 10,000 fr. n'a pas trouvé amateur au delà de 3,000 fr., ce qui est déjà excessif.

Notons en passant qu'un exemplaire se trouve dans la somptueuse bibliothèque de feu le baron James de Rothschild, et qu'en 1780, à la vente du cabinet d'un amateur, peu connu, nommé Picard, un autre fut adjugé à quatre livres, prix satisfaisant pour l'époque.

On n'a pas oublié qu'il s'agit toujours ici du ***Pastissier françois.***

Indiquons quelques volumes qui, dans ces dernières années, se sont adjugés à des prix d'une élévation remarquable, de 3,000 à 10,000 fr.; il nous eût été facile de donner bien plus d'extension à ce relevé, si nous avions voulu y comprendre un grand nombre d'ouvrages qui ont trouvé preneurs de 800 à 1,000 fr. Mais il faut savoir se borner.

Ars moriendi (sans lieu ni date), in-f°, mar. bleu. Vente Yemeniz, 1867, n° 295 : 9,550 fr.

Une des plus curieuses publications xylographiques; on n'en connaît que trois exemplaires complets, 13 feuillets contenant 11 gravures; c'est un dialogue entre Satan et un ange en présence d'un mourant entouré de sa famille. Cet opuscule obtint une grande vogue à la fin du xve siècle.

BALZAC. *Œuvres.* Paris, 1644, in-4°, mar. rouge, à mosaïque de maroquin vert; armes d'Anne d'Autriche. Vente Lignerolles, 1894, n° 2124 : 6,000 fr.

C'est grâce à sa provenance illustre et à la beauté de sa reliure que ce volume est arrivé à un prix exceptionnel.

BERNARDUS JUSTINIANUS PATRITIUS. VENETIIS. *De Origine Urbis Venetiarum.* Venetia, 1534, in-f°; catalogue Morgand, 1893, offert à 7,500 fr.

Exemplaire Grolier. Non décrit par Le Roux de Lincy.

BOCCACE. *De la Ruine des nobles hommes et femmes.* Bruges, 1476, in-f°, goth. à 2 col. Vente L. Téchener, 1876, n° 839 : 20,000 fr.

Très bel exemplaire d'un volume rarissime et regardé comme le premier imprimé à Bruges avec date. Provenant de la vente Sunderland.

BRUNO GIORDANO NOLANO. *Degl' Heroici furori dialogi X.* Parigi, 1585, in-8° de 16 ff. prélim. et 124 ff. de texte,

mar. citron, mosaïque de mar. noir et rouge, bordé de filets, milieu doré au pointillé sur le dos et sur les plats. Vente Laroche La Carelle, 1888, n° 67 : 6,000 fr.

Très belle reliure qu'on doit regarder comme un chef-d'œuvre de Padeloup. (Provient des bibliothèques de Girardot et de Mac Carthy.)

Chasse royale (la), composée par Charles IX, 1625, in-8°, mar. rouge. Vente comte de Mosbourg, 1893, n° 64 : 6,950 fr.

Volume fort recherché; son origine royale est une des causes principales de sa haute fortune.

Chevalier délibéré (le), imprimé à Gouda par Gotfr., vers 1486, in-f°, mar. Seul exemplaire connu de cette édition. Vente comte de Mosbourg, 1893, n° 103 : 13,520 fr.

CORNEILLE. *Théâtre*, Paris, 1706, 10 volumes in-12, mar. vert; armes de Mme de Chamillart. Vente Roger (du Nord), 1884, n° 300 : 5,200 fr.

Entrée d'Henri II à Paris, 1549, in-4°, de 39 ff. dont un blanc et deux planches; 1 vol. mar. brun. Vente Lignerolles, 1894, n° 2684 : 8,000 fr.

Un des chefs-d'œuvre de la gravure sur bois au XVIe siècle; 11 figures admirablement dessinées.

Eschole de Salerne, en vers burlesques. 1651; in-12, mar. citron, mosaïque. Vente comte de Mosbourg, 1893, n° 98 : 10,060 fr.

C'est un prix bien élevé, sans doute, mais qu'explique la très grande rareté de ce volume, qui est un des plus remarquables de la collection elzévirienne.

HELIODORI *Æthiopicæ Historiæ libri decem*. Basileæ, 1552, in-f°, veau brun, riches comp. mosaïque. Vente L. Téchener, 1877, n° 130 : 12,000 fr.

Exemplaire Grolier, décrit par Le Roux de Lincy.

De tous les Grolier, c'est celui qui a obtenu le prix le plus élevé; il a passé dans la bibliothèque d'un fervent amateur établi à New-York.

Cet exemplaire portait les insignes d'Henri II, unis à ceux de Diane de Poitiers; on sait combien une pareille origine ajoute à la valeur du volume, qui fait un des plus beaux ornements d'une collection d'élite.

Horæ. In-8°, de 203 ff. de 22 grandes miniatures. Reliure ornée d'un semis de larmes et d'une dentelle composée des instruments de la Passion (xve siècle). Vente Lignerolles, 1894, n° 4 : 11,000 fr.

Imitation de Jésus-Christ, traduite par Le Maistre de Sacy; grand in-8°, front. et fig. gravés. Vente Lignerolles, 1894, n° 281 : 6,000 fr.

Exemplaire aux armes d'Henriette de France, reine d'Angleterre; il est accompagné d'une lettre autographe adressée au cardinal Mazarin, et dans laquelle la reine expose la triste situation à laquelle elle est réduite.

JOVII (PAULI). *De vita Leonis Decimi.* Florentiæ, 1549, in-f°, veau brun, comp. Vente L. Téchener, n° 624 : 7,450 fr. Exemplaire Grolier.

LA FONTAINE. *Contes.* Amst. (Paris), 1762, 2 vol. in-8°, mar. rouge; armes de Mme de Pompadour. Vente Laroche La Carelle, 1888, n° 253 : 15,500 fr.

LA FONTAINE. *Fables choisies,* 1678-94, 5 vol. in-12, mar. rouge, reliure de Boyet. Vente de Mosbourg, 1893, n° 119 : 10,000 fr.

La reliure de Boyet entre pour une bonne part dans ce prix, qu'on a regardé comme un peu élevé.

LA FONTAINE. *Fables choisies,* 1755-1759, 4 vol. in-f°, mar. rouge. Vente de Mosbourg, 1893, n° 120 : 7,500 fr.

A la vente Lignerolles, un autre exemplaire de cette édition justement recherchée a été adjugé à 6,000 fr.

Longus. *Daphnis et Chloé.* Paris, 1757, in-4°, mar. rouge. Quentin Bauchart, n° 133, très belle reliure. Cet exemplaire fut découvert en Hongrie et payé 10 francs. Apporté à Paris, il fut vendu 200 francs à un libraire qui sut en tirer un grand parti, et il passa dans la collection du baron Laroche La Carelle; à la vente de cet amateur, il s'est élevé au prix de 6,700 fr., n° 311.

La reliure mosaïque peut être regardée comme un des chefs-d'œuvre de Padeloup. Il avait été payé, à la vente J.-Ch. Brunet, 6,000 fr., n° 412.

Longus. *Daphnis et Chloé,* 1718, in-8°, mosaïque de Padeloup, aux armes du Régent. Vente comte de Mosbourg, 1893, n° 177 : 12,500 fr.

Édition qui n'est pas bien rare, mais exemplaire que recommandent une origine illustre et une reliure d'une beauté exceptionnelle. Un autre exemplaire de cette même édition avait l'avantage d'avoir les plats de la reliure décorés des trois tours qui constituent les armes de Mme de Pompadour; il ne pouvait manquer de fournir l'occasion d'une lutte fort animée.

Marguerite de Navarre. *L'Heptaméron français.* Berne, 1780, 3 vol., in-8°, mar. rouge. Vente Lignerolles, 1894, n° 1881 : 8,320 fr.

Montesquieu. *Le Temple de Gnide.* Paris, 1794, in-8°, mar. rouge. Exemplaire unique sur vélin, contenant les dessins originaux d'Eisen et les 10 figures peintes à la gouache. Vente Lignerolles, 1894, n° 1762 : 14,000 fr.

Prix bien élevé, sans doute, mais que justifient les diverses circonstances exceptionnelles qui se rattachent

à ce volume, qui a été l'objet d'une lutte acharnée entre deux bibliophiles des plus fervents.

Montpensier (Mlle de). *Recueil de Portraits*. Paris, 1659, in-8° de 912 pages, mar. rouge. Vente Laroche La Carelle, 1888, n° 510 : 15,080 fr.

Morus (Thomas). *Description du royaume d'Utopie.* Paris, 1550, in-8°, mar. bleu. Vente Laroche La Carelle, 1888, n° 86 : 9,100 fr. Aux armes de Louis XIII et d'Anne d'Autriche.

Ce volume méritait le prix qu'il a obtenu : sa provenance royale et la célébrité de l'œuvre d'un illustre chancelier d'Angleterre se réunissent pour en faire un joyau digne d'envie.

Pascal. *Les Provinciales*. Cologne, 1700, 2 vol. in-12, mar., armes de Mme de Chamillart. Vente comte de Mosbourg, 1893, n° 26 : 9,250 fr.

A la vente du comte de Lignerolles, 1894, n° 243, cet exemplaire s'est élevé à 6,020 fr.

Saint Augustin *(Les Lettres de)*, traduites par Du Bois. Paris, 1701, 6 vol. in-8°, mar. citron. Vente Laroche La Carelle, 1888, n° 36 : 9,000 fr.

Très bel exemplaire, armes de Mme de Chamillart.

Songe de Poliphile. Venise, 1499, in-f°, veau fauve, riche reliure du xvie siècle. Magnifique exemplaire. Vente comte de Mosbourg, 1893, n° 216 : 10,020 fr.

Cet ouvrage singulier, orné de gravures sur bois d'un mérite exceptionnel, a été fort délaissé pendant plus de deux siècles; mais, depuis, il a été l'objet d'une attention dont il est digne, de la part de plusieurs écrivains distingués, Paul de Saint-Victor entre autres.

Vision (la) de l'âme de Thurno et la Vision de Tondal, manuscrit in-f° de 34 et 44 ff. à 2 colonnes. Vente Lignerolles, 1894, n° 17 : 6,550 fr.

Bel exemplaire d'un livre fort curieux du xve siècle; les relations qu'il renferme méritent de figurer dans ce qu'on appelle la *Divine Comédie*, avant Dante.

Girardot de Préfond fut l'un des connaisseurs les plus délicats du xviiie siècle; il était dans le commerce, et des revers de fortune le décidèrent à livrer aux enchères, en 1756, la collection qu'il avait formée avec beaucoup de goût. Il eut ensuite le bonheur, sa situation s'étant améliorée, de pouvoir former une autre bibliothèque rivale de celle qu'il n'avait plus, et celle-ci, il la vendit en bloc à un bibliophile des plus distingués, le comte de Mac-Carthy.

Signalons quelques-uns des articles provenant de cette collection si vivement recherchée :

Degl' Heroici furori, par Giordano Bruno. Parigi, 1585, in-8°, mar., belle reliure de Padeloup : 7,100 fr., vente Laroche La Carelle, 1889, n° 67. Cet exemplaire avait été payé 6,000 fr. à une vente antérieure faite par le même amateur.

L'auteur de ce volume fort rare était un moine napolitain qui, échappé de son couvent, parcourut une partie de l'Europe en jetant sur son passage des écrits en latin et en italien, la plupart inintelligibles, et qui finit par périr sur les bûchers de l'Inquisition romaine.

Citons du même auteur *Spacio de la Bestia triomphante.* Parigi, 1584, in-8°, mar. citron.

Réuni à un autre ouvrage de Bruno, *La Cena de le Ceneri,* s. l., 1584, in-8°, il fut adjugé à 549 fr. à la vente Mac-Carthy en 1817. Il passa en Angleterre, et il eut acheteur à 12 livres sterling, à la vente Hanrott en 1844:

il a reparu à la vente du baron Laroche La Carelle, où il s'est élevé à 8,100 fr. Une riche reliure de Padeloup en mosaïque de maroquin noir et rouge, bordée de filets, milieu au pointillé sur le dos et sur les plats, est entrée pour une large part dans ce prix.

Un exemplaire des *Songes drolatiques de Pantagruel*. Paris, 1565, in-8°, mar. rouge : 1,500 fr., vente Brunet, 1868, n° 430.

Les *Œuvres de Rabelais*, 1741, 3 vol. in-4°, mar. rouge, grand papier : 3,950 fr., vente Brunet, 1868, n° 425; elles n'avaient pas dépassé 70 livres en 1756.

Mystère du vieil testament. Paris, 1542, in-f°, mar. rouge : 1,050 fr., à la vente du baron Pichon, 1869, n° 673.

Nous nous arrêtons... par discrétion uniquement; mais avant de finir nous aurons recours à la plus vaste bibliothèque qu'un particulier ait formée en France; elle nous fournira bien des indications sur l'impulsion donnée depuis un siècle à la valeur des livres rares. Ce sera l'objet de la troisième partie de notre travail.

III

Louis-César de la Baume Le Blanc, duc de La Vallière, petit-neveu de la célèbre Carmélite, né le 9 octobre 1708, mort le 16 novembre 1780, reste comme le bibliophile le plus fervent que la France ait possédé, et peut-être ne rencontrera-t-elle jamais un rival qu'on puisse lui comparer; sa réunion de livres imprimés au XVe siècle n'a jamais été surpassée; elle l'emporte sur la bibliothèque spéciale et très riche qu'avait formée vers la fin du siècle dernier le comte de Mac-Carthy, et qui fut livrée aux enchères en 1817.

Indépendamment de la partie précieuse de livres en tous genres dont le catalogue, rédigé par le libraire Nyon et publié en 1788, forme 6 volumes in-octavo, ces livres, qui furent achetés en bloc par le marquis de Paulmy et cédés au comte d'Artois, tombèrent dans le domaine public comme biens d'émigré; ils forment depuis longtemps le fonds de la bibliothèque de l'Arsenal. On y rencontre de nombreux volumes qui étaient délaissés à l'époque où le duc de La Vallière se livrait à ses acquisitions continuelles; mais peut-être nous sera-t-il donné de pouvoir un jour en parler avec quelques détails.

Le duc, impatient lorsqu'il s'agissait d'accroître ses richesses littéraires, achetait parfois des bibliothèques en bloc lorsque l'occasion s'en présentait; c'est ainsi qu'il fit l'emplette de la bibliothèque, fort bien choisie, d'un riche négociant nommé Bonnemet, brave homme qui lisait fort peu et qui convenait qu'il n'aimait pas les éditions *princesses;* le marché fut conclu pour la somme fort modique de 18,000 livres (voir Renouard, catal. d'un amateur, t. IV, pages 35-270).

La vente de la première partie de la bibliothèque La Vallière produisit 454,677 livres en 1784, somme très forte pour l'époque; aujourd'hui, grâce à la hausse souvent énorme et toujours très considérable qu'ont obtenue les livres précieux, on arriverait certainement à un produit qui atteindrait plusieurs millions.

La première partie, catalogue rédigé par le libraire Guillaume de Bure fils aîné, contenait 5,668 articles. La deuxième partie, catalogue rédigé par le libraire Nyon, contenait 26,537 articles.

Les livres les plus précieux, les éditions du xve siècle, les volumes imprimés sur vélin abondent dans cette collection sans rivale; le prix le plus élevé que nous

ayons rencontré est celui de 1,500 fr. pour un exemplaire de Virgile, édition sans lieu ni date, et que des bibliographes autorisés regardent comme la première des œuvres du grand poète latin. On ne trouve ensuite que trois ou quatre ouvrages ayant dépassé le chiffre de mille francs, et parmi eux on rencontre un exemplaire de la précieuse collection des *Grands et Petits Voyages*, publiée à Francfort par les frères de Bry.

La majeure partie des volumes que possédait le duc de La Vallière sont reliés en maroquin, mais les noms des relieurs ne sont indiqués nulle part; il y a tout lieu de croire que Padeloup, d'abord, et ensuite Derome apportèrent leur concours, et la tradition a conservé le nom de Chameau, industriel qui n'était pas sans mérite, mais dont le nom est demeuré obscur.

Nul doute que parmi les volumes réunis avec tant de zèle et d'intelligence, il ne s'en trouvât un grand nombre qui avaient déjà figuré chez des personnages célèbres. De Bure a été très sobre d'informations à cet égard; il n'a mentionné qu'un seul volume de Grolier, n° 4443 : Francisci Philelfi *Epistolarum familiarun XXXVII.* Venitiis, 1502, in-f°, adjugé à 21 livres; nous trouvons aussi deux livres ayant appartenu au comte d'Hoym : Pauli Æmilii de *Rebus gestis Francorum,* Parisiis, 1539, in-f°, adjugé à 59 livres.

Valerii Maximi *Dictorum factorumque memorabilium libri IV.* Venetiis, 1471, in-f°, adjugé à 908 livres.

La comparaison des prix obtenus en 1784 avec ceux qui ont été payés depuis aurait sans doute quelque intérêt, mais elle dépasserait les bornes que nous devons nous prescrire. Contentons-nous de citer quelques exemples :

Biblia Polyglotta. Compluti, 1517, 6 vol. in-f°, mar. rouge : 710 livres.

Biblia Polyglotta. Antverpiæ, Plantinus, 1569, 8 vol. in-f°, mar. rouge : 296 livres.

Biblia Polyglotta. Parisiis, 1645, 10 vol. in-f°, veau : 315 livres.

Biblia Polyglotta. Londini, 1657, 14 vol. in-f°, mar. rouge : 1,251 livres. Un des 12 exemplaires tiré sur très grand papier. Il est extrêmement rare de trouver réunis dans la même bibliothèque des exemplaires des quatre grandes polyglottes.

Psalterium Hebræum, Græcum, Arabicum. Genuæ, 1516, in-f°, mar. bleu, imprimé sur vélin : 192 livres.

Biblia in lingua vulgare, tradutta per Nicolo de Mallermi, 1471, 2 vol. in-f°, mar. rouge, exemplaire sur vélin : 720 livres.

La Bible historiée, traduite du latin, de Pierre Comestor, Paris, Antoine Vérard, 4 vol. in-f°, mar. rouge, avec 410 miniatures : 500 livres. Exemplaire sur vélin.

Guillelmi Durandi *Rationale divinorum officiorum.* Moguntiæ, 1459, in-f°, mar. rouge, première édition, exemplaire imprimé sur vélin : 2,700 livres.

Psalmorum Codex. Moguntiæ, per Petrum Schöffer de Gernszheim, 1502, in-f°, veau fauve, édition d'une extrême rareté : 315 livres.

Breviarum secundum regulam Beati Hysidori. Toleti, 1502, in-f°, mar. violet : 1,554 livres.

Justiniani Imperatoris *Institutionum libri IV.* Moguntiæ, 1472, in-f°, mar. rouge, exemplaire sur vélin : 680 livres.

Planudis Rhetoris *Anthologia epigrammatum Græcorum.* Florentiæ, 1494, in-4°, veau fauve. Première édition, exemplaire survélin.

Aristophanus *Comœdiæ novem, græce, cum Scholiis græcis.* Venetiis, Aldus, 1498, in-f°, mar. rouge, première édition : 76 livres.

Titii Lucretii Cari *De rerum natura libri sex*. Lutetiæ, 1744, 2 vol. in-12, mar. rouge, exemplaire sur vélin : 100 livres.

Virgilius Maronis *Opera*. Romæ, 1469, in-f°, mar. bleu, n° 2433 : 4,100 livres. Édition extrêmement rare, exécutée par Sweynheym et Pannartz.

Virgilius, s. l. ni date, in-f°, mar. rouge, 207 feuillets, édition rarissime : 759 livres.

Œuvres de Virgile translatées par Guillaume Michel. Paris, 1529, in-f°, exemplaire sur vélin : 420 livres.

Ovide. *Du Remède d'Amour*. Paris, 1509, in-f°, mar. rouge, exemplaire sur vélin : 200 livres.

Lucanus. *Pharsalia*. Romæ, 1469, in-f° : 760 livres. édition princeps.

Calphurnii *Eclogæ XI*. Romæ, 1471, in-f°, mar. rouge : 1,160 livres, édition princeps.

Juvénal. Venetiis, Aldus. In-8°, mar. bleu, exemplaire sur vélin : 240 livres.

Roman des trois Pèlerinages, par Guillaume de Guileville. Paris, sans date, in-4°, mar. bleu, exemplaire sur vélin : 201 livres.

Roman de la Rose. Paris, 1529, in-8°, mar. violet, exemplaire du comte d'Hoym : 65 livres.

La Danse macabre. Paris, in-f°, mar. bleu, exemplaire sur vélin : 222 livres.

Paraboles de maître Alain. Paris, 1492, in-f°, mar. citron, exemplaire sur vélin : 400 livres.

Chasse et départ d'Amours, par Octavien de Saint-Gelais. Paris, 1509, in-f°, mar. rouge, exemplaire sur vélin : 240 livres.

Mystère de la Sainte Hostie. Paris, in-8°, mar. rouge : 102 livres.

Nouveau monde avec l'estrif. Paris, in-8°, mar. citron, exemplaire sur vélin : 110 livres.

Destruction de Troye. Paris, 1498, in-f°, mar. bleu, exemplaire sur vélin, 690 livres.

Mystère de la Passion, par Jean Michel. Paris, 1490, in-f°, mar., exemplaire sur vélin : 702 livres.

Mystère de la vengeance de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Paris, 1493, in-f°, mar. rouge, exemplaire sur vélin : 1,500 livres.

Jeu du Prince des Sots, par Pierre Gringoire. Paris, in-4°, mar. : 461 livres.

Vie de saint Christophe. Grenoble, 1530, in-4°, mar. vert : 160 livres.

Lyon marchand, satyre françoise, par Barth. Aneau. Lyon, 1542, in-8°, mar. rouge : 201 livres.

Longus. *Daphnis et Chloé*. Paris, 1718, in-8°, mar., exemplaire rempli de corrections manuscrites : 460 livres.

Vie et prophéties de Merlin. Paris, 1498, 3 vol. in-f°, mar. rouge : 244 livres.

Tristan de Leonnois. 2 vol. in-f°, mar. bleu, exemplaire sur vélin : 400 livres.

Ogier le Danois. Paris, in-f°, mar. rouge, exemplaire sur vélin : 212 livres.

Roman de Milles et Amys. Paris, in-f°, mar. vert, exemplaire sur vélin : 430 livres.

Histoire d'Alexandre le Grand. Paris, in-4°, veau : 9 liv. Un des plus rares des romans de chevalerie; il manquait à la collection spéciale de M. Cigongne, où se trouvaient réunis à peu près tous les ouvrages de ce genre.

Histoire du roi Perceforest. Paris, 1528, 6 vol. in-f°, mar. rouge, exemplaire sur vélin : 1,601 livres.

Macrobii *Opera*. Venetiis, 1472, in-f°, mar. bleu, première édition : 726 livres.

Aventures de Télémaque. Amst., 1734, in-f°, mar. bleu : 539 livres.

Auli Gellii *Noctes Atticæ*. Romæ, 1469, in-f°, mar. rouge, édition princeps : 1,130 livres.

Deux autres éditions, dont l'une de 1469 adjugée à 500 livres, et l'autre de 1472 adjugée à 600 livres.

Cynthio delli Fabritii. *Libro della origine volgari proverbi*. Vinegia, 1526, in-f°, mar. rouge : 126 livres.

Ce recueil de contes où se montre toute la liberté du langage admis alors en Italie n'a jamais été traduit, le texte est fort incorrect; nous avons vu une version française du premier proverbe qui avait été entreprise comme essai, et tirée à quelques exemplaires seulement.

Alciat. *Livre des emblèmes*. Paris, 1536, in-8°, mar. rouge, exemplaire sur vélin : 50 livres.

Luciani *Opera*. Florentiæ, 1496, in-f°, mar. bleu, édition princeps : 720 livres.

Bluet Darberes. *Œuvres*, 1600, 3 vol. in-12, mar. bleu : 168 livres. Cet exemplaire, le plus complet que l'on connaisse, avait été acheté 195 livres à la vente Gaignat.

C'est l'œuvre d'un auteur qui avoue ingénument qu'il ne sait ni lire ni écrire, et qui émet toutes les sottises les plus étranges; il a eu l'honneur de provoquer des monographies fort curieuses de la part de deux bibliographes éminents : MM. Octave Delepierre et Paul Lacroix.

Senecæ *Epistolarum ad Lucilium libri XXV*. Romæ, 1475, in-4°, mar. rouge : 500 livres; édition princeps.

Petri Delphini Veniti *Prioris factæ Eremi*. Venitiis, 1524, in-f°, maroquin rouge, exemplaire de Colbert : 374 livres.

Collectiones Peregrinationum in Indiam orientalem et in

Indiam occidentalem XXV. Francofurti, 1590, 7 vol. in-f°, mar. bleu : 1,950 livres.

Delle Navigationi et Viaggi racolti da M. Giov. Bat. Ramusio. Venegia, 1583-1595, 3 vol. in-f°, mar. citron : 144 livres.

La Mer des Histoires, par Jean Columna. Paris, Antoine Vérard, 2 vol. in-f°, mar. bleu, exemplaire sur vélin : 300 livres.

Justini *Historici in Trogi Pompeii Historias libri XLIV.* Venetiis, 1470, in-f°, mar. rouge, édition princeps : 680 livres. Une autre édition, Romæ, 1470, adjugée à 179 livres.

Généalogies, faits et gestes des Saints Pères. 1519, in-f°, mar. rouge, exemplaire sur vélin : 550 livres.

Albizzi Bartholomæ. *De Pisis Liber conformitatum vitæ Beati Francisci ad vitam Dom.* Medionali, 1510, in-f°, mar. rouge, édition originale : 450 livres.

Histoire et Recueil de la triomphante victoire obtenue sur les Luthériens, par Nicolas Volcyre. Paris, 1526, in-f°, mar. bleu, exemplaire sur vélin : 500 livres.

Josèphe, historiographe grec. *De l'Antiquité.* Paris, 1534, in-f°, mar. rouge, exemplaire sur vélin : 570 livres.

Thucydide. *Histoire de la Guerre.* Paris, 1527, in-f°, mar. rouge, exemplaire sur vélin : 350 livres.

Quintus Curtius. *Alexandri Magni libri novem.* Venetiis, 1470, in-4°, mar. rouge : 619 livres.

Tacitus libri quinque. Romæ, 1515, in-f°, mar. rouge, éditions princeps très rare : 499 livres.

Suetonius. Romæ, 1470, in-4°, mar. rouge, édition princeps : 1,340 livres.

Les très élégantes, très véridiques Annales des pieux chrétiens modérateurs des Gaules, par Nicole Gilles. Paris, 1525, 2 vol. in-f°, mar. rouge, ex. sur vélin : 802 livres.

Le Rosier historial de France. Paris, 1522, in-f°, mar. violet : 550 livres.

Monstrelet. *Chroniques de France.* Paris, 1498, 3 vol. in-f°, mar. rouge, exemplaire sur vélin : 640 livres.

Haultin. *Figures sur les monnaies des Français,* 1619, in-4°, mar. bleu : 361 livres.

Pitture Antiche d'Escorlano. Napoli, 1757, 7 vol. in-f° : 812 livres.

Plutarque. *Vie des hommes illustres.* Paris, 1559, 2 vol. in-f° : 900 livres.

Plutarque. *Œuvres mêlées.* Paris, 1574, 7 vol. in-8°, mar. rouge : 403 livres.

Boccace (Jean). *Le Livre des nobles malheureux.* Paris, 1494, in-f°, mar. rouge, exemplaire sur vélin : 360 livres.

Une autre édition, datée de 1476 : 141 livres.

Valerius Maximus. Moguntiæ, 1471, in-f°, mar. bleu, exemplaire sur vélin : 1,500 livres.

Les deux auteurs français vers lesquels la bibliophilie se porte avec le plus d'ardeur sont Rabelais et Molière.

Les chances de destruction se sont accumulées autour des impressions primitives des écrits de maître François ; il y a telle de ces éditions dont on ne connaît qu'un exemplaire unique ; il en est d'autres dont l'existence reste conjecturale, car nulle preuve n'est venue établir leur existence. Le duc de La Vallière possédait, dans son immense bibliothèque, douze publications rabelaisiennes du XVIe siècle.

Grande et merveilleuse vie de Gargantua, sans date, adjugé à 10 fr., n° 3863.

Vie de Gargantua, père de Pantagruel. Lyon, 1542, in-8°, n° 3864 : 12 fr.

La Plaisante Histoire de Gargantua. Valence, 1547, in-12, mar. rouge, nº 3865 : 12 fr.

Les Prouesses du très renommé Pantagruel. 1533, in-8º, nº 3866 : 3 fr.

Pantagruel, roi des Dipsodes, restitué à son naturel. Lyon, 1542, in-8º, veau, nº 3867 : 5 fr.

Grandes Annales du roi Gargantua et de Pantagruel son fils. 1542, in-18, mar. rouge.

Pantagruel, roi des Dipsodes, restitué à son naturel, nº 3868 : 15 fr.

Les Chroniques du roi Gargantua, cousin du très redouté Galimassue. Troyes, in-16, mar. rouge, nº 3869.

Le Tiers et le Quart livres des faits du bon Pantagruel. Paris, 1552, 2 vol. in-8º, nº 3870 : 8 fr.

Les Songes drolatiques de Pantagruel. Paris, 1565, in-8º, mar. rouge, nº 3871 : 62 fr.

Grandes et récréatives Pronostications, sans date, nº 3874 : 6 fr.

La Navigation du compagnon à la bouteille. Troyes, sans date, nº 3872 : 4 fr.

Un exemplaire de la *Vie de Gargantua,* qui n'avait pas dépassé trois livres à la vente Pompadour, s'est élevé à 520 fr. à celle de M. Chedeau, en 1865, nº 820.

Mentionnons ici quelques adjudications modernes :

A la vente du comte d'Iloym en 1739, un volume contenant les livres 3 et 4 fut adjugé au prix de 19 livres. Il a reparu à la vente du marquis de Gamay en 1885, où il fut adjugé à 14,400 fr.

A la vente Laroche La Carelle, en 1888 :

Les Horribles faits du très renommé Pantagruel. Paris, sans date (1533), mar. orange, nº 340 : 1,520 fr.

La Vie très horrificque du grand Gargantua. Imprimé à Lyon, in-16, mar. rouge, nº 341 : 780 fr.

Pantagruel, roi des Dipsodes, restitué à son naturel. Lyon, in-16, mar. bleu, n° 342 : 343 fr.

Pantagruéline Prognostication. Lyon, 1542, in-16, mar. bleu, n° 343 : 410 fr.

Le Tiers livre des faictz du noble Pantagruel. Lyon, 1547, in-16, mar. citron, n° 344 : 410 fr.

Le Quart livre des faictz et dictz héroïques du noble Pantagruel. Lyon, 1548, in-16, mar. citron, n° 345 : 410 fr.

Le Tiers livre des faictz héroïques du noble Pantagruel. Paris, 1552, in-8°; le *Quart livre,* relié dans le même volume. Paris, 1552, 1 vol. in-8°, mar. citron, n° 346 : 320 fr.

Les *Œuvres de Rabelais* contenant la vie de Gargantua et de son fils Panurge, avec la *Pronostication pantagruélique*, s. l. Paris, 1553, in-16, mar. fauve, n° 347 : 300 fr.

Vente Lignerolles, 1894 :

Le Vrai Gargantua notablement embelli. S. l. n. d., in-4°, n° 1780 : 1,350 fr.

Les Horribles Faits et Prouesses de Pantagruel. 1534, in-8°, n° 1781 : 1,000 fr.

Indiquons quelques articles dignes d'attention :

Juvénal. N° 12118 : 4,000 fr. Exemplaire Grolier, cité par Le Roux de Lincy.

Théâtre de Corneille. Paris, 1682, in-12, mar. rouge, n° 11896 : 10,000 fr. (cat. Morgand).

Dernière édition donnée du vivant de Corneille et donnant le texte définitif adopté par l'auteur.

La Folle Journée, par Beaumarchais. Paris, 1785, in-8°, mar. vert, n° 11789 : 10,000 fr. (cat. Morgand).

Exemplaire relié par Cuzin, contenant diverses suites de figures et portraits.

La Fontaine. *Fables choisies, mises en vers.* Paris, 1755-

1759 4 vol. in-f°, mar. rouge, n° 12147 : 10,000 fr. (cat. Morgand).

L'édition originale d'un des plus éclatants chefs-d'œuvre de la littérature française ne saurait être payée trop cher.

La Rochefoucauld. *Sentences et Maximes.* La Haye, 1664, in-8°, veau, n° 12164 : 6,000 fr. (cat. Morgand).

Volume précieux, mis pour la première fois en lumière par M. A. Willems en 1879; il avait jusqu'à cette époque échappé à toutes les recherches. Il contient le texte original et authentique des *Maximes* de La Rochefoucauld. L'édition est antérieure d'un an à la première édition française.

Meschinot. *Les Lunettes des princes.* Paris, 1539, in-16 de 128 ff., n° 12239 : 8,000 fr. Exemplaire aux armes de Charles-Quint.

Temple de Gnide. Paris, 1772, in-8°, mar. rouge, n° 12274 : 7,000 fr. Figures en double état, quelques-unes avec des modifications; volume d'une rareté extrême.

Querlon. *Les Grâces.* Paris, 1769, in-8°, mar. orange, n° 12358 : 5,000 fr. Volume qui occupe une place distinguée parmi les livres illustrés du XVIIIe siècle, grâce aux 6 figures dessinées par Moreau.

Molière rencontre des adorateurs tout aussi enthousiastes que Rabelais. On peut en juger par les prix ci-après :

Catalogue Morgand, 1887 :

Molière. *Œuvres.* Paris, 1773, 6 vol. in-8°, mar. rouge, n° 12254 : 15,000 fr.

Les figures de Moreau donnent du prix à cette édition; elles sont ici en double état, avant et après la lettre.

Répertoire Morgand, 1893 :

Molière. *Le Tartufe.* Paris, 1673-1675, 3 pièces en un volume, in-12, mar. rouge, n° 4324 : 1,000 fr.

Molière. *Les Fâcheux* (comédie). Paris, 1662, in-12, mar. rouge, nº 4332 : 400 fr.

— *Le Misanthrope.* Paris, 1667, in-12, mar. rouge, nº 4338 : 800 fr.

— Paris, 1734, 6 vol. in-4º, mar. rouge, nº 12252 : 5,000 fr.; figures d'après Boucher.

— Paris, 1682, 8 vol. in-12, mar. rouge, nº 12251 : 8,000 fr.

Première édition renfermant 6 pièces restées jusque-là inédites. C'est la première qui offre un texte conforme à la représentation.

Le XVIIIe siècle présente une suite assez nombreuse de livres qui ne doivent la faveur dont ils jouissent qu'au talent des dessinateurs qui les ont illustrés. Au premier rang de ces livres, se montrent ceux de Dorat, dont la poésie est tombée dans le discrédit le plus complet, mais dont quelques écrits sont devenus l'objet de convoitises ardentes, grâce au talent des artistes qui leur ont accordé un appui indispensable. On peut citer en ce genre : Eisen, qui a illustré de 23 gravures le poème intitulé : *Les Baisers;* M. Morgand, dont on connaît l'intrépidité, n'a pas hésité d'inscrire l'exemplaire richement relié au prix de 12,000 fr., nº 11945.

Il est des ouvrages qui, sans avoir besoin de recourir à l'illustration, doivent la faveur dont ils jouissent à leur mérite réel et au désir et à la prédilection dont certaines de leurs éditions sont l'objet de la part de bibliophiles délicats. Dans cette catégorie, on peut placer les romans de Mme de La Fayette : *La Princesse de Clèves* et *Zaïde,* dont les éditions originales sont très recherchées, ainsi que celles des *Contes* de Charles Perrault, imités d'un recueil de narrations populaires napolitaines, et le chef-

d'œuvre de l'abbé Prévost : ***Histoire de Manon Lescaut,*** dont l'édition datée de 1756 est un livre que tous les amateurs désirent vivement placer dans leur cabinet.

Une mention spéciale est due à l'un des volumes les plus curieux conservés dans la bibliothèque que nous analysons : il s'agit du manuscrit célèbre connu sous le nom de *Livre d'Heures de Bussy-Rabutin,* et dans lequel se trouvaient les portraits sur vélin de divers seigneurs de la cour de Louis XIV, encore jeune, dont les femmes ne passaient pas pour des modèles de vertu. Ce manuscrit, de 39 feuillets, portait primitivement les noms des personnages représentés; mais ces noms avaient été ensuite grattés. Boileau a fait mention de ce singulier album, qui, après la mort de Bussy, fut remis à sa fille la marquise de Montataire, et qui entra plus tard dans le cabinet du duc de La Vallière, il est l'objet d'une longue note (voir le n° 5235); il fut adjugé à 2,400 francs, prix qui serait aujourd'hui bien dépassé.

Ne prenons pas congé du duc de La Vallière sans signaler une anecdote assez originale.

A l'époque du second Empire, il existait à Paris un éditeur qui eut un moment de notoriété et qui se nommait Jules Gay; il signait quelquefois les livres qu'il mettait au jour du nom du libraire « qui n'est pas triste ».

Il transporta successivement ses presses de Paris à Bruxelles, à Genève, à Turin, à San-Remo, et revint à Bruxelles, où il mourut laissant un fils, Jean Gay, que la mort a également frappé et qui s'occupa de travaux bibliographiques. Il publia entre autres une notice sur les femmes bibliophiles et fit figurer dans cette galerie, à côté de la comtesse de Verrue et de la marquise de Pompadour, la *célèbre pénitente,* à laquelle il attribua sans hésiter la possession de plus de soixante mille volumes.

L'erreur est un peu forte; on pourrait en indiquer quelques autres non moins pardonnables; nous nous bornerons à en signaler deux : le journal *le Siècle*, lançant une attaque violente contre l'Inquisition, affirmait qu'elle avait brûlé Galilée tout vif, et un bibliographe belge J. Nanure, publiant un mémoire sur les *Ana*, faisait figurer dans cette classe de livres, aujourd'hui bien démodée, un roman fort connu de George Sand : *Indiana*.

Quatre ans après la vente La Vallière, eut lieu celle du prince de Soubise, laquelle comprenait la collection entière formée par l'illustre président au Parlement de Paris Jacques-Auguste de Thou. Cette bibliothèque, la plus belle et la mieux choisie qui existât à Paris à la fin du XVIIe siècle, était surtout composée d'ouvrages latins se rapportant à des études sérieuses; les ouvrages d'imagination y occupaient peu de place; elle fut achetée en bloc par un cardinal de Rohan, qui la légua à un prince de sa famille. Le catalogue comprend 8,302 numéros; malheureusement, il est loin d'avoir été rédigé avec le soin que réclamait son importance. La vente fut confiée à un libraire dépourvu d'intelligence.

Les livres ayant appartenu à de Thou portent ses armoiries, qui se modifièrent quatre fois par suite de deux mariages successifs; ils sont pour la plupart reliés en maroquin, quelques-uns en vélin; ils ne sont pas très rares, et le prix, tout en dépassant sensiblement celui qui se payait en 1788, reste en général loin d'atteindre une hauteur exagérée ; il n'y a d'exception que pour quelques volumes que recommandent des circonstances particulières. Citons-en quelques exemples :

Æsopi et Aliorum *Fabulæ*. Antuerpiæ, 1560, in-8°, mar. : 500 fr., Morgand, 1891; 6 livres en 1788.

Baïf. *Étrennes de poésies françaises*. Paris, 1574, in-4°, vélin : 920 fr., vente A.-F. Didot, 1878, n° 312; 18 livres, Soubise.

Entrée de Louis XIII à Lyon, 1623, in-f° : 5,925 fr., vente Beckford, 1883, n° 1899.

Entrée d'Henri II à Paris, 1549 : 13,000 fr., vente Mosbourg, février 1894, n° 285 : 20,200 fr., vente Destailleur, 1891 ; à la vente Beckford, 1882, il avait été vendu 11,750 fr. Chef-d'œuvre de la gravure sur bois au XVI[e] siècle.

Histoire universelle, par de Thou, depuis 1543 jusqu'en 1607. Paris, 1734, 16 vol. in-4°, mar. rouge, armes du comte d'Hoym : 1,090 fr., à la vente Lignerolles, 1894, n° 2573; 108 livres, Soubise, n° 6941.

Froissart (Jehan). *Les Chroniques de France*, 1512, 2 vol. in-f°, mar. rouge : 599 fr., vente Laroche La Carelle, 1888, n° 486; 200 livres, Soubise.

Nic. Trigaut. *De Christiana Expeditione*. Lugduni, 1616, in-4°, mar. vert : 1,020 fr., vente Brunet, 1868, n° 570. Très belle reliure, même système d'ornementation que celui que l'on admire sur divers volumes de de Thou : des volutes et des rinceaux de feuillages.

Ronsard. *Les Œuvres*. Paris, 1609, in-f°, mar. vert : 1,250 fr., vente L. Double, 1863, n° 112; 10 livres, Soubise.

Libri de re rustica. Lutetiæ, 1543, 1 vol. in-8°, mar. vert : 760 fr., vente L. Double, 1863, n° 349; 25 livres, Soubise.

Recueil d'Estampes représentant les troubles, massacres survenus en France. Paris, 1573, in-f°, mar. vert, comp., volutes et rinceaux de feuillages : 12,000 fr. vente Laroche La Carelle, 1888, n° 93; 115 livres, Soubise. Ce bel exemplaire a appartenu à Renouard, qui l'indique dans son catalogue d'un amateur (1819), tome IV, page 128.

Propos rustiques de maistre Léon Radulfi. Lyon, 1547, 1 vol. in-8°, mar. vert : 500 fr., vente Lignerolles, 1894, n° 1907.

Plinii Secundi *Epistolarum libri X.* Lugduni Batavorum, 1669, in-8°, mar. rouge : 700 fr., vente Brunet, 1868, n° 526 ; 19 livres, Soubise. Ce volume est sorti des mains d'un très habile relieur qui travaillait durant l'intervalle qui sépare Le Gascon et Du Seuil.

Les Passages d'outre-mer de Godefroy de Bouillon, sans lieu ni date, in-4°, mar. : 7,000 fr., vente baron Pichon, 1869, n° 710.

Les bibliophiles recherchent avec avidité les volumes porteurs de devises ou de blasons qui annoncent une provenance distinguée. On se passionne également pour les livres anciens que décorent de belles reliures bien conservées; nous pourrions citer à cet égard de très nombreux exemples, nous nous bornerons à un très petit nombre :

Les Provinciales, par Pascal. Cologne, 1700, 2 vol. in-12, mar. rouge, exemplaire de Mme de Chamillart, adjugé à 10,000 fr. à la vente Ganay.

Biblia sacra latina. Coloniæ, 1630, in-12, mar. rouge, riche reliure, tranche à fleurs, fermoirs et coins en or émaillé. Cette édition est recherchée à cause de sa belle exécution et de sa correction ; les exemplaires n'en sont pas très rares, parce que sans doute un tel livre aura été tiré à fort grand nombre : 1,305 fr. en 1854, vente Renouard, et 72 fr. seulement vente Lamy en 1809.

L'Utopie, par Thomas Morus. Paris, 1550, in-8°, mar. bleu : 1,500 fr., vente J.-Ch. Brunet, 1868, n° 116 ; revendu 9,100 fr. à la vente Laroche La Carelle, 1888, exemplaire de Louis XIII et d'Anne d'Autriche.

L'Apocalypse de saint Jean Zébédée, par Chocquet (Loys). Paris, 1541, in-f° : 6,430 fr., vente Beckford, 1883, n° 1136. Exemplaire de Louis XIII et d'Anne d'Autriche.

Les ventes faites en Angleterre nous offriraient une moisson d'une richesse extrême, mais pour le moment nous devons nous l'interdire; nous ne mentionnerons qu'un seul fait, et il mérite d'être signalé.

Le livre le plus cher que nous ayons rencontré est le *Psalterium Codex,* de 1459, imprimé sur vélin, dont un exemplaire fut, en 1885, adjugé, après une lutte acharnée, à M. Quaritch, libraire à Londres, à 4,950 livres sterling (125,010 fr.) dans une vente faite par Sotheby et Wilkinson. C'est, nous le croyons du moins, le prix le plus élevé qui ait été payé pour un volume.

C'est le second livre imprimé avec date. Il est à peu près aussi rare que le *Psalterium* de 1457, dont on ne connaît que huit exemplaires, tandis qu'on signale dix exemplaires de celui de 1459, tous sur vélin. On s'attendait à voir ce vénérable monument typographique payé 2,000 à 3,000 livres sterling; et ce prix aurait pu être envisagé comme déjà fort respectable.

En arrivant à la fin de nos recherches dans un grand nombre de catalogues, nous en rencontrons un de peu d'étendue, mais qu'on ne saurait passer sous silence, c'est celui de la vente du comte de Mosbourg, qui a eu lieu en 1893 ; on ne trouve pas d'autre exemple d'une réunion aussi riche de livres précieux; un coup d'œil suffira pour montrer le rang qu'occupe ce mince catalogue dans les annales de la bibliomanie :

Sermons et Pensées de Bourdaloue, 16 vol. in-8°, mar. citron, ex. de Longepierre : 3,600 fr., n° 24.

Les Provinciales, par Pascal. Cologne, 1700, 2 vol. in-12,

mar. doublé, armes de Mme de Chamillart : 9,250 fr., n° 26.

Cicéron. *De Officiis*. Elz., 1642, in-12, mar. doublé, armes du comte d'Hoym : 3,450 fr., n° 39.

Suite d'Estampes pour servir à l'histoire des mœurs et du costume en France, figures de Freudeberg et de Moreau : 9,000 fr., n° 59.

La Chasse royale, composée par Charles IX, 1625, in-8°, mar. rouge : 6,950 fr.

Joviani Pontani *Opera*. Aldus, 1518, in-8°, mar. brun, ex. de Grolier : 4,520 fr., n° 64.

L'Eschole de Salerne. Elz., 1651, in-12, mar. citron, mosaïque de mar. bleu et rouge : 10,060 fr., n° 98. Une très belle reliure entre pour une large part dans ce prix payé pour un recueil de préceptes médicaux, mis en vers burlesques; ajoutons que c'est le seul exemplaire qui soit connu avec toutes ses marges.

Le Chevalier délibéré. Vers 1486, in-f°, mar. doublé, seul ex. connu de cette édition : 13,520 fr., n° 103.

Fables de La Fontaine, 1678-1694, 5 vol. in-12, mar. rouge : 10,000 fr., n° 119.

Fables de La Fontaine, 1755-1759, 4 vol. in-f°, mar. rouge : 7,500 fr., n° 120.

Amours de Daphnis et Chloé, 1718, in-8°, mosaïque de Padeloup, armes du régent : 12,500 fr., n° 177.

Rabelais. Lyon, 1542; Paris, 1547. Exemplaire à toutes marges dans sa première reliure en vélin; il contient les trois premiers livres d'une édition excessivement rare : 8,020 fr., n° 187.

Songe de Poliphile. Venise, 1499, in-f°, veau fauve, riche reliure : 10,020 fr. Très bel exemplaire d'un livre fort curieux, délaissé pendant près de quatre siècles et

vers lequel l'attention des lettrés et des artistes s'est portée avec raison.

Giordano Bruno. *Degl' Heroici furori, dialogi X,* 1585. Très belle mosaïque de Padeloup : 7,100 fr. Ce volume avait été payé le même prix à la vente Laroche La Carelle, 1889, n° 67.

Bossuet. *Discours sur l'Histoire universelle,* 1681, in-4°, mar. rouge : 1,380 fr., n° 261; — *Histoire du Clergé séculier et régulier; — Histoire des Ordres militaires.* Amst., 1716-1721, 8 vol. in-8°, mar. rouge : 5,200 fr.

Bossuet. *Histoire des variations des Églises protestantes,* 2 vol. in-4°, mar. rouge, armes de Bossuet, édit. orig. : 5,100 fr.

Un autre exemplaire aux armes de la grande Mademoiselle : 5,200 fr.

Procopius. *De Bello Persico,* 1509, in-4°, riche reliure à comp. exécutée pour Maïoli : 5,300 fr.

Maïoli reste, après Grolier, le plus éminent des bibliophiles du XVIe siècle.

Entrée de Charles IX, 1572, in-4°, vélin. Magnifique exemplaire, armes de J.-A. de Thou : 3,900 fr.

Recueil des portraits et éloges, par Mlle de Montpensier et autres. Paris, 1659, in-8°, mar. rouge, armes de Mlle de Montpensier : 10,685 fr.

A côté de tous les livres d'une rareté exceptionnelle qu'avait réunis M. le comte de Mosbourg, on trouve un objet unique en son genre et qui brille du plus vif éclat.

Il s'agit de la fameuse *Guirlande de Julie,* chef-d'œuvre de calligraphie et de peinture de fleurs que le duc de Montausier fit effectuer pour en faire hommage à Mlle de Rambouillet, qu'il épousa plus tard.

Ce volume, unique en son genre, est revêtu d'une très belle reliure de Le Gascon; il a été adjugé pour la somme

de 19,000 francs, et les bibliophiles les plus compétents ont été d'avis que cette adjudication n'était pas exagérée.

Il faut savoir s'arrêter, dit-on; je ne le ferai pas sans exprimer la reconnaissance que m'inspire l'indulgence avec laquelle mes collègues ont bien voulu accueillir une communication fort imparfaite sans doute, mais qui pourra être utile à quelque travailleur dévoué à cette science des livres qui prend chaque jour une extension nouvelle par suite du développement que présente la production intellectuelle dans tous les pays civilisés.

Le siècle qui approche de son terme a vu paraître des travaux bibliographiques de la plus haute importance; il suffira de citer : Barbier, *Dictionnaire des Anonymes;* Renouard, *Annales des Aldes, Annales des Estienne;* J.-Ch. Brunet, *Manuel du libraire;* Quérard, *France littéraire;* F. Drujon, *Livres condamnés, Livres à clef;* Quentin Bauchart, *Femmes bibliophiles;* Paul Lacroix, *Bibliographie de Molière, Bibliographie de Restif de La Bretonne*, etc.

Le nouveau siècle qui s'avance vers nous sera-t-il aussi heureux? C'est ce que je voudrais avoir l'avantage de dire à l'Académie dans une de ses séances du mois de mai 1995! — mais je n'y compte pas, à vrai dire...

La bibliophilie, armée de toute sa vitalité et de toute son énergie, a traversé sans faiblir plusieurs révolutions; elle s'est montrée, après des secousses redoutables, plus ferme que jamais, plus enthousiaste qu'elle n'avait été dans les plus beaux jours de sa splendeur. Reste une question des plus graves, qu'il est d'ailleurs impossible de discuter aujourd'hui : Quel est l'avenir réservé à ces volumes payés si cher?

Le vingtième siècle ne traversera-t-il pas des crises semblables à celles qui ont assombri une partie de son

prédécesseur et qui portent à la fortune générale du pays une atteinte profonde? C'est aux bibliographes de l'an 2000 qu'il appartiendra de résoudre ce problème.

Encore un mot : *ultimum verbum.*

Terminons en esquissant le portrait que doit offrir un bibliophile de premier ordre. Il faut qu'il soit maître d'une grande fortune indépendante; il doit être célibataire et maître de toutes ses passions à l'exception de celle qui le domine; il doit être muni d'un sang-froid inaltérable et de connaissances littéraires approfondies; l'extérieur d'un volume le préoccupe autant que l'intérieur; connaissant les particularités du travail de chaque relieur célèbre, il distingue d'un coup d'œil un Derome l'aîné d'un Derome le jeune.

Complètement étranger à la vie politique, il regarde à peine le héros du jour, qui passe sur son char mal affermi, et c'est avec la plus dédaigneuse des indifférences qu'il reçoit la nouvelle, si fréquente de nos jours, d'un changement de ministère.

Vers la fin de sa vie, il se préoccupe du sort reservé à ces livres qu'il a tant aimés et de l'accueil qui sera fait au catalogue où seront enregistrées toutes les richesses qu'il a accumulées.

Un de ses amis a déjà composé l'inscription à placer sur sa tombe :

Entre deux in-quarto,
Oh! sort digne d'envie,
Sur un in-folio
Il termina sa vie.

P. S. — Nous recevons la note des prix qui ont été payés à la vente de la bibliothèque peu nombreuse, mais fort bien choisie, de M[me] Gabrielle Delessert. On remarque un volume aux insignes de Grolier :

Joannis Joviani Pontani *Opera soluta oratione composita*. Venetiis, Aldus, 1518, 3 vol. in-8°, mar., adjugé à 10,500 fr.

Signalons aussi les *Œuvres de Rabelais*. Amst., 1741, 3 vol. in-4° : 1,305 fr.

Les *Contes des Fées*, par Ch. Perrault. Paris, 1781, in-12 : 1,020 fr.

Lettres de Pline le Jeune. Paris, 1702, 3 vol. in-12, mar. : 4,310 fr. Exemplaire de M[me] de Chamillart.

Vies des hommes illustres grecs et romains, par Plutarque. Paris, 1567, 8 vol. in-8° ; — Plutarque. *Œuvres morales*, en 6 vol. in-8°. Paris, 1574. Ensemble 14 vol. in-8°, mar. : 3,310 fr.

UNE LETTRE INÉDITE
DE
PIERRE LACOUR

PAR M. CH. MARIONNEAU

Le nom des Lacour est gravé dans les souvenirs de l'Académie de Bordeaux, et les moindres détails inédits qui rappellent ces deux habiles artistes ne peuvent vous être indifférents.

En faisant des recherches dans les archives de notre Compagnie, j'ai trouvé la lettre suivante, qui m'a semblé, par les sentiments qu'elle exprime et les noms qu'elle réveille, devoir vous intéresser.

C'est au commencement du siècle que Pierre Lacour, le père, prit la direction de l'École de dessin et de peinture de Bordeaux; mais n'oublions pas que, bien avant notre siècle, Lacour, à son retour de Rome, en 1774, se fixa dans notre ville et provoqua, par son exemple et ses conseils, un grand mouvement qui n'a pas été dépassé dans l'histoire de l'art à Bordeaux.

Il me suffira de vous faire remarquer que c'est sur les instances de Pierre Lacour que Jean Briant, peintre d'histoire et de paysage, né à Bordeaux le 4 février 1760, et mort à Toulouse le 20 août 1799, après de notables succès, partit d'ici directement pour Rome, aux frais de

quelques amis des arts, qui fournirent au jeune peintre une pension de trois années. A son retour en France, Briant se fixa à Toulouse, où il devint professeur à l'Académie de cette ville. Il eut pour élève Jean-Dominique Ingres. Cet illustre peintre le mentionne dans une lettre de sa jeunesse : « Mon père me laissa à Toulouse avant 1793, pour y continuer mes études d'art à l'Académie, chez les dignes et grands artistes Boques, Vigant et chez Briant, paysagiste, qui sauva tant d'objets d'art dont il forma le musée dans le couvent des Grands-Augustins [1]. » Mais ce n'est pas de la correspondance de M. Ingres que je viens vous entretenir, mais d'une lettre de M. Lacour, dont vous apprécierez la sensibilité.

En 1805, — il y avait déjà six ans que Lacour faisait partie de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, — l'Académie eut l'heureuse pensée de proposer une médaille d'or à l'élève le plus méritant de l'École de Bordeaux. A ce propos, Lacour répondit à M. Guérin, alors président de l'Académie :

Bordeaux, le 19 messidor an XIII (8 juillet 1805).

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai communiqué aux élèves de mon École la lettre que vous m'avez écrite au nom de la Société et l'intention où elle était à donner cette année une médaille d'or à celui d'entre eux qui, par son talent, mériterait cette récompense honorable. En conséquence, plusieurs se sont présentés pour le concours. Le sujet que je leur ai donné est : *Ulysse reconnu par Euryclée :* « Ulysse, revenu dans son palais, ne parut d'abord que

[1] *Ingres, sa vie et ses ouvrages,* par Ch. Blanc. Paris, Ve J. Renouard, 1870, p. 4. Voir la biographie de Briant dans le *Catalogue du Musée de Bordeaux,* 1855, p. 64, dont les principaux détails ont été fournis par M. A. Dumège, de Toulouse.

» sous l'habit d'un mandiant; sa nourice Euryclée, en lui » lavant les pieds, aperçut une cicatrice qu'il avoit à la jambe » et aloït le faire connoître, lorsque Ulysse l'arrêta en lui » posant la main sur la bouche. »

Le nombre des élèves qui ont composé ce sujet sont :

MM. Alox aîné,
Alox jeune,
Caseaux,
Labadie,
Monbrun,

MM. Monvoisin,
Pimentel,
Bousquet,
Gassies.

Depuis longtemps ces jeunes artistes s'exercent à la composition, et c'est avec une satisfaction, que la Société partagera, j'en suis sûr, que je vois les progrès rapides qu'ils font tous les jours dans cette partie de la peinture.

Les dessins, ou, pour mieux dire, les esquisses de presque tous ceux qui sont dénommés ci-dessus, sont bien. Cependant, il y a dans le nombre des élèves que je connois plus capables d'exécuter leurs idées et de faire un tableau que les autres; ces deux élèves sont Alox aîné et Caseaux, et ce sont ceux que j'ai choisi pour le concours du Grand-Prix, sans exclure les autres d'un concours particulier, dont je me suis réservé la récompense.

J'espère que la Ville verra avec plaisir que son École de dessin ne borne pas son travail à des principes élémentaires, mais que les élèves qui la composent ont déjà franchi les premières barrières et sont pour ainsi dire aux portes du sanctuaire.

Recevez, Monsieur, l'assurance particulière de mon amitié et de ma reconnaissance pour tout le bien que vous voulez faire à ma petite famille.

Je vous salue. LACOUR [1].

Non seulement cettre lettre est intéressante par le degré de supériorité qu'elle prouve de notre École nais-

[1] *Archives de l'Académie de Bordeaux.* Correspondance, p. 185.

sante, et que les succès des Alaux le Romain, Monvoisin et Gassies ont sérieusement prouvé en mourant tous les trois chevaliers de la Légion d'honneur, mais elle fournit aussi le témoignage de l'intimité qui régnait alors entre le maître et les élèves, et que justifie M. Lacour par l'expression de *petite famille*.

LA VIGNE ET LE VIN

DANS

L'ANTIQUITÉ ÉGYPTIENNE

PAR M. OLLIVIER BEAUREGARD

I. — La vigne et le vin ont leur histoire biblique, qui est bien connue; ils ont leur histoire mythologique que chacun sait; c'est des fastes de leur passé, au temps et sur le sol de l'ancienne Égypte, qu'il va être ici question.

Nous entendons par ancienne Égypte, l'Égypte des temps antérieurs à l'établissement du christianisme.

Les Égyptiens ont cru à la vie d'outre-tombe. Aux temps anciens où nous entendons remonter, il leur était enseigné que la mort n'est guère qu'un hoquet de transition de la scène de la vie de ce monde à la scène de la vie d'éternelles délices pour les bons, d'éternels supplices pour les méchants.

Pour l'Égyptien, l'éternel bonheur était la moisson toujours agréablement préparée et, à son heure, toujours belle et riche, dans les champs de l'*Aarou,* le jardin de délices des croyances égyptiennes.

Ce dogme consolateur qui, chez les Égyptiens, peut bien avoir vécu six mille ans, nous a ménagé l'inappréciable avantage de connaître aujourd'hui,

pour ainsi dire par le menu, les détails de la vie courante des Égyptiens de l'antiquité.

II. — Persuadé qu'après sa mort, son âme, désormais libre d'entraves charnelles, viendra s'enquérir, dans la funèbre demeure où il reposera, du culte qui sera rendu à sa mémoire, tout Égyptien de distinction et de quelque fortune se fit un devoir de préparer, en temps utile, pour y recevoir dignement son double, c'est-à-dire son âme visiteuse, un abri de discrète enceinte où revivraient, en compagnie de son double, ses joies d'autrefois, s'associant aux satisfactions plus calmes de la vie d'éternel repos.

A cette cause, la funèbre demeure de l'Égyptien momifié eut antichambre, salle d'attente, chambre de momies, religieusement pourvues du mobilier nécessaire aux visites d'intimité et de confarréation posthumes, qui devront plus tard s'accomplir entre le défunt et son double.

Dans ses exigences ritualistiques, le mobilier funéraire des diverses salles d'un tombeau égyptien était, sans doute, fort sommaire; mais la décoration des parois intérieures des murailles y fut généralement, sous des couleurs éclatantes, d'un caractère sévère, de valeur personnelle et, à ce titre, parfois historique.

Les décorations de la tombe d'Ahmès, qui commanda les flottes d'Aménophis IV de la XVIIIe dynastie, racontent la vie de cet homme de mer et les traits de vaillance ou les succès qui lui valurent d'être distingué par son souverain et décoré par le Pharaon, en personne, de plusieurs colliers de mérite.

Les peintures de la tombe de Rekhmara

homme d'État, régent de l'Égypte pendant l'absence du roi Thoutmès III, nous signalent les actes de l'administration de cet homme d'incomparable habileté, ainsi que le dit son nom (1), en même temps qu'elles enregistrent les victoires du Pharaon, les trophées et les riches tributs qui en furent la glorieuse conséquence.

La tombe de *Ti*, haut fonctionnaire de la Ve dynastie, nous montre en détail, par de nombreux tableaux, ce que fut, il y a six mille ans, une ferme de quelque importance aux environs de Memphis, et les tombes de Béni-Hassan nous fournissent une ample collection de dessins relatifs à la vie et à l'industrie des champs, tels que : le labourage, les semailles, les moissons, les jardins, les vergers, les vignobles, la culture générale, la cueillette des fruits, la vendange, les travaux de vinification, la culture du lin, le tissage, l'abatage et la dissection des animaux de boucherie et pâturage, basse-cour, étables, chasse et pêche.

C'est à l'ensemble de ces tableaux, aujourd'hui vieux de quatre à cinq mille ans, mais frais par la couleur, que nous emprunterons les représentations diverses concernant la vigne, les raisins et le vin, dont nous devons nous occuper ici.

III. — Les terres du Delta d'Égypte ne sont pas terres de primitive formation. Elles sont, en masse, l'apport successif des crues périodiques du Nil, et c'est aux érosions lointaines provoquées sur le sol des régions équatoriales par l'action tumultueuse des

(1) Rekhmara signifie : aussi savant que la divinité nommée *Ra*, le Soleil.

eaux du Nil débordant et furieux, que le Delta doit, tout à la fois, son sol annuellement renouvelé, par là, toujours neuf et jeune, et ses premiers végétaux, entre autres la vigne.

La grande Pyramide de Gizèh atteste la culture de la vigne, dans le Delta, plus de quatre mille ans avant notre ère, et nous pouvons bien croire quand, à des dates de beaucoup postérieures, nous voyons la vigne régulièrement aménagée en culture, des rives méditerranéennes du Delta jusqu'en Nubie, plus loin et plus haut encore, que cette industrie, comme la civilisation égyptienne de qui elle est la fille, a remonté le cours du fleuve, s'élevant, l'une et l'autre, des bouches du Nil à Memphis, de Memphis à Thèbes, de Thèbes en Nubie.

IV. — Répétant Hellanicus de Mitylène (410 ans avant notre ère), Athénée dit que c'est à Plentina (1), dès longtemps ville morte du Delta, que la culture de la vigne prit son essor en Égypte.

Les dénominations égyptiennes de la vigne sont, en apparence, fort nombreuses. Les lexiques en notent à peu près une douzaine; mais comme trois quarts au moins de ces mots appellatifs n'ont, pour se différencier entre eux, que la variété de leurs déterminatifs, généralement d'identique valeur, nous pouvons, sans faillir, ramener à quatre les dénominations égyptiennes de la vigne, à savoir :

[hiéroglyphes] *àarer* [hiéroglyphes] *smeh*
[hiéroglyphes] *sha* [hiéroglyphes] *kerama*

mots qui, chacun, ont une orthographe phonétique

(1) Plentina était située sur la rive méditerranéenne du Delta, sensiblement à l'ouest de la position où fut fondée Alexandrie.

propre, mots qui ont bien pu n ... ine,
que des indications de cépag ... dans
l'usage, en appellations gén
Par les mots : h ... , *knem*,
les Égyptiens ont désig ... superfi-
cielles de terrain plus pa ... ctées à la
culture de la vigne. Ce ... contrées de
vignes, vignobles.

V. — La vigne é ... r préférence,
plantée en allées, l ... de chaque cep
appuyées et sou ... eau, relié aux
poteaux voisins ... uche par une ou



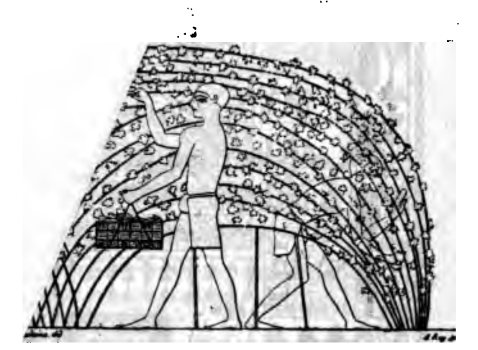


Fig. 1.

plusieurs traverses horizontales, sur lesquelles pouvaient se développer et s'étendre les longs sarments de chaque cep. Les Égyptiens trouvaient à cet aménagement de leurs plantis de vigne l'avantage de l'aération plus ouverte et plus régulière de leurs vignobles et le bénéfice d'une voie d'inspection toujours facile et praticable.

Les Égyptiens ont aussi planté la vigne en espalier et en tonnelle, modes d'aménagement qui leur

donnaient des avantages égaux à ceux qu'ils retiraient de la plantation en allées.

Il semble qu'il fut d'usage en Égypte de comprendre dans un vaste enclos : vignoble, verger et jardins de diverses classes, et, pour peu que ces enclos fussent éloignés de pièces d'eau de facile accès,

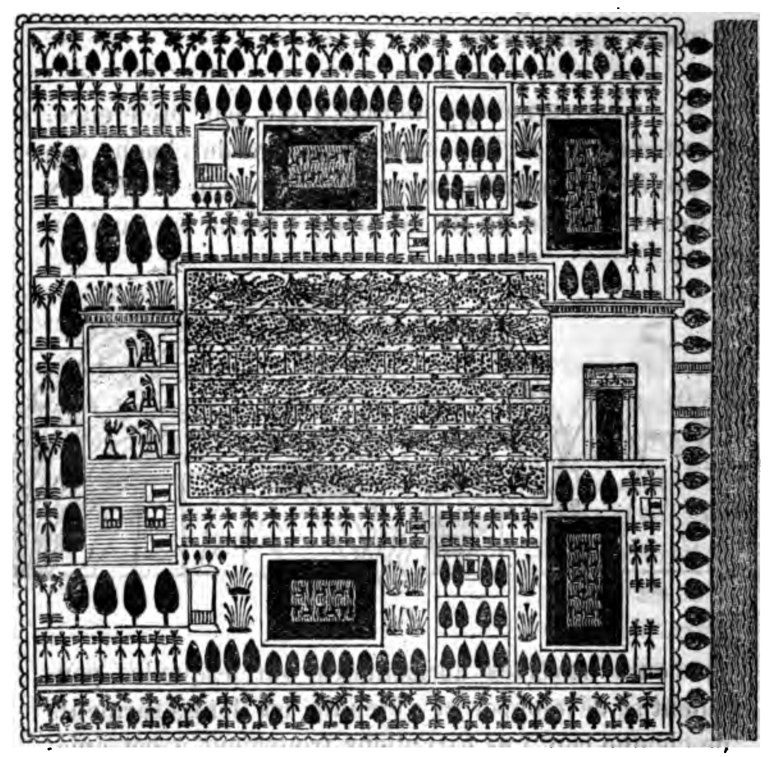


Fig. 2.

d'un canal ou du Nil, il était de règle qu'ils fussent pourvus d'un ou de plusieurs bassins d'eau d'arrosage, comme en témoignent nos images.

L'arrosage de la vigne et des jardins, au moins journalier en Égypte, se pratiquait d'une façon toute

primitive. Il était l'œuvre des esclaves attachés à la ferme; l'eau, prise aux réservoirs, était portée à bout de-bras, dans des vases en terre et déversée, suivant

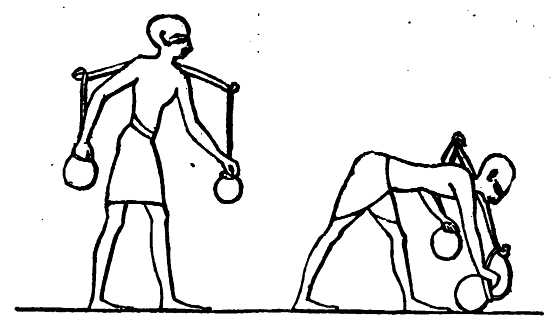


Fig. 3.

le cas, au pied de chaque cep ou dans la cuvette-initiale des rigoles d'arrosement desservant un ou deux rangs de vignes.

VI. — Nous ne connaissons aucun texte qui nous autorise à affirmer que les Égyptiens aient pratiqué la taille méthodique de la vigne; mais il y a lieu de croire qu'à la suite d'observations réitérées, de constatations bien établies et d'essais répétés, ils ont été d'assez bonne heure amenés à reconnaître que leurs vignes gagnaient en meilleure et plus ample production par l'écourtement de leurs sarments annuels; il semble que ce furent des accidents de pâturage qui, sur ce point, firent leur éducation.

Wilkinson a relevé dans les tombeaux de Beni-Hassam et a consigné (t. II, p. 151), dans son livre *Manners and Customs of the ancient Egyptians,* un tableau représentant des chèvres occupées à réduire, en les broutant par la pointe, les sarments d'un cep de vigne et, pour qu'il n'y ait point à s'y méprendre,

ce petit tableau porte en souscription : « *Chèvres chargées de brouter les vignes.* » *(Kids allowed to browse upon the vines.)* Commentant ce tableau, le texte y relatif porte expressément : « Après la vendange, ils — les Égyptiens — chargeaient les chèvres de brou-

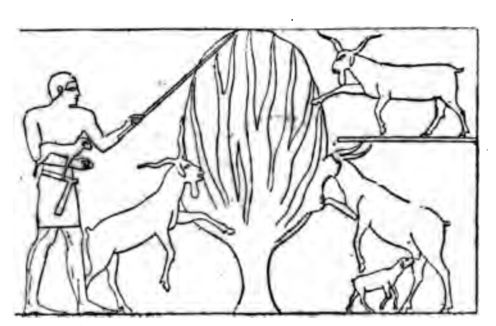


Fig. 4.

ter sur les vignes les sarments trop étendus. » *(After the wintage was over, they — Egyptians — allowed the kids to browse upon the vines wich grew as standing bushes.)* Le texte ajoute que la chair des chèvres gagnait en qualité au jeu de cet office, qui était ainsi, pour ces gracieuses auxiliaires, comme une préparation à la rôtissoire.

Un papyrus d'allure satirique, de l'époque de la XVIIIe dynastie, parlant de l'œuvre des champs, en opposition avec l'œuvre plus calme et plus rémunératrice du scribe, en vogue et bien lancé, mêle, assez crûment, la vigne et les pourceaux. « Aux champs, dit le scribe, l'ouvrier s'épuise à soigner la vigne et les pourceaux ; » et il ajoute un peu plus loin : « L'engrais préparé, le jardinier doit, le matin, arroser les plantes potagères et le soir travailler la vigne. »

La vigne, nous l'avons dit, était comprise dans un enclos de culture générale, mais nous ne pouvons

point indiquer d'une façon précise les travaux qui, le soir, réclamaient les soins des viticulteurs égyptiens. Notons seulement que les nuits d'Égypte ont toujours provoqué d'abondantes rosées, et il n'est pas déraisonnable de penser que les escargots de la vallée du Nil s'en trouvaient sollicités d'accomplir de désastreux voyages sur les vignes et les autres plantes dont ils sont friands. Nous pouvons donc croire que ce fut la chasse aux escargots et à tous autres ravageurs noctambules qui exigea des viticulteurs égyptiens les veilles laborieuses dont parle le scribe.

VII. — L'année égyptienne, de 360 jours, était divisée en douze mois auxquels s'ajoutaient, dans des conditions définies, cinq jours complémentaires. Ces douze mois se décomposaient en trois périodes, dites : tétraménies, parce qu'elles étaient faites de quatre mois chacune.

La première de ces trois périodes de l'année égyptienne se nommait : 𓈇𓆷 *sha,* c'est-à-dire : Inondation. Elle était, en effet, signalée par la crue du Nil, qui lui donnait son nom. Thoth, Paophi, Athyr, Choïak étaient les quatre mois de cette première période.

𓉐𓂋 *per* était le nom de la seconde période. Tybi, Méchir, Phamenoth, Pharmonthi nommaient les quatre mois de cette seconde tétraménie, qui correspondait aux semailles.

La troisième période était le temps des moissons. Elle se nommait : 𓈙𓈗 *shemou :* ses quatre mois étaient : Pachons, Payni, Epiphi, Mésori.

C'est au mois d'Epiphi, correspondant à juin-juillet, que le raisin, en Égypte, atteint généralement son degré de convenable maturité. C'était alors le temps

de la vendange, en Égypte autrefois comme partout aujourd'hui, le temps des plus gais travaux de la vie champêtre.

VIII. — *arer* était, en égyptien, la dénomination spécifique du raisin, qui recevait en ses divers états, en grain ou en grappes, frais ou sec, des appellations variées.

Il a été dit, mais sans distinguer entre raisin frais et raisin sec, que les Égyptiens ont eu l'art de conserver le raisin en branches. Par l'intelligent parti qu'ils en ont su tirer, nous verrons qu'en réalité c'est de raisins secs qu'il doit s'agir ici.

Le raisin destiné à être consommé en nature et frais était cueilli avec soin, déposé sur des corbeilles plates et couvert de fraîches frondaisons, pour le présenter à la vente.



Fig. 5.

Au contraire, le raisin pour la vinification était jeté à l'aventure dans de profondes corbeilles en jonc, soigneusement poissées pour les rendre étanches et il était directement versé au fouloir, si le fouloir se trouvait à portée convenable et, dans le cas d'un trop grand éloignement, les corbeilles de vendange, en nombre, étaient voiturées au fouloir sur des chariots.

IX. — C'est, en effet, par le mode, antique et primitif, du foulage aux pieds que les Égyptiens provoquaient l'expansion du jus de raisin.

Le fouloir des temps pharaoniques, comme les fouloirs des temps modernes, fut une ample cuvette à rebords suffisamment élevés et dont le fond uni et

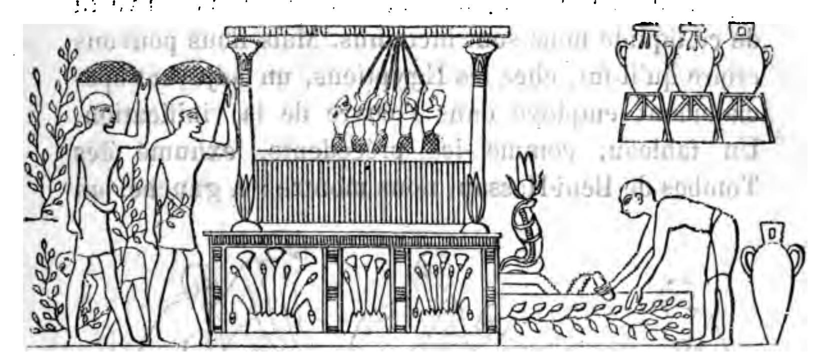


Fig. 6.

déclive amenait le jus du raisin vers une issue qui le déversait dans un bassin où, sous l'œil de [hieroglyph] *Ranen*, la divinité *hiéroglyphique* des Récoltes et de l'Abondance, ce jus était provisoirement emmagasiné.

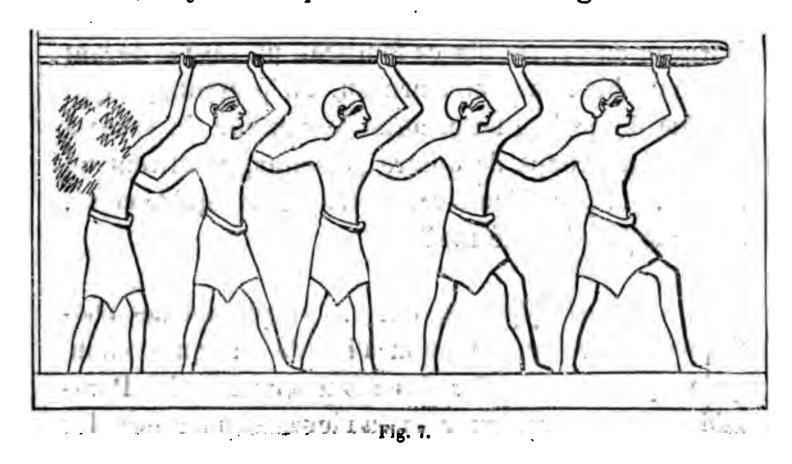


Fig. 7.

Par leur attitude identique, les ouvriers du fouloir indiquent clairement qu'ils se meuvent en cadence et qu'ils tiennent, réglementairement, leurs mains éloignées de la vendange.

Vers la partie antérieure du bassin, un personnage s'applique à verser, dans le flot même du moût, un liquide dont le jet est double. Les éléments et la vertu de ce liquide nous sont inconnus. Mais nous pouvons croire qu'il fut, chez les Égyptiens, un adjuvant spécialement employé dans l'œuvre de la vinification. Un tableau, comme les précédents, exhumé des Tombes de Beni-Hassan, nous montre : à gauche, un

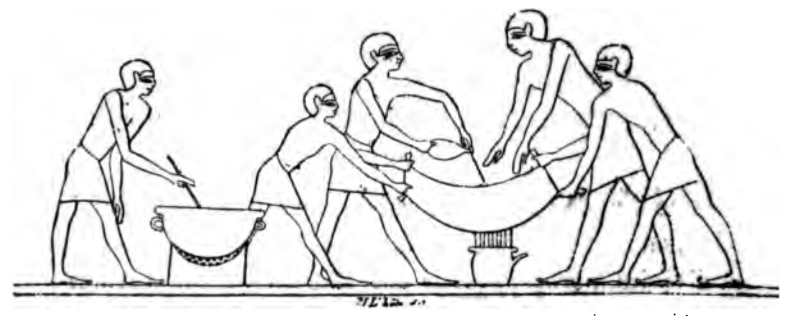


Fig. 8.

fourneau en action, sur ce fourneau un vase et devant cet ensemble : vase et fourneau, un personnage qui, à l'aide d'une baguette, agite le contenu du vase; à droite, un groupe de quatre personnages filtrent un liquide, qui peut bien être, en réalité, le liquide versé, à double jet, dans le moût.

X. — Les Égyptiens, qui ont su planter des obélisques, œuvre encore aujourd'hui de pratique compliquée; qui ont su créer des montagnes, — les Pyramides — et faire, au commandement, marcher des

rochers, n'ont su ni presser le lait, œuvre de femme et de tous les jours, ni presser la vendange, œuvre de tous les ans. Ils n'ont pas fait de fromage, ou du moins nous ne lisons nulle part, le nom égyptien de ce dérivé du lait, et nous allons voir comment, en dépensant beaucoup d'énergie, ils n'ont que fort imparfaitement pressé la vendange.

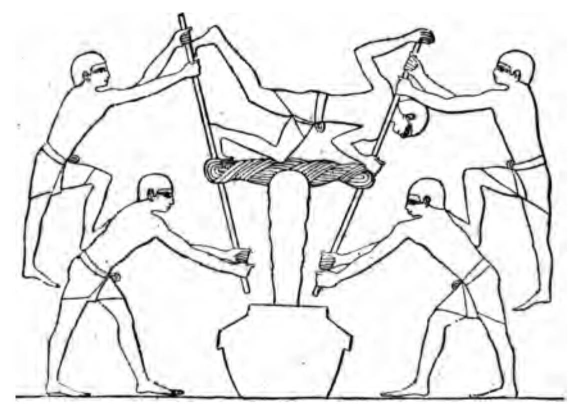


Fig. 9.

Tout leur appareil, à cet effet, se résume en un sac et deux bâtons. Le sac, pour contenir la vendange,

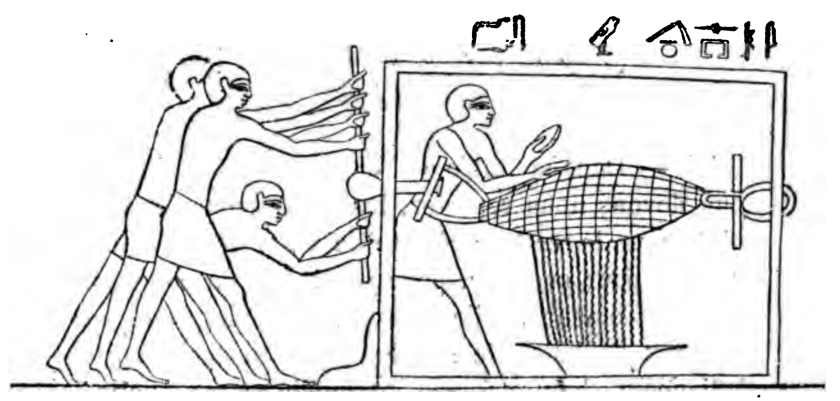


Fig. 10.

les bâtons, pour opérer, à force de bras et à l'aide d'une pénible gymnastique, la torsion qui exprimera le jus de la vendange.

Les tableaux de Beni-Hassan, ici reproduits, disent la manœuvre et le succès de ce primitif appareil.

XI. — Les Égyptiens n'ont pas su distiller, ils n'ont pas connu l'alcool; mais du jour où ils firent du vin, éveillés aux exigences formelles du phénomène de la fermentation, il semble, à en juger par la présence répétée des fourneaux en action parmi les divers ustensiles de leur attirail de vinification, qu'ils aient su, par la cuisson, en s'aidant de raisins secs, comme agents sucrés, conduire et apprivoiser, à leur usage, la force brutale et l'indépendance de la fermentation.

Sous le nom de *shethu* ou *shethou,* les Égyptiens se sont fait un vin de liqueur de quelque puissance alcoolique.

La fabrication, sans doute, en coûtait cher, car, bien que le *shethu* fût très goûté, ce n'est qu'en très faible proportion qu'il apparaît sur les listes de production des plus riches fermes égyptiennes; nous l'y verrons représenté par 50, contre 1,500 pour le vin ordinaire.

XII. — Dans la vallée du Nil aux temps anciens où nous devons nous reporter, les Égyptiens n'avaient point, pour loger leur récolte de vins, pour l'emmagasiner, pour la caser, pour ainsi dire en compartiments facilement mobiles, des vases analogues à nos tonneaux en bois. Ce fut de vases en terre cuite, d'amphores, hautes jarres de modique contenance,

bien que lourdes et encombrantes, que les Égyptiens usèrent à cet effet.

Le galbe de ces poteries taillé en fuseau, leur donnant une base obtusément effilée et instable, exigeait, dans l'isolement un cadre d'appui, en bois, muni de trois ou quatre pieds, comme nous le montre notre planche n° 6, ou une base additionnelle en terre cuite, lourde, large et plate.

La panse de ces jarres assez largement développée se rétrécit brusquement, en doucine, pour former un orifice en façon de goulot conique, dont l'occlusion s'opérait au moyen d'un chapeau en terre cuite luté au goulot avec de la poix.

Sur la panse ou au cou du goulot de ces jarres était écrit au pinceau le mot *arp,* vin, accompagné, pour l'ordinaire, de notes indicatives de l'année de la récolte et, parfois aussi, du cru de provenance.

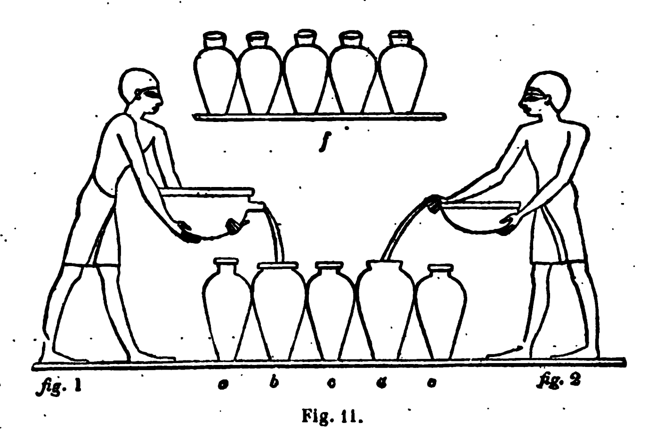


Fig. 11.

La mise du vin en jarres (planche 11 : dessin des Pyramides), en raison des précautions préliminaires à observer, à remplir avec exactitude et mesure, paraît avoir été, entre autres opérations complémentaires de

la vendange, une opération compliquée, minutieuse et délicate.

Il fallait, avant tout, reconnaître avec soin la bonne confection des jarres et, comme ces poteries n'étaient alors vernies ni intérieurement ni extérieurement, il y avait lieu pour se prémunir contre la transsudation du liquide qui devait y être enfermé, de badigeonner d'une poix spéciale les parois intérieures de la jarre.

La poix à préparer, l'application à en faire durent toujours être des travaux d'importance première, parce que la poix qui faisait l'imperméabilité de la jarre, dut un jour aider aussi à faire des vins de qualité et de goûts variés, des vins accommodés aux préférences et à la mode du temps.

C'était déjà toute une science que la préparation du vin, ou des vins, pour les usages divers auxquels ils avaient à satisfaire.

Les Égyptiens ont usé d'une sorte de siphon pour épuiser leurs jarres ou en transvaser le contenu de l'une dans l'autre.

Au musée de Boulaq, une série d'inscriptions sur calcaire de diverses époques témoigne que les travaux de la vinification étaient œuvres d'esclaves commandés et conduits par des chefs pourvus de charges à cet effet.

XIII. — Les vins d'Égypte ont été fort recherchés de l'Étranger, et ils ont pu, grâce à l'emploi des outres, réservoirs mobiles, aux parois souples et résistantes, réaliser, pour la satisfaction gastronomique des gourmets du Tigre et de l'Euphrate, de longs et lointains voyages que ne leur eût pas permis la fragilité des jarres.

XIV. — Deux mots ont désigné le vin dans le vocabulaire de l'ancienne Égypte. Les papyrus et les inscriptions nous fournissent, sans commentaires, les mots : [hieroglyphs] *arp* et [hieroglyphs] *sha*. Le premier de ces mots se lit à titre d'étiquette sur la panse ou au cou des jarres à vin arrimées dans les celliers égyptiens, c'est-à-dire à la place qui peut le mieux affirmer sa signification; l'autre nous vient d'inscriptions et de papyrus. Nous avons pour garants de sa valeur appellative : Champollion, Henry Brugsh et Maspero.

Le vin était compris au nombre des provisions à déposer dans les tombeaux, à la disposition du défunt et de son double. Il figure au premier rang des objets d'offrande sur les monuments funéraires.

La mention du vin est fréquente dans les textes égyptiens: parfois même il y est question de cinq espèces de vin offertes ou à offrir.

Nous ne connaissons pas les conditions spéciales d'origine, de goût, d'arome, de couleur et d'âge, qui devaient de l'une à l'autre différencier chacune des cinq espèces de vin d'offrande; mais quelles que dussent être les dissemblances requises, il est raisonnable de croire que le choix à faire de ces vins ne pouvait s'exercer que sur l'ensemble des vins d'Égypte, et nous allons voir que, même sous cette condition obligatoire et restrictive, le choix des intéressés avait d'amples marges pour se produire à souhait.

XV. — Aux confins méridionaux de l'Égypte, dans la Nubie propre, qui vivait sous le patronage des Pharaons, nous trouvons le vignoble : *Tzétzé*, qui produisait des vins de consommation courante, et disposait aussi de vins de liqueur très estimés.

Un peu plus bas, le premier nôme de la Haute-Égypte le *To-Kens* — terre de Nubie — était une contrée essentiellement viticole, et l'un de ses cantons était même dénommé : 𓇩 *arp,* vin, mot qui, quoique de fait passé appellation locale, n'en resta pas moins déterminé par le signe afférent au vin 𓐁.

La Thébaïde, Coptos, la Moyenne Égypte récoltaient des vins recherchés à divers titres et, de l'est à l'ouest, le Delta produisait, en abondance, des vins blancs, des vins de nuance ambrée, et des vins rouges de qualité supérieure.

Les papyrus signalent les vins de *Kakémé,* qui, dans l'usage, s'associaient au miel; ils nomment le *Shethou,* qui paraît avoir été un vin de liqueur particulièrement fêté, et aussi le vin *Kenemem;* mais ces vins sont signalés dans les papyrus, sans indication topographique de provenance, de sorte que, quant à présent du moins, il ne nous est pas possible de spécifier les vignobles dont ils sont sortis.

Parmi les provisions diverses envoyées d'Égypte à la colonie minière du Sinaï, nous trouvons notés le *Shethou* et le vin — le vin sans épithète — abondants comme de l'eau.

XVI. — Dans l'est du Delta, à proximité de la ville de Ramsès, la Ramsès de la Bible, la 𓉐𓇳𓄟𓋴𓋴𓌸𓇋𓏠𓈖 *pa-ramessumeri amen* de Ramsès II-Sésostris, à l'édification de laquelle travaillèrent les Israélites, alors en captivité en Égypte, les Pharaons (¹) des premiers temps de la XIXe dynastie, avaient fait établir, sur de larges proportions de dépendances agri-

(¹) Ramsès II-Sésostris, ce qui signifie : *La demeure de Ramsès aimé* ou *ami d'Amon.*

coles et d'agrément, une résidence royale qu'ils aimaient à visiter. La Régie en était doublée d'inspections répétées, réglementairement suivies de rapports — l'Égypte a été paperassière et les scribes étaient bavards.

Un de ces rapports, celui du scribe Penbesa, nous est parvenu et, bien qu'en assez mauvais état — trois mille deux cents ans d'existence — il nous fournit quelques précieuses indications sur l'administration et les produits de cette résidence royale. Il affirme le bien-être des agents de tous ordres y attachés, l'intelligent emmagasinement des provisions de toute sorte réunies pour le service et l'agrément de Sa Majesté.

Le scribe, tout en célébrant, pour la plus grande gloire du souverain, la joie des populations locales, vante sans commentaire le vin de Kakemè et aussi le vin de Grenades, qui est, dit-il, comme une flamme; puis, dans un paragraphe indicatif des boissons diverses alors présentes au cellier de la résidence royale, il note : « 1,500 *men* — *men,* logement ou mesure dont l'importance relative ne nous est pas connue — d'un vin, ici sans qualification spéciale; 50 *men* de *Shethou,* vin de liqueur; 50 *men* de *Po.xer,* moût; 50 corbeilles de *hanouhalmaa,* raisin en grappes ; 50 corbeilles de raisins en grains, et 60 couffes d'un fruit, qui est fort probablement la figue.

Ainsi, dans le cellier du roi, le *Shethou* est représenté par 50 et le vin, sans qualification, par 1,500.

Quant au moût mentionné. ce ne peut être que du moût cuit, réservé pour des emplois que nous ignorons.

Les Égyptiens ont, dans leur longue existence

d'antique nation, su témoigner, en mainte occasion, d'une remarquable ingéniosité, mais ils n'ont point pu faire l'impossible, et conserver le moût de frais raisins à l'état de primitif essor a dû rester œuvre impraticable, même à Sésostris !

XVII. — Dans son ouvrage qui a pour titre : *le Banquet des Sophistes,* Athénée parle avec quelques détails des vins en général et tout particulièrement des vins d'Égypte, dont il semble se plaire à célébrer les qualités séduisantes.

A son avis, le vin de Mendès du Delta est d'essence divine, et pour accentuer son sentiment, sur ce point, il use d'une liberté d'expression que Casaubon (1697), son traducteur et commentateur, a exactement rendue par le latin que voici :

Mendæum vinum cœlestia numina meiunt.

Athénée n'a pas, pour les autres vins d'Égypte dont il s'occupe, des expressions admiratives aussi naturellement présentées, mais le bien qu'il en dit n'en fait pas moins fort agréablement penser des vins dont il parle plus posément.

Le vin maréotique, que l'on nomme aussi vin d'Alexandrie, en raison de la contiguïté du territoire qui le produit avec la ville d'Alexandrie, située, comme on le sait, entre le lac Maréotis et la mer, est, dit Athénée, un vin fort distingué, κάλλιστος. Le goût du raisin dont il est fait est fort agréable; il fournit un vin blanc doux, léger et d'un charmant bouquet; son action se fait promptement sentir, il est diurétique; il ne fatigue pas la tête. On lui préfère cependant le vin tœniotique, dont le vignoble avoisine celui qui produit le vin maréotique.

Ce vin tœniotique est blanc, il tient bien son éclat, et, mêlé à l'eau, il se comporte comme le miel de l'Attique. Outre qu'il est agréable à boire, il se distingue par l'arome exquis qu'il exhale; il est légèrement astringent.

Athénée dit encore que dans le voisinage du Nil, sur les rives qu'il arrose, s'échelonnent de nombreux vignobles, chacun desquels a ses qualités propres et sa couleur. De tous ces vins, on préfère ceux des environs de la ville d'Antylla, voisine d'Alexandrie, et dont les revenus furent affectés par les rois d'Égypte nationaux ou perses aux dépenses personnelles des reines.

Les vins de la Thébaïde, surtout ceux des environs de Coptos, dit toujours Athénée, étaient si légers et de si facile assimilation que, même aux jours de fièvre, ils étaient, sans crainte de fâcheux effet, permis aux malades.

Le vin a été, en Égypte, le véhicule attitré des prescriptions médicales à ingérer.

XVIII. — Par le fait des sauterelles ou de tout autre fléau, les Égyptiens ont, un jour, connu la disette du vin de raisins; mais, sur la foi de Dion, le rhéteur, Athénée nous apprend que, gens industrieux et d'action, les Égyptiens inventèrent alors le vin d'orge, c'est-à-dire la bière, qu'ils nommèrent *Haq*, et dont l'usage les mit, dès l'abord, en si belle humeur, qu'ils chantaient, dansaient et se livraient à toutes les débordantes excentricités de l'ivresse par le vin; si bien que dans la suite ils ne négligèrent point la fabrication de la bière (1).

(1) Athénée.

Le vin de grenades [hieroglyphs] *debu*, l'hydromel [hieroglyphs] *shedh*, l'enivrante boisson [hieroglyphs] *Haukhet*, et le cidre [hieroglyphs] *tetu*, le vin de palmier et les liqueurs tirées de divers fruits ont, comme la bière, contribué à consoler les Égyptiens aux jours de disette accidentelle du vin de raisins, à pourvoir largement aux caprices des gourmets affriandés à la variété des breuvages; et cependant l'Égypte s'est faite, au moins pour certains vins et pour la bière, la tributaire du pays de Kati, la Syrie.

L'Égypte avait donné la vigne à Sarepta, et Sarepta, le Liban et Ascalon ont plus tard vendu du vin à l'Égypte.

C'est également de ses voisins que l'Égypte recevait la boisson [hieroglyphs] *heh*, destinée aux troupes égyptiennes, et dont le nom, écrit avec l'ensemble hiéroglyphique qui signifie : *éternité, perpétuité*, nous remet en mémoire le rôle complaisant de ces résidus de vendange que nous nommons *râpe*, et qui donnent, par un arrosement bien entendu, un rendement prolongé.

Quoique de fine fleur et d'élégant arome, les vins d'Égypte résistaient bien au temps. Pline, qui, comme Athénée, préconise les vins d'Égypte, en a connu, dont deux cents ans d'âge n'avaient point épuisé les qualités natives.

XIX. — Les Égyptiens amis du vin, φίλοινοι, et bons buveurs, φιλοπόται, comme le dit Athénée, ont chanté l'amour, et comme on chante volontiers tout ce que l'on aime, il ne nous paraît pas douteux que les Égyptiens aient aussi chanté le vin.

Les chants d'amour de l'ancienne Égypte qu'a

interprétés et publiés M. Maspero, font de fort transparentes allusions aux aimables mérites du vin; une jeune femme dit à son bien-aimé : « Ton amour pénètre dans mon sein comme le vin se répand dans l'eau, comme le parfum s'amalgame à la gomme... » et un moraliste égyptien, scribe quelque peu grincheux, tout en recommandant la tempérance, affirme que le vin provoque à d'agréables chansons, et il définit l'homme heureux par : celui qui a la bouche pleine de vin et de bière.

Nous sommes là bien près de l'exaltation bachique, mais nous ne pouvons point affirmer que cette disposition se soit effectivement traduite chez les Égyptiens en chansons à boire; personnellement, nous n'en connaissons aucune.

XX. — Quoi qu'il en soit, la prédilection marquée des Égyptiens pour le vin et les boissons fermentées n'a point chez eux manqué son effet. Malgré de sages conseils, parfois assez vertement exprimés; en dépit des serments répétés de fuir le vin et la bière, d'en éloigner les flacons de leur cœur, les Égyptiens se sont laissés aller à l'ivrognerie. Et il faut bien croire que, dans ces temps de jouissance encore peu raffinée, les visions que provoque l'ivresse eurent par elles-mêmes et relativement de bien séduisantes caresses, puisque les personnes qui, par nature, nous convient à bénéficier en commun, auprès d'elles, des satisfactions les plus aimables et les plus attrayantes de l'existence, se sont alors et sans souci de la dégradation qu'elles s'infligeaient, abandonnées au péché de l'ivresse.

Fort heureusement pour nous et pour la société tout entière, la pratique de ces excentricités malsaines s'est éteinte, mais elle a sévi dans l'antiquité égyptienne, et, soit comme blâme, soit au titre de note his torique, les artistes égyptiens, devançant les temps, en ont conservé le souvenir, mais en figurant ce travers dans des conditions bien propres à en provoquer le dégoût, ce dont nous les remercions.

Les tableaux relevés aux murs de Thèbes et aux tombes de Béni-Hassan nous montrent, en effet, des dames égyptiennes qui subissent, après boire, le mal de cœur.



Fig. 12.

Ce sont des dames du meilleur monde, le cône qu'elles portent sur la tête est, de fait, un témoignage extérieur de distinction sociale qui fut de mode à partir du temps de la XVIIIe dynastie, et aussi des Égyptiens qui, anéantis dans l'ivresse, sont, comme des paquets de sales objets, emportés, ivres-morts, hors de la salle du festin.

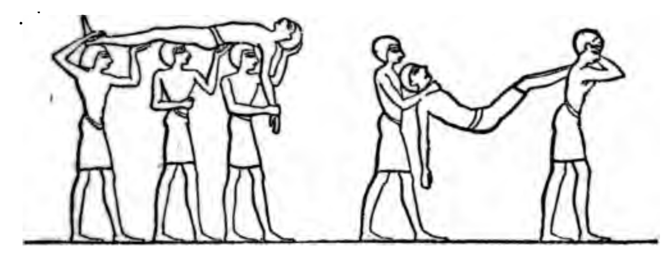


Fig. 13.

Cependant, le vin est l'ami de l'homme. Mais, il y a quatre mille ans, il en était déjà de cet ami comme de tous les autres, qu'il faut savoir pratiquer sans en abuser.

COTES DES LANDES
ET
BASSIN D'ARCACHON

TEMPÉRATURES ET DENSITÉS DE LA MER

PAR M. HAUTREUX
LIEUTENANT DE VAISSEAU EN RETRAITE

Les températures de la mer et sa salure sont des éléments importants à connaître pour le pêcheur et pour le pisciculteur; certaines espèces de poissons vivent dans les eaux froides et vont les rechercher souvent dans des profondeurs considérables, sans souci des pressions énormes qu'elles y supportent; d'autres affectionnent les eaux chaudes. Beaucoup d'espèces se déplacent en multitudes innombrables, suivant les saisons, à la recherche des conditions thermales qui leur conviennent, ou bien passent de l'eau salée dans l'eau douce et réciproquement, pour y accomplir les actes nécessaires à leur existence.

Ces recherches sur les températures et sur la salure ont donc un but pratique intéressant tous ceux qui exploitent l'immense domaine des mers. Elles sont, cependant, de date récente, car l'expédition autour du monde du *Challenger,* commandant Nares, ne date que de 1873.

Avant ce célèbre voyage d'exploration, on professait

les notions les plus fausses sur l'état des choses de la mer. On donnait aux océans des profondeurs très exagérées, on pensait que la température du fond de la mer devait être de 4° C., puisque c'est la température du maximum de densité de l'eau distillée; pour expliquer les courants on faisait intervenir des différences de densités souvent très minimes. A la suite des investigations du commandant Nares, il fut bien démontré que dans les parties les plus profondes des océans, qui atteignaient 8,000 mètres, la température de la mer était voisine de 0°, et que depuis la surface jusqu'au fond les températures allaient toujours en décroissant. Il fut aussi prouvé que dans tous les océans, et à toutes les profondeurs, la densité des eaux, ramenées à des températures égales, était sensiblement la même; la composition, la salure étaient presque partout identiques; et que partout enfin, la force mécanique du vent, produisant des dénivellations de la surface, engendrait les courants de la mer.

Ces recherches firent connaître quelques exceptions, existant dans des régions spéciales, qui confirmèrent les premières données recueillies. Ainsi, dans les bassins fermés, tels que la Méditerranée et le golfe du Mexique, qui communiquent avec l'océan voisin par des détroits peu profonds, on constate que la température décroît de la surface jusqu'à une certaine profondeur, puis, au-dessous, devient uniforme jusque dans les plus grands fonds. Or, cette limite, aussi bien pour la Méditerranée que pour le golfe du Mexique, est au niveau du seuil inférieur du détroit de communication avec l'Océan, et la température de la masse sous-marine inférieure à ce niveau conserve perpétuellement ce même état thermal, qui est celui de la nappe océanique en contact et de niveau avec ce seuil de communication.

De même, dans les régions arctiques, la fusion des icebergs produit une accumulation d'eaux à faible salure qui, malgré sa basse température, recouvre des eaux un peu plus salées mais moins froides, et intervertit pendant quelque temps la loi de décroissance des températures.

D'une façon générale, les eaux de la mer possédant la même salure se placent par ordre de pesanteurs spécifiques, comme de véritables stratifications; les plus légères, les plus chaudes, les moins salées sont à la surface; les plus lourdes, les plus froides, les plus salées sont vers le fond.

Sous l'équateur même, où les eaux de la surface sont à 28° ou 30°, on trouve : à 200 mètres, 10°; à 1,000 mètres, 6°; au fond, à 5,000 mètres, 1°.

Les températures de la surface vont aussi en décroissant de l'équateur vers les pôles; cependant, à latitude égale, il se produit des différences très notables dues à des faits spéciaux. Ainsi, dans l'Atlantique, sur le parallèle de 45° N., qui est celui de Terre-Neuve et de Bordeaux, on trouve, pendant l'hiver, sur le Grand-Banc, des températures voisines de la glace fondante, tandis que, dans le golfe de Gascogne, la température ne descend pas au-dessous de 11°. Ces différences tiennent, pour le banc de Terre-Neuve, à l'afflux des icebergs grönlandais qui y arrivent dès la fin de janvier; et, pour le golfe de Gascogne, à la prédominance des vents d'W.-S.-W, qui y apportent les températures des eaux voisines des Açores.

Il y a donc, dans l'ensemble des phénomènes thermiques, des modifications locales qui tiennent aux conditions particulières de chaque région.

Ces faits spéciaux à chaque localité sont intéressants à connaître et faciles à déterminer, car ils varient très peu

pour chaque saison et se maintiennent, avec de très faibles écarts, d'une année à l'autre.

Il n'en est pas de même dans les parties de mer resserrées, dans le voisinage des rivages, et dans les régions où les marées couvrent et découvrent alternativement de vastes surfaces de terrain.

La côte des Landes de Gascogne et le bassin d'Arcachon présentent, l'une et l'autre, des caractères spéciaux : plages de sable étendues, faibles profondeurs, et courants de marée violents.

C'est cette région que nous voulons étudier. Notre champ de recherches est naturellement divisé en deux parties bien nettement séparées : 1° la côte des Landes de Gascogne; 2° le bassin d'Arcachon.

Nous étudierons d'abord les températures de la mer, puis, en dernier lieu, les densités pour chacune de ces régions.

TEMPÉRATURES DE LA MER

Côte des Landes de Gascogne.

La portion de l'Océan qui baigne les rivages de Gascogne est en communication constante et largement ouverte avec l'Atlantique; aucun obstacle, ni à la surface, ni dans les profondeurs, ne s'oppose aux libres échanges qui peuvent se produire entre la côte et le large.

Avec l'aide des commandants des paquebots des Messageries maritimes et de la ligne Bordeaux-New-York, nous avons étudié, depuis vingt ans, les températures de la surface de la mer dans toute l'étendue du golfe de Gascogne, et malgré des différences considérables dans l'état thermal aérien des saisons extrêmes de ces diverses années, nous pouvons dire que :

Les modifications aériennes du jour à la nuit sont sans influence sur la surface de la mer.

Les changements de température dus aux saisons ont une marche très régulière, et les différences produites par une saison très froide ou par une saison très chaude ne dépassent pas *un* degré.

On peut donc obtenir facilement, et avec un petit nombre d'observations, la moyenne mensuelle des températures pour un point quelconque du golfe.

A titre de document, nous donnons le tableau de ces moyennes mensuelles obtenues en différents points par nos observations antérieures.

Golfe de Gascogne.

TEMPÉRATURES DE SURFACE DE LA MER

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Ouessant	»	»	»	»	»	»	14°	16°	17°	15°5	13°	11°
Lat. 46°; long. 10°	12°5	11°5	11°5	13°	14°	16°	17.5	18	18	16	14	13
Cap Ortegal......	13	12	12	13.5	15	17	18	18.5	18.5	17.5	15	13
Cap Finisterre...	13	12	12	13	14	17	19	19.5	18	17	16	14
Ile d'Yeu........	»	»	»	»	»	14	16	17.5	18	16	13	11
Lat. 45°: long. 6°.	13.5	13.5	12.5	12	13.5	16.5	21	21.5	19	17.5	15	13.5
La Coubre.......	11.5	11	10.5	11.5	15	17	19	20	19	17	14.5	12
Cap Breton......	11	10.5	11.5	13	15	17.5	22	22	19	17	13	12
Cordouan........	10	11	11	12	14	15.5	17	19	19	16.5	13.5	10.5
Bordeaux (port)..	3	7	11	12	14	19	23	23	18	14	7	3

Ce tableau nous fait voir qu'à l'ouvert du golfe de Gascogne, à la latitude de Bordeaux, le minimum thermal est de 11° à 12°, et que le maximum est de 18° à 19°. Telle est la température de l'Océan depuis nos côtes jusqu'au 40e méridien W.

D'autre part, les observations rapprochées de la côte des Landes, celles de La Coubre et du cap Breton, montrent pendant l'été des températures qui atteignent 22°;

elles indiquent une surchauffe côtière qui existe en juin, juillet, août et septembre, et qui disparaît en hiver.

Ce fait a été pleinement confirmé par nos observations plus récentes, entreprises avec l'aide de M. Durand, capitaine au long cours, sur toute la région côtière des landes aux environs d'Arcachon, jusqu'à 30 milles de distance au large, depuis Cordouan jusqu'à Capbreton.

Ces observations, commencées en juillet 1893, le long de la côte, se sont étendues progressivement au bassin d'Arcachon et à différents points du bassin.

La côte des Landes de Gascogne a une physionomie particulière et uniforme depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à celle de l'Adour. C'est une longue plage de sable fin, sans rochers, sans végétation marine, surplombée par des dunes de sable d'une altitude moyenne de 60 à 70 mètres, qui, sur une largeur de 150 à 200 mètres, est deux fois par jour recouverte par des marées d'une altitude moyenne de 4 mètres.

Sur toute cette côte il n'existe qu'une seule échancrure importante, permettant à la marée de pénétrer dans l'intérieur des terres et servant d'exutoire aux eaux douces de la région landaise, lesquelles ont pour principal canal d'écoulement la rivière la Leyre, qui vient se déverser dans le bassin d'Arcachon, au Teich.

Nos observations ont montré que, grâce à cette uniformité de la côte, les eaux qui la baignent ne présentaient aucune différence soit au Sud, soit au Nord de l'entrée du bassin.

Il a été fait chaque mois, au large, huit à dix observations de température; nous portons sur un tableau, pour chaque mois, le maximum et le minimum observés et nous donnons la moyenne arithmétique de tous les résultats. (V. planche II, graphique n° 2.)

TEMPÉRATURES DE SURFACE DE LA MER

Côte des Landes.

Bassin d'Arcachon

1895

Mois	MOYe de
Novembre	[illegible]°1
Décembre	4°8
Janvier	2°3
Février	1°9
Mars	7°8
Avril	12°8
Mai	15°8
Juin	18°4
Juillet	20°3
Août	20°2

Températures de surface de la mer.

	1893 Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Côte des Landes						
Maxima..........	•	22°	22°	19°	16°	14°
Minima..........	»	20	19	17	14	11
Moyenne....	»	21.5	20.7	18	15	12.8
Arcachon Rade d'Eyrac						
Maxima..........	»	»	»	»	»	11.5
Minima..........	»	»	»	»	»	7
Moyenne....	»	»	»	»	»	9.4
Floirac 9 h. mat. températ. de l'air						
Maxima	29.2	30	23.8	17	15 4	10.3
Minima.	16.9	14.7	10.7	6.8	0.9	−2.2
Moyenne....	19.8	22.9	17.6	13.6	6.9	4.6

	1894 Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Côte des Landes												
Maxima..........	12°	12°	12°	12°	15°	17°	20°	21°	21°	18°	16°5	14°5
Minima..........	12	11	11	12	14	16.5	18	19.5	17	17	15	13.5
Moyenne....	12	11	11.4	12	14.4	16.6	19.4	20.4	19.3	17.7	16	14
Arcachon Rade d'Eyrac												
Maxima..........	8.5	10	13	14	16	23	22.5	22	21.5	17.5	15	8.5
Minima..........	1	6	9	13 5	16	17.5	20	21	17	14	5.5	6
Moyenne....	4 9	8.5	11.2	14	16	21.3	21.1	21.5	18.9	14.8	11.9	7 7
Floirac 9 h. mat. températ. de l'air												
Maxima	11	10.9	13.1	17.5	17.9	25.3	26.2	23.7	24	19.8	16.5	8.3
Minima.	−10.3	−1.2	4.1	9.5	7.9	11	16.9	16.9	7.8	3	0.9	−0.7
Moyenne....	4.5	7.1	9.6	12.5	12.8	17.9	19	19.3	17.2	13.8	9.1	4.8

	1895 Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Côte des Landes									
Maxima..........	12°	11°5	13°	14°	18°	18.5	22°5	23°5	22°
Minima..........	10	11	10.5	13	15	17	21.5	20.5	21
Moyenne....	11.2	11.3	12.1	13.5	16.9	18	22	21.2	21.6
Arcachon Rade d'Eyrac									
Maxima..........	8	6	11.5	17	19	24	24	24	24.5
Minima..........	2 5	2	5 5	10.5	14.5	17	20.5	20.5	20.5
Moyenne....	6.4	4 3	8.5	14	16.5	19.5	22.5	22	22.5
Floirac 9 h. mat. températ. de l'air									
Maxima	9.9	7.7	13.3	17.9	21.8	23.8	26.5	27.0	28.1
Minima.	−5.6	−3.9	−0.2	6.9	9.7	13.4	17.0	16.7	17.6
Moyenne....	2.3	1.9	7.8	12.9	15.4	18.3	20.3	20.2	22.2

Par l'examen des maxima et des minima de chaque mois, on voit dans quelles limites étroites varient les températures de la surface, sur la côte des Landes; ce n'est qu'à l'époque des changements de saison que se produisent des écarts notables.

Les limites des variations thermales ont été, depuis trois ans :

Minimum, 10°;

Maximum, 22°5.

Ce sont les mêmes chiffres que nous avions obtenus pendant les cinq années d'observations au cap Breton.

Ils démontrent qu'il y a incontestablement, tout le long de la côte des Landes et jusqu'à environ 100 milles au large, une nappe d'eau considérable qui se surchauffe pendant l'été pour des causes toutes locales.

Les choses se passent comme si l'origine de la surchauffe était près du rivage; elle est sensible dès le mois de mai, et se propage au large en juin et juillet.

Pendant l'hiver, les eaux côtières sont aussi un peu plus froides que les eaux du large, mais les effets du refroidissement côtier sont beaucoup moins sensibles que ceux de l'insolation estivale, pour des raisons faciles à expliquer quand on examine la marche décroissante des températures sous-marines.

En effet, les observations du *Challenger* et de la *Gazelle* ont montré qu'à l'ouvert du golfe de Gascogne la couche d'eau de température supérieure à 10° avait une profondeur de 1,000 mètres; par suite, les eaux de surface, de même densité, qui auraient 9°, devraient, en vertu de leur pesanteur spécifique, s'enfoncer jusqu'au delà de 1,000 mètres; on comprend que ce mouvement d'échange se produise dans cette immense nappe d'eau sans atteindre une telle profondeur.

Par contre, pour les températures estivales, les eaux surchauffées, devenant plus légères, tendent à rester à la surface; et lorsque, pour une raison quelconque, le volume des eaux chaudes augmente, ces eaux tendent à se répandre à la surface, et à recouvrir les eaux océaniennes qui sont restées plus froides et plus lourdes. C'est ce qui explique que ces eaux surchauffées par l'insolation directe et réfléchie sur ces plages de sable, se répandent au large jusqu'à 100 milles de distance de la côte.

C'est ce mouvement d'expansion vers le large des eaux de la surface qui explique le ralentissement des vitesses des corps flottants, poussés à la côte par les vents de N.-W.; ce ralentissement étant d'environ 3 milles par vingt-quatre heures, nous donne la vitesse d'expansion au large de cette couche superficielle, surchauffée pendant l'été.

L'existence de cette nappe d'eau, à température plus élevée de 4° que celle de l'Océan, ne permet pas d'admettre qu'il existe près de la côte des Landes un courant océanien analogue au courant de Rennell. Si un tel courant existait, il amènerait près de la côte des eaux à 18° au maximum; et si, par suite de la nature de la plage, ces eaux froides s'échauffaient à son contact, on les reconnaîtrait vers l'île d'Yeu et même à Ouessant, ce qui n'a pas lieu.

Le phénomène de la surchauffe est donc tout local, il est la négation de tout mouvement océanique continu, il est particulier à la côte des Landes de Gascogne.

TEMPÉRATURES SOUS-MARINES

Jusqu'à quelle profondeur se produit cette surchauffe, et quelle est la marche des températures sous-marines au voisinage de la surface?

Pour cette étude nous avons employé le thermomètre Miller-Cuselia et le thermomètre Zembra-Negretti à renversement.

Le nombre des séries de température a dépassé 150. Toute la région du champ de pêche a présenté une grande uniformité dans les résultats.

Les deux périodes les plus intéressantes sont : le minimum d'hiver en février, et le maximum d'été en août. (V. planche III, graphique n° 6.)

Températures sous-marines.

PROFONDEURS EN MÈTRES

DATES	Surface	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65
Hiver														
Février 1893.	11°	»	11°	»	11°	»	10°8	»	10°1	»	10°5	»	11°5	»
Été														
12 août 1893.	21.5	»	»	»	»	19°	»	»	»	»	15	»	»	»
24 août......	22	»	»	»	»	»	19	»	15	»	»	»	»	»
6 septembre	22	»	20	19°	»	»	15	»	»	»	14	»	»	13°
14 septembre	22	»	20	19	»	18	16	»	14	»	13	»	»	»
29 août 1894.	20	»	»	19.5	»	18.5	17	»	14	»	»	»	»	»
30 août......	20	»	»	20	»	18.5	16.5	»	15	»	13.5	»	»	»
Moyenne de l'été.	21°2	»	20°	19°4	»	18°5	16°7	»	14°5	»	13°9	»	»	13°

Au minimum de l'hiver, la surface marque 11°; une baisse légère de 1° se produit entre 25 et 50 mètres, puis la température se maintient à 11° jusqu'à 1,000 mètres de profondeur. C'est donc entre 25 et 50 mètres que se produisent les échanges verticaux qu'amène le refroidissement de la surface au contact soit de l'air glacé, soit des plages gelées.

Au maximum d'été, la surface marque 22° sur tout le champ de pêche; les six exemples que nous donnons pour le mois d'août ont été portés sur un graphique. (V. le graphique n° 6.) Ce dessin montre très nettement que de

la surface jusqu'à 25 mètres, la diminution thermale est peu sensible, qu'elle s'accélère entre 25 et 50 mètres; puis qu'elle s'atténue encore entre 50 et 75 mètres où l'on retrouve, même en plein été, la température de 11° qui est celle des eaux océaniennes inférieures jusqu'à 1,000 mètres.

De ces faits nous pouvons déduire que l'échauffement causé par l'insolation directe ou réfléchie se produit dans une nappe d'eau épaisse de 25 mètres; qu'entre 25 et 50 mètres de profondeur, les effets de l'insolation sont très atténués, et qu'au delà de 75 mètres de profondeur, ils n'existent plus du tout, puisque à ce niveau on trouve toute l'année la température constante de 11°.

C'est à 25 mètres qu'on trouve la température de 18° qui est celle de la surface de l'Océan au large, à l'époque du maximum d'août. La nappe surchauffée que nous signalons a donc, près de la côte, cette épaisseur de 25 mètres; mais cette profondeur de 25 mètres sur toute la côte se trouve à une distance de 6 milles du rivage; c'est aussi à cette distance que se terminent les fonds de sable pur qui forment la plage et que commencent les fonds sable et vase ou vase pure, dont la teinte foncée est un absorbant pour les rayons du soleil. Tous ces faits sont connexes et reliés comme les causes aux effets.

On comprend que les eaux qui recouvrent des plages de sable pur s'échauffent plus facilement et plus rapidement que celles qui recouvrent des fonds absorbant la lumière, tels que les vases, les rochers et les varechs, ou que celles qui sont placées au-dessus des abîmes profonds.

En résumé, la couche d'eau sensible aux effets de la chaleur solaire est très peu profonde, épaisse au plus de 60 mètres. C'est dans cette nappe que doivent vivre les poissons qui recherchent les eaux chaudes.

BASSIN D'ARCACHON

La seule échancrure importante de la côte des Landes est celle du bassin d'Arcachon. Ce bassin communique avec la mer par une passe qui a 5 kilomètres de largeur. Sa surface mouillée intérieure est d'environ 20 kilomètres carrés. Il a la forme d'un triangle et reçoit le tribut des eaux landaises en deux de ses sommets, par la rivière la Leyre, au Teich, et par les canaux de décharge des étangs du littoral à Arès. Ces deux déversoirs contribuent à former les rades d'Eyrac, en face d'Arcachon, et du Piquey, en face de la Villa Algérienne; rades dans lesquelles on trouve des profondeurs de 10 à 15 mètres, qui servent de mouillages pour les navires de mer. Les marées s'y font sentir comme sur la côte, et la mer y monte en moyenne de 4 mètres; les courants y sont rapides et atteignent $1^{m}50$ à 2 mètres par seconde. Le mouvement des marées couvre et découvre un grand nombre de bancs, et au moment des marées basses de pleine et de nouvelle lune, les $2/5^{es}$ du bassin sont découverts.

On a calculé qu'à la pleine mer, la masse entière des eaux contenues dans le bassin était de 870 millions de mètres cubes, et qu'à marée basse elle n'était plus que de 170 millions de mètres cubes.

La masse sortie du bassin, et en contact avec l'Océan, est donc quadruple de celle qui y est restée.

C'est sur les bancs et les parties de la côte qui découvrent que sont installés les parcs à huîtres et les réservoirs à poissons.

Malgré son voisinage et ses communications constantes avec l'Océan, le bassin présente des différences météoro-

logiques très sensibles dans ses diverses parties; ainsi la moyenne annuelle de chute d'eau donne :

A Audenge, dans l'Est du bassin, 1,081 millimètres ;

Au Piquey, dans l'Ouest, 849 millimètres.

De même pour les températures de l'air, la moyenne du nombre des jours de gelée de l'hiver, est :

A Arès, dans l'Est du bassin, 52 jours ;

A Arcachon, dans l'Ouest, 33 jours.

Ainsi, dans l'Est du bassin, les hivers sont plus rigoureux que dans l'Ouest, et les pluies y sont aussi plus fréquentes.

Ces différences, si considérables au point de vue hygrométrique et thermométrique, entre les deux parties du bassin, doivent se répercuter sur les phénomènes marins qui s'accomplissent dans ces différentes localités.

Les observations de température ont été faites en trois points du bassin d'Arcachon, chaque jour à la pleine mer et à la basse mer :

1° En rade d'Eyrac, au ponton des Pêcheries de l'Océan ;

2° A la pointe de l'Aiguillon, dans le canalette du poste des Douanes de La Teste ;

3° Pendant trois mois, à la Villa Algérienne, près du réservoir à poissons de M. Lesca.

Dans ces trois points, quelle que fût la saison, les différences thermales de la pleine mer à la basse mer n'ont pas dépassé 1°.

Comme il a été observé dans ces divers points des températures bien différentes de celles de l'Océan voisin, il faut bien admettre que, malgré le jeu des marées, et le volume considérable des eaux sorties du bassin au contact de l'Océan, le contingent des eaux marines ne pénètre pas à chaque marée jusqu'au fond du bassin et que les mélanges se font difficilement.

Les observations thermales de la pointe de l'Aiguillon

et de la Villa Algérienne concordant toujours, au degré près, avec celles de la rade d'Eyrac, nous nous bornons à donner celles-ci sur le tableau déjà cité des températures de surface de la mer. On verra que les écarts entre les maxima et les minima de chaque mois sont souvent considérables, ce qui indique des oscillations dans l'état thermal des eaux qui n'existent pas au large. (V. planche II, graphique n° 2.)

Ces oscillations durent en général plusieurs jours, elles suivent de très près celles qui se produisent dans les conditions atmosphériques, sans cependant les égaler.

Les extrêmes observés ont été pour toute l'année :
Minimum, 1°; Maximum, 26°.

Températures de la mer. Février 1895.

DATES	RADE d'Eyrac	POINTE DE L'AIGUILLON P. M.	POINTE DE L'AIGUILLON B. M.	PHASES de la lune	TEMPÉRATURES de l'air à 9 h.
1	5°	3°5	3°	»	— 3°2
2	»	3	3	»	— 0.2
3	»	4	4.5	P. Q.	7.7
4	»	5.5	6	»	4.3
5	»	3.5	4	»	— 0.8
6	2	2.0	1.5	»	— 3.9
7	2.5	3.5	3.5	»	— 0.7
8	»	4 5	4	»	2.8
9	»	6.0	4.5	P. L.	2.5
10	6	6.0	4.5	»	6.0
11	5.5	7.0	4	»	7.7
12	6	6.5	4	»	— 0.1
13	5	7	4.5	»	0.5
14	5	6	4.5	»	1.2
15	4.5	5.5	4.5	»	— 1.9
16	5	4	3	D. Q	— 3.8
17	2	3.5	3	»	— 2.2
18	2.5	1	2.5	»	— 0.9
19	3	1.5	2.5	»	0.1
20	3.5	4.5	3.5	»	4.4
21	3.5	3	3.5	»	6 4
22	5	6	4	»	4.0
23	4	5.5	4	»	3.0
24	4.5	5	4	N. L.	5.6
25	5	4	5.5	»	3.9
26	5	5	7	»	5.3
27	5.5	6	8	»	2.6
28	5	6	7.5	»	2.1
Moyenne	4°3	4°6	4°2	»	1°89

Sur le graphique n° 1, nous avons indiqué ces fluctuations de la température, et pour en donner un exemple frappant, nous donnons le tableau des températures journalières observées en rade d'Eyrac et à la pointe de l'Aiguillon, pendant le mois de février 1895. (V. planche III, graphique n° 5.)

La température de l'Océan s'étant maintenue pendant tout ce mois à 11°, celle du bassin ayant accusé en deux périodes différentes des températures voisines de 1°, on voit quel écart considérable a persisté pendant tout ce mois de février entre le bassin et l'Océan. On constate ainsi la localisation des phénomènes dans l'ensemble du bassin.

Ce graphique nous montre que pendant les grandes marées de syzygie, les eaux qu'amène le flot sur les parcs apportent avec elles quelques caractères océaniens, mais que, pendant les quadratures, les eaux ne font qu'osciller dans les régions voisines sans aller au contact avec l'Océan.

La comparaison avec la température de l'air montre aussi que tant que cette dernière se maintient au-dessus de zéro, les eaux du bassin oscillent entre 5° et 6°; mais aussitôt que la gelée s'accentue, les eaux se rapprochent rapidement de 1°. Ce fait montre clairement que cette baisse rapide est due au contact des terres glacées que vient recouvrir la marée, car il disparaît immédiatement après.

Le tableau et le graphique général nous montrent que la température du bassin est plus basse que celle de l'Océan depuis le mois de septembre jusqu'au mois d'avril, et plus élevée que celle de la mer du mois d'avril au mois de septembre. Les différences thermales sont plus accusées pendant l'hiver que pendant l'été; en janvier 1894,

en février 1895, le thermomètre a enregistré plusieurs fois des températures de 1° à 2°. Ce fait s'est produit en rade d'Eyrac, comme dans le canalette de la pointe de l'Aiguillon; il existait donc au même moment dans toute l'étendue du bassin. Cependant, on constate quelques différences entre les chenaux profonds, tels que la rade d'Eyrac et le chenal de Piquey, avec les canalettes ou parties voisines des bancs qui découvrent; dans ces derniers points, les températures de l'hiver sont un peu plus basses et celles de l'été un peu plus hautes que celles des grands chenaux.

En dehors de ces cas extrêmes de gelées continues, la température moyenne d'hiver du bassin est de 6° à 7°.

Bassin d'Arcachon. Températures reliées.

DATES	Pointe de l'Aiguillon	Rade d'Eyrac	Rade du Ferret	Grandes Dunes	Sémaphore	Barre extérieure	Au large côte des Landes
Été							
4 juillet 1894........	»	21°5	29°	»	»	18°	19°
8 juillet —	»	21.5	19	»	»	18.5	19
14 juillet —	»	20	20	»	»	19	18
17 juillet —	»	20.5	20.5	»	»	20	19
21 juillet —	»	21	21	»	»	20	21
26 juillet —	»	21.5	21	»	»	20.5	20
14 août —	»	22	21.5	»	»	20.5	21
Moyenne........	»	21°3	20°6	»	»	19°5	19°6
Hiver							
2 décembre 1894.....	6°5	6	9	»	»	»	14°
8 décembre —	7	7.5	9	»	»	13°	13.5
11 janvier 1895.......	3	6	6	»	»	11.5	12
26 janvier —	7	7.5	8.5	10°	11°	11	11
30 janvier — . B. M.	4	6	6.5	7.5	8	»	11
20 février —	4.0	3.5	8	8.5	9	9	11.5
25 février — . B. M.	4.7	5	10	7	»	»	11.5
6 mars —	6.5	5.5	7.5	10.5	»	»	13
11 mars —	7	8	8.5	10	»	12.5	12.5
Moyenne........	5°5	6°1	8°1	8°9	9°3	11°4	12°1

Il était intéressant d'étudier comment s'échelonnaient les températures depuis l'intérieur du bassin jusqu'au

large. Dans ce but, des observations reliées ont été faites, au même moment de la marée, tantôt à marée basse, tantôt à marée haute, sur tout le parcours des bateaux, entre la rade d'Eyrac et le large.

Nous présentons le tableau de celles qui ont été prises en été et en hiver. (V. carte n° 7, planche III.)

Sur la petite carte du bassin, nous avons pointé la moyenne des températures de l'hiver telle qu'elle ressort du tableau. Les observations de l'hiver étant plus tranchées, sont les plus intéressantes à analyser.

On voit tout d'abord qu'à la bouée extérieure on observe les mêmes températures qu'au large. Donc, l'influence du bassin ne s'étend pas au dehors et tous les mélanges se font en dedans des passes.

L'observation du 20 février est la plus intéressante, parce qu'elle eut lieu dans la période des grands froids; elle montre que dans la partie comprise entre la rade du cap Ferret et le sémaphore, les eaux avaient une température uniforme de 8° à 9°, intermédiaire entre la température du bassin de 3°,5, et celle de l'Océan de 11°,5.

De leur côté, la rade d'Eyrac et la pointe de l'Aiguillon enregistrent la même température.

Le bassin est ainsi divisé en deux parties distinctes:

1° La partie maritime comprise entre la pointe du Bernet et la pointe du Sud, où existent de grandes profondeurs et des bancs qui découvrent à peine, région où se font les mélanges entre les eaux océaniennes et celles du bassin intérieur, où le thermomètre ne descend pas au-dessous de 6°;

2° La partie intérieure, où se trouvent de nombreux bancs, qui ne sont recouverts qu'à marée haute, et de faibles profondeurs en général, où la température descend parfois jusqu'à 1°.

Ces deux parties subissent des influences différentes; leur régime en éprouve le contre-coup. Les eaux marines que le flot introduit dans le bassin rencontrent, dans la partie maritime, les eaux intérieures qu'y a apportées le jusant; elles les refoulent dans leurs chenaux respectifs, presque sans modifier leurs caractères spéciaux; le peu de profondeur et de largeur des canalettes, par rapport à la surface dénudée à recouvrir, permet aux courants de conserver leurs vitesses et de maintenir invariables les formes du sous-sol marin, malgré la nature des vases molles qui constituent la plupart des bancs et des crassats; elles n'entraînent pas ces vases et ne remuent pas les fonds sur lesquels sont installés les parcs, ce qui en amènerait la destruction si les choses se passaient autrement.

Résumé. — Ainsi, de cette étude des températures, il résulte que :

Les eaux de la côte des Landes éprouvent, pendant l'été, une surchauffe de 3° à 4°, qui se répand au large jusqu'à 100 milles de distance.

Cette nappe a, près de la côte, une profondeur de 25 mètres.

A la profondeur de 75 mètres, il n'est plus ressenti de différence entre l'hiver et l'été. La température y est, en toute saison, de 11°.

La température de la surface varie de 11° minimum de l'hiver à 22° maximum de l'été.

Dans le bassin d'Arcachon, malgré la puissance des marées, on y observe des températures différentes de celles de l'Océan.

Dans la partie maritime, depuis la pointe du Sud jusqu'à la pointe du Bernet, on observe :

Minimum d'hiver, 6°;

Maximum d'été, 22°.

Dans la partie intérieure du bassin, celle où se trouvent les parcs et les réservoirs à poissons, on observe :

Minimum d'hiver, 1°;

Maximum d'été, 24° à 26°.

Tels sont les résultats d'ensemble, mais ils montrent en même temps le particularisme de chacun des points du bassin intérieur et l'utilité qu'il y a, pour chaque parqueur, à étudier les conditions thermales spéciales à sa localité, pour en déduire les conditions de résistance biologique ou de développement qui en sont la conséquence.

DENSITÉS DE SURFACE DE LA MER

Côte des landes de Gascogne.

Les températures de la côte et du bassin étant connues, l'étude des densités conduit à celle de la salure, facteur des plus importants pour la vie et la reproduction de la plupart des espèces marines, surtout des espèces migratrices qui, à certaines époques déterminées, quittent les eaux salées pour les eaux douces ou réciproquement.

Pour cette étude nous avons suivi la même méthode que pour celle des températures, observant les modifications qui se produisent au large d'abord, puis celles qui se produisent dans le bassin et dans les diverses régions.

Pour noter les densités, nous avons employé l'aréomètre de Bouchardat, gradué pour la température de 15°, ce qui est la moyenne des températures de la surface, et, pour simplifier l'écriture des tableaux, considéré les millièmes comme des unités.

Les chiffres écrits sont ceux mêmes de l'observation, sans aucune correction ; ils représentent par conséquent des valeurs relatives et non pas absolues, les premières sont, dans l'espèce, les plus intéressantes à connaître.

Ces observations ont commencé en septembre 1893 pour la région côtière, en décembre 1893 pour la rade d'Eyrac, en novembre 1894 pour la pointe de l'Aiguillon et en juin 1895 pour la Villa Algérienne.

Rappelons, une fois pour toutes, que la densité des eaux de la mer étant en moyenne de 1027 à 15°, l'instrument doit marquer à 10° (hiver) 1028, et pendant l'été à 20° 1026.

Si pour chacune de ces saisons, l'instrument marque des chiffres notablement différents, ce sera une preuve que le facteur salinité aura varié d'une façon anormale.

Dans le tableau général que nous donnons, nous avons remarqué, pour chaque lieu, le maximum et le minimum absolus observés dans le mois, et la moyenne arithmétique de toutes ces observations.

(V. planche III, graphique n° 1.)

Sur le tableau, pour la côte des Landes, on voit d'abord que dans chaque mois l'écart entre les maxima et les minima ne dépasse guère 3 unités. Ce qui indique une grande stabilité et la faible influence des agents extérieurs.

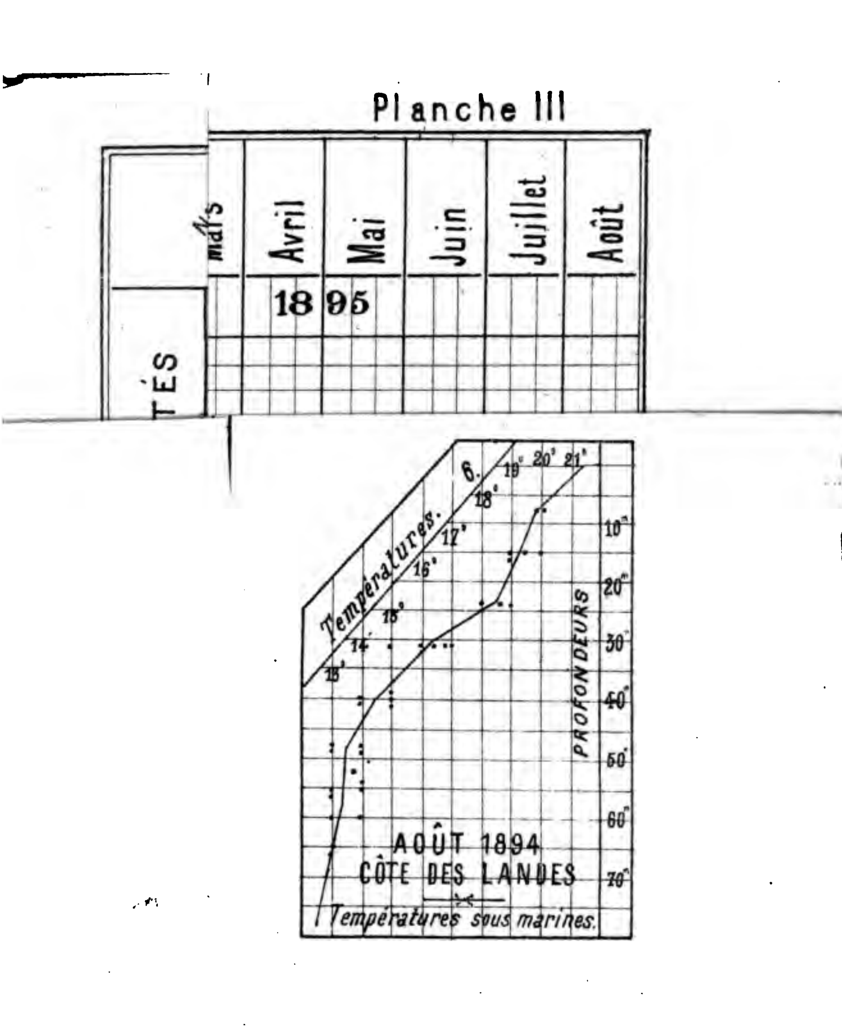
Cependant lorsqu'on trace la courbe des moyennes arithmétiques, on constate des ondulations marquées, d'une certaine durée, tantôt au-dessus, tantôt au-dessous de la moyenne océanique de la saison.

Ainsi on note :

Des maxima en décembre 1893 et mai 1894;

Des minima en septembre 1893, février 1894, octobre 1894 et août 1895.

Planche III


Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
1895
TÉS
Températures.
6.
13°
14°
15°
16°
17°
18°
19°
20°
21°
PROFONDEURS
10m
20m
30m
40m
50m
60m
70m
AOÛT 1894
CÔTE DES LANDES
Températures sous marines.

La période de novembre 1893 à juin 1894 a présenté sur la côte des densités bien supérieures à celles de l'Océan, et au contraire depuis le mois d'août 1894 jusqu'au mois de septembre 1895, les densités sont inférieures à la moyenne océanienne.

Nous donnons, sur le tableau, les quantités de pluie recueillie à l'Observatoire de Floirac, pour chacun de ces mois; on se rendra compte facilement qu'il ne paraît y avoir aucun rapport direct ou immédiat entre l'hygrométrie de la région et les chiffres des densités.

Les densités extrêmes observées ont été :

Maximum, 1032;

Minimum, 1023.

Ce qui fait un écart de 9 graduations de l'aréomètre qu'on ne peut attribuer à des erreurs de lecture. Il faut donc admettre que dans la région côtière il se produit des modifications sensibles dans la salure des eaux, et que ces modifications sont d'assez longue durée, sans concordance immédiate avec les chutes de pluie.

Nous verrons en étudiant le bassin d'Arcachon que des oscillations analogues et plus considérables encore s'y produisent, et que ces fluctuations, plus directement liées aux phénomènes météorologiques, semblent précéder de un mois et demi celles qui se produisent au large.

DENSITÉS SOUS-MARINES

A différentes époques, on a recueilli des eaux à des profondeurs voisines de 80 mètres, par un procédé très simple: une bouteille vide, bouchée avec un bouchon ordinaire, est attachée au plomb de sonde, de façon à avoir le goulot en haut; à la profondeur de 50 mètres; la

pression extérieure de l'eau fait enfoncer le bouchon, et lorsqu'on remonte la bouteille, le bouchon s'engageant dans le goulot referme assez complètement pour que les gaz comprimés dans l'eau à la profondeur de 50 mètres fassent remonter le bouchon dans le goulot et emprisonne les gaz qui se dégagent plus tard avec l'impétuosité d'une bouteille de champagne.

Plusieurs de ces bouteilles, envoyées à Bordeaux, ont été analysées à la Faculté des sciences et leur densité, à 15°, a toujours été trouvée de 1026.

Par conséquent les fluctuations de la densité observées à la surface n'affectent pas la masse profonde, c'est un phénomène tout local, et n'intéressant que les couches voisines de la superficie de la mer.

Bassin d'Arcachon.

Dans l'intérieur du bassin, des observations suivies ont été faites aux trois points déjà cités : la rade d'Eyrac, la pointe de l'Aiguillon et la Villa Algérienne. Ces observations ont été faites à marée haute et à marée basse. Tout d'abord, il a été constaté des différences très notables entre ces trois points.

Les densités de la rade d'Eyrac sont inférieures à toutes les autres. Celles de la pointe de l'Aiguillon sont souvent supérieures à celles du large.

En rade d'Eyrac, les densités de basse mer sont toujours plus faibles que les densités de pleine mer.

A la pointe de l'Aiguillon et à la Villa Algérienne, ces différences, dues à la marée, n'existent pas; les tracés de pleine mer et de basse mer sont enchevêtrés.

Dans la rade d'Eyrac, pour chaque mois, l'écart entre

les maxima et les minima observés est assez considérable; il atteint quelquefois 11 graduations de l'aréomètre.

Le maximum absolu observé a été 1030;

Le minimum, 1011.

C'est un écart total de 19 graduations.

A la pointe de l'Aiguillon :

Le maximum observé a été de 1034;

Le minimum, 1023.

Soit un écart total de 11 graduations.

A la Villa Algérienne :

Maximum observé, 1022;

Minimum, 1017.

Soit un écart total de 5 graduations.

Ces chiffres montrent, dès l'abord, que les oscillations de la densité sont bien plus considérables dans le chenal d'Eyrac que dans les canalettes ou sur les bancs; en un mot, que les phénomènes de densités se localisent, comme nous l'avons constaté déjà pour les phénomènes thermaux.

Dans tous ces points, d'ailleurs, se produisent des oscillations journalières qui atteignent 2 ou 3 graduations de l'aréomètre, et indiquent des modifications correspondantes des salures, dues certainement aux divagations des courants de marée, suivant les configurations du sous-sol marin.

Le graphique des densités du bassin d'Arcachon montre les fluctuations rapides de la densité dans tous les centres d'observation, fluctuations qui ne semblent pas toujours se produire aux mêmes époques et, par conséquent, ne dépendant pas des mêmes causes. (Voir graphique n° 1, planche III.)

Pour donner une idée plus nette de ces oscillations, nous donnons le tableau et les graphiques des observa-

tions journalières faites dans le bassin pendant les mois de février 1895 et de juin 1895, au moment de la basse mer.

Nous ajoutons les observations faites en rade d'Eyrac à la pleine mer pour faire voir les marches relatives du phénomène de densités dans ces diverses stations. Analysons ces deux mois. Nous indiquons les quantités de pluie recueillie chaque jour. (Voir graphique nº 3, planche III.)

Densités de surface de la mer.

DATES	Février 1895						Juin 1895					
	AU LARGE	RADE D'EYRAC		POINTE DE L'AIGUILLON		PLUIE	AU LARGE	RADE D'EYRAC		POINTE DE L'AIG.	Villa Algérien*.	PLUIE
		P. M.	B. M.	P. M.	B. M.	mm		P. M.	B. M.	B. M.	B. M.	mm
1	»	1024,5	1021,5	1026,5	1027	1	»	1023	1021	1026	»	13
2	»	1024	1022,5	1026	1027,5	»	»	1023	1021	1027	»	2
3	»	1024	1022	1025	1026	2	»	1024	1019	1026	»	11
4	»	1023	1020,5	1028,5	1030	»	»	1022	1020	1026,5	»	8
5	»	1023,5	1022	1030	1028	»	»	1021	1019	1026	»	3
6	»	1023,5	1022,5	1029	1030	»	»	1022	1016	1026,5	»	23
7	»	1024	1021,5	1028,5	1030	4	»	1020	1016	1026	»	2
8	1027	1023,5	1021	1027	1027,5	1	»	1020	1020	1026	»	1
9	1024	1023,5	1021	1029	1030	1	»	1020	1017	1025,5	»	9
10	»	1022,5	1021	1028,5	1029	»	»	1020	1017	1025,5	»	»
11	»	1025	1021,5	1030	1028,5	6	»	1024	1017	1025	»	4
12	»	1024,5	1021	1028,5	1028	4	»	1022	1017	1025	»	»
13	»	1024,5	1021,5	1027	1029	»	»	1020	1018	1024,5	»	»
14	»	1023,5	1021	1028,5	1030	»	»	1018	1016	1025	»	»
15	»	1024	1021,5	1028	1029	8	1023,5	1017	1015	1025,5	»	»
16	»	1024	1020,5	1029,5	1030	8	1024,5	1020	1016	1025	»	»
17	»	1023,5	1020,5	»	»	»	»	1021	1020	1025	»	»
18	»	1019	1014,5	»	»	»	»	1022	1020	1025	»	»
19	»	1019	1013,5	1034	1030	»	»	1022	1020	1024	»	7
20	»	1021	1016,5	1027	1029	»	1026	1020	1014	1024	»	5
21	1027	1021,5	1019,5	1030	1031	»	1026	1021	1015	1024	»	»
22	1026	1017,5	1015,5	1028	1030	»	»	1021	1019	1025	1019	»
23	1025	1024	1020	1027	1031	1	»	1020	1015	1024,5	1020	»
24	»	1020	1019,5	1028	1029	»	»	1018	1017	1025	1017	»
25	»	1020,5	1019	1029	1027	6	»	1019	1015	1024	1018	»
26	»	1021,5	1019,5	1031	1029	2	»	1021	1020	1024	1022	»
27	»	1020,5	1019,5	1027	1028	»	»	1021	1018	1024,5	1022	»
28	»	1023,5	1020,5	1029	1028,5	»	»	1022	1021	1025	1022	»
29							»	1020	1019	1024	1022	»
30							»	1020	1019	1024	1022	»
Moy.	1025,5	1022,6	1018,2	1028,8	1029,1	46	1025	1020,8	1017,9	1025,1	1020	89

Février 1895. — Le graphique montre d'abord qu'en rade d'Eyrac la densité de pleine mer est toujours plus

forte que celle de basse mer; tandis qu'à la pointe de l'Aiguillon les tracés sont enchevêtrés, et indiquent que la marée n'exerce pas son action immédiate comme en rade.

Les oscillations journalières de la pointe de l'Aiguillon sont faibles et ne paraissent liées ni aux phénomènes météorologiques ni aux phases de la lune. Le mois de février ayant été relativement sec, les pluies n'ont pas exercé d'influence appréciable. Mais la rade d'Eyrac, plus impressionnable aux effets de la marée, nous montre, dans la période du 17 au 23 février, aux environs de la nouvelle lune et à la suite d'une faible chute d'eau, un affaissement subit de la densité, par conséquent un afflux d'eaux douces, dénotant sa présence aussi bien à marée haute qu'à marée basse, qui a persisté pendant cinq jours. Ce sont les eaux de la Leyre, dont le bassin reçoit la plus grande partie des eaux landaises, qui débouchent près du Teich, et par le canal du Teychan se rendent dans la rade d'Eyrac. Cet écoulement est naturellement plus considérable au moment des syzygies, dont les basses mers abaissent le plan d'eau terminus de la rivière.

Juin 1895. — Il y a eu, dans la première dizaine du mois, des chutes d'eau très abondantes, aussi la densité s'abaisse en rade d'Eyrac jusqu'au minimum de 1014.

A la pointe de l'Aiguillon, la diminution de la densité est progressive et très lente; elle se maintient, malgré ces pluies, au niveau de la densité de l'Océan. Il semble que le courant d'eaux douces venant de la Leyre se soit maintenu dans les limites de la rade, et ne se soit pas répandu à droite ou à gauche du chenal profond.

A la Villa Algérienne, nous voyons, au contraire, la densité fortement affectée par les pluies du 19 et du 20 juin, mais cet effet est très passager, et, pendant la

sécheresse, l'aréomètre se rapprocher des indications de la pointe de l'Aiguillon.

Les mouvements de la marée ont été insensibles dans ces deux stations, tandis qu'en rade d'Eyrac on constate toujours une plus forte salure à marée haute qu'à marée basse.

Ces faits montrent évidemment que, malgré l'afflux des marées, tous les points du bassin d'Arcachon n'ont pas le même régime, et que dans les chenaux profonds d'Eyrac et du Piquey, qui servent à l'écoulement des eaux douces de la région landaise, la salure est généralement plus faible que sur les rivages et sur les bancs; que, par suite, les parcs qui sont situés sur le bord de ces chenaux doivent souvent souffrir du *doucin*, et les coquillages y développer moins facilement leur enveloppe.

D'un autre côté, c'est dans ces chenaux profonds que se font davantage sentir les influences de la marée; c'est donc d'abord dans ces canaux qu'ont lieu les apports nutritifs d'eaux marines, tandis que sur les crassats, bancs et rivages éloignés du chenal, ces apports soit d'eaux marines, soit d'eaux d'écoulement des Landes, n'y arrivent qu'après avoir perdu une partie de leurs éléments nutritifs.

En considérant le graphique général n° 1, on saisit mieux les différences sensibles qu'offrent les densités dans les diverses stations étudiées. On constate les oscillations nombreuses et fréquentes qui se produisent dans tous les centres d'observations du bassin, sans qu'on puisse assigner une cause bien définie agissant à la fois sur toute l'étendue du bassin.

Cependant, si l'on compare le tracé de la rade d'Eyrac et celui du large, on reconnaît que l'ensemble des mouvements prolongés suit une marche analogue; la salinité,

très forte à la fin de 1893, a décru progressivement en rade d'Eyrac jusqu'au mois de juin 1895; elle a décru au large jusqu'au mois de septembre 1895.

Les maxima et les minima de 1893 et de 1894 ont, en rade et au large, une certaine corrélation; seulement, les effets éprouvés dans la rade d'Eyrac ne se font sentir au large que plus d'un mois après.

Les chiffres trouvés en 1893 et 1894 au large, plus élevés que ceux des couches sous-marines, correspondent à une période annuelle qui fut généralement sèche. Peut-être faut-il les attribuer à une évaporation excessive.

L'année 1895, qui est au point de vue hygrométrique une année ordinaire, ne présente pas ces excès de salure, ni au large ni dans la rade d'Eyrac.

Ces faits, dus à l'évaporation, nous semblent bien marqués dans les observations faites à la pointe de l'Aiguillon, où, pendant les premiers mois de 1895, la densité s'est maintenue constamment au-dessus de celle de l'Océan et n'a pas suivi du tout le mouvement de baisse qui se produisait alors dans la rade d'Eyrac.

Tous ces faits présentent à un haut degré ce caractère de localisation que nous avions déjà fait remarquer dans l'étude des températures.

Nous avons pensé qu'il y aurait intérêt à connaître la marche des densités entre la rade d'Eyrac et le large, et des observations reliées ont été faites, au même moment de la marée, dans les diverses stations précédemment indiquées.

Nous présentons le tableau de celles qui furent faites au mois de juin 1895: le 14 juin, à marée basse; le 19 juin, à marée haute.

Nous savons que la première dizaine de juin avait été très pluvieuse; c'est donc à la fin de cette période de

pluie que les observations furent faites. (Voir graphique n° 2, planche III.)

Densités reliées.

1895	Pointe de l'Aiguillon	Rade d'Eyrac	Rade de Ferret	Grandes Dunes	Sémaphore	Barre extérieure	Côte des Landes au large
14 juin B. M..	1025	1016	1020	1023	1023	1024	1024
19 juin P. M..	1025	1022	1024	»	1026	»	1026

Le graphique montre très bien que dans les deux cas, depuis les grandes dunes jusqu'au large, c'est à très peu près la même densité; ainsi, à la fin du jusant comme à la fin du flot, depuis la bouée extérieure jusqu'aux grandes dunes, c'est l'eau de la mer. Mais, au cap Ferret, il n'en est plus de même, surtout au jusant; on voit que depuis la rade d'Eyrac la progression de la salure est uniforme et rapide aussi bien à la fin du flot qu'à la fin du jusant. Par conséquent, les densités nous indiquent que jusqu'à la rade du cap Ferret, le bassin intérieur a un régime qui se rapproche beaucoup de celui d'un estuaire, tandis que depuis la rade du cap Ferret jusqu'à la bouée extérieure, la région maritime du bassin se trouve largement en contact avec l'Océan et même, à marée basse, l'apport des eaux douces du bassin ne s'y fait plus sentir.

Comme il n'en est pas de même pour les températures que nous avons vues altérées jusqu'au sémaphore, cela démontre que dans la rade du Ferret, comme dans celle d'Eyrac, se rendent directement les apports venant de l'étang de Lacanau, comme ceux qui viennent de la Leyre.

D'ailleurs, au même moment où la rade d'Eyrac mar-

quait 1016, l'aréomètre de la pointe de l'Aiguillon marquait 1025. Il en était encore de même au moment de la pleine mer du 25 juin.

Ainsi, sur les crassats, sur les bancs, dans les canalettes, le densimètre indique que les eaux douces de provenance landaise ne s'y rendent pas; elles restent cantonnées dans les grands chenaux d'Eyrac et du Piquey. Leur volume est, du reste, très faible par rapport au volume des eaux du bassin et leur action ne peut être que très limitée. Cependant, ces observations reliées nous démontrent que ces eaux douces se maintiennent en jusant dans les grands chenaux, et, chose plus extraordinaire, s'y maintiennent encore avec le flot.

De sorte que les mélanges ne se font que lentement et à la longue.

Si l'on regarde sur une carte marine le dessin formé par les différents canaux dans le bassin d'Arcachon, l'aspect général est celui d'un arbre dont le tronc principal serait entre le cap Ferret et les grandes dunes. De ce tronc partent deux branches maîtresses: le chenal du Piquey et celui du Teychan, qui contient la rade d'Eyrac; puis, des branches nombreuses se dirigent vers l'île aux Oiseaux, vers Arès, Andernos, Audenge, Le Teich, Gujan-Mestras et La Teste.

Le dessin de ces bancs et chenaux est le résultat du travail des courants de marée depuis des siècles. Des documents historiques certains, tels que la carte de Masse de 1710, nous montrent que, depuis deux cents ans, aucune modification importante ne s'est produite dans la forme du rivage et dans la disposition des bancs de la partie intérieure du bassin. Les formes du sous-sol marin se sont modelées sur les vitesses et les directions qu'ont dû avoir de tout temps les courants de marée et les cou-

rants de décharge des eaux landaises. Ces eaux d'écoulement se rendent vers la mer par la voie la plus directe ; elles ont ainsi formé, avec l'aide des marées, deux chenaux profonds de 12 à 15 mètres, dans lesquels elles se canalisent aussi bien à l'aller qu'au retour, sans se répandre sur la région des bancs.

En résumé, les observations de la densité, comme celles de la température de surface de la mer, nous donnent des indications parfaitement concordantes; elles nous montrent l'indépendance relative des différentes parties du bassin, et la localisation des divers phénomènes.

Ainsi, malgré la puissance des marées, le bassin a un régime spécial, et, dans le bassin lui-même, chaque région subit des perturbations qui lui sont particulières.

Pour résumer les résultats généraux de cette étude, nous disons :

La région côtière des Landes éprouve, pendant l'été, une surchauffe d'environ 4°, qui se répand au large, à la façon d'une tache d'huile, jusqu'à 100 milles de distance. Cette surchauffe des eaux côtières exclut toute idée de courant permanent venant de l'Atlantique, soit en longeant les côtes d'Espagne, soit en longeant celles de la Bretagne.

Les courants, quelquefois violents, qui existent le long des côtes de Gascogne, sont la conséquence directe des vents qui règnent au large et sur la côte.

Les températures de la surface de la mer oscillent entre : minimum d'hiver, 11°; maximum d'été, 22°.

Les températures sous-marines vont en diminuant, de la surface vers les profondeurs.

Pendant l'hiver, on trouve 11° jusqu'à 1,000 mètres de profondeur.

Au maximum d'été, on trouve :

Surface, 22°;

A 25 mètres, 18°,5;

A 50 mètres, 13°,5;

A 75 mètres, 12°.

Les densités de surface de la mer éprouvent, près de la côte, des oscillations allant de 1024 à 1031. Celles des eaux sous-marines sont de 1026 à la profondeur de 50 mètres.

Les oscillations des densités de la surface sont la conséquence éloignée de l'état météorologique de la région; elles sont en retard de un mois et demi sur celles qui se sont produites dans le bassin d'Arcachon. Ces oscillations ont une durée de plusieurs mois; elles sont plus sensibles dans les années sèches et indiquent plutôt l'évaporation excessive que la grande humidité.

Dans le bassin d'Arcachon, les températures et les densités indiquent que chaque région du bassin a un régime spécial; dans le fond du bassin, pendant les grands froids, les eaux marquent souvent 1°, et pendant les grandes chaleurs de l'été elles atteignent 24° et 26°. Du cap Ferret au sémaphore, les températures et densités n'éprouvent plus ces grands écarts; elles se rapprochent beaucoup des eaux océaniennes; c'est la région où se font les mélanges entre les eaux du bassin et celles du large.

A la bouée extérieure, les eaux du bassin n'ont plus d'influence; en ce point, on observe les mêmes températures et densités qu'au large.

Les faits spéciaux au bassin sont très limités :

Dans les chenaux du Piquey et du Teychan (rade d'Eyrac), les températures sont les mêmes que celles que

l'on observe sur les bancs qui découvrent, mais les densités y sont toujours plus faibles que dans les autres parties du bassin.

Les marées ne modifient pas cet état de choses.

Lorsqu'il y a des pluies abondantes, la densité s'abaisse immédiatement dans les grands chenaux, et cette chute dure généralement plusieurs jours. Cette action ne se fait sentir sur les bancs que beaucoup plus tard.

En général, la salure est plus forte sur les bancs que dans les chenaux; elle est même plus forte que celle de l'Océan, dans certaines circonstances.

Ces faits de localisation des densités et des températures doivent attirer l'attention des ostréiculteurs et des pisciculteurs. Les choses se passent dans le bassin comme dans un corps de pompe dont le tuyau d'aspiration serait divisé en plusieurs branches, puisant dans des liquides différents. Les mouvements d'aspiration et de refoulement du corps de pompe produiraient, dans les diverses branches de l'aspiration, des mouvements plus ou moins rapides d'oscillation des liquides sans amener leur mélange ailleurs que dans le corps de pompe principal.

Dans le bassin d'Arcachon, le corps de pompe principal c'est la partie comprise entre le cap Ferret et le sémaphore; les branchements principaux sont le chenal du Piquey et le chenal de Teychan (rade d'Eyrac); les branchements secondaires sont les canalettes qui séparent les bancs les uns des autres; ils continuent les ruisseaux landais qui se déchargent directement dans le bassin.

Cette salure exagérée, que l'on observe souvent sur les bancs, ne venant pas de la mer puisqu'elle lui est supérieure, est un fait qui se produit sur place, qui est spécial à chacun des points du bassin, et doit être le résultat de l'évaporation qui s'exerce sur les vastes sur-

faces découvertes à mer basse, où elle agit comme elle le fait dans les marais salants.

Il y a donc dans le bassin, et d'après la situation des parcs, des coquillages qui trouvent des conditions d'existence très différentes, soit comme salure, soit comme température, qui facilitent leur développement suivant leur âge et doivent donner des résultats différents suivant qu'on veut recueillir le naissain ou développer les qualités de l'huître par l'engraissement, en partant de ce principe que nous venons de démontrer.

Les eaux les plus salées et les plus chargées de naissain sont sur les bancs et dans les canalettes.

Les eaux les moins salées et les plus chargées des éléments nourriciers, venant soit de l'Océan, soit des eaux landaises, sont dans les grands canaux du Piquey et du Teychan (rade d'Eyrac).

Nous espérons que ces recherches pourront avoir quelque utilité pour les éleveurs et développer leur industrie.

L'HIVER 1894-1895 A BORDEAUX

PAR M. G. RAYET

L'hiver 1894-1895 restera gravé dans la mémoire des météorologistes du Sud-Ouest, non pas par la rigueur de ses périodes de froid, mais par sa longueur anormale et par la fréquence et l'abondance de ses chutes de neige. Peu d'hivers ont été accompagnés d'un temps plus sombre et d'une persistance aussi remarquable des vents de la région E. Et, par un phénomène singulier, ces vents qui semblent devoir donner, dans la vallée de la Garonne au moins, des ciels découverts, du soleil dans la journée et des nuits claires, n'ont, en général, conduit cet hiver qu'à des ciels couverts ou brumeux, à des pluies faibles mais de longues durées. Suivant une expression locale, l'hiver a été un hiver noir, un hiver à désespérer les astronomes.

Pendant la fin de novembre et la première quinzaine de décembre, un anticyclone oscille sur le centre de l'Europe, tandis que des bourrasques passent au nord et au sud. Dans ces circonstances, le vent souffle du NE. Dans la Gironde, la température se maintient en général basse, mais le ciel ne peut parvenir à s'éclaircir, le temps est sombre, brumeux; les brouillards sont fréquents et intenses dans la vallée de la Garonne. Ceux du 13 au 15 et du 17 au 18 décembre ont été particulièrement épais.

Du 14 au 22 décembre, on observe un retour brusque des vents vers l'O. et le N.O. Sous l'influence d'une suite de bourrasques qui traversent le nord de l'Europe. A Bordeaux, et dans cette période, le ciel est variable et les averses assez nombreuses.

Le 23, le baromètre est dans le sud-ouest de la France à des hauteurs supérieures à 770 et 775 millimètres; le vent revient au NE. et le ciel se découvre pour un jour ou deux.

Le 29 décembre, une forte tempête souffle sur la mer du Nord et la Manche; dans le golfe de Gascogne, les vents sont forts de l'O. et puis du NO. La tempête se termine le 30 et le 31 par quelques orages et la première chute de neige de l'hiver (1). La neige est générale dans le département, mais elle ne forme sur le sol qu'une légère couche et ne persiste que quelques heures.

Le vent tourne, d'ailleurs, immédiatement au NO. ou au N., le baromètre restant assez élevé dans l'ouest et très bas sur l'Europe centrale, où les courbes isobares indiquent le passage d'une série de dépressions atmosphériques. Ces dernières sont accompagnées de phénomènes orageux; c'est ainsi que dans la nuit du 2 au 3, puis dans l'après-midi du 3, des coups de tonnerre et des éclairs sont signalés par les observateurs voisins du bassin d'Arcachon (2). Ces orages sont bientôt suivis d'une rotation des vents au NE., sous l'influence d'un centre de dépression qui se forme sur le golfe de Gênes et l'Adria-

(1) Le 30, orage et tonnerre à l'ouest du bassin d'Arcachon.
Le 31, orage et tonnerre sur le bassin d'Arcachon et à Budos. Les coups de tonnerre précèdent la chute de neige.

(2) Piquey. — Coups de tonnerre dans la nuit du 2 au 3. Coups de tonnerre dans la journée du 3.
Arcachon. — Orage le 3 au matin.
Floirac. — Le 3, à 6 heures soir, éclairs à l'ouest.
Budos. — Tonnerre le 3 au matin et le 4 dans la journée.

tique, et il neige sur toute la Gironde pendant la nuit du 5 au 6 et la matinée du 6.

Cette seconde chute de neige n'est point bien intense, mais elle tombe sur un sol glacé et elle persiste jusqu'au 12 ou au 13, pendant près d'une semaine, dans les points abrités du soleil, sur les pentes dirigées au nord.

La période de froid qui a commencé le 31 décembre, et qui a donné des minima de 7° à 8° au-dessous de zéro, se termine le 12 janvier par un retour des vents au SO. amené par le passage d'une violente bourrasque sur la Manche. En Gascogne, cette tempête se signale par une série d'orages avec éclairs et tonnerre, chutes de neige ou de grésil, qui éclatent le 13 au matin sur la côte des Landes, et parfois se répètent encore dans la nuit du 13 au 14[1].

Le régime des vents violents, de SO. à NO., se continue jusqu'au 22 janvier, comme conséquence d'une continuité de tempêtes sur la Manche et la mer du Nord. Des orages sont signalés le 17 et dans la nuit du 17 au 18 dans presque tous les points de la Gironde[2]; ils sont accompagnés de grêle ou de grésil.

(1) Arcachon. — Orage le 13, à 6 heures du matin.
Arès. — Premier orage le 13 au matin, deuxième orage le 13 à 8 heures du soir.
Piquey. — Tonnerre le 13, à 6 heures du matin; éclairs le 13 au soir.
Audenge. — Le 13, tonnerre et tempête de S O.
Floirac. — Le 13, tonnerre, de 6 heures à 8 heures du matin.
Soulac. — Tonnerre le 13, à 10 heures du soir.
Pointe de Grave. — Orage, tonnerre, éclairs dans la nuit du 13 au 14.

(2) Arcachon. — Orage le 17, de 2 heures à 10 heures du matin.
Arès. — Le 17, premier orage à 2 heures du matin et second orage dans l'après-midi. Le 18, au matin, tonnerre.
Piquey. — Tonnerre le 17, à 1 heure du soir; éclairs, de 7 heures à 9 heures du soir.
Audenge. — Tonnerre le 17, après midi.
Pointe de Grave. — Grêle abondante dans la nuit du 17 au 18.
Machorre. — Violent orage le 17, de 2 heures à 3 heures du soir.
Budos. — L'orage gronde le 17, de midi à 3 heures du soir.

A partir du 22, les trajectoires des bourrasques s'éloignent du golfe de Gascogne, le vent tourne lentement au NO. et au N., la température s'abaisse et la pluie cède la place à la neige.

Des chutes de neige sont signalées dans la nuit du 26 au 27 janvier à Floirac et à Lussac, le 27 au matin à Sainte-Hélène et à Arès à la suite d'un orage avec tonnerre. Le 28, la neige est générale et elle continue le 29 et le 30, s'accumulant en certains points, de manière à former des couches de 11 centimètres à Piquey, de 15 à Sainte-Hélène, de 30 à Soulac (1).

Cette troisième série de neige coïncide avec une hausse barométrique rapide dans le nord de l'Europe, et le commencement d'une période de froid qui dure du 23 janvier au 2 février. La neige ne fond que le 2 ou le 3; elle dure 6 jours.

Pendant la première semaine de février, la situation atmosphérique générale se caractérise par de fortes ou très fortes pressions barométriques sur le nord de l'Europe et par le passage d'une série de dépressions atmosphériques sur l'Espagne et la Méditerranée. Dans le golfe de Gascogne, le baromètre est très bas; le vent souffle du SE. ou du NE., mais le ciel reste cependant couvert et il tombe parfois de la neige, plus souvent de la pluie

(1) Lussac. — Neige du 26 au 27 et du 29 au 30 janvier.
Floirac. — Neige le 27 au matin, neige le 28 au matin, neige dans la nuit du 29 au 30.
Arcachon. — Neige le 28 et le 30 janvier.
Arès. — Le 27, de grand matin, violent coup de tonnerre; le 28 et le 29, neige.
Piquey. — Neige le 28 au matin, nuit du 28-29 et du 31 janvier au 1er février.
Sainte-Hélène. — Neige le 28 au matin; neige abondante du 29 au 30.
Soulac. — Neige le 28 au matin; neige abondante dans la nuit du 29 30.
Pointe de Grave. — Neige le 28 au matin; neige dans la nuit du 29 au 30.

très froide ou du verglas. En aucun cas la neige ne reste sur le sol; elle fond en tombant ou disparaît dans la seconde partie de la journée par l'élévation normale de la température.

Vers le 10 février, cette situation commence à se modifier; le baromètre ayant beaucoup baissé dans le nord de l'Europe, le vent devient SO. et il pleut assez abondamment le 10 et le 11.

On observe ensuite deux jours de beau temps; puis, un anticyclone ayant reparu dans le nord de l'Europe et le baromètre ayant baissé en Espagne, les vents reviennent au NE. et ce retour des vents polaires est accompagné d'une quatrième chute de neige qui tombe les 14, 15 et 16. Il gelait d'une manière constante depuis le 11. La neige reste sur le sol une semaine et ne disparaît guère que le 22 ou le 23 février avec le passage d'une série de dépressions atmosphériques sur la France.

Dans les derniers jours du mois de février, des bourrasques traversent l'Europe du nord-ouest au sud-est, de la mer du Nord à l'Adriatique, le vent souffle généralement du NO. ou du NE., et le ciel s'étant un peu éclairci, le froid devient moins intense.

Les premiers jours de mars ont cependant encore des minima inférieurs à zéro et il neige pour la cinquième fois le 4 au matin; le même soir un orage est signalé à Budos. Un orage avait déjà éclaté à Floirac, le 3, à cinq heures du soir.

A partir du 7 mars, le système de la circulation atmosphérique change et les centres de bourrasques passent sur l'Angleterre et la Manche en se dirigeant de l'OSO. à l'ENE. Le temps est alors variable avec ciel nuageux.

Le 11, une dépression atmosphérique se montre sur

l'Espagne, et, dans la seconde partie de la journée, des orages éclatent sur le bassin d'Arcachon et au nord-est du département, à Machorre ([1]).

Du 12 au 25, te temps est variable avec vents de NO. ou NE., et fortes pressions sur l'Angleterre, la Manche et la mer du Nord. Le temps devient assez beau.

Le 24 mars, tempête de l'OSO. Sur la Manche, pluies abondantes dans la vallée de la Garonne; le 25, orage à l'embouchure de la Gironde.

Les vents d'O. persistent jusqu'à la fin du mois.

La première gelée ayant été observée à Floirac le 26 novembre et la dernière le 15 mars, l'hiver a duré trois mois et demi environ; il est donc long; mais, en Gironde au moins, les froids n'ont jamais été excessifs.

Je donnerai d'ailleurs, ici, le tableau du nombre des jours de gelée dans les différentes stations thermométriques du département de la Gironde.

Tableau du nombre de jours de gelée dans l'hiver 1894-1895.

	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Total
Pointe de Grave	0	0	1	3	13	17	6	0	40
Château-Lafite	0	1	3	9	17	20	5	0	55
Sainte-Hélène	0	1	5	18	18	23	12	0	77
Le Porge	0	1	3	17	15	16	11	1	64
Arès	0	2	3	17	15	16	10	2	65
Arcachon	0	0	2	6	15	15	5	0	43
Floirac (Observatoire)	0	0	2	11	17	17	7	0	54
Talence (jardin botanique)	0	1	3	19	23	17	11	0	74
Clos-Fourtet (Saint-Emilion	0	0	6	14	20	18	9	0	67
Lussac	»	»	»	»	19	17	11	0	»
Machorre (ferme-école)	0	0	2	11	17	15	7	0	52
Budos	1	4	5	21	18	18	12	3	82

([1]) Arcachon. — Orage le 11, à 2 heures du soir.
Piquey. — Orage le 11, de 2 heures à 4 heures du soir.
Arès. — Orage l'après-midi du 11.
Audenge. — Orage le 11, à 3 heures du soir.
Floirac. — Orage le 11, à 3 heures du soir.
Machorre. — Fort orage le 11, de 3 heures à 4 heures du soir.

Le nombre des jours de gelée est de 54 à l'Observatoire de Floirac, tandis que les onze années 1880-1890 ne donnent comme moyenne que 40. L'hiver 1894-1895 doit donc être considéré comme un hiver rigoureux, moins rigoureux cependant que ceux de 1887-1888 et 1890-1891 dans lesquels il y avait eu 61 et 64 jours de gelée.

L'Observatoire n'est pas d'ailleurs le point le plus froid du département, ainsi que cela résulte du tableau précédent.

Dans la série des jours froids de 1894-1895 on peut considérer quatre périodes principales :

La première s'étend du 6 au 12 janvier et dure ainsi 7 jours pendant lesquels le ciel est très nuageux ou couvert. C'est la seconde période de neige.

Les minima extrêmes obtenus sont :

Pointe de Grave................	— 6°,8	11 janvier.
Château Lafite.................	— 7,5	7 janvier.
Sainte-Hélène..................	— 9,8	11 janvier.
Le Porge.......................	— 8,0	11 janvier.
Arès...........................	— 8,3	11 janvier.
Arcachon.......................	— 5,1	11 janvier.
Floirac (Observatoire).........	— 8,0	11 janvier.
Talence (jardin botanique)......	— 8,7	11 janvier.
Clos Fourtet (Saint-Émilion).....	— 10,3	11 janvier.
Lussac.........................	— 8,6	11 janvier.
Machorre (ferme-école)...	— 8,3	11 janvier.
Budos..........................	— 10,0	11 janvier.

Les divers minima sont presque identiques et se produisent à la même date.

La seconde période de froid commence le 23 janvier et se termine le 3 février; elle comprend ainsi 11 jours et coïncide avec la troisième période de chutes de neige.

Les minima extrêmes obtenus sont :

Pointe de Grave	— 8°,4	2 février.
Château Lafite	— 12,8	2 février.
Sainte-Hélène	— 10,8	31 janvier.
Le Porge	— 9,9	2 février.
Arès	— 8,4	31 janvier.
Arcachon	— 7,0	31 janvier.
Floirac (Observatoire)	— 8,3	31 janvier.
Talence (jardin botanique)	— 13,0	31 janvier.
Clos Fourtet (Saint-Emilion)	— 9,9	2 février.
Lussac	— 9,6	2 février.
Machorre (ferme-école)	— 10,5	31 janvier.
Budos	— 14,6	31 janvier.

Le phénomène météorologique qui a donné lieu au coup de froid du 31 janvier ou du 2 février est peu caractérisé et les différences de situation topographique des stations s'accusent dans les dates du minimum absolu et dans la grandeur de ce minimum.

La troisième période de froid comprend les huit jours du 13 au 20 février et coïncide avec la quatrième série de neiges.

Les minima absolus sont :

Pointe de Grave	— 6°,9	17 février.
Château-Lafite	— 6,0	17 février.
Sainte-Hélène	— 8,6	16 février.
Le Porge	— 6,7	17 février.
Arès	— 6,3	17 février.
Arcachon	— 5,0	17 février.
Floirac (Observatoire)	— 6,4	17 février.
Talence (jardin botanique)	— 7,0	16 février.
Clos Fourtet (Saint-Émilion)	— 9,1	16 février.
Lussac	— 9,4	16 février.
Machorre (ferme-école)	— 6,6	17 février.
Budos	— 6,4	17 février.

Les froids sont déjà moins intenses que dans la période précédente; ils sont amenés par des vents de N. ou de N E. Le ciel a été relativement assez beau.

La quatrième période de gelée, celle qui termine le grand hiver, commence le 27 février et se termine le 6 mars, après avoir ainsi duré 8 jours. Elle est caractérisée par la cinquième chute de neige.

Les minima absolus de cette période sont :

Pointe de Grave	— 4°,0	2 mars.
Château-Lafite	— 4,8	2 mars.
Sainte-Hélène	— 5,6	5 mars.
Le Porge	— 6,3	5 mars.
Arès	— 5,2	5 mars.
Arcachon	— 2,6	1 et 5 mars.
Floirac (Observatoire)	— 3,0	5 mars.
Talence (jardin botanique)	— 6,0	1 mars.
Clos Fourtet (Saint-Émilion)	— 4,1	28 février.
Lussac	— 3,2	28 février.
Machorre (ferme-école)	— 3,6	5 mars.
Budos	— 5,9	1 et 5 mars.

Les froids sont encore moins vifs que du 13 au 20 février et les circonstances locales reprennent assez d'empire pour faire varier les dates des minima absolus.

Les tableaux précédents me paraissent montrer que la rigueur de l'hiver 1894-1895 ne dépend pas de l'intensité absolue du froid, le thermomètre de l'Observatoire, pour lequel des comparaisons avec les années précédentes sont possibles, n'étant jamais descendu au-dessous de —8°,3. L'hiver est surtout caractérisé par la faiblesse de la moyenne mensuelle des minima et des maxima. C'est ce qui résulte nettement du tableau suivant dans lequel j'ai rapproché, pour les quatre mois de la saison froide, les moyennes des minima et des maxima des onze années

1880-1890 et les mêmes moyennes pour les mois correspondants de 1894-1895.

COMPARAISON DES MINIMA ET MAXIMA MOYENS DE 1880 A 1890 AVEC LES MINIMA ET MAXIMA MOYENS DE L'HIVER 1894-1895

Observations de l'Observatoire de Floirac.

	PÉRIODE DE 1880 à 1890		HIVER 1894 à 1895	
	Minima moyens	Maxima moyens	Minima moyens	Maxima moyens
	—	—	—	—
Décembre.....	2°,06	8°,37	1°,45	8°,87
Janvier........	1,05	8,32	— 0,87	5,85
Février........	2,83	11,17	— 1,75	6,67
Mars..........	3,88	14,33	3,33	13,43

La température de décembre est normale; celle de janvier est de 2°,2 au-dessous de la moyenne; celle de février est de 4°,5 inférieure à celle des années précédentes. Avec le mois de mars la température se rapproche de la température normale, mais elle lui est cependant encore inférieure de 0°,7. Le mois d'avril est très chaud.

Ces abaissements anormaux de la température sont moindres que ceux que l'on a constatés dans le nord et l'est de la France (1). Dans le sud-ouest les minima de chaque jour n'ont d'ailleurs rien de remarquable et le thermomètre n'est jamais resté assez longtemps au-dessous de zéro pour entraîner la formation de la glace dans les cours d'eau. La Garonne n'a pas charrié un seul jour; les glaces ne se sont pas montrées dans la Dordogne.

La continuité des froids a été grande; ils n'ont pas été excessifs.

(1) A Paris la température moyenne de février est — 4°,2, inférieure de 8°,2 à la normale. Le minimum absolu est — 15°,4 le 7.

Dans le nord et l'est de la France on a eu : — 17° à Nancy, — 20° à Charleville, — 22° à Langres.

Au point de vue de la quantité de pluie, l'hiver 1894-1895 ne présente rien de bien anormal, ainsi que cela résulte du tableau suivant :

	QUANTITÉ DE PLUIE A FLOIRAC	
	Moyenne de 1849 à 1890	Hiver 1894-1895
	mm	mm
Décembre......	62,9	38,9
Janvier........	61,8	79,3
Février........	47,1	46,2
Mars..........	55,1	68,7

Le mois de décembre a été un peu sec; les mois de janvier et de mars sont un peu pluvieux. La grandeur des différences avec l'état normal est d'ailleurs de celles que l'on rencontre souvent et il est impossible de leur attribuer une grande signification.

Le nombre de jours de pluie n'offre non plus rien de singulier et est très voisin de la moyenne de l'époque actuelle.

La fréquence et l'intensité relative des chutes de neige de 1894-1895 sont, au contraire, un phénomène remarquable, car à Bordeaux bien des hivers se passent sans neige.

La caractéristique vraie de l'hiver est, ainsi que cela résulte des comparaisons du tableau suivant, dans le nombre anormal des jours de ciel très nuageux ou couvert.

État du ciel à Floirac pendant l'hiver 1894-1895.

	NOMBRE DES CIELS TRÈS NUAGEUX OU COUVERTS SUR 100 OBSERVATIONS	
	Moyenne de 1880 à 1890	Hiver 1894-1895
Décembre.....	64,1	73,7
Janvier.......	59,4	71,0
Février.......	56,7	71,4
Mars..... ...	49,0	60,5

Il y a eu pendant cet hiver environ trois jours de ciel très nuageux ou couvert sur quatre. La proportion des mauvais temps est donc excessive. Les périodes de beau ciel, ordinaires en janvier et février, ont complètement fait défaut cette année.

Juin 1895.

RELATION ENTRE LE CLIMAT DE BORDEAUX

ET

L'ÉTAT GLACIAIRE DE L'ATLANTIQUE

PAR M. HAUTREUX

Depuis plusieurs années le Bureau hydrographique de Washington étudie les mouvements des glaces du Banc de Terre-Neuve. Ces glaces occupent quelquefois un espace aussi grand que la surface entière de la France. Leur influence sur le climat de l'Atlantique Nord est évidente.

Ces glaces proviennent en majeure partie des glaciers du Groënland, qui les projettent à la mer en masses immenses pendant la saison d'été. Pour des causes absolument telluriques, elles se dirigent vers le Sud, vers le Banc de Terre-Neuve; leur vitesse de translation est connue, environ 8 milles par 24 heures; elles mettent de huit à dix mois pour se rendre du détroit de Davis jusqu'à l'extrémité Sud du Grand-Banc, où elles rencontrent les eaux chaudes du Gulf-Stream qui les dissolvent. Leur mouvement se ralentit pendant l'hiver et s'accélère pendant l'été. Généralement on les signale sur le Banc de Terre-Neuve vers le milieu de février, et elles ont toutes disparu dans le courant du mois d'août. C'est au mois de juin qu'on en rencontre le plus grand nombre.

L'espace qu'elles occupent est très variable d'une année à l'autre; ainsi, en 1890, il a été six fois plus considérable qu'en 1888.

On peut estimer ce mouvement glaciaire par deux procédés : soit par la durée de la présence des glaces, en notant les mois de leur apparition et ceux de leur disparition ; soit en estimant pour chaque mois l'étendue où furent rencontrés des icebergs, par exemple en comptant le nombre des carrés d'un degré de côté où les navires en ont signalé.

Cette étendue glaciaire si variable exerce son action sur le climat de l'Atlantique, et par conséquence forcée sur celui de l'Europe occidentale.

En particulier, pour le climat girondin, peut-on saisir quelques concordances utiles à signaler? Malgré le petit nombre d'années où ces recherches ont pu être entreprises, il semble que nos hivers longs et rigoureux aient eu lieu à la suite des années glaciaires du Grand-Banc, et par contre nos hivers doux à la suite des années de faible étendue glaciaire.

Pour estimer la rigueur de nos hivers bordelais, on peut prendre le nombre de jours où le thermomètre est descendu au-dessous de zéro à l'Observatoire de Floirac. On sait que c'est à peu près la moyenne des extrêmes observés dans le département de la Gironde.

On peut ainsi former un tableau dans lequel on constate que les grands hivers 1887-88, 1889-90, 1890-91 et 1894-95 correspondent à des années où les glaces n'ont disparu qu'après le mois de septembre, et que les hivers doux 1888-89, 1891-92, 1892-93, 1893-94 et 1895-96, 1896-97 correspondent à des années où les glaces avaient disparu à la fin du mois d'août.

Les années où les glaces se sont beaucoup étendues, mais où elles ont été fondues de bonne heure, sont moins caractéristiques ; ainsi les années 1884 et 1885 ont donné des hivers moyennement rigoureux. Il semble que ce soit

plutôt la durée glaciaire que son étendue qui ait de l'influence sur notre climat.

Si des observations plus nombreuses et plus détaillées pouvaient confirmer ces premières constatations, on pourrait dès le mois d'octobre prévoir si notre hiver aurait chance de grande durée et ce renseignement aurait une utilité pratique sérieuse pour l'horticulture.

Nous avons recherché s'il y avait quelque rapport avec les saisons pluvieuses de notre région, et jusqu'à présent nous n'avons rien remarqué d'assez précis pour en faire l'objet d'une communication.

ÉPOQUES GLACIAIRES SUR LE GRAND-BANC					HIVERS DE BORDEAUX
ANNÉES	GLACES		NOMBRE de mois	ESPACE occupé	—
	ARRIVÉE	DISPARITION			JOURS DE GELÉE
				Milles	
1882	Février	Août	7	»	27
1883	Février	Septembre	8	»	17
1884	Février	Septembre	8	231	36
1885	Février	Octobre	9	297	40
1886	Mars	Août	6	?	42
1887	Février	Septembre	8	198	57
1888	Avril	Juillet	4	49	34
1889	Avril	Décembre	9	96	57
1890	Janvier	Novembre	11	368	62
1891	Février	Août	7	154	33
1892	Avril	Août	5	141	27
1893	Mai	Septembre	5	169	29
1894	Janvier	Décembre	12	300	49
1895	Mai	Août	4	98	29
1896	Mars	Juillet	5	100	17

RAPPORT GÉNÉRAL

sur les

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX

POUR L'ANNÉE 1894

Par M. Aurélien VIVIE

Secrétaire général.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous soumettre, conformément à l'article 5 de nos Statuts, un compte rendu succinct des travaux de l'Académie pendant l'année 1894, et de vous rappeler les changements survenus dans son personnel.

J'ai besoin de toute votre indulgence pour un semblable travail, qui n'a rien de séduisant au fond, mais qui s'impose, malgré son apparente aridité, et qui constitue, à mon avis, un stimulant dont aucune collectivité ne saurait raisonnablement se passer.

Si je réussis à vous présenter un ensemble fidèle et où vous retrouverez la physionomie exacte et réelle de notre vie académique, je croirai avoir rempli, comme on disait autrefois, le *dû* de la charge que vous m'avez fait l'honneur de me confier et dont vos unanimes sympathies, qui me donnent quelque fierté, m'ont rendu l'exécution toujours facile.

Selon la formule que j'ai adoptée, je m'occuperai en premier lieu des travaux des membres résidants; secon-

dement, des travaux des membres correspondants, et enfin des travaux des concours de 1894.

I. — TRAVAUX DES MEMBRES RÉSIDANTS

M. LE Dr BERCHON, que nous avons eu la douleur de perdre le 11 novembre 1894, vous a fait lire par le Secrétaire Général un travail très important et très documenté, *la Vie de Clément V*, le grand pape gascon si méconnu et si calomnié, et dont la réhabilitation, qui s'imposait à l'histoire, a absorbé les dernières années de l'existence de notre éminent collègue; ce travail a été en quelque sorte comme le couronnement de la vie et de la carrière du Dr Berchon, si honorablement remplie par les services qu'il a rendus à l'État comme médecin principal de 1re classe de la marine et comme directeur du Service sanitaire de la Gironde, et à la science par ses travaux sur l'archéologie et l'histoire.

M. FROMENT, dont vous avez dès longtemps apprécié l'esprit délicat et fin, vous a lu une très intéressante étude sur le premier volume des *Œuvres inédites de Montesquieu*, publiées par la Société des Bibliophiles de Guyenne.

Cette lecture a été un véritable régal, et vous l'avez accueillie par de chaleureux applaudissements.

M. FROMENT vous a aussi communiqué quelques lettres et quelques fragments de comédie tirés des papiers inédits de M. Saint-Marc Girardin; il a fait remarquer, à cette occasion, qu'à vingt-cinq ans, dès ses débuts dans l'enseignement et dans les lettres, le futur académicien était déjà l'écrivain finement sensé, le moraliste aimable et railleur, le bourgeois spirituel et fier, l'honnête

homme avisé et indépendant qu'il est resté jusqu'au bout.

M. l'abbé FERRAND vous a lu sur les poésies patoises de M. Isidore Salles une remarquable étude si pleine de charme, d'observations fines et d'une verve si pittoresque, que vous avez décidé son insertion dans nos *Actes,* bien que cette étude ne fût en réalité qu'un simple rapport de Commission pour nos concours. Il vous a fait hommage d'une poésie intitulée : *Le Pain de chez nous,* où le drame le plus tendre et le plus navrant est raconté en vers riches et bien frappés, où l'école décadente n'a, Dieu merci, rien à voir.

M. HAUTREUX, dont vous avez apprécié plus d'une fois la haute compétence, vous a fait une communication, avec cartes à l'appui, sur les *Courants et les vents sur les côtes des landes de Gascogne.*

Il vous a fait hommage, en outre, d'un travail qui lui avait été demandé par le Congrès météorologique de Chicago sur les *Courants et les températures de surface de l'Atlantique du Nord,* travail qui a été traduit en anglais et imprimé par décision du Congrès.

M. GAYON vous a fait aussi hommage de brochures intitulées : la 1re, *Expériences sur la pasteurisation des vins de la Gironde;* la 2e, *Sur l'altération des vins dits « mildiousés »*, et la 3e, publiée en collaboration avec M. le Dr Dubourg, *Recherches sur les vins mannités.* Vous savez, Messieurs, et il est presque surérogatoire de le rappeler, les services que votre éminent collègue M. Gayon ne cesse de rendre à la viticulture girondine, dont l'état est devenu si précaire depuis quelques années.

M. Louis BOUÉ vous a donné lecture d'une remarquable pièce de vers intitulée : *Alexandre III le Pacificateur.*

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL vous a lu une poésie intitulée :

Vieux Souvenirs, à laquelle M. l'abbé Ferrand a bien voulu mettre une préface où l'esprit le dispute à la bonne humeur et à une verve qui ne se lasse jamais.

M. Vivie vous a, de plus, communiqué un discours qui aurait été adressé en 1808 aux négociants de Bordeaux par Napoléon Ier, de passage dans cette ville. Vous retrouverez ce curieux et singulier document dans nos *Actes,* où il sera encadré dans *quelques pages d'histoire bordelaise sous le premier Empire;* il vous a lu aussi un travail intitulé : *les Lauréats de l'Académie de 1713 à 1893,* qui présente une statistique aussi curieuse qu'intéressante des travaux de la Compagnie pendant cent quatre-vingts ans.

M. Rayet a publié un éloge de M. Abria, membre de la Compagnie pendant près d'un demi-siècle; vous avez décidé l'insertion dans nos *Actes* de ce travail, remarquable à tous les points de vue.

Il vous a, en outre, fait hommage d'une brochure intitulée : *Observations pluviométriques et thermométriques faites dans le département de la Gironde, de juin 1892 à mai 1893.*

Comme toujours, l'Académie a eu ses deuils et ses joies.

Elle a perdu M. le Dr Berchon, l'un de ses anciens présidents, dont je vous ai parlé au début du présent rapport. C'était un homme de bien : sa vie fut celle d'un sage, et sa mort celle d'un croyant.

D'un autre côté, notre éminent collègue, M. Auguin, le peintre aimé, le chef de l'École bordelaise, a enfin reçu la haute distinction qui a, non pas consacré, mais récompensé son talent, son travail et la situation que ses œuvres lui ont acquise : il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

L'Académie a été unanime à féliciter M. Auguin et à

constater combien sa nomination, ratifiée par l'opinion publique, était justifiée et méritée à tous les titres.

L'Académie a traversé pendant l'année 1894 une crise grave et décisive. Vous seriez certainement surpris, Messieurs, si, sous prétexte d'une réserve à coup sûr exagérée, je la passais sous silence.

On a prétendu que toutes les vérités n'étaient pas bonnes à dire. Je ne partage pas cette opinion. Je vais résumer simplement dans leurs grandes lignes les phases de la crise que nous avons traversée, et où le bon sens et la raison, secondés par l'esprit de conciliation et de concorde, ont triomphé d'incidents qui auraient pu compromettre, dans une certaine mesure, l'existence de la Compagnie.

A la suite de la vacance du fauteuil du regretté sculpteur Prévot, diverses candidatures se produisirent, et, parmi elles, celle de M. l'abbé Pailhès, curé de Saint-Martial. Cette candidature fut vivement discutée; deux camps se formèrent : l'un désirait l'élection de l'éminent auteur des livres au succès retentissant sur M. et Mme de Chateaubriand; l'autre trouvait que l'élément ecclésiastique était suffisamment représenté à l'Académie et qu'l y avait lieu de choisir un artiste pour remplacer le sculpteur Prévot.

C'est ainsi que la question s'est présentée au vote de la Compagnie et qu'après un résultat qui avait paru douteux, mais qui, sur des observations en droit de M. Brochon, fut reconnu *légal,* si je peux me servir de cette expression, M. l'abbé Pailhès fut, après un vote définitif, proclamé membre résidant de l'Académie.

Seize démissions arrivèrent au Bureau après cette élection : la crise s'accentuait, on le voit; les dissidents étaient nombreux. L'Académie refusa les démissions.

Elles furent maintenues.

C'est dans ces circonstances que, s'inspirant de l'esprit de conciliation et de paix qu'il a puisé dans l'exercice du ministère sacré, l'éminent curé de Saint-Martial, qui n'aurait voulu à aucun prix que son arrivée au milieu de nous fût le signal d'une guerre intestine dans la famille académique, où l'union n'a cessé de régner depuis près de deux siècles, donna sa démission pure et simple et se retira modestement et sans arrière-pensée, afin de permettre à l'Académie de se ressaisir.

La chose ne fut peut-être pas aussi aisée qu'il semble au premier abord. Mais ici, je serai certainement l'interprète de la Compagnie en adressant les remerciements les plus sincères et les plus sympathiques à notre cher et éminent collègue M. le comte de Chasteigner, qui a présidé nos séances aux heures les plus critiques et qui a su, par sa haute raison et son caractère ferme et pondéré à la fois, ramener le calme dans les esprits et mettre heureusement un terme définitif à une situation dont le péril n'avait échappé à aucun de nous.

Notre gratitude est acquise à M. le comte de Chasteigner, et je suis heureux d'en formuler ici la sincère expression.

Au milieu de ces émotions et des incidents qui les motivaient, notre poète bordelais M. H^te^ MINIER ayant maintenu sa démission, vous l'avez élu par acclamation membre honoraire.

La même décision a été prise à l'égard de M. Gaston DAVID, qui a quitté Bordeaux et transféré son domicile à Paris.

J'aurais fini l'énumération de nos travaux, Messieurs, si je ne considérais comme un devoir de transcrire ici le paragraphe suivant de votre séance du 28 juin 1894 :

« M. le Président fait, au nom du Bureau, la commu-

nication suivante : Dans sa séance du 26 de ce mois, le Conseil a transmis à M. le Préfet une délibération ainsi conçue : « Le Conseil d'administration, en vertu de l'ar- » ticle 9 du Règlement, a l'honneur d'adresser à M. le » Préfet, comme représentant du gouvernement, les plus » vives condoléances de l'Académie nationale des Sciences, » Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, à l'occasion de l'abo- » minable attentat qui a causé la mort de M. Carnot, » président de la République. L'Académie s'associe dans » cette circonstance au deuil de la Patrie. »

Je n'ai aucun commentaire à ajouter, Messieurs, à cette page, qui porte avec elle le témoignage du patriotisme de la Compagnie.

II. — TRAVAUX DES MEMBRES CORRESPONDANTS

Je ne voudrais pas paraître critiquer les collègues résidant loin de nous et auxquels l'Académie a conféré le titre de membres correspondants, mais il ne me sera pas interdit de leur reprocher le silence qu'ils gardent envers nous : oublieux des devoirs que notre nomination leur a en quelque sorte imposés, ils négligent de nous témoigner un peu de leur gratitude en nous communiquant leurs travaux. Notre constatation ne peut que leur prouver notre désir de les voir se rattacher à notre Compagnie des liens plus réels et plus solides que ceux d'une reconnaissance platonique.

M. Tamizey de Larroque, notre très cher et très éminent collègue, n'est pas de ceux que peuvent atteindre les récriminations que je viens de formuler : travailleur infatigable, chercheur heureux, esprit aussi docte que fin et délié, M. Tamizey de Larroque ne cesse d'avoir la plume en éveil et d'enrichir l'histoire de ses découvertes

heureuses, ou de laisser parler son cœur sur les deuils qui peuvent frapper la science ou la littérature.

C'est ainsi qu'il nous a fait hommage d'une brochure intitulée : *Adolphe Magen* (1018-1893), où il raconte dans des pages émues la vie et les travaux d'un écrivain dont la Ville d'Agen et le département du Lot-et-Garonne ont le devoir de garder le souvenir.

M. Ollivier-Beauregard, dont l'âge n'a pas refroidi l'ardeur intelligente, vous a envoyé une comédie en trois actes et en vers intitulée : *Folles Peurs et Faux Semblants.*

M. Jules Andrieu, un de nos laborieux correspondants, que la mort a depuis touché de son aile, vous a fait hommage d'une brochure intitulée : *Madaillan (de la Sauvetat) et les ducs d'Épernon*. C'est un travail intéressant et curieux, dont vous l'avez chaleureusement remercié. Dans la partie de mon rapport relative aux travaux des concours, vous retrouverez le nom de M. Jules Andrieu, à qui l'Académie a décerné une médaille d'or pour son *Histoire de l'Agenais.*

Je terminerai ce paragraphe en vous rappelant que vous avez conféré le titre de membre correspondant à M. Criado y Dominguez, avocat à Madrid, dont les travaux vous ont paru mériter l'honneur de cette nomination.

III. — TRAVAUX DES CONCOURS

Fondation de La Grange.

1° LANGUE GASCONNE.

Vous avez décerné une médaille d'or à M. Léopold Dardy, curé de Durance, pour deux volumes intitulés : *Anthologie populaire de l'Albret*. C'est un recueil de pièces

offrant une très grande variété : cantiques, petits poèmes, chansons et dialogues en vers, proverbes et dictons, énigmes et devinettes, contes, prières, contes populaires, se divisant en apologues, en contes railleurs, en légendes fantastiques, et enfin en longues nouvelles accidentées et émouvantes. A la suite de ces récits, se place une série de préceptes révélant les usages et aussi les superstitions de l'Albret. Le travail est important, et vous avez tenu à récompenser l'auteur moins comme philologue que comme collecteur et éditeur d'œuvres intéressantes et publiées pour la première fois.

2° NUMISMATIQUE

Aucun travail n'a été envoyé pour ce concours.

3° ARCHÉOLOGIE LOCALE

Un prix de 200 francs a été attribué à M. l'abbé Meyraux, curé de Cazères, pour ses travaux intitulés : *Saint-Girons, patron de la Chalosse*, et *Bastide-de-Cazères-sur-l'Adour*.

Votre Commission a constaté dans les travaux de l'auteur des qualités qui lui ont valu sa bienveillance : il a su, en effet, tirer parti, au double point de vue archéologique et hagiographique, des nombreux documents qu'il possédait, et ses efforts pour ne pas laisser perdre le souvenir de monuments appelés à disparaître dans un bref délai, lui ont mérité la récompense qui lui a été décernée.

Fondation Cardoze.

Vous avez divisé et attribué de la manière suivante les 1,000 francs de la fondation Cardoze :

Un prix de 300 fr. à M. Lesparre, sergent au corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Bordeaux;

Un prix de 200 fr. à M. Bertrand, caporal au même corps;

Un prix de 300 fr. à M. Kœberlé, chef appariteur à la mairie de Bordeaux.

Ces trois citoyens se sont signalés à différentes reprises par des actes de courage et de dévouement qui les désignaient au choix de l'Académie : M. Kœberlé a accompli trente-deux sauvetages; M. Lesparre a assisté à six cents incendies et a été blessé quatre fois grièvement; M. Bertrand a assisté à plus de trois cents incendies et a été blessé trois fois.

Il était difficile de trouver des candidatures plus dignes d'intérêt que celles-là.

Prix de l'Académie.

1° HISTOIRE

Sur les rapports de vos Commissions, vous avez décerné :

Une médaille d'or à M. l'abbé Bertrand pour ses trois volumes intitulés : *Histoire des Séminaires de Bordeaux et de Bazas*.

Vous avez voulu rendre hommage à la puissance de travail de l'honorable ecclésiastique, à son flair de chercheur, à la pénétration de son esprit, à sa conscience d'érudit. Les détails abondent dans ses volumes, le plus souvent tirés de pièces inédites. Y en a-t-il trop? L'auteur s'est expliqué à ce sujet dans une profession de foi spirituelle, car il y a dans ces in-8° autant d'esprit que de science, et bien rares sont les livres d'histoire où on

rencontre au même degré les qualités de l'érudit, du critique, du penseur et de l'écrivain.

Une médaille de bronze à M. Maurice Graterolle pour son volume intitulé : *Robespierre*. Cet ouvrage représente un sérieux effort et dénote un esprit curieux, consciencieux et libéral.

Une mention honorable à M. Henri Levesque pour un volume intitulé : *Promenades à travers Bordeaux*.

C'est là une œuvre de fantaisie charmante, de dilettantisme ; l'auteur *flâne* le long de son sujet, s'attardant aux moindres objets, s'arrêtant à tout propos, et jetant de-ci de-là des gourmes scientifiques. Ses *Promenades à travers Bordeaux* ne manquent pas d'ailleurs de critique, et vous avez adopté les propositions de votre Commission d'Histoire.

Une mention honorable à M. le Dr Delmas, de Poitiers, pour son volume intitulé : *Histoire de l'hôtel-dieu de Poitiers et de son hospitalisation militaire.*

2° ÉCONOMIE POLITIQUE

Une médaille d'argent à M. Ferdinand Moine pour son volume intitulé : *Les Œuvres sociales*. Vulgariser par des écrits populaires les bienfaits de l'initiative privée en matière charitable, tel est le but que s'est proposé l'auteur. Vous avez tenu à l'en récompenser, comme vous l'aviez récompensé en 1892 pour son volume *Par-ci par-là*

3° PHYSIOLOGIE ET MÉDECINE

Une médaille d'argent à M. le Dr Loumeau pour son volume intitulé : *Chirurgie des voies urinaires*.

C'est un recueil de faits cliniques étudiés avec soin ;

c'est le travail d'un praticien intelligent et consciencieux, exposant ce qu'il a vu et ce qu'il en a déduit dans un style précis et facile. Vous vous êtes rangé à l'avis de votre Commission et vous n'avez pas hésité à adopter sa proposition.

4° AGRICULTURE

Vous avez décerné, conformément à l'avis de vos Commissions, une médaille d'or à M. Daurel pour son beau travail intitulé : *Les Vins de cuve de la Gironde et du Sud-Ouest de la France*, et une médaille d'argent à M. Cuzacq, de Tarnos, pour l'ensemble de ses publications relatives aux Landes de Gascogne.

M. Daurel a produit une œuvre de vulgarisation pratique, qui était attendue par les viticulteurs du Sud-Ouest. Ce but n'a pas été atteint sans une somme importante d'observations et de recherches, et votre Commission, dont vous avez partagé l'avis, a pensé qu'il y avait lieu de lui accorder la plus haute de nos récompenses, une médaille d'or.

5° SCIENCES

Une médaille d'or a été attribuée à M. Neymon, secrétaire de l'Inspection académique à Aurillac, pour ses travaux de vulgarisation de la sténographie dans le Sud-Ouest de la France.

M. Neymon a été déjà lauréat de l'Académie : il a obtenu un prix de la fondation La Grange pour *la Langue gasconne*.

C'est un homme de labeur, de courage et d'initiative. Son œuvre a été féconde, et l'Académie a cru devoir — après avoir, il y a soixante-quatre ans (en 1830), donné une médaille d'encouragement pour travaux sténogra-

phiques à M. Clouzet — décerner aujourd'hui une médaille d'or à l'un des hommes qui ont le plus contribué au développement de la sténographie dans notre région.

6° LITTÉRATURE ET POÉSIE

L'Académie n'a pas reçu moins de 23 envois pour les concours de 1894 : ce nombre s'était élevé à 39 pour les concours de 1893.

Est-ce que les poètes se sont endormis? Est-ce que les menaces contre le cléricalisme ont réussi à effrayer les Muses, ces divinités si aimables et si gracieuses que le paganisme nous avait transmises et que le culte des lettres avait conservées sur les autels littéraires? Y a-t-il une épidémie sur la rime?

Je me le demande. J'espère qu'il n'en est rien, et j'ai la confiance que MM. les Poètes ont trop d'esprit pour organiser la grève des vers. Ce serait, à mon avis, un grand malheur pour la prose!

J'arrête ces récriminations, où l'apparente gaieté n'exclut pas un sentiment très réel et très sérieux, et je me hâte de vous donner la nomenclature suivante des récompenses proposées par vos Commissions et ratifiées par vous en Assemblée générale :

Une médaille d'argent à Mme la baronne de Boüard, votre lauréat de 1893, pour cinq volumes de romans intitulés : *les Fiertés de Rosen, Noblesse oblige, Andréa, le Tuteur de Geneviève* et *Hermine.*

La baronne de Boüard n'a pas cessé de nous soumettre ses travaux, qui ont des qualités réelles et développent des idées toujours très saines et très morales. L'Académie est heureuse de la compter encore au nombre de ses lauréats.

Une médaille d'argent à M. Georges Graterolle, pour un recueil manuscrit de poésies.

C'est le meilleur des concurrents de cette année : il a quelques vers bien frappés. On peut citer la *Préface*, en petits vers spirituels, *Païenne et Chrétienne*, et *l'Ange*, dont l'idée est vraiment poétique.

Une médaille d'argent à M. Lalanne, de Bidache, pour ses *Countes biarnés*.

Une médaille de bronze à M. Jean Maysonnave pour ses deux envois : *Primevères de poésies* et *Stella*, drame.

J'emprunte, pour terminer, au recueil de M. Georges Graterolle une pièce charmante, intitulée : *Amour brisé*, qui est pleine de grâce et de cœur à la fois :

Mignonne, sais-tu bien qu'aujourd'hui j'ai vingt ans,
Et qu'en ce jour béni, comme un fou je t'adore?
Avril, avril renait. Au souffle du printemps
Les lilas sont fleuris, les roses vont éclore.

Viens, sur ton pas léger je veux régler mon pas.
Vois, la terre tressaille au baiser de l'aurore.
Mets ton bras sur le mien et ne nous parlons pas :
Les lilas sont fleuris, les roses vont éclore.

En silence écoutons la rustique chanson
Du vent dans le mélèze et dans le sycomore;
Tout veut vivre et nos cœurs battent à l'unisson,
Les lilas sont fleuris, les roses vont éclore.

Aimons-nous! En ce jour, tout aime sous les cieux :
Les nids, les bois, les fleurs que le soleil colore;
Laisse mes longs regards se noyer dans tes yeux,
Les lilas sont fleuris, les roses vont éclore.

Ainsi je lui parlais. Elle, se défendant,
Souriait. L'enfant blonde, hélas! que j'aime encore,
La belle aux yeux si noirs est morte... Et cependant
Les lilas sont fleuris, les roses vont éclore!

LISTE

DES

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE

Pour les Concours de l'année 1894

1re PARTIE

RÉSULTATS DES CONCOURS

L'Académie a reçu les ouvrages suivants, soit pour les Concours ouverts en 1894, soit pour l'obtention des récompenses accordées en vertu de l'article 48 de son Règlement, soit enfin à titre d'hommage (1).

FONDATION DE LA GRANGE

1° Archéologie.

1° *La Baronnie de Capian,* par M. de Manthé.

2° *Saint-Girons, patron de la Chalosse,* par M. l'abbé Meyranx.

3° *Bastide de Cazères-sur-l'Adour,* par le même.

2° Linguistique.

1° *Anthologie populaire de l'Albret,* par M. Léopold Dardy.

(1) Ces derniers ouvrages sont marqués par un astérisque (*).

3° Numismatique.

Aucun travail n'a été envoyé.

FONDATION CARDOZE

Des propositions ont été formulées par l'Administration municipale.

PRIX DE L'ACADÉMIE

1° Histoire.

1° *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Poitiers et de son hospitalisation militaire*, par le Dr Louis Delmas.

2° *Historique de la Gascogne*. Devise : « L'étude fait mes délices. »

3° *Histoire des Séminaires de Bordeaux et de Bazas*, par M. l'abbé Bertrand.

4° *Pouillé historique du diocèse d'Agen pour 1789*, par M. l'abbé Durengues.

5° *Promenades à travers Bordeaux*, par M. Henri Lévesque.

6° *Robespierre*, par Maurice Graterolle.

7° *Le Captalat et les Captaux de Buch*, par M. Lacombe.

8° *Étude sur la maternité de l'hospice général et sur la clinique obstétricale de l'hôpital Saint-André*, par M. le Dr Levieux.

9° *Les Vieux Noëls bordelais*, par M. A. Dupré.

*10° *Adolphe Magen (1818-1893)*, par M. Tamizey de Larroque.

*11° *Histoire de Clément V*, par M. le Dr Berchon.

*12° *Madaillan (de La Sauvetat) et les ducs d'Épernon,* par M. Jules Andrieu.

*13° *Les Lauréats de l'Académie (1713-1893),* par M. Aurélien Vivie.

2° Économie politique et Commerce maritime.

1° *Les Œuvres sociales,* par M. Ferdinand Moine.

*2° *Vérités et Paradoxes,* par M. Frédéric Passy.

3° Histoire naturelle, Physiologie et Médecine.

1° *Chirurgie des voies urinaires,* par M. le Dr Loumeau.

2° *Étude philosophique, morale et scientifique sur un malade aveugle et sourd depuis trente ans,* par le Dr Garat.

3° *Étude sur les centenaires,* par le même.

*4° *De l'Automatisme psychologique,* par M. le docteur Paul Dupuy.

4° Agriculture.

1° *Les Raisins de cuve de la Gironde et du sud ouest de la France,* par M. Daurel.

2° *Le Pin maritime des Landes de Gascogne,* par M. Cuzacq.

3° *Des Concessions de terrains communaux,* par le même.

4° *L'Impôt foncier dans les Landes,* par le même.

5° *De l'Usufruit des pins maritimes,* par le même.

6° *Le Nouveau Cadastre,* par le même.

7° *Du Droit d'aînesse et du partage des successions dans les Landes,* par le même.

5° Sciences.

1° Travaux de M. Neymon pour la *vulgarisation de la sténographie dans le sud-ouest de la France.*

*2° *Observations pluviométriques et thermométriques faites dans le département de la Gironde de juin 1892 à mai 1893,* par M. Rayet.

*3° *Emploi rationnel des levures pures sélectionnées pour l'amélioration des boissons alcooliques,* par M. G. Jacquemin.

*4° *Expériences sur la pasteurisation des vins de la Gironde,* par M. Gayon.

*5° *Sur l'altération des vins dits « mildiousés »,* par le même.

*6° *Recherches sur les vins mannités,* par MM. Gayon et le Dr Dubourg.

*7° *Sur les courants et les températures de surface de l'Atlantique nord,* par M. A. Hautreux.

*8° *Les Courants et les Vents sur les côtes des Landes de Gascogne,* par M. A. Hautreux.

6° Littérature et Poésie.

1° *Les Fiertés de Rosen,* roman, par Mme la baronne de Boüard.

2° *Noblesse oblige,* roman, par la même.

3° *Andréa,* roman, par la même.

4° *Le Tuteur de Geneviève,* roman, par la même.

5° *Hermine,* roman, par la même.

6° *Jeanne d'Arc,* par Mme Soulhié.

7° *Poésies,* par M. Georges Graterolle.

8° *Fleurs éparses,* poésies.

Amor et Labor.

9° *Le Génie et l'Amour*, poème.

La Poésie est sœur de l'Immortalité.

10° *Chants du matin*, poésies.

11° *Stella*, drame en trois actes.

12° *Avant Burdigala*, poème.

13° *Primevères de poésies*.

14° *Countes biarnés*, par M. Lalanne, de Bidache.

15° *Countes dou Béarn*, par le même.

16° *Déceptions*, poésies.

*17° *Vieux Souvenirs*, par M. Aurélien Vivie.

*18° *Folles Peurs et Faux Semblants*, comédie en trois actes, en vers, par M. Ollivier-Beauregard.

*19° *Rosella*, roman en vers, par M. Eugène Dabzac.

*20° *Étude sur les œuvres inédites de Montesquieu*, par M. Froment.

*21° *Mariage difficile*, par MM. M. et C. Grafenthal.

*22° *Alexandre III le Pacificateur*, par M. Louis Boué.

*23° *Fragments tirés des papiers inédits de M. Saint-Marc-Girardin*, par M. Froment.

Après avoir entendu les rapports spéciaux qui lui ont été présentés sur les ouvrages envoyés au concours, et après avoir pris l'avis de la Commission générale des Concours, l'Académie a décerné les récompenses suivantes :

FONDATION FAURÉ

Ce prix ne sera décerné qu'en 1898.

FONDATION DE LA GRANGE

1° Langue gasconne.

Une Médaille d'or a été décernée à M. Léopold Dardy, curé de Durance, pour son travail intitulé : *Anthologie populaire de l'Albret.*

2° Numismatique.

Aucun travail n'a été envoyé pour ce concours.

3° Archéologie locale.

Un prix de 200 francs a été décerné à M. l'abbé Meyranx, curé de Cazères, pour ses travaux intitulés : 1° *Saint-Girons, patron de la Chalosse,* et 2° *Bastide de Cazères-sur-l'Adour.*

FONDATION BRIVES-CAZES

Ce prix ne sera décerné qu'en 1896.

PRIX DE LA VILLE DE BORDEAUX

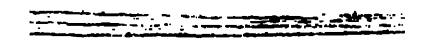
Prix d'éloquence.

Ce prix n'a pas été décerné en 1894 et l'*Éloge de M. du Pré de Saint-Maur* est maintenu au concours.

FONDATION CARDOZE

Le Prix de 1,000 fr. de cette fondation, pour 1894, a été divisé et attribué de la manière suivante :

1° Un Prix de 300 fr. à M. Lesparre, sergent au corps des sapeurs-pompiers de la ville de Bordeaux;



2° Un PRIX de 200 fr. à M. Bertrand, caporal au même corps;

3° Un PRIX de 300 fr. à M. Kœberlé, chef appariteur à la mairie de Bordeaux.

Ces trois citoyens se sont signalés à différentes reprises par des actes de courage et de dévouement qui les désignaient au choix de l'Académie; M. Kœberlé, notamment, a accompli trente-deux sauvetages.

PRIX DE L'ACADÉMIE

1° Histoire.

1° Une MÉDAILLE D'OR à M. l'abbé Bertrand, pour son ouvrage intitulé: *Histoire des Séminaires de Bordeaux et de Bazas* (3 volumes).

2° Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. Maurice Graterolle, pour son volume intitulé: *Robespierre.*

3° Une MENTION HONORABLE à M. Henri Lévesque, pour son volume intitulé : *Promenades à travers Bordeaux.*

4° Une MENTION HONORABLE à M. le Dr Louis Delmas, de Poitiers, pour son volume intitulé : *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Poitiers et de son hospitalisation militaire.*

2° Économie politique.

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Ferdinand Moine, pour son volume intitulé : *les Œuvres sociales.*

3° Physiologie et Médecine.

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. le Dr Loumeau, pour son volume intitulé: *Chirurgie des voies urinaires.*

4° Agriculture.

1° Une Médaille d'or à M. Daurel, pour son volume intitulé : *les Vins de cuve de la Gironde et du sud-ouest de la France.*

2° Une Médaille d'argent à M. Cuzacq, de Tarnos, pour l'ensemble de ses publications relatives aux Landes de Gascogne.

5° Sciences.

Une Médaille d'or à M. Neymon, secrétaire de l'Inspection académique à Aurillac, pour ses travaux de vulgarisation de la sténographie dans le sud-ouest de la France.

6° Littérature et Poésie.

1° Une Médaille d'argent à Mme la baronne de Boüard, pour cinq volumes de romans : *les Fiertés de Rosen, Noblesse oblige, Andréa, le Tuteur de Geneviève,* et *Hermine.*

2° Une Médaille d'argent à M. Georges Graterolle pour un recueil manuscrit de poésies.

3° Une Médaille d'argent à M. Lalanne, de Bidache, pour ses *Countes biarnés.*

4° Une Médaille de bronze à M. Jean Maysonnave, à Bordeaux, pour les deux recueils intitulés : *Primevères de poésies* et *Stella,* drame.

IIe PARTIE

CONCOURS OUVERTS POUR L'ANNÉE 1895
ET ANNÉES SUIVANTES

FONDATION FAURÉ

Un des membres les plus regrettés de l'Académie, M. FAURÉ, voulant donner un dernier témoignage de l'intérêt qu'il avait toujours porté à ses travaux, a, par son testament en date du 30 mars 1868, fait la disposition suivante :

« Je donne et lègue à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de » Bordeaux, à laquelle je m'honore d'appartenir, un coupon de 50 fr de » rente 3 0/0, pour fonder un prix de 300 fr. à décerner tous les six ans au » meilleur Mémoire sur une question posée par l'Académie, intéressant le » bien-etre de la population peu aisée de notre ville. L'Académie sera seule » appelée à juger de la valeur de ces Mémoires. »

L'Académie met au concours la rédaction d'un mémoire sur la question suivante :

« Recherches sur l'élevage et l'alimentation des alevins de poisson d'eau douce. »

Le prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1898.

FONDATION DE LA GRANGE [1]

M. le marquis Lelièvre de La Grange et de Fourille, membre de l'Académie, par testament olographe du

(1) Dans sa séance du 15 mars 1888, l'Académie a pris la délibération suivante :
« Article premier. — Les sujets des concours ouverts pour les prix de la

14 août 1871, visé par décret du 20 octobre 1880, a légué à la Compagnie :

Une rente de *six cents francs* « destinée à fonder un prix annuel, sous le » nom de ***Prix de M. le marquis de La Grange,*** qui sera décerné alternati» vement à l'auteur du meilleur livre ou mémoire sur la langue gasconne » dans ses phases diverses, ses poésies, sa prose, et à l'auteur du meilleur » livre ou mémoire sur la numismatique de nos provinces méridionales. »

L'Académie qui dispose, pour 1896, d'une somme de 900 fr., décernera les prix suivants :

Langue gasconne.

L'Académie recommande spécialement le sujet suivant:

« Étude grammaticale de la langue gasconne, dans un ou plusieurs de ses dialectes. »

fondation La Grange seront choisis chaque année par l'Académie sur la proposition du Conseil, dans la première Assemblée générale du mois de juin.

» Art. 2. — Le Secrétaire général de l'Académie est invité à donner à l'annonce des prix la plus large publicité, en faisant appel au bienveillant concours des directeurs des journaux de la région et des revues scientifiques consacrées à la linguistique, à la numismatique et à l'archéologie.

» Art. 3. — Le délai accordé aux concurrents pour traiter les sujets désignés par l'Académie est de deux années. Les mémoires devront être déposés, à peine de déchéance, au secrétariat de l'Académie, le 31 juillet au plus tard.

» Art. 4. — Les ouvrages imprimés dont les auteurs désirent prendre part au concours de la fondation La Grange devront pareillement être déposés, sous peine de déchéance, au secrétariat de l'Académie, le 31 juillet au plus tard.

» Art. 5. — Si aucun des mémoires ou livres déposés n'est jugé digne du prix et que cependant l'un d'eux ait une valeur suffisante pour mériter une récompense, l'Académie pourra, à titre d'encouragement, lui attribuer une portion du prix total.

» Art. 6. — Les sommes restées sans emploi seront mises en réserve pour accroître l'année suivante la valeur ou le nombre des prix décernés par l'Académie au nom de M. le marquis de La Grange.

» Art. 7. — Les articles 45, 46 et 47 du Règlement général de l'Académie s'appliquent aux prix de la fondation La Grange. »

Un prix de 300 fr. sera décerné au meilleur livre ou mémoire sur ce sujet.

Numismatique.

L'Académie décernera un prix de 300 fr. au meilleur livre ou mémoire sur la numismatique des provinces méridionales.

Archéologie locale.

L'Académie, s'inspirant de la pensée du Fondateur, décernera un prix de 300 fr. au meilleur livre ou mémoire d'archéologie locale.

Elle accueillera de préférence :

1° « Des monographies d'un des anciens monuments de » la Guyenne, — églises, monastères, châteaux, etc. »

2° « Des monographies, au point de vue archéologique, » des villes ou communes de l'ancienne province de » Guyenne. »

FONDATION CARDOZE

M. Cardoze (Salomon-Antoine-Amédée) a, dans son testament du 2 janvier 1880, inséré une disposition ainsi conçue :

« En outre des legs qui viennent d'être énoncés, il sera remis à l'Académie » de Bordeaux un titre de rente au capital de 10,000 fr., pour la fondation » de deux prix comme il est dit ci-après :

» 1° Un prix quinquennal de la valeur des intérêts accumulés de la somme » de 6,000 fr., pour être décerné à l'auteur d'actes jugés les plus méritoires, » soit d'ordre moral ou matériel, et accomplis dans l'arrondissement de » Bordeaux.

» 2° Avec les intérêts du surplus de la somme léguée, soit 4,000 fr., tous » les trois ans, l'Académie fera un choix de bons livres qu'elle offrira à » l'instituteur primaire le plus méritant du département. — Partie de ces » livres lui sera donnée en toute propriété ; l'autre moitié restera à l'école.

L'Académie a été autorisée, par décret de M. le Président de la République en date du 12 mars 1888, à accepter le legs de M. Cardoze.

Le premier de ces prix, d'une valeur de 1,000 francs, sera décerné en 1899. Le deuxième sera décerné, s'il y a lieu, en 1896.

FONDATION BRIVES-CAZES

M. Brives-Cazes (Joseph-Émile), conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux et membre de l'Académie, par un testament du 14 janvier 1877 et par un codicille du 31 octobre 1882, a fait la disposition suivante :

« Je lègue à l'Académie le capital d'une rente de 250 fr. sur l'État. Cette » rente est destinée à fonder un prix de 500 fr. qui sera donné tous les deux » ans au meilleur travail présenté à l'Académie, pendant la période bisannuelle » précédente, sur un sujet relatif à l'histoire de la région du Sud-Ouest » (ancienne Aquitaine), et plus particulièrement de Bordeaux. Mes trois » médailles d'or serviront à faire les frais d'un coin spécial gravé pour cette » fondation. »

L'Académie a été autorisée, par décret du 18 mai 1889, à accepter le legs de M. Brives-Cazes.

Ce prix sera décerné en 1896.

PRIX DE LA VILLE DE BORDEAUX

Prix d'éloquence.

« Le Conseil municipal de Bordeaux a délibéré, le 20 fé» vrier 1885, qu'une somme de 500 francs était allouée à » l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux » pour le rétablissement du prix d'éloquence, lequel prix sera » exclusivement affecté à l'éloge des illustrations bordelaises » dont le choix est réservé à ladite Académie. »

L'Académie maintient pour sujet du concours de 1896, l'éloge de l'intendant du Pré de Saint-Maur.

PRIX DE L'ACADÉMIE

Histoire.

L'Académie met au Concours les sujets suivants :

1° « Faire la biographie du maréchal d'Ornano, maire » de Bordeaux sous Henri IV. »

2° « Notice biographique sur un des hommes remar- » quables qui ont appartenu à cette province. »

3° « Étude sur les serfs questaux dans la province de » Guyenne. »

4° « Monographie de l'ancienne paroisse Saint-Remi » de Bordeaux, d'après les titres originaux et les monu- » ments. »

5° « Histoire de l'amirauté de Guyenne. »

6° « Étude sur la situation des personnes du Sud-Ouest » et des terres dans une paroisse rurale aux XVIIe et » XVIIIe siècles, surtout d'après les minutes des notaires.

7° « Étudier, d'après les documents originaux, l'admi- » nistration et le rôle d'un archevêque de Bordeaux au » moyen âge, Pey Berland excepté. »

Agriculture.

1° Recherche des procédés pratiques et économiques d'accroissement de la valeur alimentaire des fourrages;

2° Étude complète d'un des nouveaux cryptogames parasites de la vigne.

Physiologie.

L'Académie laisse le concours ouvert sur la question suivante :

» Étudier l'action toxique du cuivre et de ses composés;

» examiner en particulier le *cuprisme chronique* et la
» question de l'emploi des préparations de cuivre dans
» l'industrie et l'agriculture. »

Physique.

L'Académie laisse le concours ouvert sur le sujet suivant :

« Faire l'historique des progrès de l'éclairage électrique ;
» état actuel de la question, particulièrement au point de
» vue économique. »

Beaux-Arts.

L'Académie met au concours les sujets suivants :

1° « Histoire de la science de l'Harmonie depuis Rameau
» (1722) jusqu'au comte Durutte (1855-1876). »

2° « Comparer les tendances des écoles Française et
» Hollandaise au XVIIe siècle, au point de vue de l'étude
» de la nature. »

3° « Étudier les origines et les évolutions du paysage
» contemporain en France. »

4° « Examiner si, d'après des fragments importants
» conservés au Musée des antiques de Bordeaux, il serait
» possible de reconstituer un monument romain (arc de
» triomphe probablement) qui aurait existé dans cette
» ville. »

L'Académie récompensera, en outre, les meilleurs travaux relatifs à l'histoire des arts (architecture, peinture, sculpture, gravure et musique) dans l'ancienne province de Guyenne.

Poésie.

L'Académie décernera des récompenses aux auteurs des pièces de poésie qui lui paraîtront dignes d'une distinction.

CONDITIONS DE CONCOURS

Les pièces destinées à concourir pour les prix proposés par l'Académie devront remplir les conditions suivantes :

1° Être écrites en français ou en latin.

2° Être rendues au Secrétariat de l'Académie, Hôtel de l'Athénée, rue des Trois-Conils, 53, avant le 31 décembre de chaque année, irrévocablement.

3° Elles devront être affranchies.

4° Les pièces ne devront point être signées de leurs auteurs, ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaître.

5° Elles porteront une épigraphe.

6° Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté annexé à la pièce à laquelle elle se rapportera. Ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus le nom et l'adresse de l'auteur de la pièce, avec la déclaration qu'*elle est inédite, qu'elle n'a jamais concouru, qu'elle n'a été communiquée à aucune Société académique.*

Toute pièce venant d'un auteur qui aurait préalablement fait connaître son nom serait, par ce seul fait, mise hors concours. *Cette mesure est de rigueur.*

Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les pièces auxquelles ils seraient joints auraient obtenu une récompense académique.

Sont exemptés de l'observation des formalités précitées : 1° les travaux des aspirants aux médailles d'encouragement (art. 48 du Règlement) et aux prix dont l'obtention aurait exigé des recherches locales, ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites eux-mêmes; 2° les livres

envoyés aux concours ouverts pour la ***Fondation de La Grange.***

Sont admis à concourir : les étrangers et les régnicoles, même ceux de ces derniers qui appartiennent à l'Académie à titre de membres correspondants.

7° L'Académie s'interdit toute discussion sur les questions politiques et religieuses : les concurrents sont priés de tenir compte de cette prescription dans les travaux qu'ils voudront bien lu adresser.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

Art. 45. Les mémoires et autres travaux envoyés au concours sont confiés par le Président, en assemblée générale, à des commissions spéciales [1].

Art. 46. Aussitôt que l'Académie a rendu sa décision sur chaque question, et lorsqu'il y a lieu de décerner des prix ou des mentions honorables, le Président procède, en assemblée générale, à l'ouverture des billets cachetés annexés aux ouvrages couronnés.

Les billets des ouvrages qui n'ont obtenu ni prix ni mention honorable sont détachés des Mémoires, scellés par le Président et conservés par l'Archiviste.

Les auteurs des ouvrages couronnés sont immédiatement informés de la décision de l'Académie.

Les décisions de l'Académie, sur tous les sujets de prix, sont rendues publiques.

[1] Sur la proposition du Conseil, l'Académie a pris, le 14 janvier 1875, la décision suivante :

« Toutes les fois que le rapporteur d'une commission chargée de l'examen » d'un travail envoyé au concours conclut à une récompense, le Président » consulte l'assemblée générale sur le seul point de savoir *si elle prend ces* » *conclusions en considération.*

» S'il y a vote affirmatif, le Président renvoie l'examen de ces conclusions » à une Commission spéciale, composée des membres du Conseil et de tous » les rapporteurs des concours; en cas d'empêchement de l'un d'eux, il sera » remplacé par un membre de la majorité de la Commission.

» Cette Commission spéciale, après que la clôture des concours a été » prononcée en assemblée générale, procède au classement des travaux » proposés pour une récompense, en tenant compte de leur valeur relative. » Elle dresse en conséquence, après avoir consulté le trésorier, un état des » récompenses à proposer à l'assemblée générale.

» Cette assemblée arrête enfin, après avoir entendu le rapport de la » Commission, la liste des travaux récompensés. »

Art. 47. Les manuscrits et toutes les pièces justificatives de quelque nature qu'elles soient, adressés à l'Académie pour le Concours, restent aux archives, tels qu'ils ont été cotés et paraphés par le Président et le Secrétaire général, et ne peuvent, dans aucun cas, être déplacés. Toutefois, l'Académie ne s'arrogeant aucun droit de propriété sur les ouvrages, leurs auteurs peuvent en faire prendre copie aux archives, après avoir prouvé, néanmoins, que ces travaux leur appartiennent.

Art. 48. Indépendamment des prix dont les sujets sont déterminés dans le Programme annuel, l'Académie accorde des médailles d'encouragement aux auteurs qui lui adressent des ouvrages d'un mérite réel, et aux personnes qui lui font parvenir des documents sur les diverses branches des sciences, des lettres et des arts.

Art. 49. L'Académie peut également décerner un prix à celui des membres correspondants qui aura le mieux mérité de l'Académie, par l'utilité de ses communications et par l'importance des travaux qu'il lui aura soumis.

Bordeaux, le 19 décembre 1895.

Le Secrétaire général,
Aurélien Vivie.

Le Président,
G. Rayet.

COMPTE RENDU

DES SÉANCES

de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux

RÉDIGÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

ANNÉE 1894

SÉANCE DU 4 JANVIER 1894.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.
M. Louis BOUÉ, Président sortant.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 1893 est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Lettre de M. le comte Alexis de Chasteigner s'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative au 32e Congrès des Sociétés savantes.

Lettre de M. Milan-Paul Iovanovic, de Vickovar, sur le Danube. M. de Tréverret est prié de faire une traduction de cette lettre, qui est écrite en allemand.

M. Louis Boué rend compte à l'Académie de la visite faite par le Bureau à M. Hippolyte Minier, pour obtenir le retrait de sa démission. M. Minier a été profondément touché et reconnaissant de cette démarche, mais il a déclaré persister dans sa résolution.

M. Boué, tout en exprimant les regrets de la Compagnie, propose d'accepter la démission et d'élire M. Minier membre honoraire de l'Académie. Cette proposition est adoptée, et M. Minier est élu par acclamation membre honoraire.

M. Boué dépose sur le bureau, pour les concours de 1894, un ouvrage intitulé : *Les raisins de cuve de la Gironde et du Sud-Ouest de la France,* par M. Daurel. Renvoi à la Commission d'agriculture.

L'ordre du jour appelle l'installation du Bureau :

M. Louis Boué, en cédant le fauteuil de la présidence à M. de Tréverret, prononce le discours suivant :

MESSIEURS,

Je vous ai promis, il y a un an, de remettre intact à mon successeur le drapeau de notre Compagnie. En réalisant aujourd'hui cette promesse, je veux me réjouir particulièrement de lui transmettre intacte la Compagnie elle-même. Si nous avons pu déplorer deux démissions, nous n'avons, du moins, été affligés par aucun décès. L'un de nos secrétaires généraux observait naguère, dans un rapport, que la présidence d'un médecin avait eu la plus bienfaisante influence sur la santé de ses collègues. Permettez-moi de constater avec une joie profonde que la présidence d'un poète ne vous a pas été moins favorable. Je n'ai pas eu d'adieux à prononcer. L'Académie m'a ainsi épargné la seule besogne contre laquelle je me révoltais d'avance, la seule qui ne m'aurait pas trouvé résigné. J'ai donc été à l'honneur sans être à la peine. Merci mille fois d'une distinction qui me reste d'autant plus chère qu'elle fut pour moi exempte d'amertume. Puisse mon successeur être aussi heureux!

Avant de quitter ce fauteuil, je vous dois un compte rapide de ma gestion. En me confiant ses pouvoirs, M. Marionneau

m'avait légué une double recommandation qui devint l'objet constant de mes efforts. Il m'avait d'abord signalé le retard qui existait dans nos publications, et m'avait conseillé de leur donner une impulsion plus vigoureuse. Grâce au concours d'un de nos dévoués collègues, l'arriéré fut bientôt comblé. Vous avez reçu, à l'heure actuelle, tous les procès-verbaux des séances tenues jusqu'aux vacances dernières. Quant à nos *Actes*, le volume de 1891 est dans vos mains. Celui de 1892, terminé depuis bien des mois, est prêt à voir le jour. Mon prédécesseur connaît mieux que personne l'obstacle qui en paralyse l'essor. L'imprimeur attend un portrait de Montaigne dont M. Marionneau a pu, enfin, nous communiquer, il y a quelques jours à peine, des épreuves impatiemment réclamées. Je ne dis certes pas que notre collègue soit la cause du retard. Mettons que ce soit Montaigne!... Une partie du volume de 1893 se trouve déjà composée. La situation est donc devenue normale. Il n'y a plus qu'à la maintenir en pareil état.

La seconde recommandation du Président sortant était relative au coin de Dassier. Ayant réussi à découvrir que ce coin, gravé à l'effigie de Montesquieu, est aujourd'hui la propriété de la Suisse, il m'invitait à ouvrir des négociations pour l'utiliser dans notre intérêt. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que j'ai pu, au temps des vacances, faire personnellement, à Genève même, diverses démarches dont je vous ai, dès la reprise de nos séances, exposé le compte rendu fidèle.

J'ai tenu à prouver ainsi tout le prix que j'attachais aux conseils de mon prédécesseur.

Pourquoi ne dirais-je pas que, — contrairement à mon attente et à mes vœux, — l'année écoulée est loin d'avoir été féconde en recherches instructives, en sérieuses études? Beaucoup plus de débats que de communications. Trop souvent, j'avais lieu de me croire à l'audience non moins qu'à l'Académie, alors que les discussions remplaçaient les lectures. Tant de controverses n'ont abouti qu'à une modification du règlement, qu'à la substitution d'un nouvel article 54 à l'ancien. Notre Compagnie semble avoir voulu profiter de la présidence d'un avocat pour se livrer à des joutes ora-

toires. Espérons qu'elle profitera désormais de la présidence d'un professeur pour se consacrer à des travaux.

J'ai mentionné que deux démissions se sont produites. Celle de M. Cuq est motivée par un déplacement qui a comblé son désir et consacré son mérite. Nous nous consolons du départ de cet honorable collègue, quand nous considérons que ce départ est dû à un événement heureux pour lui. Son avancement ne pouvait pas nous surprendre. M. Cuq n'a-t-il pas été un parfait académicien? N'avons-nous pas eu maintes fois l'occasion, — notamment durant son passage à la présidence, — d'apprécier la solidité de son érudition, la netteté de son esprit, l'élégance de son langage? Il s'est éloigné de nous sans sortir de nos rangs, puisque le lien de l'honorariat le rattache encore à notre Compagnie.

La seconde démission est celle de M. Hippolyte Minier. C'est lui-même qui a voulu se mettre à la retraite, tandis que nul ne soupçonnait qu'il avait motif d'y prétendre. Son grand âge ne rencontre que des incrédules, lorsqu'il a la coquetterie de s'en vanter dans des vers charmants que traverse toujours un souffle de jeunesse. Ses adieux à l'Académie n'ont-ils pas, malgré la mélancolie qu'ils reflètent, toute la grâce d'une poésie printanière? M. Hippolyte Minier, qui a occupé une large place dans les lettres bordelaises, nous appartint pendant quarante années et fut mis trois fois à notre tête. Son œuvre ne saurait être louée au courant de la plume. Je me réserve de vous en parler plus dignement dans une circonstance solennelle où je m'efforcerai de payer à notre vénéré collègue votre dette, qui est grande, et la mienne, qui est immense. Bien que touché des démarches tentées en votre nom, M. Minier maintient sa démission, par un excès de scrupule, afin de ne pas conserver un fauteuil que sa santé ne lui permet plus d'occuper régulièrement. Vous n'avez pas consenti à vous séparer de ce vétéran, et vous venez, il y a quelques instants, de l'acclamer membre honoraire. Il faut avouer qu'il a bien droit à ce titre, lui qui a aimé l'Académie avec passion et qui, — durant près d'un demi-siècle, — l'a servie avec éclat.

Si je n'ai pas eu la douleur de prononcer un adieu suprême, j'ai eu le plaisir de souhaiter plusieurs bienvenues.

En remplacement de M. Marionneau, et sur sa demande, j'ai présidé, en juin 1893, la séance publique de l'exercice 1892. Cette circonstance m'a imposé la très agréable obligation de rendre hommage à nos distingués collègues, M. le docteur Lanelongue et M. Adrien Sourget. Depuis lors, j'ai provoqué moi-même, au commencement de décembre, une autre séance à l'effet de recevoir publiquement M. Fernand Samazeuilh et M. le vicomte de Pelleport-Burète. Au cours d'une de nos réunions intimes, j'avais adressé une harangue à M. le recteur Couat, — mais je ne lui ai pas dit mon dernier mot. Je le lui dirai dans la séance dont la direction me sera encore une fois dévolue pour la distribution des récompenses de l'exercice 1893. C'est alors que je vous entretiendrai aussi de l'important labeur de M. Minier, et que je pourrai, — usant jusqu'au bout des prérogatives dont votre bienveillance m'a gratifié, — aborder, avec la poésie, un sujet que je connais un peu... après avoir osé aborder devant vous tant de sujets que je ne connais guère!

Ainsi se résume ma modeste tâche. Je regrette qu'elle n'ait pas été plus lourde à remplir. Oui, je l'aurais préférée moins facile, afin de mieux vous prouver l'étendue de mon dévouement et de ma reconnaissance. Il m'eût été doux de vous montrer que rien ne pouvait trouver cette reconnaissance en défaut, que rien ne pouvait déconcerter ce dévouement. Je vous remercie de m'avoir appelé à ce poste privilégié, que je bénis surtout parce qu'il m'a permis de défendre plus directement les intérêts de notre Compagnie. Dieu veuille que je n'aie pas été trop indigne d'un choix si bienveillant et si flatteur!

Je n'ai maintenant qu'à me tourner vers le collègue éminent qui va prendre ce fauteuil pour la seconde fois. Vous l'avez déjà vu à l'œuvre et vous avez tenu à mettre de nouveau le gouvernail entre ses mains. C'est assez dire les souvenirs qu'il a laissés, c'est assez dire les espérances qu'il autorise. Le passé est garant de l'avenir. N'avez-vous pas, Monsieur, les hautes qualités qui font le président accompli? Vous saurez approfondir ce que je n'ai su qu'effleurer, vous traiterez en maître les questions que j'ai traitées en amateur. Chez

vous, on rencontre la science et la parole, — la science, qui assurera d'utiles séances privées; la parole, qui assurera d'aimables séances publiques! Votre humble prédécesseur sera vite éclipsé et oublié. Il se dédommagera de ce juste sort en se rappelant le grand honneur que l'Académie lui a conféré. Cet honneur, de bien courte durée, ne doit-il pas éveiller dans l'âme une satisfaction ineffaçable?

A vous tous donc, Messieurs, merci!

A vous, cher successeur, bonne chance!

M. de Tréverret prend place au fauteuil et répond en ces termes à M. Louis Boué :

MONSIEUR ET CHER PRÉDÉCESSEUR,

J'accepte avec une émotion reconnaissante le vœu de « bonne chance » que vous m'exprimez. Il sera exaucé, je l'espère; mais nul ne connaît l'avenir; un peu de crainte se mêle donc à mon espérance; et lors même que tout me réussirait, lors même que, sous ma présidence, l'Académie aurait tous les bonheurs, je ne me sentirai tranquille que le jour où je déposerai le fardeau, — au bout d'un an, comme vous, mais sans doute avec moins d'éclat. Car vous avez tort de vous résigner d'avance à être éclipsé; votre modestie vous trompe sur ce point; on n'oubliera pas de longtemps les fêtes que votre parole ingénieuse, infiniment variée et souvent éloquente, a données à l'élite de la société bordelaise. Ceux qui ne vont jamais au Palais de Justice par crainte des longues audiences ou des termes de procédure ont eu le plaisir, dans notre Athénée académique, de vous entendre et de goûter votre talent, sans être obligés, pour cela, d'essuyer le récit d'un crime ou d'une querelle. Tout Bordeaux sait maintenant quel orateur vous êtes, et se félicitera de chaque occasion qui, dans l'amphithéâtre voisin, vous amènera à reprendre la parole.

Vous me dites que j'ai tout ce qu'il faut pour être un président accompli. Je ne peux pas vous croire; je sens trop ce qui me manque; mais je ne me décourage point, parce

que je songe, Messieurs et chers Collègues, que vous ne conférez aucun honneur sans y joindre votre sympathie, et que, cette seconde fois comme la première, après m'avoir imposé des devoirs, vous m'aiderez à les bien remplir.

Puisse l'année qui commence être aussi heureuse pour nous que celle qui vient de s'achever; puisse-t-elle ne me donner à louer que des vivants! Puissé-je aussi voir, sous ma présidence, se maintenir nos excellentes relations avec les autorités, et la faveur dont nos séances jouissent auprès du public! Non seulement on se presse pour nous entendre, mais on aspire à mériter nos récompenses. Les prix nouveaux fondés depuis quelques années suscitent des ambitions, souvent justifiées par le talent, et donnent à des travaux remarquables ou consciencieux l'occasion de naître et le bonheur d'être appréciés.

Tout à l'heure, il est vrai, mon prédécesseur regrettait que l'Académie eût, sous sa présidence, plus discuté que produit, plus voté qu'étudié, plus parlé de règlements et de réformes que de science, de littérature et d'art. Mais toutes les Compagnies traversent de pareilles crises. A certains moments elles se demandent si leurs statuts sont vraiment sanctionnés par l'expérience; si le temps continue de donner raison aux vues ou aux prescriptions de leurs fondateurs; si toute chose changeant rapidement autour d'elles, il leur est permis de vivre sans changer. Parfois c'est un souci contraire qui les agite; elles craignent de ne pas être restées fidèles à l'esprit qui leur donna le jour, et d'avoir peu à peu amoindri dans leur sein les éléments qui devraient y dominer. Inquiétées par de telles questions, elles les proposent, les débattent, les décident, et reprennent ensuite leur tâche avec une ardeur que de longtemps rien ne vient plus ralentir. Ainsi en sera-t-il de l'Académie de Bordeaux. Sans vouloir pressentir, et encore moins dicter à l'avance les conclusions du rapport qui sera présenté sur le mémoire signé par plusieurs d'entre nous, j'aime à penser que les démissions, les changements de résidence, en faisant des vides dans nos rangs, ont préparé une solution facile à ce problème d'ordre intérieur. Bientôt, Messieurs, chacun de nous, rendu à ses études et à ses inspirations, nous apportera le fruit de veilles et d'efforts

qui enrichiront le recueil de nos *Actes*. A Bordeaux et ailleurs on recommencera à les lire, pour savoir comment se maintiennent ici les traditions poétiques, depuis Ausone jusqu'à nos jours; philosophiques, depuis Montaigne et Montesquieu; scientifiques, depuis Montesquieu lui-même et depuis Romas; artistiques, enfin, depuis les architectes et les sculpteurs de nos colisées et de nos églises.

Nous travaillerons, Messieurs, et votre Président, non comme professeur, mais comme homme d'étude, se réjouira de voir s'augmenter sous vos mains le glorieux contingent que Bordeaux apporte à la poésie, à la science et à l'art français.

Ces discours sont applaudis et le Président déclare le Bureau installé.

M. Brutails, au nom de la Commission du prix Brives-Cazes, donne lecture de son rapport sur le livre de M. Rotgès : *Histoire de l'instruction primaire dans l'arrondissement de Bazas*, et sur celui de M. Nicolaï : *Histoire de l'organisation judiciaire en Gascogne et en Guienne*, etc., et conclut à ce que le prix de la fondation Brives-Cazes soit décerné au travail de M. Nicolaï.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres de la Compagnie, il est décidé que les conclusions de la Commission sont prises en considération, mais qu'une mention honorable sera accordée au travail de M. Rotgès. Renvoi à la Commission générale des concours.

M. Marionneau, au nom de la Commission des beaux-arts, donne lecture de son rapport sur le livre de M. de Sonneville, intitulé : *Collections et collectionneurs bordelais;* ce rapport, tout en faisant l'éloge du livre, qui doit être considéré plutôt comme une causerie sur la peinture que comme une étude critique sérieuse sur

l'art et sur les collections d'amateurs existant à Bordeaux, estime que le livre de M. de Sonneville n'est pas susceptible d'obtenir une récompense de l'Académie, mais propose cependant de lui adresser une lettre de remerciements. Ces conclusions sont adoptées.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Verslagen der Zittingen van de Wis-en Natuurkindige of deeling, du 25 juin 1892 au 28 avril 1893.

Revue des Travaux scientifiques, 1892-1893.

Antoni Giovannini inventa et Mores carmen praemio dureo ornatum in certamine poetico hoenffiano, 1893.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1893.

Société havraise d'Études, 1892 et 1893.

Bulletin du Comité des travaux historiques, 1893.

Fêtes du centenaire de Casimir Delavigne, 1893.

Bollettino delle publicazioni italiane, 1893.

Travaux de statistique de la Société de Marseille, 1893.

Proceedings of the Royal Society, 1893.

Proceedings of the Royal irish Academy, vol. II, nos 4 et 5, 1893.

Société d'Anthropologie de Paris, 1893.

Verslagen en mededeelengen der koninklijke Akademie, 1893.

Revue des Sciences médicales de France et de l'étranger, par Georges Hayem, 1893.

Annales de la Société d'Émulation du département des Vosges, 1893.

Journal des Savants, 1893.

Geological Survey of Canada, 1893.

Étaient présents :

MM. Louis Boué, de Tréverret, Aurélien Vivie, A. Loquin, Brutails, Leo Drouyn, Th. Froment, Charles Marionneau, Léon Drouyn, A. Couat, A.-R. Céleste.

SÉANCE DU 18 JANVIER 1894.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.

Le procès-verbal de la séance du 4 janvier est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

M. le marquis de Castelnau fait part à l'Académie de la mort de son beau-père, M. Féry d'Esclands; la Compagnie s'associe au deuil de notre collègue et lui envoie l'expression de ses plus sympathiques condoléances.

M. Léon Drouyn s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. le comte de Bondy, président du Conseil d'administration de la Société anonyme des chantiers et ateliers de la Gironde, envoie des invitations pour assister à la mise à l'eau du croiseur *le Chanzy*. Des remerciements lui seront adressés.

M. René de Manthé envoie, pour les concours de 1894, une brochure imprimée intitulée : *la Baronnie de Capian*, et *le Prieuré d'Artolée*. Renvoi à la Commission d'archéologie de la fondation La Grange.

L'Union centrale des Arts décoratifs communique le règlement et le programme du Congrès des Arts décoratifs qui aura lieu à Paris, sous son patronage, au mois de mai prochain.

Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, relative à la 18e réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

M. Cuzacq, de Tarnos (Landes), fait hommage à l'Académie des ouvrages imprimés ci-après, qui seront renvoyés aux Commissions compétentes des concours de 1894, s'il y a lieu :

1° *Le pin maritime des landes de Gascogne;*

2° *Des concessions de terrains communaux;*

3° *L'impôt foncier dans les Landes;*

4° *De l'usufruit des pins maritimes;*

5° *Le nouveau cadastre;*

6° *Du droit d'aînesse et du partage de succession dans les Landes.*

Le Secrétaire général fait connaître à l'Académie que notre honoré collègue, M. le docteur Berchon, qui s'occupe depuis plus d'un an de recherches sur Clément V, est parvenu à obtenir copie de son testament inédit, et qu'il se propose de présenter prochainement à la Compagnie deux Mémoires particuliers, l'un sur la fortune de ce pape et de sa famille, et le deuxième sur ses relations avec ses médecins, et sur son intervention dans la direction et le développement des études médicales au commencement du XIVe siècle. Un Mémoire spécial, biographique, archéologique et iconographique sur le même pape est en ce moment presque achevé.

Le Président témoigne la satisfaction de l'Académie pour cette communication, et charge le Secrétaire général de remercier M. le docteur Berchon, dont les travaux sont toujours très appréciés.

M. de Tréverret donne ensuite lecture de la traduction qu'il a faite de trois lettres de M. Iovanovic, de Vickovar, sur le Danube, qui demande une médaille d'or pour ses publications et le titre de membre correspondant. Il est

décidé qu'on invitera M. Iovanovic à envoyer ses publications pour pouvoir examiner ses titres.

M. Boué, au nom de M. le comte de Chasteigner, qu'il excuse, demande l'insertion au programme des concours pour 1894, de la question suivante :

« De tout mal peut sortir un bien. Étudier, au point de vue de ses conséquences économiques, pratiques et durables, pour l'alimentation du bétail (1), l'influence de la sécheresse de l'été de 1893. »

M. Dezeimeris fait hommage à l'Académie, au nom de M. Levieux, d'une *Étude sur la Maternité de l'Hospice général et sur la clinique obstétricale de l'hôpital Saint-André,* lue le 11 novembre 1893 à la séance d'installation des internes et des externes. Des remerciements sont votés.

M. le marquis de Castelnau, en s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, fait connaître qu'il s'occupe de la préparation du rapport sur les ouvrages envoyés pour le prix d'Archéologie de la fondation La Grange.

Le Président, après avoir donné lecture d'une lettre par laquelle M. A. Dupuy déclare retirer sa candidature au fauteuil vacant de M. Prévôt, propose de lire son rapport sur la candidature de M. Pailhès.

M. Dezeimeris demande si le nouvel article 54, adopté par l'Académie au mois de juillet dernier, sera appliqué à cette candidature, ou si la procédure tracée par l'ancien article 54 sera suivie.

Le Président rappelle les termes de la délibération du 13 juillet, portant qu'en attendant l'approbation de l'ar-

(1) Par bétail, nous entendons *tous* les animaux domestiques de la ferme.

ticle 54 modifié, ce nouvel article sera provisoirement appliqué.

M. Dezeimeris fait remarquer que, dans son opinion, il est nécessaire d'attendre l'approbation du nouvel article avant de se conformer aux dispositions qu'il prescrit, attendu que les délibérations qui interviendraient pourraient être considérées comme illégales et, par suite, nulles et non avenues.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Froment, de Pelleport-Burète et quelques autres membres, la lecture du rapport sur la candidature de M. Pailhès est renvoyée à une séance ultérieure, et le Secrétaire général est chargé de provoquer l'approbation du nouvel article 54. Délégation est donnée à M. Froment pour suivre l'affaire au Ministère de l'instruction publique.

M. Samazeuilh demande quelles sont les vacances existant au sein de l'Académie.

Le Président fait connaître que M. Prévot est décédé, que MM. Cuq et Hipp. Minier sont démissionnaires, et qu'il existe en réalité trois vacances.

M. Samazeuilh demande quelle est la situation de M. David, qui n'habite plus Bordeaux et qui, lui semble-t-il, ne peut conserver le titre de membre résidant, ainsi qu'il résulte des termes de l'article 61 de nos Statuts.

Le Président répond que M. David a notifié son absence à la Compagnie et a, attendu son intention de venir fréquemment à Bordeaux, demandé à conserver le titre de membre résidant, ce qui lui a été accordé par l'Académie, et que sa situation est par suite régulière. L'incident est clos après une observation de M. l'abbé Ferrand.

La séance est levée à neuf heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, 1893.
Geological Survey of Canada, 1893.
Revue des Travaux scientifiques, t. XIII, nos 4, 5, 6, 1893.
Revue historique et archéologique du Maine, 1893.
Revue de Saintonge et d'Aunis, 1893.
Marseille médical, octobre 1893.
Feuille des Jeunes Naturalistes, 1893.
Société des Sciences naturelles de Rouen, 1893.
Mémoires de l'Académie de Montpellier : section des Sciences, t. Ier, nos 1 et 2; section des Lettres, t. Ier, nos 1, 2, 3, 1893.
Société des Sciences naturelles de Béziers, 1892.
Association des Étudiants de Bordeaux, 1893-1894.
Société des Sciences de la Basse-Alsace, 1893.
Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, 1893.
Société d'Agriculture de l'arrondissement de Valenciennes, 1893.
Annales de la Faculté des sciences de Marseille, t. III, fasc. 1, 2, 3, 1893.
Journal of the College of Sciences imperial University Japan, vol. I, part III, 1893.
Revue économique de Bordeaux, 1893.
Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand, 1893.

Étaient présents :

MM. de Tréverret, Aurélien Vivie, Samazeuilh, Léo Drouyn, vicomte de Pelleport-Burète, A. Loquin, Ch. Marionneau, Dr Azam, Camille Jullian, A. Ferrand, Louis Boué, R. Dezeimeris, Gayon, A. Couat, Th. Froment, E. Gaussens, A.-R. Céleste, Brutails.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1894.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier dernier est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Invitation du Cercle Ozanam pour assister à une conférence du père Le Menant de Chenais. Remerciements.

M. Dupré fait hommage d'un travail intitulé : ***Les vieux Noëls bordelais***. Remerciements.

L'Association Valentin Haüy fait connaître qu'elle a été autorisée à faire une tombola et demande le concours de l'Académie. Renvoi au Conseil.

Avis du 8e Congrès international d'hygiène et de démographie qui aura lieu à Buda-Pest du 1er au 9 septembre prochain.

La Société des Amis des Arts de Bordeaux envoie le compte rendu de sa 41e Exposition. Remerciements.

Avis du 10e Congrès international des Orientalistes qui doit avoir lieu à Genève du 3 au 12 septembre prochain.

Sur la proposition du Président, l'Académie vote des félicitations à M. Berniquet, préfet de la Gironde, et membre honoraire de la Compagnie, à l'occasion de sa nomination en qualité de chevalier du Mérite agricole.

Le Président communique une lettre de la Société Philomathique qui, en annonçant qu'elle prépare sa 13e Exposition pour 1895, lui fait connaître qu'il a été nommé, en sa qualité, membre du Comité d'honneur qu'elle vient de créer. Le Président répondra à cette communication.

Sur la proposition du Président, l'Académie décide que l'éloge de M. Abria, membre de la Compagnie pendant plus d'un demi-siècle, qui vient d'être publié par M. G. Rayet, sera inséré dans nos *Actes*.

Le Secrétaire général fait hommage à l'Académie, au

nom de M. Th. Tamizey de Larroque, d'une brochure intitulée : *Adolphe Magen (1818-1893)*. Des remerciements sont votés.

M. Rayet rend compte de l'examen auquel il a procédé des communications faites par M. Lewska, à l'occasion d'une formule d'intégration, et il propose de les classer purement et simplement dans les archives. Cette proposition est adoptée.

M. Aurélien Vivie donne lecture d'une pièce de vers intitulée : *Vieux Souvenirs*, et précédée d'une préface de M. l'abbé Ferrand.

Le Secrétaire général est chargé de rappeler aux Commissions la nécessité de déposer leurs rapports sur les concours de 1893, afin de pouvoir fixer la date de la séance pour la distribution des récompenses.

La séance est levée à neuf heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bollettino delle publicazioni italiane, 1893.
Union de la Paix sociale, par Hermitte, 1893.
La Guerre, moyens d'en délivrer l'humanité, par A. Hermitte, 1892.
Mémoires de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg, 7e série, t. XL, nos 1 et 2, 1893.
Mémoires du Comité géologique de Saint-Pétersbourg, vol. IV, no 3; vol. IX, no 2; vol. X, no 2, 1892.
Bulletins du Comité géologique de Saint-Pétersbourg, XI, nos 9-10; XII, nos 1 et 2.
Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou, 1893.
Bulletin du Comité des travaux historiques, no 4, 1892.
Feuille des Jeunes Naturalistes, 1893.
Académie du Maine, 1893.
Proceedings of the California Academy of Sciences, 1893.
Proceedings of the Davenport Academy of natural Sciences, 1893.

Smithsonian Miscellaneous, vol. XXXIV, 1893.
Société Académique de Brest, 1893.
Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 1893.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, 1893.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, décembre 1893.
Société d'Agriculture de l'Eure, 1893.
The Transactions of the Royal irish Academy, may, october, november, december, 1893.
Transactions of the Wisconsin Academy of Sciences, Arts and Letters, vol. IX, part I, 1892-93.
Bulletin de l'Académie des Sciences de Cracovie, 1893.
Sixth annual Report of the agricultural experiment station of Nebraska, 1892.
Proceedings of the Royal irish Academy, 1893.
Annuario publicado pelo Observatorio do Rio de Janeiro, anno 1892.
Société d'Agriculture de la Basse-Alsace, 1893.
Actes de la Société Scientifique du Chili, 1893.
Anales de la Universidad de Chile, 1893.
Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 1893.
Bulletin de la Société d'Horticulture de Caen.
Proceedings of the Royal Society, january, 6, 1894.
Société d'Agriculture de France, 1893.
Société d'Agriculture de Valenciennes, novembre 1893.

Étaient présents :

MM. de Tréverret, Aurélien Vivie, Leo Drouyn, A. Loquin, Léon Drouyn, A.-R. Céleste, Charles Marionneau, Camille Jullian.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1894.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.

Le procès-verbal de la séance du 8 février est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Lettre de remerciements de M. le marquis de Castelnau-d'Essenault, pour les condoléances de l'Académie

à l'occasion de la mort de M. Féry d'Esclands, son beau-père.

Lettre de M. Du Pré de Saint-Maur contenant des documents relatifs à sa famille. Remerciements.

Hommage par M. Rayet d'une brochure intitulée : *Observations pluviométriques et thermométriques faites dans le département de la Gironde, de juin 1892 à mai 1893.* Remerciements.

Lettre de M. Ollivier-Beauregard, membre correspondant, et hommage d'une comédie en trois actes, en vers, intitulée : *Folles peurs et faux semblants.* Remerciements.

M. Eugène Dalzac, de Chauny (Aisne), fait hommage d'un volume intitulé : *Rosella,* roman en vers. Remerciements.

MM. Léon Drouyn et de Mégret s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Rayet propose, pour le prix le plus prochain de la fondation Fauré, la question suivante, qui semble répondre à la pensée du testateur : *Recherches sur l'élevage et l'alimentation des alevins de poissons d'eau douce.* La proposition est adoptée.

M. Froment fait connaître le résultat de ses démarches au Ministère de l'instruction publique, en vertu de la délégation de l'Académie, pour suivre l'affaire relative à la modification de l'article 54 de nos Statuts. L'Administration supérieure est favorable, en principe, à la modification demandée, mais l'Académie étant reconnue d'utilité publique, il est nécessaire d'avoir préalablement l'avis du Conseil d'État. Celui-ci a été saisi du dossier de l'affaire, et l'on espère qu'une solution pourra intervenir

dans un délai de deux mois environ. M. le Président remercie M. Froment des démarches qu'il a bien voulu faire et des renseignements qu'il vient de nous fournir.

M. Loquin annonce que le théâtre de Bayonne vient de mettre en répétition l'opéra *la Sorcière d'Espelette,* dont M. de Mégret et lui sont les auteurs, et qui a été inséré dans nos *Actes,* après la lecture qu'ils en ont faite à la Compagnie. M. le Président félicite nos collègues et leur souhaite le succès.

On passe à l'ordre du jour.

M. Froment lit une très intéressante étude sur le 1er volume des *Œuvres inédites de Montesquieu,* publiées par la Société des Bibliophiles de Guyenne. Cette lecture est accueillie par des applaudissements et M. le Président remercie M. Froment.

La séance est levée à neuf heures trois quarts.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Notes sur les incendies des Landes de la Gironde et sur la sécheresse exceptionnelle du printemps et de l'été de 1893, par MM. Clavel et Rayet.

Atti della Societa romana di Antropologia, 1893.

Le Commerce de Bordeaux antérieur au seizième siècle, par M. Pariset, 1893.

Journal des Savants, novembre 1893.

Société de Borda, à Dax, 1893.

Revue de l'Histoire des religions, 1893.

Revue des Travaux scientifiques, nos 7, 8 et 9, 1893.

Mémoires de la Société d'Histoire et de Littérature de Beaune, 1893.

Société des Sciences de l'Yonne, 1893.

Mémoires de l'Académie de Nimes, 1893.

Mémoires de l'Académie de Caen, 1893.

Société des Sciences de Bayonne, 1893.

Société d'Agriculture de la Marne, 1893.

Feuille des Jeunes Naturalistes, 1894.

Annales du Musée Guimet, 1893.

Académie du Var, 1893.

Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, 1893.

Machines et procédés pour lesquels des brevets ont été pris, t. LXXVI, 1re et 2e parties, 1893.

Memoirs of the Boston Society of natural History, vol. IV, number XI, 1893.

Mémoires de l'Académie de Toulouse, 1893.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1893.

Mémoires de la Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux, 1893.

Proceedings of the Academy of natural Sciences of Philadelphia, 1893.

Union centrale des Arts décoratifs, 1894.

Étaient présents :

MM. de Tréverret, Rayet, Aurélien Vivie, Dr Azam, comte Alexis de Chasteigner, A. Couat, Leo Drouyn, A.-R. Céleste, Louis Boué, Gayon, A. Loquin, Th. Froment, Ch. Marionneau, Brutails, A. Pitres.

SÉANCE DU 8 MARS 1894.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.

Le procès-verbal de la séance du 22 février dernier est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

M. le Ministre de l'Instruction publique envoie pour notre Bibliothèque deux volumes intitulés : *Album de statistique graphique (années 1888 et 1889)*, publiés sous les auspices du Ministère des travaux publics. Remerciements.

Lettre de la Société d'Archéologie, d'Histoire et de

Littérature de Beaune (Côte-d'Or), demandant notre adhésion à la délibération qu'elle a prise pour obtenir, en faveur de toutes les Sociétés savantes en correspondance avec le Ministère de l'instruction publique, l'exonération des droits de recherches actuellement perçus par les détenteurs d'archives antérieures à 1789.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs de ses membres, l'Académie qui n'a pas eu à souffrir jusqu'à présent des exigences signalées par la Société de Beaune, ne croit pas pouvoir s'associer au projet de pétition préparé par elle pour M. le Ministre de l'instruction publique, mais elle estime qu'il y aurait peut-être lieu de demander à l'Autorité supérieure le dépôt dans les Archives des départements des minutes des anciens notaires et des registres de l'état civil antérieurs à 1789. L'adoption d'une pareille mesure semblerait de nature à donner satisfaction au but que poursuit la Société de Beaune, les recherches faites par les travailleurs dans les archives départementales n'étant soumises à aucune redevance pécuniaire.

M. le Préfet remercie l'Académie des félicitations qu'elle a bien voulu lui adresser à l'occasion de sa nomination comme chevalier du Mérite agricole.

M. Bourgoint-Lagrange demande la nomination d'une Commission spéciale pour examiner la grammaire de la *Langue internationale* conçue par M. Eugène Maldant, ingénieur civil. MM. de Tréverret, Sourget et Brutails sont nommés membres de cette Commission.

L'Académie des Sciences et des Arts de Zagrabiæ nous fait part de la mort du Dr François Racki, président de la classe de philologie historique. Condoléances.

M. le Dr Loumeau adresse pour les concours de 1894

un volume intitulé : *Chirurgie des voies urinaires.* Renvoi à la Commission de médecine.

M. Léopold Dardy, curé de Durance (Lot-et-Garonne), présente pour les concours de 1894 deux volumes imprimés intitulés : *Anthologie populaire de l'Albret.* Renvoi à la Commission de linguistique de la fondation La Grange.

Programme de la 57e exposition de la Société centrale d'horticulture du Calvados, qui doit avoir lieu à Caen du 26 mai au 3 juin 1894.

On passe à l'ordre du jour.

M. le comte de Chasteigner, au nom de la Commission de linguistique de la fondation La Grange, fait un rapport sur les travaux envoyés par MM. Adrien Blanchet et Schlumberger, et propose de leur accorder le prix de 1,000 fr., inscrit au programme de 1893. Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées à la Commission générale des concours.

M. le marquis de Castelnau, au nom de la Commission d'archéologie de la fondation La Grange, présente un rapport sur les travaux envoyés par M. l'abbé Dubarat, aumônier du lycée de Pau, et par M. Adrien Lavergne, vice-président de la Société historique de Gascogne; il propose d'accorder : 1° le prix de 800 fr. de la fondation La Grange à M. l'abbé Dubarat, et 2° une mention des plus honorables à M. Adrien Lavergne. Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées à la Commission générale des concours.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

La Mission de M. de Rébenac à Madrid, par A. Legrelle.
Académie des Sciences de Cracovie, 1894.
Commission de géologie du Canada, vol. V, rapports de 1890-1891, 1re et 2e partie, 1893.
Société de Médecine et de Chirurgie de Bordeaux, 1894.
Geology of the Boston Bazin by William O. Crosley, vol. 1893.
Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, 1894.
Mémoires de la Société Savoisienne, 1893.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, février 1894.
Journal of the asiatic Society of Bengal, vol. LXII, part III, nos 1, 2, 3, 8 et 9, 1893.
Mémoires de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, 1893.
Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, 1893.
Société Archéologique de Béziers, 1893.
Société des Naturalistes de Moscou, 1893.
Bollettino delle publicazioni italiane, 1893.
Observations pluviométriques, par M. Rayet, de juin 1892 à mai 1893.
Proceedings of the Royal Society, 1893.
United States coast and geodetic Survey, 1893.
Feuille des Jeunes Naturalistes, 1894.
Académie d'Amiens, 1893.
Annuaire des bibliothèques et des archives, 1894.

Étaient présents :

MM. de Tréverret, Aurélien Vivie, de Pelleport, A. Sourget, Leo Drouyn, Dezeimeris, Dr Azam, comte Alexis de Chasteigner, marquis de Castelnau d'Essenault, A. Couat, Th. Froment, A.-R. Céleste, Hautreux, Ch. Marionneau, Camille Jullian.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1894.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.

Le procès-verbal de la séance du 8 mars est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Le Directeur de l'Institut météorologique de Roumanie à Bucarest, demande l'échange de nos *Actes* avec les publications de l'Institut. M. Rayet est prié d'examiner les volumes envoyés et de donner son avis.

L'Académie de Stanislas, à Nancy, communique le programme du prix Herpin de 1,000 francs à décerner en 1896.

Lettre de M. G. Berger, député, relative au Congrès des arts décoratifs qui aura lieu à Paris le 15 mai. Les membres de l'Académie, désireux d'assister à ce Congrès, sont invités à prendre connaissance de cette lettre au Secrétariat.

Lettre de M. le Préfet relative à l'approbation du nouvel article 54 des statuts.

Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique contenant le décret de M. le Président de la République à ce sujet. Ce décret est ainsi conçu :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCRET

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes,

Vu le règlement de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux;

Vu le nouveau libellé de l'article 54 du dit règlement;

Vu l'avis du Préfet de la Gironde;

La Section de l'intérieur, de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes du Conseil d'État entendue,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER.

Est approuvé tel qu'il est annexé au présent décret le nouveau libellé de l'article 54 des statuts de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de

Bordeaux, reconnue comme établissement d'utilité publique par l'ordonnance royale du 13 août 1828. Aucune modification ne pourra y être apportée sans l'autorisation du Gouvernement.

ART. 2.

Le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 12 mars 1894.

Signé : CARNOT.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes,

Signé : E. SPULLER.

Pour ampliation :

Le Chef de bureau au Cabinet,

LEROY.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, le 14 février 1894.

Article 54 des Statuts de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, adopté par la Section de l'intérieur, dans sa séance du 14 février 1894.

Les demandes directes d'admission, adressées à l'Académie, sont immédiatement soumises, par le Président, au Conseil d'administration, qui examine la situation morale du candidat. Le Conseil présente à l'Assemblée générale, s'il y a lieu, le résultat de la délibération. Le Président, après avoir pris l'avis de l'Académie, désigne une Commission de trois membres chargée de faire un rapport sur les titres du candidat. Ce rapport est lu et discuté en assemblée générale avant le vote, qui est renvoyé à la séance suivante, à moins d'empêchement sérieux. Pendant la quinzaine qui précède le scrutin, le rapport et les titres produits par le candidat sont déposés au Secrétariat, où chaque membre peut en prendre connaissance.

Vu à la Section de l'intérieur, le 14 février 1894 :

Le Rapporteur,

Signé : M. SIMON.

Pour copie conforme :

Le Chef de bureau au Cabinet,

LEROY.

M. le Dr Garat adresse une ***Étude médicale*** manuscrite pour les concours de 1894. Renvoi à la Commission de médecine, d'histoire naturelle et de physiologie.

Lettre de M. Ivanovic, écrite en allemand. M. de Tréverret est prié d'en faire la traduction.

M. le Président fait connaître à la Compagnie la nomination de M. Auguin comme chevalier de la Légion d'honneur, à l'occasion de l'Exposition de Chicago. Il adresse des félicitations, au nom de l'Académie, à notre honoré collègue, en constatant combien cette distinction, ratifiée par l'opinion publique, est justifiée et méritée à tous les titres.

Lettre de M. le vicomte de Pelleport demandant à l'Académie de décider qu'une croix de la Légion d'honneur serait offerte, au nom de la Compagnie, à M. Auguin. Cette lettre est renvoyée au Conseil pour examiner la question.

M. Paul Auvard, membre et lauréat de plusieurs Sociétés savantes, demande, dans le cas où nos statuts le permettraient, la souscription de l'Académie, pour un livre qu'il publie sous le titre de : ***Saint Dictamen, études et rapports comparés sur les progrès de la science par l'établissement du Seigneur en France.*** Le Trésorier fait remarquer que la Compagnie n'a pas de fonds disponibles pour des souscriptions de cette nature.

M. Froment communique à l'Académie, comme étant de nature à l'intéresser tout particulièrement, un compte rendu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres où il est question d'une lettre par laquelle M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, annonce que M. Goyau,

membre de cette école, à la suite d'une visite récente à la Bibliothèque impériale de Vienne (Autriche), a signalé dans un volume de cartes gravées et dessins manuscrits, la présence de représentations *probablement inédites* des ruines romaines existant à Bordeaux au XVIIe siècle. Voici les sujets principaux de ces dessins, exécutés par un hollandais, Hermann Van der Hem, mort dans cette ville en 1649 : Six croquis des ruines du Palais Gallien; un croquis des Piliers de Tutelle; un dessin de la Stèle de Tarquitia Fastina; deux dessins de la prétendue Messaline, etc. M. Froment estime que l'Académie ne pouvait rester étrangère à la nouvelle donnée par M. Geffroy, et qu'il y aurait peut-être quelque renseignement à demander ou quelque mesure à prendre au sujet de cette découverte si intéressante pour notre ville.

M. Azam fait connaître que M. Jullian, notre collègue, est au courant de la découverte dont il s'agit, et qu'il pourra fournir d'utiles indications à l'Académie.

M. Céleste ajoute qu'un Bordelais, très amateur de nos antiquités locales, M. Georges Bouchon, a demandé à Vienne des photographies des dessins signalés, qui pourront être ultérieurement placées sous les yeux de la Compagnie.

M. le Président remercie M. Froment de sa communication, et MM. Azam et Céleste de leurs indications.

On passe à l'ordre du jour.

M. le professeur Lanelongue, au nom de la Commission de médecine, d'histoire naturelle et de physiologie, donne lecture d'un rapport préparé par M. le Dr Berchon, sur le livre de M. le Dr Félix Lagrange, intitulé : *Études sur les tumeurs de l'œil, de l'orbite et des annexes*. La majorité de la Commission est d'avis d'accorder une médaille d'or à

M. Lagrange, sous la réserve que son travail n'ait pas déjà été récompensé par l'Académie de médecine de Paris. Ces conclusions, avec la réserve, sont prises en considération et renvoyées à la Commission générale des concours.

La séance est levée à neuf heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Memoirs of the national Academy of Sciences, vol. VI, 1893.

Ministerul Agriculturei industriei comerciului si domenillor institutul meteorologic al Romaniei, tome VII, 1891.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1893.

Société d'Agriculture d'Indre-et-Loire, 1892-1893.

Transactions of the Wisconsin Academy of Sciences, Arts and Letters, vol. IX, part. II, 1894.

Société d'Agriculture de France, 1894.

Mémoires de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise, 1894.

Société de secours des Amis des Sciences, 1893.

Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, 1894.

Bollettino delle publicazioni italiane, 1894.

Bulletin de l'Académie des Sciences de Cracovie, 1894.

Expéditions scientifiques du Travailleur *et du* Talisman, 1880, 1881, 1882 et 1883.

Album de statistique graphique, 1888 et 1889.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, 1893.

Étaient présents :

MM. de Tréverret, Rayet, Aurélien Vivie, Leo Drouyn, Dr Azam, Lanelongue, Leo Drouyn, Ch. Froment, A.-R. Céleste, A. Sourget

---

SÉANCE DU 19 AVRIL 1894.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.

Le procès-verbal de la séance du 5 avril est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance.

MM. de Pelleport et R. Céleste s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Lettre de la Société royale de Londres relative à la formation, à partir du 1er janvier 1900, d'un catalogue général de toutes les publications scientifiques : elle signale l'utilité d'un tel travail, qui serait un auxiliaire précieux pour le progrès de la science, et sollicite la coopération internationale des sociétés savantes. L'Académie donne son approbation au projet dela Société royale de Londres et lui prêtera son concours le cas échéant.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Auguin remercie la Compagnie des félicitations qui lui ont été adressées à l'occasion de sa nomination comme chevalier de la Légion d'honneur.

M. le Président fait connaître qu'il avait reçu une invitation pour assister au banquet offert à M. Auguin, mais que se trouvant dans l'impossibilité de déférer à cette invitation, le banquet coïncidant avec la séance de l'Académie, il avait prié M. le vice-président Rayet de le remplacer; que celui-ci s'étant trouvé dans l'impossibilité de le faire, il avait délégué M. Marionneau, qui avait bien voulu accepter la mission de représenter l'Académie dans cette circonstance.

M. le Président ajoute que le Conseil, à qui avait été renvoyée la lettre de M. de Pelleport, proposant de décider qu'une croix de la légion d'honneur serait offerte au nom de la Compagnie à M. Auguin, a pensé que cette proposition, quelle que soit la sympathie de l'Académie pour le nouveau légionnaire, n'était pas susceptible d'être accueillie, une mesure de ce genre n'ayant été ni appliquée ni votée antérieurement pour les académiciens qui avaient reçu la même distinction.

M. Froment dépose sur le bureau une brochure intitulée *De l'automatisme psychologique* dont M. le Dr Paul Dupuy fait hommage à l'Académie. Des remerciements sont votés.

On passe à l'ordre du jour.

M. de Tréverret lit le rapport de la Commission sur la candidature de M. l'abbé Pailhès au titre de membre résident, en remplacement de M. Prévôt, décédé. Conformément au nouvel article 54 de nos statuts, ce rapport et les titres produits par le candidat seront déposés au secrétariat où chaque membre pourra en prendre connaissance avant le vote.

Le Secrétaire général lit pour M. le Dr Berchon, retenu chez lui, la première partie d'un travail manuscrit intitulé : *Histoire de Clément V*.

Le Président charge M. Vivie de remercier M. le Dr Berchon de son intéressante communication.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Mémoires de la Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux, tome IV, 1894.
Smithsonian Report, 1891.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, 1894.
Société d'Agriculture de Valenciennes, 1894.
Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, 1894.
Société des Sciences de la Basse-Alsace, 1894.
Actes de la Société Scientifique du Chili, 1894.
Société havraise d'Études diverses, 3e et 4e trimestres 1894.
Société des Beaux-Arts de Caen, 1893.
Société industrielle de Saint-Quentin, 1893.
Anales de la Universidad, février et mars 1894.
Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 1894.
Revue de Saintonge et d'Aunis, 1894.
Bollettino delle publicazioni italiane, 1894.
Académie de Rouen, 1894.
Proceedings of the American Philosophical Society, july to decembre 1894.
Proceedings of the Royal Society, 1894.
Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, 1894.

Étaient présents :

MM. de Tréverret, Aurélien Vivie, Leo Drouyn, Louis Boué, Brutails, A. Ferrand, E. Gaussens, Hautreux, Léon Drouyn, A. Couat, Lanelongue, Th. Froment.

SÉANCE DU 10 MAI 1894.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.

Le procès-verbal de la séance du 19 avril dernier est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Programme d'un concours littéraire à Dunkerque à l'occasion du deuxième centenaire de la victoire remportée par Jean Bart le 29 juin 1694.

Invitation de la Société de Secours des sciences, dont le siège est à Paris, pour assister à la séance publique annuelle qui doit avoir lieu à Lille le 29 de ce mois.

Circulaire de la Smithsonian Institution de Washington (États-Unis) relative aux prix Hodgkins de 50,000 francs, de 10,000 et de 5,000 francs pour récompenser les traités ayant pour but *d'étendre et de répandre une connaissance plus précise de la nature et des propriétés de l'air atmosphérique considéré dans ses rapports avec le bien-être humain.*

On passe à l'ordre du jour.

M. le Président ouvre le scrutin pour le vote sur la candidature de M. l'abbé Pailhès au fauteuil vacant de M. Prévôt, décédé, et le scrutin reste ouvert.

M. le comte de Chasteigner, au nom de la Commission d'Agriculture, présente un rapport verbal sur un manuscrit intitulé : *Les inondations et leurs causes; Moyens d'y remédier; Application spéciale au bassin de la Garonne,* et conclut à ce qu'on accuse réception de son travail à l'auteur, avec invitation de le compléter par une étude plus approfondie de la question. Ces conclusions sont adoptées.

M. le Président fait connaître qu'il présentera son rapport à la prochaine séance sur la candidature de M. Criado y Dominguez au titre de membre correspondant, le dossier de la demande lui étant revenu aujourd'hui seulement.

M. Vivie donne lecture d'un discours qui aurait été prononcé le 12 avril 1808 par Napoléon Ier, à la Bourse de Bordeaux, et d'une pièce de vers adressée à la même époque à l'impératrice Joséphine par M. de Martignac fils. Remerciements pour cette communication.

Il est procédé au dépouillement du scrutin sur la candidature de M. l'abbé Pailhès. Le candidat ayant réuni la majorité des suffrages est proclamé par M. le Président membre résidant de l'Académie.

La séance est levée à neuf heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

L'Avenir de la Science musicale, par Meerens, 1894.
Feuille des Jeunes Naturalistes de Mulhouse, 1894.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, avril, mai 1894.
United States coast and geodetic Survey, 1891.
Cartulaire Lyonnais, par M. C. Guigne, 1893.
Journal des Savants, janvier, février, mars, avril 1894.
Société de Borda, à Dax, 1894.
Revue économique de Bordeaux, 1894.
Il Nuovo Resorgimento. Revista di filosofia scienze, lettere, educazione, estudi sociale, 1894.
Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 1894.
Bollettino delle publicazioni italiane, 1894.
Recueil de l'Académie des Jeux floraux, 1894.
Société d'Agriculture de la Basse-Alsace, 1894.
Société Académique de Nantes.

Étaient présents :

MM. de Tréverret, Aurélien Vivie, baron de Verneilh, A. Sourget, Lanelongue, Gaston David, Th. Froment, A. Couat, Brutails, A. Ferrand, Louis Boué, Leo Drouyn, comte Alexis de Chasteigner, Hautreux, marquis de Castelnau d'Essenault, de Pelleport, E. Gaussens, Léon Drouyn, Henry Brochon.

SÉANCE DU 24 MAI 1894.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.

Le procès-verbal de la séance du 10 mai est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Programme du concours de poésie de l'Académie royale d'Amsterdam pour l'année 1895.

Lettre de la Société de Sténographie du Sud-Ouest, dont le siège est à Bordeaux, sollicitant une récompense pour M. Neymon, qui a contribué à vulgariser la sténographie dans le sud-ouest de la France. Une Commission composée de MM. Loquin, Sourget et Céleste est chargée de présenter un rapport à la Compagnie.

M. Georges Jacquemin, de Nancy, fait hommage d'une brochure intitulée : *Emploi rationnel des levures pures sélectionnées pour l'amélioration des boissons alcooliques.* Remerciements.

M. Jules Andrieu, membre correspondant, fait hommage d'une brochure intitulée : *Madaillan (de la Sauvetat) et les ducs d'Épernon.* Remerciements.

M. Gayon fait hommage de trois brochures intitulées : 1° *Expériences sur la pasteurisation des vins de la Gironde;* 2° *Sur l'altération des vins dits « mildiousés »;* 3° *Recherches sur les vins mannités,* cette dernière avec la collaboration de M. le Dr Dubourg.

Le Président adresse les remerciements de l'Académie à M. Gayon et à son collaborateur.

On passe à l'ordre du jour.

M. le Président donne lecture des lettres de démission de membres résidants qui lui ont été adressées par MM. Dr Paul Dupuy, de Mégret, R. Dezeimeris, Marionneau, Dr Azam et Rayet, et de la lettre de démission de M. H. Minier, récemment élu membre honoraire.

M. le vicomte de Pelleport exprime le profond regret que lui fait éprouver la décision de nos honorables collègues. L'Académie s'associe unanimement à ce sentiment et, conformément à ses usages et à ses traditions, elle décide que son président, M. de Tréverret, et M. Froment sont chargés de faire une démarche, en son nom, auprès des membres démissionnaires, afin de les prier de revenir sur leur décision et de ne pas priver la Compagnie d'un concours dont elle a toujours apprécié l'importance et la valeur, et auquel elle attache le plus grand prix.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Couat fait connaître que, par suite de circonstances imprévues, il ne lui sera pas possible, comme il l'avait espéré, d'être reçu dans notre prochaine séance publique, et il demande, par suite, de renvoyer la réception à une date ultérieure. L'Académie, tout en regrettant ce retard, accueille favorablement la demande de M. Couat.

M. Froment, au nom de la Commission de Poésie et de Littérature, présente, sur les ouvrages envoyés au concours de littérature pour 1893, un rapport concluant à ce que des médailles d'argent soient décernées aux auteurs des ouvrages ci-après :

En Bretagne, par M. Nicolaï;

Contes d'un Bibliophile bayonnais, par M. Ducéré;

Frère Ange, par Mme la baronne de Bouard.

Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées à la Commission générale des Concours.

M. l'abbé Ferrand, au nom de la Commission de Linguistique de la fondation La Grange, présente, sur les ouvrages envoyés à ce concours pour 1893, un rapport concluant à ce qu'il soit accordé : 1° une somme de 200 fr. à M. J. Ducamin, pour son *Étude grammaticale sur le patois de Lanne-Soubiran;* 2° une somme de 200 fr. à M. l'abbé Beaurredon, pour sa *Grammaire des idiomes landais;* 3° une médaille de bronze à l'auteur du manuscrit intitulé : *Capelhs de Baretous,* et 4° une mention honorable à l'auteur du travail intitulé : *Étude grammaticale de la langue gasconne.*

Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées à la Commission générale des Concours.

M. de Tréverret, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Sourget et Brutails, présente, sur la candidature de M. Criado y Dominguez, avocat à Madrid, au titre de membre correspondant, un rapport dont les conclusions favorables sont adoptées à l'unanimité. Le Président le proclame, en conséquence, membre correspondant de l'Académie.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Atti della Accademia Gioenia di Scienze naturali in Catania, 1893.

Annales de la Faculté des sciences de Marseille, 1894.

Istituto di studi superiori pratici e di perfesionamento in Firenze, 1888-89.

Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, 1894.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1893.

Bulletin de la Société Philomathique vosgienne, 1893-94.
Revue de la Société des Études historiques, 1893.
Académie des Sciences de Cracovie, 1894.
Feuille des Jeunes Naturalistes, 1894.
Bollettino delle publicazioni italiane, 1894.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, mai et juin 1894.
Société nationale d'Agriculture de France, 1894.
Mémoires de l'Académie de Metz, 1890-91.
Proceedings of the Royal Society, mai 1894.
Madaillan et les ducs d'Épernon, par J. Andrieu, 1894.
Emploi des levures pures sélectionnées, par G. Jacquemin, 1894

Étaient présents :

MM. de Tréverret, Aurélien Vivie, Leo Drouyn, A. Sourget, Louis Boué, comte Alexis de Chasteigner, vicomte de Pelleport-Burète, Th. Froment, Lanelongue, A.-R. Céleste, Léon Drouyn, Gayon, A. Ferrand, marquis de Castelnau d'Essenault, A. Loquin, Brutails.

SÉANCE DU 7 JUIN 1894.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.

Le procès-verbal de la séance du 24 mai est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance :

MM. M. et C. Grafenthal font hommage à l'Académie d'un volume intitulé : *Mariage difficile*. Remerciements.

L'Œuvre bordelaise des bains à bon marché fait hommage de son Rapport annuel pour 1893. Remerciements.

M. le Dr Louis Delmas, médecin principal de l'armée à Poitiers, adresse pour le concours de 1894 un volume intitulé : *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Poitiers et de son hospitalisation militaire de 1202 à nos jours*. Renvoi à la Commission d'histoire.

Souscription ouverte par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen pour l'érection au Musée de cette ville d'un buste à M. Adolphe Magen. Renvoi au Conseil.

Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts contenant le programme du 33e Congrès des Sociétés savantes fixé au 16 avril 1895. M. le Recteur a bien voulu envoyer un exemplaire de la circulaire qu'il a reçue dans le même objet. Ces documents sont mis à la disposition des membres de l'Académie qui désireront en prendre connaissance.

L'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Modène nous fait part de la mort du cavalier Pierre Bortolotti, secrétaire général de cette Compagnie. Condoléances.

On passe à l'ordre du jour.

MM. Froment et de Tréverret rendent compte de la mission dont ils avaient été chargés par l'Académie auprès des membres démissionnaires. Malgré leur insistance toute particulière et malgré la courtoisie de la réception dont ils ont été l'objet, ils ont échoué dans leurs démarches, et nos collègues MM. Paul Dupuy, de Mégret, R. Dezeimeris, Marionneau, Dr Azam et Rayet, membres résidants, et M. H. Minier, membre honoraire, ont déclaré persister dans leur décision.

En présence de ce résultat qu'il regrette vivement, ainsi que la Compagnie, M. le Président constate qu'il ne reste plus qu'à mettre aux voix l'acceptation des démissions précitées. Le vote a lieu, et les démissions sont acceptées.

M. le Président désigne une Commission, composée de MM. Boué, Brochon et Hautreux, pour présenter d'urgence un rapport sur le volume imprimé de M. Pabon,

intitulé : ***Traité des infractions du contentieux et des tarifs des douanes,*** qui avait été envoyé par erreur à la Commission du Commerce maritime et de l'Économie politique.

M. Louis Boué, au nom de la Commission de Poésie et de Littérature, présente un rapport verbal sur les ouvrages envoyés au concours de poésie pour 1893, et conclut à ce que les récompenses ci-après soient décernées :

Une médaille d'argent à l'auteur des ***Poésies historiques;***

Une médaille d'argent à l'auteur du manuscrit intitulé : ***Poésies,*** et portant pour devise : « Aimé. Être aimée ; »

Des médailles de bronze à chacun des auteurs des manuscrits intitulés : ***Pâles rayons, Cors et Musettes,*** par M. Poydenot, et *Sur la falaise;*

Des mentions honorables à chacun des auteurs des recueils intitulés : ***Premières chansons,*** par M. Bord ; ***les Savants d'aujourd'hui*** et ***Sursùm corda.***

Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées à la Commission générale des concours.

M. Boué présente, au nom de la même Commission, un second rapport sur la demande faite par M. G. Lafon, notaire à Terrasson, afin d'obtenir une récompense, par application de l'article 48 de nos Statuts, pour l'envoi qu'il a fait à l'Académie d'un volume de poésies intitulé : ***Les Derniers Tâtonnements,*** par M. Lafon-Labatut, ancien lauréat de l'Académie française, décédé en 1877.

La Commission, en présence des termes formels de l'article 48, portant que « l'Académie accorde des mé- » dailles d'encouragement... aux personnes qui lui font » parvenir des ***documents*** sur les diverses branches des » sciences, des lettres et des arts », estime, quels que soient la valeur du volume de M. Lafon-Labatut et l'in-

térêt de la biographie placée en tête de ce volume, que l'ensemble ne constitue pas le *document* prévu par les termes ci-dessus rappelés et conclut, par suite, à la non-application à M. G. Lafon de l'article 48 des Statuts, sur lequel il s'est appuyé pour demander une récompense.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Ferrand, au nom de la Commission de littérature et de poésie, donne lecture d'un rapport sur trois ouvrages en vers gascons, et conclut à ce que :

1° Une médaille d'or soit décernée à M. Isidore Salles, pour ses deux volumes intitulés : *Debis gascouns* et *Nabets debis ;*

2° Une mention honorable à l'auteur du manuscrit intitulé : *Pouésios gascounos.*

Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées à la Commission générale des concours.

Le Président invite les Commissions du commerce maritime, de l'agriculture, de l'histoire et de la fondation Fauré à présenter à bref délai les rapports dont elles ont été chargées.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Verhandlungen der Russisch mineralogischen Gesellschaft zu Saint-Petersbourg, 1893.

Bibliothèque géologique de la Russie, 1892.

Revue des travaux historiques, t. XIV, nos 1 et 2, 1894.

Mémoires de la Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux, t. IV, 1894.

Annales du Conservatoire des arts et métiers, 1893.

Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, 1893.

Mémoires de la Société des Lettres de l'Aveyron, 1887-1893

Bulletin de l'Académie Delphinale, 4e série, t. VII, 1893.

Rad jugas lavenske Akademye znanesti i umjetností : Knjéga, CXIII à CXVII, 1893.

Société d'Anthropologie de Paris, nos 2 et 3, et t. I, 3e série, 1894.

The Transactions of the Royal irish Academy, may 1894.

Étaient présents :

MM. de Tréverret, Aurélien Vivie, Leo Drouyn, P. Samazeuilh, marquis de Castelnau d'Essenault, Louis Boué, Hautreux, comte Alexis de Chasteigner, A. Loquin, vicomte de Pelleport-Burète, Leo Drouyn, A.-R. Céleste, A. Couat, Th. Froment, A. Ferrand, Lanelongue.

SÉANCE DU 21 JUIN 1894.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.

Le procès-verbal de la séance du 7 juin est adopté.

A l'occasion du procès-verbal, M. Froment demande que le remarquable rapport qu'a lu M. l'abbé Ferrand sur les poésies gasconnes de M. Isidore Salles soit inséré dans nos *Actes*. M. le comte de Chasteigner s'associe à cette proposition et demande que le texte gascon figure en regard de la traduction française. Cette double proposition est accueillie.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Lettre de M. le baron de Colomby contenant une copie des félicitations adressées le 13 mai 1780 par la ville de Bayonne à M. l'intendant Du Pré de Saint-Maur, à l'occasion du mariage de sa fille. Remerciements. Ce document sera tenu à la disposition des auteurs désireux de concourir à l'Éloge de M. Du Pré de Saint-Maur.

Le Président de l'Association des Chimistes envoie le programme du Congrès international de chimie appliquée qui doit avoir lieu à Bruxelles du 4 au 11 août 1894.

M. Georges Graterolle envoie dix-sept pièces de vers pour le concours de 1894. Renvoi à la Commission de littérature et de poésie.

Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts relative à la 19e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements, qui s'ouvrira à Paris le 16 avril 1895, en même temps que la réunion des Sociétés savantes.

On passe à l'ordre du jour.

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de membre résidant que lui a adressée M. l'abbé Pailhès, et met aux voix l'acceptation de cette démission.

Sur les 12 membres présents, 5 se prononcent pour l'acceptation, 5 pour la non-acceptation, et 2 s'abstiennent. Invité à départager la Compagnie, le Président déclare qu'après avoir contribué à faire élire M. l'abbé Pailhès, il ne peut se résoudre à accepter sa démission. — Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres et où M. Froment fournit quelques explications sur son vote, l'Académie, vu le petit nombre des membres présents, ajourne la question et renvoie le vote définitif à la prochaine assemblée générale.

M. Louis Boué, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Brochon et Hautreux, lit un rapport sur le volume de M. Pabon intitulé : *Traité des infractions du contentieux et des tarifs des douanes*, et propose de lui accorder une médaille d'or.

Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées à la Commission générale des concours.

M. Hautreux, au nom de la Commission du commerce maritime et d'économie politique, lit un rapport sur

deux manuscrits de M. Eugène Lebeuf, intitulés, l'un : *Les premières campagnes coloniales françaises*, et l'autre : *De l'influence exercée par la navigation à vapeur sur les relations internationales*, et propose d'accorder une médaille de bronze au premier de ces manuscrits.

Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées à la Commission générale des concours.

Au nom de la Commission de la fondation Fauré, le Secrétaire général donne lecture des rapports présentés par MM. Millardet et Théophile Labat sur les quatre manuscrits envoyés pour ce concours. Après discussion, l'Académie exprime l'avis qu'il y aurait lieu d'accorder sur le montant disponible du prix Fauré, s'élevant à 500 fr., 300 fr. au mémoire de M. Jouandot, ouvrier à la Manufacture des Tabacs, et 200 fr. au mémoire portant pour devise : *Amor et Labor.*

Cet avis est pris en considération et renvoyé à la Commission générale des concours.

Il est ensuite procédé à l'adoption du programme des concours pour 1894 et années suivantes, présenté par M. le Secrétaire général.

Sur la proposition de M. le Président et en présence des divers incidents qui se sont produits, l'Académie renvoie après les vacances et à une date qui sera ultérieurement fixée la séance publique annuelle pour la distribution des récompenses de 1893.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Collections de documents inédits sur l'histoire de France, 1894.

Enquête sur les conditions de l'habitation en France, par M. Alfred de Foville, 1894.

Bulletins du Comité géologique de Saint-Pétersbourg, nos 3, 4, 5, 6, 7, 1893.

L'époque éburnéenne et les races humaines de la période glyptique, par Ed. Diette, 1894.

Bollettino delle publicazioni italiane, 1894.

Annual Addres delivered to the Asiatic Society of Bengal, 1894.

Société d'Horticulture du Calvados, 1892.

Société Académique de Poitiers, 1894.

Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, juin 1894.

Proceedings of the Asiatic Society of Bengal, vol. LXII, part, 1 et 2, no 4, 1893; no 10, décembre 1893; no 1, janvier 1894.

Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 1894.

Mémoires de l'Académie d'Arras, 1893.

Revue de l'histoire des religions, 1894.

Résumé de l'histoire de l'Égypte, par Amélinau, 1894.

Mariage difficile, par de Grafenthal, 1894.

Machines et procédés pour lesquels des brevets ont été pris, 1894.

Étaient présents :

MM. de Tréverret, Aurélien Vivie, Hautreux, vicomte de Pelleport-Burète, A.-R. Céleste, comte Alexis de Chasteigner, Samazeuilh, Th. Froment, Louis Boué, A. Sourget, Lanelongue et Leo Drouyn.

SÉANCE DU 28 JUIN 1894.

Présidence de M. le comte de CHASTEIGNER.

En l'absence du Président et du Vice-Président, M. le comte de Chasteigner a été invité par ses collègues à s'asseoir au fauteuil comme étant le doyen des membres présents.

Le procès-verbal de la séance du 21 juin est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Remerciements de M. Criado y Dominguez à l'occasion de son élection comme membre correspondant.

M. le baron de Colomby offre la communication à l'Académie du plan gravé des embellissements que l'intendant du Pré de Saint-Maur projetait pour la ville de Bordeaux. Remerciements.

M. le Dr Garat envoie, pour nos concours de 1894, un manuscrit intitulé : *Fragment d'une étude sur les centenaires*. Renvoi à la Commission d'histoire naturelle, physiologie et médecine.

Mme Soulhié, née Courtaud d'Inverneresse, directrice d'école communale, rue Malbec, 49, soumet à l'Académie un opuscule imprimé, intitulé : *Jeanne d'Arc*. Renvoi à la Commission de littérature et de poésie.

Un manuscrit intitulé : *Historique de la Gascogne,* avec la devise : *L'Étude fait mes délices,* est renvoyé à la Commission d'histoire.

M. Hautreux fait hommage à l'Académie d'un travail qui lui avait été demandé par le Congrès météorologique de Chicago *Sur les courants et les températures de surface de l'Atlantique Nord,* et que le Congrès a fait imprimer après l'avoir traduit en anglais. Le Président remercie M. Hautreux.

On passe à l'ordre du jour.

M. le Président fait, au nom du Bureau, la communication suivante :

Dans sa séance du 26 de ce mois, le Conseil a transmis à M. le Préfet une délibération ainsi conçue :

« Le Conseil d'Administration, en vertu de l'article 9 » du règlement, a l'honneur d'adresser à M. le Préfet, » comme représentant du Gouvernement, les plus vives » condoléances de l'Académie nationale des Sciences,

» Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, à l'occasion de » l'abominable attentat qui a causé la mort de M. Carnot, » président de la République. L'Académie s'associe dans » cette circonstance au deuil de la Patrie. »

Le Conseil a transmis en même temps à M. Gaston David, ainsi qu'à toute sa famille, les condoléances de l'Académie, à l'occasion du crime odieux commis par un étranger, à Lyon, sur son beau-frère, M. Carnot.

M. le Président, après avoir donné lecture de la lettre par laquelle M. l'abbé Pailhès envoie sa démission de membre résidant, demande s'il y a quelque opposition.

M. Froment déclare que M. l'abbé Pailhès a donné sa démission sans arrière-pensée. Si, dans la dernière séance, par un sentiment de courtoisie qui est dans les traditions de l'Académie, on n'a pas accepté sur-le-champ cette démission, spontanément offerte, il pense qu'il serait inutile aujourd'hui de s'y refuser plus longtemps.

M. le Président déclare que la démission est acceptée.

Il fait ensuite lecture des lettres ci-après :

1° Lettre de M. de Tréverret donnant sa démission de président de l'Académie;

2° Lettre de M. le vicomte de Pelleport donnant sa démission de membre résidant;

3° Lettre collective de MM. Samazeuilh, Céleste, Gayon, Pitres, Jullian et Millardet, donnant leurs démissions de membres résidants;

4° Lettre de M. Anatole Loquin donnant sa démission de membre résidant;

5° Lettre de M. Lespiault donnant sa démission de membre résidant.

M. le Président exprime en termes émus tous les regrets que lui fait éprouver la détermination prise par nos hono-

rables collègues; rappelant le vieil adage : *Sublatâ causâ, tollitur effectus*, il formule l'espoir qu'après la démission envoyée par M. l'abbé Pailhès, dans le plus louable esprit de conciliation, il ne restera plus rien des dissentiments qui ont pu se produire depuis plus de trois mois, et dont la trace sera ainsi effacée des esprits, comme il voudrait qu'elle pût disparaître de nos registres, et que nos collègues, qui n'ont plus de raison de maintenir leurs démissions, voudront bien rentrer dans le sein de l'Académie; il regrette les incidents qui nous ont divisés, et, faisant un appel à l'union et à la concorde, il invite tous et chacun des membres de la Compagnie à reprendre, la main dans la main, le cours de nos travaux académiques.

M. Hautreux partage l'opinion de M. le Président et demande que le refus des démissions s'applique aussi bien à celles de ce soir qu'à celles données antérieurement pour les mêmes causes.

M. Froment s'associe aux paroles de conciliation qui viennent d'être prononcées; il estime que *toutes* les démissions doivent être considérées comme nulles et non avenues, et que M. le Président restera chargé d'en informer nos collègues.

Ces propositions, mises aux voix par M. le Président, sont acceptées à l'unanimité.

L'Académie déclare ensuite la vacance des fauteuils de MM. Cuq, Minier et l'abbé Pailhès.

M. Hautreux fait une communication, avec cartes à l'appui, sur *les courants et les vents sur les côtes des landes de Gascogne.* Le Président lui adresse des remerciements au nom de l'Académie.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Société d'Agriculture de la Sarthe, 1894.
Société d'Agriculture de l'Eure, 1894.
Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure, 1894.
Société d'Agriculture de Caen, 1893.
Anales de la Universidad, 1894.
Société des Sciences naturelles de Rouen, 1894.
Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences, 1893.
Proceedings of the Academy of natural Sciences of Philadelphia, 1893.
Proceedings of the American Philosophical Society, january 1894.
Société nationale des Antiquaires de France, 1892.
Société nationale d'Agriculture de France, 1894.
Société de Borda, à Dax, 1894.
The Scientific Transactions of the Royal Dublin Society, november 1892; may, july, december 1893.

Étaient présents :

MM. le comte de Chasteigner, Aurélien Vivie, Leo Drouyn, Louis Boué, Th. Froment, Léon Drouyn, Hautreux, A. Couat, Lanelongue, A. Sourget.

SÉANCE DU 12 JUILLET 1894.

Présidence de M. le comte de CHASTEIGNER.

En l'absence du Président et du vice-Président, M. le comte de Chasteigner a été invité par ses collègues à s'asseoir au fauteuil comme étant le doyen des membres présents.

Le procès-verbal de la séance du 28 juin est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance :

La Société d'Encouragement au bien, fondée en 1862

par Honoré Arnoul, et présidée aujourd'hui par M. Jules Simon, fait connaître qu'elle a été reconnue d'utilité publique par un décret en date du 2 mai 1894.

L'Académie Roumaine, à Bucuresci, envoie un mémoire relatif à la question des Roumains de Transylvanie et de Hongrie. Renvoi au Conseil.

M. le Préfet accuse réception et remercie l'Académie de l'envoi de la délibération contenant ses condoléances à l'occasion de l'attentat de Lyon.

Programme des concours ouverts par l'Académie de Metz, pendant l'année 1894-1895.

Même envoi de la part de la Société Académique de Saint-Quentin, pour la même année.

Le Secrétaire général présente les excuses de M. Lespiault, empêché d'assister à la séance de ce soir.

M. l'abbé Dubarat demande s'il peut, dès maintenant, mettre en tête de son *Histoire du Béarn* qu'il est lauréat de l'Académie. Après discussion, la réponse est négative.

On passe à l'ordre du jour.

M. le Président lit une lettre par laquelle M. le vicomte de Pelleport retire sa démission.

Il communique ensuite à la Compagnie les lettres qu'il a adressées le 3 juillet : 1° à MM. Paul Dupuy, Dezeimeris, Azam, Marionneau, Rayet, de Mégret, Samazeuilh, Céleste, Gayon, Pitres, Camille Jullian, Millardet, Loquin, Lespiault, membres résidants, et H. Minier, membre honoraire, démissionnaires; 2° à M. de Tréverret, qui s'est démis de la présidence.

Ces lettres sont ainsi conçues :

« Bordeaux, le 3 juillet 1894.

» MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

» Dans sa séance du 28 juin, que j'ai présidée en l'absence de M. de Tréverret, l'Académie a accepté la démission donnée par M. l'abbé Pailhès.

» Dans la même séance, à la suite de la lecture d'un certain nombre de démissions collectives ou individuelles adressées au Président, l'Académie a jugé que toute cause de dissentiment ayant désormais disparu, et pour répondre à l'esprit de conciliation dont avait fait preuve M. l'abbé Pailhès, il n'y avait pas lieu d'accepter les démissions offertes ; elle a, en outre, décidé *à l'unanimité,* sur ma proposition, que toutes les démissions déjà données et précédemment acceptées, seraient considérées comme nulles et non avenues.

» J'ose assez compter, Monsieur et cher Collègue, en cette circonstance, sur vos sentiments de confraternité académique, pour croire que rien ne vous empêchera plus de vous joindre à nous maintenant et de contribuer, comme par le passé, aux travaux de la Compagnie.

» Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» *Le Président de la séance du 28 juin.* »

« Bordeaux, le 3 juillet 1894.

» MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET CHER COLLÈGUE,

» Dans sa séance du 28 juin, l'Académie a refusé la démission de président que vous lui avez envoyée.

» Elle a, dans un esprit de conciliation, décidé de considérer comme nulles et non avenues *toutes* les démissions qui lui avaient été adressées jusqu'à ce jour; elle espère que vous voudrez bien contribuer pour votre part à l'union qu'elle s'efforce de rétablir, en gardant jusqu'à la fin de l'année la charge qui vous a été confiée.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président et cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» *Le Président de la séance du 28 juin.* »

M. le Président lit les lettres par lesquelles MM. H. Minier, Ch. Marionneau et Rayet déclarent maintenir leur démission.

M. le Dr Paul Dupuy écrit qu'il maintient aussi sa démission, dont l'envoi n'a eu qu'une coïncidence fortuite avec les démissions données par d'autres membres; mais, toutefois, s'il est utile pour le bien de l'Académie qu'il reste quelque temps encore, il le fera volontiers. La Compagnie lui adresse tous ses remerciements pour les sentiments si honorables exprimés par lui.

M. le Président lit enfin une lettre par laquelle M. de Tréverret fait connaître qu'il est très sensible à la sympathie que l'Académie veut bien lui témoigner, mais qu'il croit devoir maintenir sa démission de la présidence.

M. le comte de Chasteigner expose qu'il s'est rendu auprès de M. de Tréverret, et que celui-ci, tout en persistant dans sa résolution, a néanmoins consenti, afin de ne pas retarder les travaux de la Compagnie, à expédier les affaires de la présidence jusqu'à son remplacement.

Attendu l'heure avancée, les lectures inscrites à l'ordre du jour sont renvoyées à la prochaine assemblée générale.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Schriften der physikalisch-œkonomischen Gesellschaft zu Königsberg in Pr., 1893.

Archives du musée Tayler, 1894.

The Scientific Proceedings of the Royal Dublin Society, april, september, octember 1893.

Rivista trimestrale, anno I, nº 3, 1894.

Revue de l'Histoire des Religions, 1894.

Annales du musée Guimet, 1894.

Proceedings of the Royal Society, 1894.

The Journal of the College of Sciences, Imperial Universitey Japan, vol. VI el VII, 1894.

Mémoires et comptes rendus de la Société Royale du Canada, 1893.

Société d'Agriculture de l'Aube, 1893.

Bollettino delle publicazioni italiane, 1894.

Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, juillet et août 1894.

Transactions of the Meriden Scientific Association, vol. V, 1893.

Feuille des Jeunes Naturalistes, 1894.

Report of the Commissionner of Education, vol. I et II, 1894.

Étaient présents :

MM. le comte de Chasteigner, Aurélien Vivie, Leo Drouyn, Th. Froment, marquis de Castelnau-d'Essenault, de Pelleport, A. Ferrand, Léon Drouyn, Hautreux, Louis Boué.

SÉANCE DU 19 JUILLET 1894.

Présidence de M. le comte DE CHASTEIGNER.

En l'absence de M. le président de Tréverret et de M. le vice-président Rayet, M. le comte Chasteigner, à la demande des membres de l'Académie, veut bien accepter le fauteuil de la présidence comme doyen des membres présents.

Le procès-verbal de la séance du 12 juillet dernier est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Lettre de M. Swann, de Londres, relative à un procédé pour la conservation des œufs.

M. le Dr Berchon fait hommage à la Compagnie d'un travail qu'il a publié sur Clément V. Il est remercié.

M. Gaston David fait connaître qu'il a écrit à M. le président de Tréverret pour le remercier des condoléances qu'il a bien voulu lui adresser, au nom de l'Académie, à l'occasion de l'assassinat de M. Carnot; il ignore si M. de Tréverret a communiqué sa lettre à la Compagnie, mais il tient à exprimer et à renouveler de vive voix ses plus sincères remerciements.

On passe à l'ordre du jour.

M. Brutails, au nom de la Commission d'Histoire, présente sur les travaux soumis à cette Commission un rapport contenant les propositions suivantes : 1° un rappel de médaille d'or à M. Jules Andrieu pour son *Histoire de l'Agenais;* 2° une médaille d'argent à M. Ducéré, pour son *Histoire de la Marine militaire de Bayonne;* 3° une médaille d'argent à M. Cuzacq, de Tarnos, pour son travail intitulé : *Les grandes landes de Gascogne;* 4° une médaille d'argent à M. Dupré, pour diverses notices, et notamment pour son *Étude sur les serfs questaux;* 5° une médaille de bronze à M. Soucaille, pour son *Historique de la Société populaire de Béziers.*

Ces conclusions sont prises en considération, et renvoyées à la Commission générale des Concours.

Celle-ci s'étant immédiatement réunie, a procédé à l'examen des diverses propositions formulées pour les concours de 1893 et a été d'avis de décerner deux médailles d'or, un rappel de médaille d'or, huit médailles d'argent, six médailles de bronze et sept mentions honorables.

L'Académie ayant repris séance, le Président lui fait connaître l'avis exprimé par la Commission générale des Concours. En conséquence, l'Académie arrête ainsi qu'il suit les prix décernés pour 1893, après avoir ouvert les

plis cachetés afférents aux fondations spéciales et au concours de poésie :

FONDATION FAURÉ

Le prix de 500 francs de la fondation Fauré a été partagé dans les proportions suivantes entre les deux candidats ci-après nommés :

1° 300 fr. à M. Jouandot, ouvrier-préposé à la manufacture des tabacs de Bordeaux;

2° 200 fr. à M. Joseph Delpech, avocat, étudiant en doctorat, demeurant à Toulouse, rue de l'Université, pour leurs mémoires sur « *Les résultats que peuvent avoir les grèves au point de vue du bien-être des populations ouvrières.* »

FONDATION DE LA GRANGE.

1° Langue gasconne.

1° Un prix de 200 fr. à M. Jean Ducamin pour son *Étude grammaticale sur le patois de Lanne-Soubiran.*

2° Un prix de 200 fr. à M. l'abbé Beaurredon, pour sa *Grammaire des idiomes landais.*

3° Une Médaille de bronze à M. Henri Pellisson, d'Arette (Basses-Pyrénées), pour son manuscrit intitulé : *Capelhs de Baretous.*

4° Une Mention honorable à M. Édouard Fauché, demeurant à Bordeaux, rue du Casse, 6, pour son travail intitulé : *Étude grammaticale de la langue gasconne.*

2° Numismatique.

Un prix de 1,000 fr. à MM. Adrien Blanchet et Gustave Schlumberger, pour leur travail intitulé : *Numismatique du Béarn.*

3° Archéologie.

1° Un prix de 800 fr. à M. l'abbé Dubarat, aumônier du lycée de Pau, pour les ouvrages ci-après : 1° *Le Bréviaire de Lescar de 1541* ; 2° *La commanderie et l'hôpital d'Ordiap;* 3° *Études d'histoire locale et religieuse;* 4° *Notice biographique de Pierre de Marca;* 5° *Mélanges de bibliographie et d'histoire locale;* 6° *Roncevaux;* 7° *Statuts synodaux du diocèse de Bayonne;* 8° *Testament de Donat du Clos.*

2° Une MENTION HONORABLE à M. Adrien Lavergne, à Castillon-Debatz (Gers) pour son travail intitulé : *Les chemins de Saint-Jacques en Gascogne.*

FONDATION CARDOZE.

L'un des prix de cette fondation a été décerné pour 1892; le deuxième le sera pour 1894 seulement.

FONDATION BRIVES-CAZES.

1° Le prix de 500 francs de cette fondation à M. Nicolaï, avocat, à Bordeaux, pour son travail intitulé : *Histoire de l'organisation judiciaire à Bordeaux et en Guyenne, et du Barreau de Bordeaux du* XIIIe *au* XIXe *siècle.*

2° Une MENTION HONORABLE à M. Rotgès, inspecteur d'Académie à Bazas, pour son *Histoire de l'instruction primaire dans l'arrondissement de Bazas du* XVIe *siècle à nos jours.*

PRIX DE LA VILLE DE BORDEAUX

Prix d'Éloquence.

Il n'est pas décerné de prix pour 1893; l'éloge de l'intendant du Pré de Saint-Maur est mis au concours pour 1894.

PRIX DE L'ACADÉMIE.

1° Histoire.

1° Un rappel de MÉDAILLE D'OR à M. Jules Andrieu, membre correspondant à Agen, pour son *Histoire de l'Agenais.*

2° Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Ducéré, de Bayonne, pour son *Histoire de la Marine militaire de Bayonne.*

3° Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Cuzacq, de Tarnos, pour son travail intitulé : *Les grandes landes de Gascogne.*

4° Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. A. Dupré, de Bordeaux, pour diverses notices, et notamment pour son *Étude sur le servage en Guyenne.*

5° Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. Soucaille, de Béziers, pour son *Historique de la Société populaire de Béziers (Hérault).*

2° Commerce maritime et Économie politique.

1° Une MÉDAILLE D'OR à M. L. Pabon, juge de paix, à Bordeaux, pour son volume intitulé : *Traité des Infractions du contentieux et des Tarifs des douanes.*

2° Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. Le Beuf, de Paris, pour son travail intitulé : *Les premières compagnies coloniales françaises.*

3° Littérature et Beaux-Arts.

1° Une MÉDAILLE D'OR à M. Isidore Salles, de Paris, pour ses deux volumes intitulés : *Débis gascouns* et *Nabets débis.*

2° Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Nicolaï, avocat à Bordeaux, pour son volume intitulé : *En Bretagne.*

3° Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Ducéré, de Bayonne, pour son volume intitulé : *Contes d'un bibliophile bayonnais.*

4° Une MÉDAILLE D'ARGENT à Mme la baronne de Bouard, pour son volume intitulé : *Frère Ange.*

5° Une MENTION HONORABLE à M. Maurice Joret, du Mas d'Agenais, pour son recueil intitulé : *Poësios gascounos.*

4° Poésies.

1° Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Édouard Maguier, au château de Thénac, par Saintes, pour son recueil intitulé : *Poèmes historiques.*

2° Une MÉDAILLE D'ARGENT à Mlle Marie Caussé, à Talence, pour un recueil portant la devise : *Aimer, être aimée.*

3° Une MÉDAILLE DE BRONZE à Mlle Élisabeth Proux, de Bordeaux, pour un recueil intitulé : *Pâles rayons.*

4° Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. Poydenot, de Bordeaux, pour son recueil intitulé : *Cors et musettes.*

5° Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. Albin Troly, professeur au Lycée de Bordeaux, pour son recueil intitulé : *Sur la falaise.*

6° Une MENTION HONORABLE à M. Borel, de Lyon, pour son volume intitulé : *Premières chansons.*

7° Une MENTION HONORABLE à Mme veuve Anaïs Fillastre, demeurant à Bègles, pour un recueil intitulé : *Les Savants d'aujourd'hui.*

8° Une MENTION HONORABLE à M. Hovyn de Tranchère, à Guîtres, pour une poésie intitulée : *Sursum corda.*

Le Secrétaire général donne lecture, pour M. le docteur Berchon, de la continuation de son travail sur le *Pape Clément V.*

Le Président prie M. Vivie de remercier M. Berchon

pour la très intéressante communication faite en son nom.

Il annonce ensuite que l'Académie, suivant l'usage, suspend ses séances jusqu'au mois de novembre prochain.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Annales de la Faculté des Sciences de Marseille, 1894.

Mémoires de l'Académie de Nimes, 1894.

Société des Sciences de l'Yonne, 1894.

Reale Accademia di Scienzi morali politiche di Napoli, 1892, 1893 et 1894.

Société des Sciences et Arts de Bayonne, 1894.

Société d'Émulation d'Abbeville, 1894.

Journal and Proceedings of the Hamilton Association for session of 1893-1894.

Journal and Proceedings of the Royal Society of New South Wales, 1893.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France, 1894.

Annual report of the American Historical Association for the year 1892.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France; départements, tomes XXIII, XXV et XXVI, 1894.

Bibliothèque de l'Arsenal, tome IX, 1894.

Mémoires de la Société Académique de Saint-Quentin, 1891 et 1892.

Étaient présents :

MM. Louis Boué, Leo Drouyn, Aurélien Vivie, Gaston David, comte Alexis de Chasteigner, A. Sourget, Brutails, Hautreux, marquis de Castelnau d'Essenault, Léon Drouyn, vicomte de Pelleport.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1894.

Présidence de M. Louis BOUÉ.

En l'absence du Président et du Vice-Président, M. Boué, sur la demande des membres présents, veut bien présider la séance.

Le procès-verbal de la réunion du 19 juillet dernier est lu et adopté.

Après avoir présenté les excuses de MM. Sourget et l'abbé Ferrand, et fait connaître le maintien par M. de Tréverret de sa démission de président de la Compagnie, le Secrétaire général, se conformant aux usages et aux traditions de l'Académie, donne lecture du discours qui a été prononcé sur la tombe de notre regretté collègue, M. le Dr Berchon, le 13 de ce mois :

MESSIEURS,

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux vient de perdre, en la personne de M. le Dr Berchon, l'un de ses membres les plus méritants et les plus dévoués. Longtemps elle regrettera ses talents si variés, dont il s'empressait de nous offrir les fruits; son ardeur laborieuse que rien ne put ralentir, même dans ses dernières et douloureuses années, et son exactitude, depuis qu'il fut des nôtres, à ne jamais séparer ses légitimes ambitions scientifiques de son zèle pour notre Compagnie.

Dès l'âge de dix-huit ans, il avait choisi une carrière qui promettait à ses regards des spectacles toujours nouveaux, à sa curiosité des jouissances infinies; des mystères aussi et des problèmes capables de remplir la vie la plus longue, et de ne laisser jamais sans occupation l'intelligence la plus active.

Né à Cognac le 16 juin 1825, élevé, comme son ami Coëffard, au collège de Pons, il entrait, en 1843, dans la médecine navale, et le monde entier s'ouvrait à ses recherches. Il étudia profondément les sciences naturelles, visita les cinq parties du globe, connut plus particulièrement le Sénégal, Tahiti et les îles Marquises, et rapporta de ses voyages et de ses expériences une foule d'articles, de mémoires et de livres aussi instructifs qu'agréablement écrits. Les revues médicales et anthropologiques de Paris et de la province out reçu maintes fois ses communications. Il prit souvent la parole dans des Congrès; il s'y fit écouter et il y écouta les autres avec une attention qui gagna leurs sympathies.

Les titres de ses œuvres et les noms des Sociétés savantes françaises et étrangères auxquelles il appartint sont si nombreux qu'on se lasserait à les redire. Ici, la Société de Médecine, la Société Linnéenne, celles de Pharmacie et d'Archéologie unissent, en ce moment, leurs regrets avec les nôtres. L'Académie de Médecine de Paris se souvient de lui avoir, en 1871, décerné le prix fondé par Godard.

A cette époque, il ne faisait plus de longs voyages.

Parvenu depuis six ans au grade de médecin principal de 1re classe, il avait quitté le service actif pour entrer dans l'Administration, et, comme directeur de la Santé dans les quatre départements du Sud-Ouest, il résidait près de nous, à Pauillac. Mais il n'oubliait rien de ce qu'il avait appris pendant vingt années; il explorait encore parfois les côtes voisines, et il collaborait à cette publication qui, sous le titre de : *les Fonds de la mer,* a révélé tant de secrets aux savants et causé tant d'étonnement aux profanes.

Grâce à lui, également, les simples curieux peuvent se rendre compte des prodiges opérés par les grandes Compagnies transatlantiques pour activer les communications entre les points les plus éloignés de l'Univers. Son volume intitulé : *En steamer,* parut au Havre dès 1867. Il s'y montra médecin, navigateur, moraliste aimable et spirituel. C'est une lecture appropriée à tous : sur mer, elle charme les loisirs du passager et s'impose à lui par la vérité des descriptions; au logis, elle apprend la vie maritime à ceux qui n'ont ni les moyens, ni peut-être le courage d'en faire l'épreuve. Per-

sonne ne saurait feuilleter ce livre sans intérêt, et j'en connais plus d'un qui l'a dévoré.

De Pauillac, le Dr Berchon sollicita nos suffrages, les obtint sans peine le 30 juillet 1885, et s'en montra aussi reconnaissant que si, au lieu de lui rendre justice, nous lui avions fait une faveur.

Il aima notre Compagnie avec une tendresse passionnée. Les premières atteintes de la maladie ne purent l'empêcher de remplir ses devoirs d'académicien. Il était notre Président lorsque l'un de nous mourut, et nous nous rappelons que, triomphant de sa propre souffrance, il vint prononcer des paroles émues sur sa tombe.

L'altération profonde de son visage nous fit craindre, à ce moment même, un nouveau malheur. Il survécut, néanmoins, à cet effort, mais il traîna dès lors une existence pénible et captive dont le plus grand chagrin était de ne pouvoir assister à nos séances, et la plus grande joie de travailler pour nous.

Son *Histoire du grand pape Clément V*, qu'il venait de terminer, et qui va figurer dans nos *Actes*, a été comme le couronnement de sa carrière et de sa vie.

Tant qu'il restera à l'Académie un de ceux qui l'ont vu s'y asseoir ou qui ont reçu ses envois, son souvenir y sera de temps en temps rappelé.

Oui, nous te le promettons, cher et zélé Collègue, en t'adressant ici le suprême adieu !

Après cette lecture, un membre propose de lever la séance en signe de deuil. Cette proposition est adoptée et la séance est levée à neuf heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Académie national des Sciences en Cordoba (Republica Argentina), 1891 et 1892.

Proceedings of the Academy of natural Sciences of Philadelphia, 1894.

Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou, n° 4, 1893; n° 1, 1894.

Revue des Travaux scientifiques, nos 5 et 6, 1894.
Société d'Émulation du Bourbonnais, 1893 et 1894.
Académie de Montpellier, 1893 et 1894.
Société de Borda, à Dax, 1894.
Société d'Agriculture de la Marne, 1894.
Société nationale d'Agriculture de France, 1894.
Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure, 1893-1894.
Société agricole des Pyrénées-Orientales, 1894.
Académie de La Rochelle, 1893.
Mémoires de l'Académie de Dijon, 1894.
Société d'Émulation du département des Vosges, 1894.
Journal des Savants, juillet et août 1894.
Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg, 1893.
Schriften der physikalisch-ökonomischen Gesellschaft zu Königsberg, 1893.
Société d'Émulation de Roubaix, 1893.
Tufts College Studies, no 11, 1894.
Revue des Travaux scientifiques, nos 10, 11, 12, 1894.

Étaient présents :

MM. Louis Boué, Aurélien Vivie, Leo Drouyn, de Pelleport, Léon Drouyn, Th. Froment.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1894.

Présidence de M. le Dr AZAM.

En l'absence du Président et du Vice-Président, M. le Dr Azam veut bien, sur la demande des membres présents, présider la réunion.

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Lettre d'invitation de la Société bordelaise des Habitations à bon marché, pour assister à la cérémonie d'inau-

guration du groupe Jean Dollfus, présidée par M. Jules Siegfried, député, et à la conférence faite par M. Georges Picot, membre de l'Institut.

Lettres des Sociétés ci-après désignées, demandant à compléter leurs collections ou à échanger leurs publications avec nos *Actes :* Bibliothèque de Tufts-Collège, Massachusetts (États-Unis); Société Neufchâteloise de Géographie; Académie des Sciences, Lettres et Arts des Agiati, à Rovereto (Italie); Université de Californie, à Berkeley (Alameda-County); Académie des Sciences naturelles de Philadelphie; Académie des Sciences et Lettres de Montpellier; Bibliothèque de l'Université de France, à la Sorbonne. Ces lettres sont renvoyées au Conseil pour la suite à donner.

Lettre de M. l'abbé J. Landeau, de Rome, relative à sa demande du titre de membre correspondant. Renvoyé au Conseil.

Lettre par laquelle M. Criado y Dominguez, membre correspondant à Madrid, envoie sa photographie. Remerciements.

Lettre de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, faisant part de la mort de son président, M. Cotteau (Gustave-Honoré). Condoléances.

Le Secrétaire général présente les excuses de M. l'abbé Ferrand.

M. le Dr Levieux fait hommage du discours qu'il a prononcé le 13 novembre à la séance d'installation des internes et des externes des hôpitaux de Bordeaux. Remerciements.

La Société d'Économie politique de Bordeaux fait hom-

mage d'un volume intitulé : *Vérités et Paradoxes*, par M. Frédéric Passy. Remerciements.

Pendant les vacances l'Académie a reçu, pour les concours de 1894, les ouvrages ci-après, qui sont renvoyés aux Commissions compétentes :

Fleurs éparses, poésies. Devise : *Amor et Labor*. Commission de poésie.

Le Génie et l'Amour, poésie. Devise : *La poésie est sœur de l'immortalité*. Commission de poésie.

Historique de la Gascogne. Devise : *L'étude fait mes délices*. Commission d'histoire.

Chants du matin, poésies. Commission de poésie.

Histoire des séminaires de Bordeaux et de Bazas, par M. l'abbé Bertrand. Commission d'histoire.

Pouillé historique du diocèse d'Agen, par M. l'abbé Durengues. Commission d'histoire.

Promenades à travers Bordeaux, par M. Henri Lévesque. Commission d'histoire.

Les Œuvres sociales, par M. Ferdinand Moine. Commission d'économie politique.

On passe à l'ordre du jour.

Sur la proposition du Conseil, l'Académie nomme à l'unanimité membre honoraire M. Gaston David, qui a transféré son domicile réel dans la Haute-Vienne, au château des Biards, et à Paris, avenue d'Antin, 51.

M. Froment communique à l'Académie quelques lettres et quelques fragments de comédie tirés des papiers inédits de M. Saint-Marc Girardin. Il fait remarquer qu'à vingt-cinq ans, dès ses débuts dans l'enseignement et dans les lettres, le futur académicien était déjà l'écrivain finement sensé, le moraliste aimable et railleur, le bour-

geois spirituel et fier, l'honnête homme avisé et indépendant qu'il est resté jusqu'au bout.

M. Louis Boué donne ensuite lecture d'une pièce de vers intitulée : ***Alexandre III, le Pacificateur.***

Le Président remercie MM. Froment et Boué de leurs intéressantes communications.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Société de Médecine de Bordeaux, 1894.
Revue de l'Histoire des religions, 1894.
Revue de Saintonge et d'Aunis, 1894.
Bulletin historique de l'Auvergne, 1894.
Société d'Agriculture de la Loire, 1893.
Académie de Reims, 1894.
Smithsonian Institution, 1893.
Annual report of the Curator of the Museum of comparative Zoölogy, 1892-1893.
Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure, 1893.
Société d'Agriculture de France, 1893.
Société d'Agriculture de la Loire, 1893-1894.
Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, 1893.
Proceedings of the Royal Society, 1894.
Société Archéologique de Béziers, 1894.
Société belfortaine d'Émulation, 1894.
Publications for sole at the asiatic Society of Bengal, 1894.
Revue historique du Maine, 1894.
Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1893.
Bulletin of the geographical Club of Philadelphia, 1894.
Société nationale des Antiquaires de France, 1892-1893.
Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1893.
Société Académique de Nantes, 1894.

Étaient présents :

MM. le Dr Azam, Aurélien Vivie, Leo Drouyn, de Pelleport, Léon Drouyn, Th. Froment, Louis Boué.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1894.

Présidence de M. le Dr AZAM.

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre dernier est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts relative à la 19e réunion annuelle des Société des Beaux-Arts des départements, dont l'ouverture aura lieu à Paris le 16 avril 1895.

Lettre par laquelle M. Lacombe, de La Teste, envoie pour les concours de 1894 un volume manuscrit intitulé : *Le captalat et les captaux de Buch*. Renvoyé à la Commission d'histoire.

Lettre de M. Gaston David exprimant à la fois ses regrets de se séparer de l'Académie et sa gratitude pour la bienveillance qu'on lui a toujours témoignée.

Lettres de MM. le comte de Chasteigner et l'abbé Ferrand, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

M. l'abbé Ferrand fait hommage à l'Académie d'une poésie imprimée intitulée : *Le pain de chez nous*. Le Secrétaire général est chargé de le remercier.

L'ordre du jour appelle l'élection des officiers de l'Académie pour 1895.

M. Couat est élu vice-président.

MM. Marionneau et Froment, membres sortants du Conseil, sont remplacés : M. de Tréverret, président sor

tant, prend de droit la place de M. Marionneau, et M. Sourget est élu en remplacement de M. Froment. La durée de leurs fonctions est de deux ans.

M. Gayon est élu trésorier en remplacement de M. Leo Drouyn, qui a décliné la candidature pour cause de santé, et M. Céleste est réélu archiviste.

MM. de Pelleport et Froment sont ensuite élus secrétaires adjoints.

En conséquence, le Bureau de l'Académie pour 1895 est composé ainsi qu'il suit :

MM. RAYET, *Président;*
COUAT, *Vice-Président;*
Aurélien VIVIE, *Secrétaire général*
DE PELLEPORT, } *Secrétaires adjoints;*
FROMENT, }
GAYON, *Trésorier;*
R. CÉLESTE, *Archiviste;*
DE TRÉVERRET, }
SOURGET, } *Membres du Conseil.*
Louis BOUÉ, }
HAUTREUX, }

Les Commissions de concours pour 1895 sont ensuite constituées de la manière suivante :

FONDATION FAURÉ.

MM. Lespiault, Millardet, Gayon.

FONDATION LA GRANGE.

Linguistique.

MM. Dezeimeris, Ferrand, de Tréverret.

Numismatique.

MM. Marionneau, Dezeimeris, comte de Chasteigner.

Archéologie.

MM. Leo Drouyn, marquis de Castelnau, comte de Chasteigner, Jullian.

FONDATION CARDOZE.

MM. de Mégret de Belligny, Dezeimeris, vicomte de Pelleport.

FONDATION BRIVES-CAZES.

MM. Gaussens, Jullian, Brutails.

COMMISSION D'HISTOIRE.

MM. Jullian, Céleste, Brutails.

COMMISSION D'HISTOIRE NATURELLE, PHYSIOLOGIE, ET MÉDECINE.

MM. Azam, Lanelongue, Millardet, Pitres.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Dezeimeris, Gayon, Millardet, comte de Chasteigner.

COMMISSION DU COMMERCE MARITIME ET D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

MM. Th. Labat, Hautreux, Samazeuilh.

COMMISSION DES BEAUX-ARTS.

MM. Auguin, Marionneau, Sourget, Léon Drouyn.

COMMISSION DES SCIENCES.

MM. Rayet, Lespiault, Gayon, Pitres.

COMMISSION DE POÉSIE ET DE LITTÉRATURE.

MM. Th. Froment, Louis Boué, Ferrand.

COMMISSION DU PRIX D'ÉLOQUENCE.

MM. de Tréverret, Th. Froment, Jullian, vicomte de Pelleport, Couat.

M. Aurélien Vivie donne lecture d'un travail intitulé : *Les lauréats de l'Académie de 1713 à 1793*. Le Président le remercie de sa communication.

La séance est levée à neuf heures trois quarts.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Proceedings of the Royal Society, 1894.

Feuille des Jeunes Naturalistes, octobre et novembre 1894.

Société d'Agriculture de Poitiers, 1894.

Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, avril à novembre 1894.

Observatory of Yale University, 1894.

Biblioteca Nazionale Central di Firenze, 1891 et 1894.

Journal of the asiatic Society of Bengal, vol. LXIII, part II, n° 2, 1894.

Proceedings of the asiatic Society of Bengal, n° VII, july 1894.

Boletin de la Academia national de Ciencias en Cordoba (Republica Argentina), 1893.

Société d'Émulation de la Seine-Inférieure, 1894.

Académie de Besançon, 1894.

Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen, 1894.

Report of the Commissionner of Education for the year 1890-1891, vol. 1 et 2, 1894.

Report of the fifth Meetin of the Australasian Association for the advancement of Science, 1893.

Over den inolved der Ademhaling op de Verplaatsnig van Sniker vet en eiwit door H. J. Hamburger, 1894.

Over buticularisatie en butine dour C. van Visselingh, 1894.

Over de toepassing der quaternionen op de Mechanica en de Natuulkun de door P. Molembrock, 1893.

Étaient présents :

MM. Azam, Aurélien Vivie, Leo Drouyn, A. Sourget, de Pelleport, Louis Boué, Jullian, Léon Drouyn.



Table du Compte rendu

(1894)

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

pour l'année 1894.

MESSIEURS

DE TRÉVERRET ✻, *Président.*
RAYET ✻, *Vice-Président.*
AURÉLIEN VIVIE, *Secrétaire général.*

DE PELLEPORT-BURÈTE ✻, } *Secrétaires adjoints.*
COUAT, }

DROUYN (LÉO) ✻, *Trésorier.*
CÉLESTE, I. A., *Archiviste.*

Louis BOUÉ, } *Membres du Conseil d'administration.*
HAUTREUX ✻, }
FROMENT, }
MARIONNEAU, I. A., }

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

pour l'année 1895.

—

MESSIEURS

RAYET ✻, *Président.*
COUAT ✻, *Vice-Président.*
AURÉLIEN VIVIE, *Secrétaire général.*

DE PELLEPORT-BURÈTE ✻, } *Secrétaires adjoints.*
FROMENT, }

GAYON ✻, *Trésorier.*
CÉLESTE, ✪ A., *Archiviste.*

DE TRÉVERRET ✻, } *Membres du Conseil d'administration.*
SOURGET ✻, }
Louis BOUÉ, }
HAUTREUX ✻, }

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

arrêté au 31 décembre 1894.

Membres Honoraires :

MM.

LE PRÉFET DE LA GIRONDE.

LE MAIRE DE BORDEAUX.

PASTEUR (Louis), G. C. ✻, de l'Académie française et de l'Académie des Sciences.

BOUGUEREAU (W.), C. ✻, peintre, membre de l'Institut.

BRUNET (Gustave), homme de lettres.

DANEY (Alfred), O. ✻, ancien maire de Bordeaux.

Membres Résidants :

MM.

1850. DROUYN (Leo) ✻, peintre et graveur, r. Desfourniel, 30.

1854. GAUSSENS, curé de St-Seurin, ch. hon., rue Rodrigues-Pereire, 38.

1854. MINIER (Hte), rue Pélegrin, 39-41.

1862. LESPIAULT ✻, doyen de la Faculté des sciences, rue Michel-Montaigne, 5.

1863. DEZEIMERIS (Reinhold) ✻, correspondant de l'Institut, rue Vital-Carles, 11.

1864. DUPUY (Paul), professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie, allées de Tourny, 8.

1865. DE MÉGRET DE BELLIGNY, négociant, à Talence.

1869. LOQUIN (ANAT.) A., homme de lettres, cours Saint-Jean, 39.
1875. VERNEILH-PUYRAZEAU (baron DE), rue Montbazon, 19.
1875. AZAM *, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie, rue Vital-Carles, 14.
1875. FROMENT (TH.), professeur honoraire à la Faculté des lettres, 24, rue du Tondu.
1876. CASTELNAU D'ESSENAULT (marquis DE), à Paillet.
1877. LABRAQUE-BORDENAVE, juge de paix, rue des Ayres, 40.
1878. AUGUIN, peintre paysagiste, rue de la Course, 67.
1879. BROCHON (HENRI), avocat à la Cour d'appel, rue Vital-Carles, 22.
1880. TRÉVERRET (DE) *, professeur à la Faculté des lettres, rue de Pessac, 170
1880. RAYET *, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Floirac, rue Millière, 8.
1882. BOUÉ (LOUIS), avocat, place Rohan, 6.
1882. MARIONNEAU, corresp. de l'Institut, r. Turenne, 71.
1884. GAYON *, I., professeur à la Faculté des sciences, rue Permentade, 41.
1884. CÉLESTE, A., bibliothécaire de la ville, rue Jean-Jacques-Bel, 2.
1884. VIVIE (AURÉLIEN) *, rue Fondaudège, 81.
1885. CUQ (E.), I., professeur à la Faculté de droit, rue Émile-Fourcand, 36 *bis*.
1885. LABAT (TH.) *, ingénieur, rue Blanc-Dutrouilh, 15.
1885. BERCHON *, doct.-méd., cours du Jardin-Public, 96.
1887. HAUTREUX *, A., rue Mondenard, 29.
1887. CHASTEIGNER (Cte ALEXIS DE), rue de Grassi, 7.
1887. JULLIAN (CAMILLE), I., professeur à la Faculté des lettres, cours Tournon, 1.
1888. MILLARDET *, I., professeur à la Faculté des sciences, rue Bertrand-de-Goth, 152.
1888. Abbé FERRAND, curé de Baurech, rue Saint-James, 8.
1890. DAVID (GASTON), rue de Caudéran, 33.

1890. Dr PITRES ✻, doyen de la Faculté de médecine, correspondant de l'Académie de Médecine, cours d'Alsace-et-Lorraine, 119.

1890. LANELONGUE, professeur à la Faculté de médecine, correspondant de l'Académie de Médecine, rue du Temple, 24.

1890. BRUTAILS (AUGUSTE), archiviste du département, rue d'Aviau.

1891. SOURGET (ADRIEN) ✻, ✪ A., cours de Gourgue, 8.

1891. SAMAZEUILH (FERNAND), cours du Jardin-Public, 6.

1892. DROUYN (LÉON), architecte, rue Desfourniel, 30.

1892. PELLEPORT-BURÈTE (vicomte DE), place du Champ-de-Mars, 8.

1893. COUAT, recteur de l'Académie de Bordeaux, cours d'Albret, 29.

Membres associés non résidants :

MM.

GEFFROY, O. ✻, membre de l'Institut, directeur de l'École française de Rome, rue du Bac, 32, à Paris.

JACQUOT, O. ✻, inspecteur général des mines, rue Monceaux, 83, à Paris.

LINDER (OSCAR), O. ✻, inspecteur général des mines, rue du Luxembourg, à Paris.

SAINT-VIDAL (FRANCIS DE), sculpteur, rue Bayen, 27 *bis*, à Paris.

COLLIGNON, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Paris.

IZOARD, O. ✻, ancien premier président de la Cour d'appel de Bordeaux, à Pau.

MICÉ ✻, recteur de l'Académie, à Clermont-Ferrand.

FARGUE, O. ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, à Paris.

RAULIN ✻, professeur honoraire à la Faculté des sciences de Bordeaux, à Montfaucon-d'Argonne (Meuse).

Membres Correspondants :

MM.

1851. GRAGNON-LACOSTE, homme de lettres, à Bordeaux.
1851. MAGEN, pharmacien-chimiste, à Agen.
1852. GRELLET-BALGUERIE, ancien magistrat, à Londres.
1853. GAUDRY (ALBERT) ✻, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris.
1854. SAINT-ANGE (MARTIN), docteur en médecine, à Paris.
1855. LIAIS (EMMANUEL), ancien maire de Cherbourg.
1857. RÉSAL, O. ✻, membre de l'Institut, à Paris.
1858. MASSON (GUSTAVE), professeur de littérature au Collège de Harrow on the Hill, près de Londres.
1858. PIOGEY, avocat, à Paris.
1862. GRIMAUD (ÉMILE), rédacteur de la *Revue de Bretagne et Vendée,* à Nantes.
1863. SERRET, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.
1863. TAMIZEY DE LARROQUE ✻, correspondant de l'Institut, à Gontaud.
1863. DEBEAUX, pharmacien princ. des hôpitaux militaires.
1863. ENGEL, professeur à la Faculté de Médecine de Nancy.
1864. BLADÉ, correspondant de l'Institut, à Agen.
1864. LE JOLIS, docteur médecin, à Cherbourg.
1865. CALIGNY (MARQUIS DE), membre correspondant de l'Académie royale des Sciences de Turin, rue de l'Orangerie, 18, à Versailles.
1865. HAILLECOURT, inspecteur d'Académie honoraire, à Périgueux.
1866. GOUX, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.
1866. LESPINASSE ✻, président honoraire à la Cour d'appel de Pau.
1867. ROSNY (LÉON DE), Président de la Société d'Ethnographie, professeur de langues orientales, à Paris.

1868. MILLIEN (ACHILLE), homme de lettres, à Beaumont-Laferrière (Nièvre).
1872. RÉVOIL, O. *, architecte, à Nîmes (Gard).
1874. MALVEZIN (TH.), avocat, à Bordeaux.
1874. PARROCEL, homme de lettres, à Marseille.
1874. TOURTOULON (DE), à Montpellier.
1875. PÉRIER, maire de Pauillac.
1875. CHERVIN aîné, avenue Victor-Hugo, à Paris.
1876. BONNETON, président du Tribunal, à Gannat.
1877. CAFFARÉNA, avocat à Toulon.
1878. FOLIN (MARQUIS DE), anc. officier de marine, à Biarritz.
1883. LIVET (CH.), médecin-inspecteur, à Vichy.
1886. TESTUT (LÉO), professeur à la Faculté de médecine de Lyon.
1887. ANDRIEU (JULES), à Agen.
1890. FUSTER (CH.), homme de lettres, à Paris.
1891. HAMEAU *, docteur en médecine, à Arcachon.
1891. OLLIVIER-BEAUREGARD, à Paris.
1891. GUADET (J.-B.), boulevard Saint-Michel, 141, à Paris.
1891. BORRELLI (VICOMTE DE), à Paris.
1892. BONNEFON (PAUL), bibliothécaire à l'Arsenal, Paris.
1892. BOUILLET (le docteur), à Béziers.

LISTE DES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS

AVEC LESQUELLES

L'ACADÉMIE DE BORDEAUX ÉCHANGE SES PUBLICATIONS

Académies de France.

Académie d'Aix.
— d'Amiens.
— d'Angers.
— de Besançon.
— de Caen.
— de Clermont-Ferrand.
— Delphinale, de Grenoble.
— de Dijon.
— du Gard.
— de Grenoble.
— des Jeux floraux, à Toulouse.
— de Lyon.
— de Mâcon.
— de Montpellier.
— de Nancy.
— Stanislas, à Nancy.
— de La Rochelle.
— de Reims.
— de Rouen.
— de la Savoie, à Chambéry.
— de Toulouse.

Sociétés françaises.

Société Académique de Brest.
— Académique de Cherbourg.
— Académique de Maine-et-Loire.
— Académique du Puy.
— Agricole et Scientifique de la Haute-Loire, au Puy.

Société Académique de Saint-Quentin.
— d'Agriculture d'Agen.
— d'Agriculture d'Angers.
— d'Agriculture d'Angoulême.
— d'Agriculture de Boulogne-sur-mer.
— d'Agriculture de Caen.
— d'Agriculture de Douai.
— d'Agriculture de Lille.
— d'Agriculture de la Marne.
— d'Agriculture de Rochefort.
— d'Agriculture de La Rochelle.
— d'Agriculture de Rouen.
— d'Agriculture de la Sarthe, au Mans.
— d'Agriculture de Saint-Étienne.
— d'Agriculture de Tours.
— d'Agriculture de Valenciennes.
— d'Agriculture de Vaucluse.
— Archéologique de Béziers.
— Archéologique de Tarn-et-Garonne.
— Archives historiques (des) de la Saintonge.
— Antiquaires (des) de France.
— Beaux-Arts (des), à Caen.
— Borda, à Dax.
— Centrale d'Agriculture, à Paris.
Conservatoire du Muséum d'histoire naturelle, à Paris.
Conservatoire des Arts-et-Métiers, à Paris.
Société Dunkerquoise, à Dunkerque.
— d'Émulation d'Abbeville.
— d'Émulation de Cambrai.
— d'Émulation d'Épinal.
— d'Émulation du Jura.
— d'Émulation de Moulins.
— d'Émulation de Rouen.
— d'Études historiques, à Paris.
— d'Études, à Draguignan.
— Havraise d'Études diverses, au Havre.



Société d'Histoire de Châlon-sur-Saône.
— Historique et Archéologique du Maine
— d'Horticulture, à Caen.
— Industrielle d'Angers.
— Industrielle de Saint-Quentin.
— Musée (du) Guimet, à Lyon.
— Philomathique du Mans.
— Philomathique vosgienne.
— Sciences (des) d'Arras.
— Sciences (des) de l'Aube.
— Sciences (des) de l'Aveyron.
— Sciences et Arts (des), à Bayonne
— Sciences (des) de l'Eure.
— Sciences naturelles (des), à Cherbourg.
— Sciences naturelles (des), à Rouen.
— Sciences (des) de Perpignan.
— Sciences morales (des) de Versailles.
— Sciences (des) de l'Yonne.
— Scientifique d'Alais.
— Scientifique d'Arcachon.
— Statistique (de) de Marseille.
— Statistique (de) de Vaucluse.
Feuille des Jeunes Naturalistes de Paris.

Académies étrangères.

Académie royale des Sciences d'Amsterdam.
— royale de Belgique.
— américaine des Sciences de Boston.
— des Sciences de Californie, à San-Francisco.
— des Sciences de Chicago.
— du Connecticut.
— nationale des Sciences de la République Argentine, à Cordova.
— de Davemport (Iowa).
— royale d'Irlande.
— Dei Lincei, à Rome.

Académie Leopoldino-Carolina des Naturalistes, à Halle-s.-Saal.
— Leyde (de) (Hollande).
— Metz (de).
— Modène (de).
— Péabody (Salem).
— Sciences (des) de St-Louis, à Washington (États-Unis)
— Sciences (des) du Wisconsin, à Madison.
— Sciences et Arts (des) de Zagrabia (Croatie).

Sociétés étrangères.

Antiquaires du Nord (des), à Copenhague.
Asiatic du Bengale, à Calcutta.
Basse-Alsace (de la), à Strasbourg.
Bibliothèque de Metz.
Bureau d'éducation, à Washington.
Collège des Sciences de l'Université impériale de Tokio (Japon).
Comité de géologie de la Russie, à Saint-Péterbourg.
Essex Institut, à Salem.
Helvétique des Sciences, à Berne.
Histoire naturelle (d'), à Boston.
Impériale technique de Russie, à Moscou.
Industrielle de Mulhouse.
Institut canadien français, à Ottawa.
Institut Smithsonien, à Washington.
Malacologique de Belgique.
Musée Teyler, à Harlem.
Museum national de Rio-de-Janeiro.
Naturalistes de la Nouvelle-Russie (des), à Odessa.
Observatoire de Bruxelles.
Observatoire de Madrid.
Philosophique de Philadelphie.
Sciences (des) de Liège.
Sciences naturelles (des), à Philadelphie.
Sciences physiques (des), à Kœnigsberg (Prusse).
United States geological Survey, à Washington.
Société des Naturalistes de Kieff (Russie).



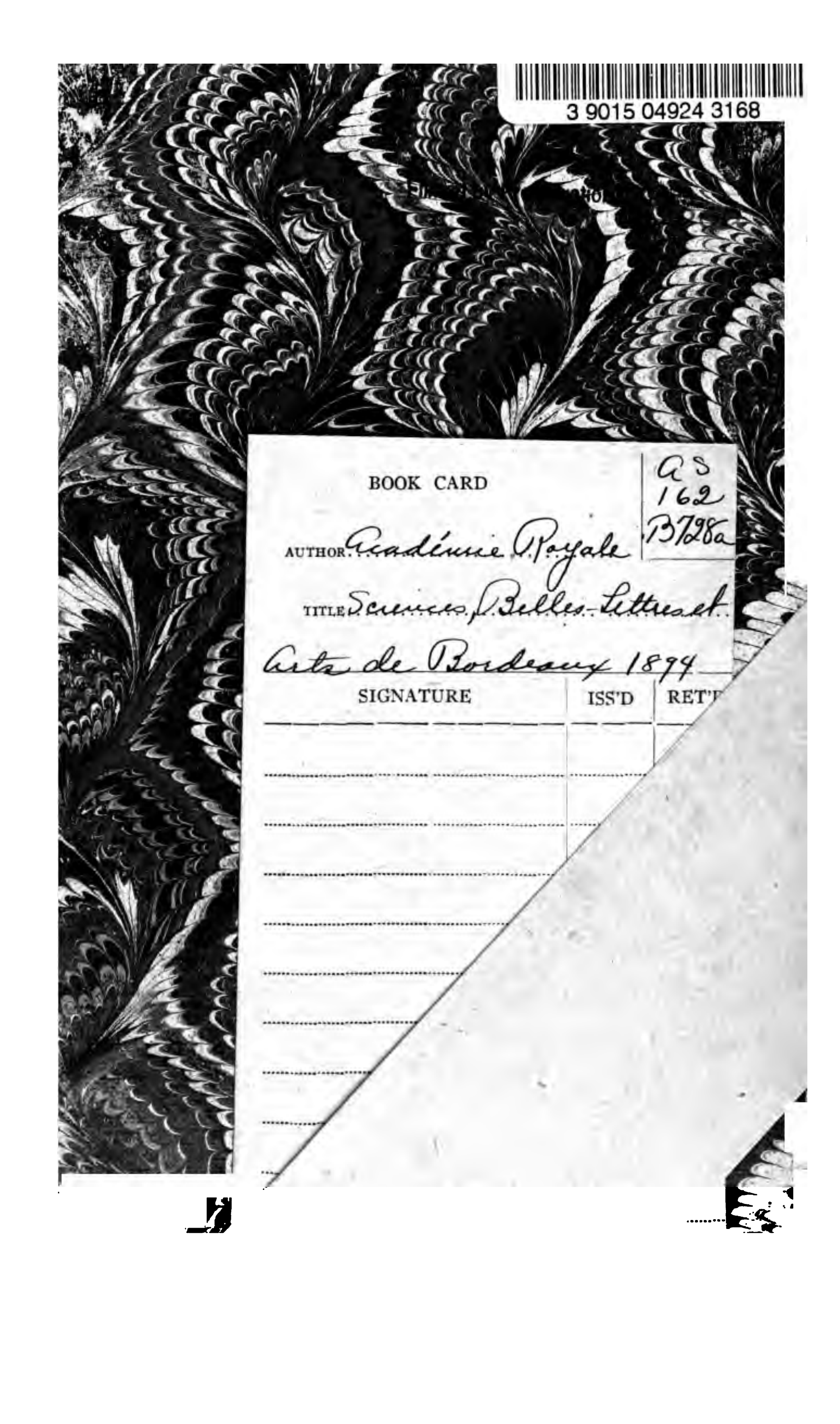
TABLE DES MATIÈRES

DU CINQUANTE-TROISIÈME VOLUME (1894)

Bordeaux. — Imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.






3 9015 04924 3168
BOOK CARD
AS
162
B728a
AUTHOR Académie Royale
TITLE Sciences, Belles-Lettres et
Arts de Bordeaux 1894
SIGNATURE
ISS'D
RET'D

